

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
et Rapport financier annuel

2010



L'assureur de toute une vie

1	PRÉSENTATION DE CNP ASSURANCES	3
	1.1. Profil	4
	1.2. Historique – Assureur depuis plus de 150 ans	5
	1.3. Présentation des métiers et de la stratégie	6
	1.4. Gouvernance	9
	1.5. Informations financières et extra-financières sélectionnées	10
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE	13
	2.1. Rapport du Président du Conseil d'administration de CNP Assurances	14
	2.2. Gouvernance	27
	2.3. Organes d'administration et de Direction	31
	2.4. Rémunérations	45
	2.5. Contrôle interne et risques	54
	2.6. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration (article L.225-235 du Code de Commerce)	64
	2.7. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	66
3	ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2010	73
	3.1. Faits marquants	74
	3.2. Activité	77
	3.3. Analyse des comptes	83
	3.4. Valeur intrinsèque	88
	3.5. Informations sociales et environnementales	99
4	ÉTATS FINANCIERS	107
	4.1. Comptes consolidés	108
	4.2. Annexes aux comptes consolidés	119
	4.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	222
	4.4. Comptes sociaux au 31 décembre 2010	224
	4.5. Annexes aux comptes sociaux	231
	4.6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	274
5	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	277
	5.1 Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011	278
	5.2. Renseignements de caractère général – Informations sur la Société	286
	5.3. Renseignements de caractère général – Informations sur le capital	289
	5.4. Document d'information annuel	302
	5.5. Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle 2011 sur les plans d'attribution gratuite d'actions CNP Assurances	304
	5.6. Tableau récapitulatif des délégations données par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration de CNP Assurances	305
	5.7. Bilan des opérations réalisées en 2010 dans le cadre du programme de rachat d'actions	306
	5.8. Responsables de l'information et du contrôle des comptes	308
	5.9. Honoraires des Commissaires aux comptes	310
	Table de concordance du Document de référence	311
	Informations relatives au rapport de gestion de CNP Assurances	313
	Table thématique du Rapport financier annuel	314



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2010

Le présent Document de référence est également constitutif :

- du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, et
- du rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de CNP Assurances devant être présenté à l'Assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Une table de concordance ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2011, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société. Le Document de référence peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers et sur le site Internet de CNP Assurances (www.cnp-finances.fr).

1 PRÉSENTATION DE CNP ASSURANCES

1.1. PROFIL	4
1.2. HISTORIQUE - ASSUREUR DEPUIS PLUS DE 150 ANS	5
1.3. PRÉSENTATION DES MÉTIERS ET DE LA STRATÉGIE	6
1.4. GOUVERNANCE	9
1.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET EXTRA-FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	10

1.1. PROFIL

CNP Assurances, concepteur et gestionnaire de produits d'assurance vie, est présente aujourd'hui dans 15 pays. Elle a l'ambition d'accompagner chacun de ses clients tout au long de son existence, en lui fournissant les moyens de se prémunir contre les aléas de la vie.

- Plus de 150 ans d'existence
- 24 millions de clients dans le monde
- Une présence dans 15 pays *via* 28 000 points de vente
- 33,4 milliards d'euros de collecte brute en 2010 (normes françaises)
- 32,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010 (normes IFRS)
- 288 milliards d'euros d'encours au 31/12/2010 (y compris PB différée)
- Le 1^{er} assureur de personnes en France
- Plus de 4 600 collaborateurs dans le monde

1.2. HISTORIQUE – ASSUREUR DEPUIS PLUS DE 150 ANS

Permettre à chacun de sécuriser son avenir et celui de ses proches à un coût raisonnable, c'est la mission que se donne le groupe CNP Assurances depuis plus de 150 ans.

Cette longue expérience confère à CNP Assurances une position privilégiée pour observer et accompagner les évolutions économiques et sociales.

De manière générale, le développement économique accentue l'aversion au risque, et l'allongement de la vie renforce les besoins au-delà de la période de vie active. Face à ces constats, les solidarités familiales et affectives ont leurs limites et les régimes sociaux ne peuvent apporter qu'une couverture partielle. Souscrire un contrat d'assurance correspond à une démarche complémentaire. L'assuré organise la protection de son propre futur et de celui de ses proches.

Par son métier, fait de plusieurs savoir-faire imbriqués, l'assureur de personnes répond à ce besoin. En évaluant les risques, en les mutualisant au sein de populations homogènes et en sécurisant la couverture des garanties tant sur le plan administratif que financier, le groupe CNP Assurances réduit les conséquences financières et pratiques des aléas de la vie.

En pleine cohérence avec son histoire, mais aussi fort de l'ancrage public de ses principaux actionnaires et partenaires distributeurs investis d'une mission d'intérêt général, CNP Assurances définit sa responsabilité sociale d'assureur autour de deux priorités : établir une relation de confiance avec toutes ses parties prenantes et contribuer à lutter contre l'exclusion financière et sociale.

■ CNP ASSURANCES : LES GRANDES DATES QUI ONT MARQUÉ L'EXPANSION DE CNP ASSURANCES

1850	Création, au sein de la Caisse des Dépôts, de la Caisse Nationale de Retraite pour la Vieillesse (CNRV), première caisse d'assurance vieillesse en France.
1868	Création de la Caisse Nationale d'Assurances en cas d'Accident (CNAA) et de la Caisse Nationale d'Assurances en cas de Décès (CNAD).
1959	Création de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP), établissement public regroupant les trois caisses au sein de la Caisse des Dépôts.
1960	Lancement des premiers contrats d'assurance individuelle en SICAV avec La Poste et le Trésor Public.
1988	Création d'Écureuil Vie avec les Caisses d'Épargne.
1992	La CNP devient CNP Assurances, société anonyme régie par le Code des assurances.
1995	Création de Compañía de Seguros de Vida en Argentine.
1998	Introduction en Bourse. Signature du pacte d'actionnaires de CNP Assurances.
1999	Prise de contrôle de Global SA et Global Vida SA au Portugal.
2001	Prise de contrôle de CAIXA Seguros au Brésil. Création de Filassistance International avec Azur-GMF dédiée aux services de proximité.
2003	Signature d'un partenariat avec la Mutualité Française jusqu'en 2013.
2005	Implantation en Italie avec l'acquisition de 57,5 % de Fineco Vita, devenue Capitalia Vita en 2006, puis CNP UniCredit Vita en 2008.
2006	Prolongation du pacte d'actionnaires avec La Poste, le groupe Caisse d'Épargne, la Caisse des Dépôts et l'État jusqu'au 31 décembre 2015. Implantation en Espagne via l'acquisition de 94 % de Skandia Vida, renommée CNP Vida.
2007	Rachat par CNP Assurances des 49,9 % d'Écureuil Vie détenus par le groupe Caisse d'Épargne.
2008	Implantation à Chypre et en Grèce via l'acquisition à 50,1 % de Marfin Insurance Holdings.
2009	Signature en juin d'un partenariat longue durée (25 ans) et exclusif avec Barclays conforté en septembre par la création d'une coentreprise nommée Barclays Vida y Pensiones Compañía de Seguros (BVP) pour distribuer en Espagne, au Portugal et en Italie une gamme complète de produits d'assurance vie et de retraite.
2010	En juin, CNP Assurances et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) prolongent jusqu'au 31 décembre 2017 leur convention de partenariat. En août, CNP Assurances prend le contrôle de MFPrévoyance SA et renforce ses liens avec les mutuelles de la Fonction publique.

1.3. PRÉSENTATION DES MÉTIERS ET DE LA STRATÉGIE

CNP Assurances conçoit, fabrique, gère et distribue des contrats d'assurance en épargne, retraite et prévoyance. Assurer les personnes tout au long de leur vie, c'est la mission que s'est donnée CNP Assurances. Un engagement qui correspond à l'histoire et aux valeurs du Groupe.

Dans un contexte économique et social en évolution constante, les attentes en matière de protection de la personne sont multiples et ne cessent d'augmenter. Pour y répondre, CNP Assurances adapte en permanence sa gamme de produits et de services.

Des solutions adaptées à tous les besoins

Une spécificité de CNP Assurances est d'élaborer ses offres en liaison étroite avec chacun de ses partenaires distributeurs, pour prendre en compte les caractéristiques de leur clientèle en termes d'âge, d'approche des risques et de revenus financiers. Les besoins sont très variés : aider un actif à préparer sa retraite, permettre à un retraité de préparer la transmission de son patrimoine ou faciliter la prise en charge d'une éventuelle perte d'autonomie. Quelle que soit la problématique, CNP Assurances est en mesure d'apporter des solutions complètes et innovantes à ses 24 millions de clients dans le monde grâce à son expertise des différents risques.

CNP Assurances conçoit ses offres de façon à permettre au plus grand nombre d'être couverts par un contrat d'assurance. Elle propose, dans chacune de ses gammes, des produits accessibles à tous les niveaux de revenus, grâce à des montants minimaux de versements très faibles.

En matière de couverture de prêts, où la convention Aeras entrée en vigueur en 2007 élargit l'accès aux crédits pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, CNP Assurances œuvre avec résolution pour une bonne application de cette convention. Dès que possible, elle va au-delà des dispositions de la convention, acceptant le maximum de personnes sans majoration de tarifs ou limitation de garanties. En 2010, comme en 2009, le pourcentage des dossiers refusés représente moins de 0,2 % des demandes d'adhésion.

Enfin, l'ambition de CNP Assurances est de garantir la protection de ses assurés sur le long terme. En matière d'assurance vie, CNP Assurances s'efforce d'optimiser et de lisser ses rendements dans le temps et de sécuriser totalement ses engagements en euros. Pour les contrats de rente, la plus-value sociale d'un assureur comme CNP Assurances consiste à verser un revenu régulier et revalorisé.

Une stratégie de partenariats à long terme

Pour permettre à chacun de se protéger facilement, CNP Assurances distribue ses produits en s'appuyant, en France comme à l'étranger, sur des accords de long terme avec des partenaires bien implantés sur leurs marchés.

ASSURANCE INDIVIDUELLE : LA FORCE DES RÉSEAUX BANCAIRES

CNP Assurances privilégie la bancassurance, c'est-à-dire la vente de produits d'assurance *via* des réseaux bancaires, qu'elle pratique depuis plus d'un siècle. En France, CNP Assurances commercialise ses produits d'assurance

individuelle par l'intermédiaire de ses deux partenaires historiques – La Banque Postale et le réseau des Caisses d'Épargne – qui sont aussi ses actionnaires. La Banque Postale et le Groupe BPCE détiennent ensemble 35,5 % de son capital. Ces deux réseaux totalisent près de 22 000 points de vente sur le territoire français et représentent 65,48 % du chiffre d'affaires de CNP Assurances en 2010 (normes IFRS). En 2006, les accords de distribution et le pacte d'actionnaires qui lient CNP Assurances à ses deux partenaires ont été renouvelés jusqu'au 31 décembre 2015.

Depuis 2004, CNP Assurances dispose aussi de sa force commerciale propre, CNP Trésor, qui comprend

300 conseillers et regroupe les assurés ayant souscrit un contrat *via* le Trésor Public. Des conseillers en gestion de patrimoine indépendants contribuent également à la commercialisation de produits d'assurance individuelle.

ASSURANCE COLLECTIVE : UNE ACTIVITÉ HISTORIQUE

L'assurance collective garantit les risques d'un ensemble de personnes par l'intermédiaire d'une personne morale – entreprise, association... – ou d'un chef d'entreprise, par un contrat unique. CNP Assurances distribue des produits d'assurance de groupe, en retraite et prévoyance, à plus de 200 établissements financiers, 20 000 collectivités locales et hospitalières, 4 500 entreprises et de nombreuses associations, ainsi qu'une offre d'épargne salariale par l'intermédiaire de sa filiale Fongepar. CNP Assurances est aussi partenaire historique des mutuelles, notamment au travers du partenariat signé en 2003 avec la Fédération nationale de la mutualité française. En 2010, elle a fait évoluer son partenariat historique avec les grandes mutuelles de la fonction publique regroupées au sein de MFP Services vers un partenariat de nature structurelle. Enfin, la prise de participation de CNP Assurances dans MFPrévoyance SA en août 2010 permet de renforcer leurs liens et d'unir leurs forces. CNP Assurances met au service des établissements bancaires et financiers et de leurs clients, son expertise reconnue en matière d'assurance emprunteur.

CNP Assurances est aujourd'hui n° 1 de la couverture de prêts en France (*Source XERFI, Marché de l'assurance emprunteurs, avril 2010*), avec plus d'un tiers du marché. L'assurance collective représente en 2010 près de 17,9 % du chiffre d'affaires de CNP Assurances.

UNE PRÉSENCE INTERNATIONALE ÉLARGIE

Depuis sa première implantation à l'étranger en 1995, CNP Assurances a poursuivi son développement international en s'appuyant sur le modèle d'affaires mis en œuvre avec succès en France.

Cette stratégie d'implantation consiste à nouer des partenariats stratégiques – prise de contrôle ou création d'une compagnie – avec des institutions bancaires locales possédant un ou plusieurs réseaux de distribution, généralement bancaires et à s'implanter sur des marchés où l'assurance de personnes présente un fort potentiel de croissance.

CNP Assurances opère également sous le régime de la libre prestation de services dans huit pays européens et possède deux succursales dédiées à l'assurance emprunteur en Italie et en Espagne. Principalement implantée en Europe du Sud (majoritairement en Italie et en Espagne, puis depuis 2009, en Grèce et à Chypre), ainsi qu'en Amérique latine (Brésil et Argentine), CNP Assurances a réalisé, en 2010, 19,1 % de son chiffre d'affaires total à l'international.

Un assureur responsable

Pour CNP Assurances, la confiance est une valeur clé, puisque sa plus-value consiste à sécuriser le futur, donc à rassurer. Si la confiance est un enjeu majeur pour tous les intermédiaires financiers, elle l'est encore davantage pour l'assureur de personnes, qui prend des engagements vis-à-vis de ses assurés pour des durées très longues et les porte dans son bilan.

Pour construire cette confiance, CNP Assurances s'appuie sur trois piliers : la déontologie, la qualité de conception et de gestion des contrats et une gestion financière alliant sécurité et performance.

Une déontologie exigeante est pratiquée à tous les niveaux de l'activité. Présente dès la conception d'une offre adaptée aux besoins, elle inspire aussi la formation donnée aux partenaires distributeurs et l'information communiquée aux assurés tout au long de la vie du contrat. Cette préoccupation est claire dans les engagements pris au sein de la profession comme dans les règles éthiques posées aux collaborateurs, tout particulièrement aux équipes qui traitent des données confidentielles (informations médicales comme l'identité des bénéficiaires des contrats) ainsi qu'aux gestionnaires de fonds. Cet engagement s'adosse à un dispositif ambitieux de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment.

La qualité de conception et de gestion des contrats est également essentielle. En effet, le contrat d'assurance est un produit financier complexe. Complexe du fait de la réglementation juridique et fiscale, mais aussi de l'horizon du contrat. Si la durée de vie moyenne d'un contrat d'assurance est de l'ordre de dix ans, certains perdurent cinquante, voire davantage. Complexe enfin, car le contrat lie l'assureur non pas à un client mais à trois contreparties, voire plus : le souscripteur, qui peut être distinct de l'assuré, lui-même éventuellement distinct du (ou des) bénéficiaire(s) de la prestation. De plus, il s'agit d'un produit « sur mesure », l'assureur s'engageant à respecter les volontés personnelles de l'assuré et à garder la confidentialité sur celles-ci jusqu'au dénouement du contrat.

L'expertise de CNP Assurances et la taille de son portefeuille constituent des atouts majeurs pour concevoir et tarifier les garanties. En France, CNP Assurances, premier assureur de personnes, applique sa profonde connaissance des risques dans des tables de sinistres, certifiées et régulièrement renouvelées.

Dans le cadre de son modèle d'affaires et en s'appuyant sur des technologies de pointe, le groupe CNP Assurances a développé une expertise unique permettant d'associer la qualité de gestion de volumes très importants (par exemple,

en France : 14,8 millions de contrats individuels, 13 millions de contrats en couverture de prêts) et l'attention portée à chaque situation personnelle.

Vecteur essentiel de confiance, enfin, la qualité de la gestion financière. Le savoir-faire et la rigueur des équipes de CNP Assurances sont reconnus. L'enjeu est particulièrement important pour les contrats d'assurance vie-épargne, dont l'assureur garantit en permanence à ses assurés le montant souscrit en euros, augmenté de sa rémunération annuelle capitalisée. La gestion financière doit donc allier sécurité sur le long terme – sachant que l'assuré a en général la faculté de racheter son contrat à tout moment – et rendement. Ce dernier doit, en particulier, concilier optimisation de la rentabilité annuelle puisque l'attente de l'assuré est conditionnée par les taux observés sur les marchés, et régularité des revalorisations.

La gestion financière est également essentielle dans le segment « Retraite », puisque sa performance est pour partie anticipée à travers le taux technique des rentes. Pour le segment « Risque », la performance financière permet d'optimiser le tarif.

Compte tenu de toutes les spécificités du métier d'assureur, la gestion financière de CNP Assurances diffère à la fois de celle d'une société de gestion et de celle d'une banque. Elle se distingue aussi profondément de celle d'un fonds de pension, qui peut, pour l'essentiel, programmer ses échéances. La stratégie financière du groupe CNP Assurances s'inscrit dans une démarche d'investisseur responsable, caractérisée par une allocation stratégique stable, des durées de détention très longues et des processus de sélection et de gestion intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Pour permettre à l'assuré d'être aussi acteur de développement durable, CNP Assurances s'attache à promouvoir des supports Investissement Socialement Responsable (ISR) en lien avec ses partenaires.

La responsabilité sociale de l'Entreprise se traduit également par le respect des droits et devoirs attachés aux actifs détenus. Avec un encours de 288 milliards d'euros à fin 2010, le Groupe joue un rôle majeur dans le financement de l'économie européenne, États comme entreprises.

Le développement durable au cœur de la stratégie

CNP Assurances mène une politique socialement responsable vis-à-vis de toutes les parties prenantes – assurés, partenaires distributeurs, actionnaires, collaborateurs, fournisseurs, contreparties des investissements financiers – et une action engagée en faveur de la société civile et de la protection de l'environnement.

Sans prise en compte des impacts sociaux et environnementaux de toute activité économique, il ne peut y avoir de croissance durable. C'est dans ce but que CNP Assurances mène des actions responsables en s'appuyant sur des valeurs de responsabilité, de partenariat, de partage et de solidarité. CNP Assurances agit en faveur de ses assurés en luttant contre l'exclusion financière par le biais de cotisations accessibles aux moins favorisés et d'une offre de microassurance aux créateurs d'entreprise. Elle est aussi pionnière en couverture de prêts des risques aggravés. Ses relations avec ses partenaires s'inscrivent dans une logique de respect mutuel et de développement à long terme. CNP Assurances se veut également un employeur exemplaire. Sa politique de Ressources humaines volontariste privilégie l'évolution des carrières et la mobilité interne. La promotion de l'égalité professionnelle – égalité hommes/femmes, intégration des jeunes, des seniors, des minorités et des handicapés – qui est un axe essentiel de la politique des Ressources humaines, s'est vue récompensée par l'obtention du Label Diversité en janvier 2009.

Ce Label a été lancé fin 2008 par l'Association nationale des DRH (ANDRH), il certifie que les sociétés labellisées ont mis en place un dispositif de lutte contre l'exclusion couvrant toutes les compétences de la gestion des ressources humaines, depuis le recrutement jusqu'au licenciement, sans oublier le

développement des carrières. C'est l'Association française de normalisation (Afnor) qui enregistre la candidature. Cet organisme instruit alors un dossier et réalise un audit – les actions menées par l'entreprise doivent répondre à un cahier des charges très précis – avant de donner son avis sur l'attribution du label. Celui-ci est ensuite soumis à une commission multipartite. La certification est valable trois ans.

Son adhésion, dès 2003, au Pacte Mondial de l'ONU qui invite les entreprises à adopter et soutenir dix principes fondamentaux portant sur les droits de l'homme, les normes de travail, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la corruption, le blanchiment témoigne également de sa volonté d'être un employeur responsable... CNP Assurances agit en faveur de la société civile par le biais d'un soutien actif à l'économie, d'une politique d'investissements responsables ou encore d'actions de mécénat dans le domaine de la santé et de la solidarité. À cet engagement en faveur des hommes, s'ajoute la volonté d'agir pour la protection de l'environnement. CNP Assurances a participé dès l'origine à la création du fonds carbone européen visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto. Elle commercialise depuis fin 2007, CNP Développement Durable, un fonds de fonds constitué en partie de fonds investis dans les secteurs des énergies renouvelables ou de la gestion de l'eau. Enfin, elle a fait le choix, pour toutes ses implantations, de réduire au maximum sa consommation d'électricité, de papier et d'eau et a mis en place un dispositif pour trier ses déchets et rationaliser ses transports. Le Conseil d'administration valide la démarche engagée et fixe des objectifs dans chacun des axes poursuivis.

Informations sociales et environnementales en application de la loi NRE, pages 99 à 106.

1.4. GOUVERNANCE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Conseil d'administration

ADMINISTRATEURS

Edmond Alphandéry, Président
 Gilles Benoist, Directeur général
 Caisse des dépôts et consignations, représentée
 par son Directeur général, Augustin de Romanet
 Antoine Gosset-Grainville*
 Pierre Hériaud
 André Laurent Michelson
 Alain Quinet
 Franck Silvent
 Sopassure, représentée par Marc-André Feffer
 Jean-Paul Bailly
 Olivier Klein
 François Pérol
 Philippe Wahl*
 L'État, représenté par Ramon Fernandez
 Philippe Baumlin
 Henri Proglio
 Marcia Campbell*
 Stéphane Pallez*

CENSEURS

Pierre Garcin*
 Jean-Louis de Mourgues
 Jacques Hornez

REPRÉSENTANTS DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Nadia Remadna
 Pascal Oliveau
 Valérie Baron-Loison
 Patrick Berthelot

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hugues de Vauplane

COMMISSAIRES AUX COMPTES

PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Éric Dupont
 Mazars représenté par Jean-Claude Pauly

Les comités spécialisés

LE COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES

Stéphane Pallez*, Présidente
 Olivier Klein
 Franck Silvent
 Philippe Wahl*
 Marcia Campbell*

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Henri Proglio, Président
 Edmond Alphandéry
 Jean-Paul Bailly
 François Pérol
 Augustin de Romanet

LE COMITÉ STRATÉGIQUE

Edmond Alphandéry, Président
 Marc-André Feffer
 Olivier Klein
 Henri Proglio
 Alain Quinet
 Augustin de Romanet

La Direction générale

Gilles Benoist, Directeur général

DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS

Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur de l'International
 Antoine Lissowski, Directeur financier
 Gérard Ménéroud, Directeur du Développement
 et des Partenariats

* Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011.

1.5. INFORMATIONS FINANCIÈRES ET EXTRA-FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Chiffres clés extra-financiers

Adhésion CNP UniCredit Vita au Pacte Mondial en 2010.

EMPLOYEUR RESPONSABLE

Effectifs

CNP Assurances : 3 068

Filiales internationales consolidées : 1 469

Autres filiales non consolidées (Filassistance, Âge d'Or, SFLI) : 143

Part des CDI (CNP Assurances et filiales internationales consolidées) : 97,7 %

Formation (CNP Assurances et filiales internationales consolidées) : 4,2 % de la masse salariale

Respect de l'environnement

Bilan carbone® 2009 = 22 000 en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (teq CO₂)

Variation 2010 de l'empreinte carbone par collaborateur, à périmètre et méthodologie constante = + 3,8 % dont 3,1 % sur le fonctionnement interne

Bilan net 2010 du stockage de carbone des forêts du patrimoine de CNP Assurances = 79 500 tonnes

Investisseur responsable

Part des actifs gérés en intégrant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance : 54,5 %

Encours OPCVM labellisées ISR ou à thématique sociale ou environnementale : 620 millions d'euros

Nombre de contrats d'assurance CNP avec support ISR fin 2010 : 86 200

Chiffres clés

(Source : résultats annuels 2010 de CNP Assurances)

COLLECTE BRUTE TOTALE

(en Md€, normes françaises)



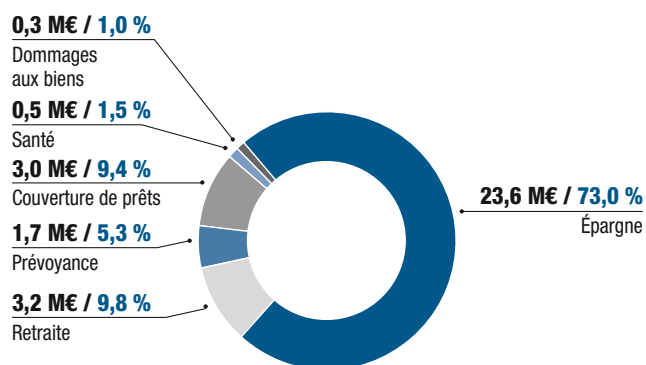
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL

(en Md€, normes IFRS)



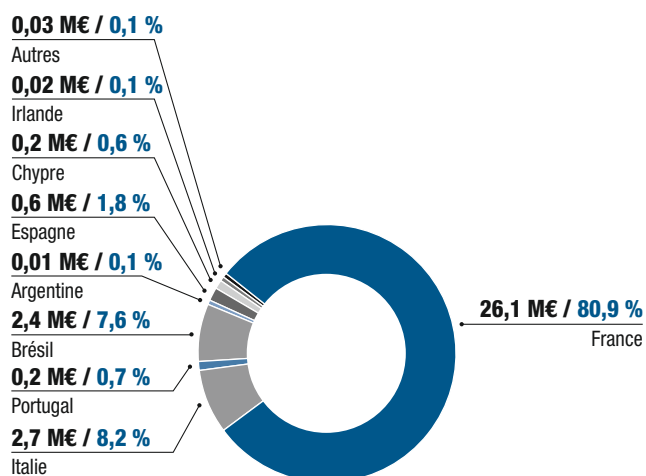
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT

(en M€, normes IFRS)



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

(en M€, normes IFRS)



RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(en M€)



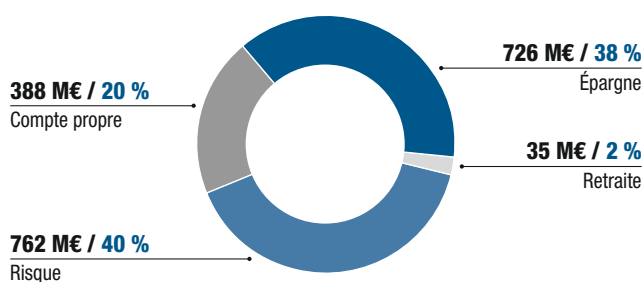
RÉSULTAT NET

(en M€)



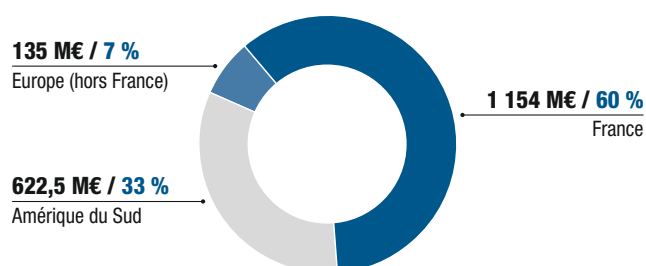
■ RÉPARTITION DU RBE PAR SEGMENT

(en M€, en %)



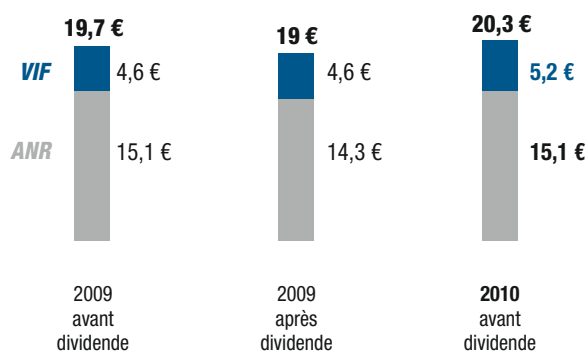
■ RÉPARTITION DU RBE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en M€, en %)



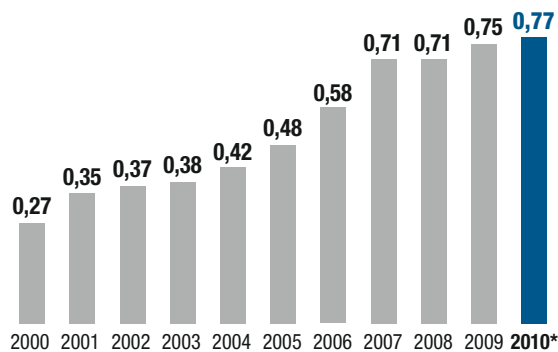
■ DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE (MARKET CONSISTENT EMBEDDED VALUE)

(en € par action) ⁽¹⁾



■ HISTORIQUE DU DIVIDENDE

(en € par action) ⁽¹⁾



* Proposition de dividende à l'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011

■ NOTATIONS

(Source : communiqué Standard & Poor's - 18 novembre 2010)

Standard & Poor's - Financial Strength Rating	AA- perspective stable
---	------------------------

⁽¹⁾ En juillet 2010, CNP Assurances a procédé à la division par 4 du nominal de son action.

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

2.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES	14
2.2. GOUVERNANCE	27
2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	31
2.4. RÉMUNÉRATIONS	45
2.5. CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES	54
2.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE)	64
2.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	66

2.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES

Exercice 2010

Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration de CNP Assurances (ci-après la Société), que j'ai l'honneur de présider, il m'incombe personnellement, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, de vous rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil au cours de l'exercice écoulé, et de vous informer sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Ce rapport, que j'ai établi sur la base de la documentation et des reportings effectués auprès du Conseil d'administration, a été finalisé au terme d'entretiens que j'ai menés avec les responsables de directions, notamment celles en charge d'activités de contrôle transversales ainsi que certains responsables de directions ou de départements opérationnels. Je me suis donc entretenu avec le Directeur général, les Directeurs généraux adjoints, le Secrétaire général, le Directeur des Risques et de la Solvabilité, la Directrice des Risques et de la Conformité, le Directeur Comptable et Juridique, la Directrice du Service aux Assurés, la Directrice de l'Audit interne, la Directrice de la Planification et de la Performance, le Directeur des Programmes, de l'Organisation et des Systèmes, le Directeur du Pôle Partenariats Individuels et Grand Public, le Directeur de la Direction internationale, le Directeur des Investissements et la Directrice des Ressources humaines. Au cours de ces entretiens, j'ai souhaité obtenir des informations sur le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques, en termes :

- d'évolutions survenues au cours de l'exercice ;
- d'éléments d'appréciation du dispositif *via* l'auto-évaluation et l'analyse comparative des pratiques en cours sur le secteur ;
- d'axes d'amélioration et plans d'actions à mettre en œuvre sur 2011.

À ma demande, les études menées pour mon précédent rapport, d'une part sur les capacités de CNP Assurances

à faire face à divers scénarios macroéconomiques et, d'autre part, sur l'exposition de la Société à certains risques économiques et financiers majeurs, ont été actualisées. J'ai également souhaité qu'une étude relative à l'impact de Solvabilité II sur la gestion des risques de la Société soit conduite.

Le présent rapport a été présenté au Comité d'audit et approuvé par le Conseil d'administration du 22 février 2011. Ce document s'inscrit dans la continuité de ceux que je vous ai présentés ces dernières années. Il comporte une première partie relative au fonctionnement du Conseil d'administration, la seconde étant consacrée aux procédures de contrôle interne et à la gestion des risques.

1 COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AFEP et le MEDEF ont publié en avril 2010 leur Code révisé de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées ⁽¹⁾. Ce Code, dont l'application fait l'objet d'un rapport annuel pour mesurer son degré d'application, constitue le Code de référence sur lequel CNP Assurances s'appuie pour développer ses pratiques de gouvernance.

Cette adhésion aux recommandations de l'AFEP-MEDEF n'exclut pas l'aménagement de certaines préconisations. Cette situation se justifie par l'existence, depuis l'introduction en Bourse de la Société, en 1998, d'un Pacte d'actionnaires dont les dispositions ont façonné l'organisation de la gouvernance de l'Entreprise. La Société a dû ainsi adapter aux spécificités de son mode de fonctionnement les recommandations du code AFEP-MEDEF sur le nombre d'administrateurs indépendants.

Pour autant, l'amélioration de la transparence, de la lisibilité et de la comparabilité des informations des sociétés cotées, que ce rapport AFEP-MEDEF met en exergue, est pleinement partagée par CNP Assurances. La Société s'est

(1) Le Code AFEP-MEDEF révisé de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées est disponible sur le site Internet : www.medef.fr

notamment conformée à la présentation standardisée des informations relatives aux rémunérations des dirigeants avec le même niveau d'exhaustivité et de transparence qui est le sien depuis de nombreuses années.

A) PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de CNP Assurances réunit 18 administrateurs ayant voix délibérative, 3 censeurs et 4 représentants du Comité d'entreprise.

La Société a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur général afin d'assurer une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique, de décision et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du Conseil d'administration et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la Direction générale.

Dans le cadre de cette organisation des pouvoirs et des compétences et conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce et aux statuts de la Société, le Conseil d'administration a tous pouvoirs pour agir au nom de CNP Assurances ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

Le Conseil d'administration nomme le Directeur général à qui il peut déléguer, pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'Assemblée générale des actionnaires, tout ou partie de ses pouvoirs.

En juillet 2007, le Conseil d'administration a conféré au Directeur général, M. Gilles Benoist, l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'Entreprise, lui laissant ainsi toute latitude pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel fixé par le Conseil d'administration. Il est néanmoins prévu que certaines opérations stratégiques requièrent, avant toute décision, un examen préalable du Conseil. Celles-ci sont précisées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

La composition du Conseil est conforme à la structure de son capital qui compte deux actionnaires majoritaires, à savoir la Caisse des dépôts et consignations et le holding Sopassure (qui regroupe les participations indirectes de La Banque Postale et de BPCE). Les principaux actionnaires de la Société sont liés, depuis l'entrée en Bourse des titres de la Société, en 1998, par un pacte qui organise, notamment, l'équilibre actionnarial et le mode de désignation des administrateurs de CNP Assurances.

Ainsi, pendant toute la durée du pacte dont l'échéance actuelle est prévue au 31 décembre 2015, les membres du Conseil sont élus sur proposition des principaux actionnaires et selon la répartition suivante : 1 administrateur sur proposition de l'État, 6 sur proposition de la Caisse des dépôts et consignations, 5 sur proposition de Sopassure, auxquels s'ajoutent 1 représentant des salariés actionnaires et 4 personnalités qualifiées indépendantes. Les actionnaires

peuvent en outre proposer conjointement la nomination d'un 18^e administrateur.

Au-delà de cette répartition quantitative, les critères de sélection des administrateurs sont fondés sur des aspects qualitatifs où l'expérience des candidats et leur compétence dans les domaines liés aux métiers du groupe CNP Assurances et à son environnement concurrentiel, ainsi que leur compréhension du fonctionnement de l'Entreprise et de ses spécificités, sont des atouts déterminants.

Par ailleurs, j'ai entrepris des démarches en vue de proposer la candidature de deux femmes au Conseil d'administration d'ici l'Assemblée générale annuelle de 2011. Rappelons que la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit la nomination, à la plus proche Assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs, d'au moins une femme, pour les conseils qui n'en comportent aucune.

B) FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En complément des dispositions législatives, statutaires et des dispositions du pacte d'actionnaires, CNP Assurances a élaboré le règlement intérieur du Conseil d'administration qui régit les modalités pratiques du fonctionnement de cette instance et celles des comités spécialisés créés en son sein. Ce document est disponible sur le site Internet de la Société ⁽¹⁾.

En ma qualité de Président du Conseil d'administration, je m'efforce de veiller à une gouvernance harmonieuse au sein de l'actionnariat, ainsi qu'au bon fonctionnement des organes de la Société.

1. Auto-évaluation du fonctionnement du Conseil

Je vous avais annoncé dans mon précédent rapport que le Conseil d'administration avait engagé fin 2009-début 2010 un processus d'auto-évaluation de son fonctionnement et de ses travaux, conformément à son règlement intérieur. Les résultats de cette évaluation, réalisée sur la base d'un questionnaire détaillé et complété d'entretiens individuels entre chaque administrateur et le Secrétaire général du Conseil, ont été présentés au Conseil d'administration du 25 mai 2010.

Il ressort des délibérations de cette séance que le fonctionnement du Conseil d'administration est jugé, à l'unanimité de ses membres, globalement satisfaisant. Les réponses mettent en évidence un Conseil compétent, composé de personnalités diversifiées, expérimentées et participant de façon constructive aux débats. Elles soulignent également le bon fonctionnement des comités spécialisés. L'expression de ces appréciations a été assortie de demandes d'amélioration relatives notamment à une information encore plus approfondie sur le contrôle des risques, notamment ceux liés aux marchés financiers auxquels CNP Assurances est susceptible d'être exposée.

Les membres du Comité d'audit, renommé Comité d'audit et de risques par le Conseil d'administration du 14 décembre 2010,

(1) Le règlement intérieur du Conseil d'administration est consultable dans la partie « gouvernance » du site de la Société : www.cnp-finances.fr

ont également mentionné leur souhait d'approfondir leurs échanges avec les Commissaires aux comptes ainsi qu'avec les responsables en charge de l'Audit interne et du Contrôle des risques de la Société.

2. Travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'administration a tenu 8 réunions d'une durée moyenne d'environ deux heures trente. Les débats et les décisions du Conseil sont formalisés dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque séance.

Une participation active des administrateurs a été observée tout au long de l'année, avec un taux d'assiduité proche de 80 % illustrant ainsi l'implication des administrateurs, d'ailleurs inscrite dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Cette implication se matérialise également par la détention d'un nombre minimum de 200 actions de la Société, ce minimum étant porté à 400 actions pour le Président du Conseil d'administration ⁽¹⁾.

À chacune de ses réunions, le Conseil est informé par le Directeur général des faits marquants intéressant la marche de la Société. Une analyse détaillée des résultats de la Société et de ses filiales est périodiquement fournie au Conseil au travers notamment des arrêtés comptables annuel et semestriel et de la présentation d'indicateurs trimestriels.

L'information du Conseil est complétée par des présentations de responsables opérationnels sur des sujets permettant le suivi de la stratégie du Groupe et la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives.

Lors de ses séances des 29 juillet et 14 décembre 2010, le Conseil d'administration a étudié et approuvé les orientations stratégiques élaborées par la Direction générale, et préalablement examinées par son Comité stratégique (*cf. infra*), relatives à :

- l'adaptation et l'évolution des marchés et des produits ;
- les relations avec les réseaux partenaires de la Société ;
- la recherche de la compétitivité et de la productivité interne ;
- la rentabilité des capitaux ; et
- l'impact de Solvabilité 2.

Afin d'approfondir sa compréhension des activités et des perspectives du Groupe, le Conseil d'administration a examiné, en particulier et à sa demande, la situation de certaines filiales en France (Âge d'or, CNP Capéor) et à l'international (CAIXA Seguros, CNP Vita et Barclays Vida y Pensiones).

Attaché à maîtriser les risques auxquels est exposée l'Entreprise, le Conseil d'administration a placé au cœur de sa réflexion l'étude des risques majeurs liés à la crise financière sur la situation de CNP Assurances. Il a consacré une attention particulière à l'analyse de scénarios de

« sortie de crise » et leurs conséquences sur les équilibres financiers de la Société et a examiné, sur la base de l'analyse confiée à un intervenant extérieur, la flexibilité financière de CNP Assurances face à ces différents scénarios et leur impact sur le résultat, le bilan et la solvabilité de la Société. Il a constaté que le travail réalisé par ces experts externes, représentant un enrichissement incontestable pour l'appréhension des évolutions par la Société, confortait les projections menées en interne.

J'ai décidé de reconduire ces travaux en 2011 afin de nourrir la réflexion du Conseil sur les conséquences prévisibles des axes et des choix que la Société pourrait retenir.

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion et de contrôle, le Conseil d'administration bénéficie des avis de ses 3 Comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité des rémunérations et des nominations et le Comité stratégique.

Le Conseil du 14 décembre 2010 a mené une réflexion approfondie sur l'opportunité de créer ou non, aux côtés du Comité d'audit, un Comité des risques spécifique, aux fins d'assurer le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques. Le Conseil d'administration a estimé plus judicieux d'adapter et de compléter les dispositions du règlement intérieur de son Comité d'audit, en se conformant aux dernières recommandations de l'AMF publiées à l'été 2010.

3. Travaux des Comités spécialisés en 2010

a. Travaux du Comité d'audit

Le Comité d'audit de CNP Assurances, créé en janvier 2000, assume des missions conformes à l'article L.823-19 du Code de commerce.

Le contenu des missions du Comité d'audit est détaillé dans le règlement intérieur du Conseil régulièrement mis à jour.

Lors de sa séance du 14 décembre 2010 et après avis conforme de son comité spécialisé, le Conseil d'administration a précisé la rédaction de certains articles du règlement du Comité d'audit (mode de relations avec les Commissaires aux comptes ; évaluation du fonctionnement du Comité ; examen des communiqués de presse). D'autres chapitres de ce règlement, relatifs notamment à l'examen de l'élaboration de l'information financière et au suivi de l'analyse des risques, ont été restructurés afin que le fonctionnement du Comité d'audit s'appuie sur une architecture rédactionnelle et une mise en pratique conformes aux recommandations de l'AMF.

En 2010, le Comité d'audit s'est réuni 5 fois dans le cadre de séances d'une durée moyenne d'environ 2 heures. Le taux de participation de ses membres est supérieur à 60 %. Ce Comité est composé de cinq membres dont deux « indépendants » : son Président, Tommaso Padoa-Schioppa, décédé le 18 décembre 2010 et Antonio Borgès qui a quitté ses fonctions le 9 novembre dernier. Trois autres membres composent cette formation : Patrick Werner⁽²⁾, qui a démissionné le 18 janvier 2011, Franck Silvent et

(1) Cette règle d'ordre interne est applicable à l'ensemble des personnes physiques, y compris les représentants des personnes morales, à l'exception du représentant de l'État, dont le statut est incompatible avec une telle mesure.

(2) Remplacé par Philippe Wahl, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 6 mai 2011.

Olivier Klein. Les postes vacants font l'objet d'une procédure de remplacement selon les critères de gouvernance de CNP Assurances rappelés ci-dessus.

Ce Comité a notamment traité, au cours de l'exercice écoulé, des sujets suivants :

- comptes annuels 2009, comptes semestriels au 30 juin 2010 et indicateurs trimestriels 2010 ;
- frais de gestion — Atterrissage 2010 — Budget 2011 ;
- rapport d'activité de la Direction des Risques et de la Conformité ;
- rapport d'activité de la Direction de l'Audit interne et programme des missions 2010/2011 ;
- examen de l'étude réalisée sur les risques majeurs et les scénarios de sortie de crise ;
- point sur certaines participations non cotées (Âge d'Or, CNP Capéor, CNP Caution) ;
- informations relatives aux placements du groupe CNP Assurances ;
- approbation de la Charte de l'audit interne du groupe CNP Assurances ;
- recommandations sur la sélection des Commissaires aux comptes de la Société.

Dans le cadre de ses missions, le Comité a auditionné les principaux responsables de l'élaboration des comptes de CNP Assurances et de son Groupe, ainsi que les Commissaires aux comptes qui peuvent être entendus hors la présence des dirigeants de l'Entreprise.

b. Travaux du Comité des rémunérations et des nominations

Ce Comité effectue notamment des propositions au Conseil d'administration relatives à la nomination, la reconduction ou la révocation du Directeur général. Il émet des avis sur la nomination des administrateurs, sur la répartition des jetons de présence ainsi que sur tout projet relatif à une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés ou à l'attribution gratuite d'actions CNP Assurances au profit des salariés et des dirigeants de la Société. Il propose au Conseil la fixation de la rémunération du Président du Conseil d'administration ainsi que celle du Directeur général au titre de son mandat social et de son contrat de travail.

Le Comité des rémunérations et des nominations, composé de cinq membres, s'est tenu une fois au cours de l'exercice 2010 pendant environ une heure trente, en réunissant tous ses membres.

Sont membres de ce Comité : Henri Proglio, qui en assure la présidence, Edmond Alphandéry, Augustin de Romanet, Jean-Paul Bailly et François Pérol.

L'ensemble de ces informations et des décisions arrêtées pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux est détaillé dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

c. Travaux du Comité stratégique

Ce Comité, qui s'est réuni 3 fois en 2010 dans le cadre de séances d'une durée moyenne d'environ deux heures, a pour mission de préparer et de faciliter le travail du Conseil d'administration dans la fixation et le suivi des orientations stratégiques. Le taux de participation des réunions de ce Comité est d'environ 75 %.

Sont membres de ce Comité : Edmond Alphandéry qui en est également le Président, Augustin de Romanet, Alain Quinet, Marc-André Feffer, Olivier Klein et Henri Proglio.

Le Comité stratégique apporte, en particulier, son éclairage sur les axes stratégiques de développement de CNP Assurances en France et à l'étranger, en étudiant les projets de création, d'acquisition ou de cession d'actifs, de participations ou de filiales et en assurant leur suivi.

Il est également saisi des projets d'actualisation du plan stratégique de CNP Assurances et en assure le suivi au moins une fois par an. À ce titre, et compte tenu du contexte du changement d'environnement économique et financier depuis 2007, le Comité stratégique a consacré deux séances en 2010 à suivre l'avancement des différents chantiers d'orientations stratégiques de l'Entreprise pour la période 2010-2014 avant de recommander leur présentation par la Direction générale au Conseil d'administration.

Dans le cadre de la demande exprimée par le Comité stratégique en 2009 de disposer d'un travail d'analyse sur les grands paramètres susceptibles de guider l'avenir de la Société, le Comité stratégique a bénéficié le 24 novembre 2010 de la présentation par le Directeur général des impacts pour CNP Assurances de différents scénarios d'évolution de l'environnement économique et financier.

Le Comité stratégique a également étudié le projet Retraite avec le groupe Malakoff Médéric avant que le Conseil d'administration décide d'agréer l'accord de partenariat qu'il a présenté à l'Assemblée des actionnaires du 29 juillet 2010.

2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

A) LE DISPOSITIF GÉNÉRAL DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1. Cadre général

a. Périmètre

Le présent rapport rend compte des principaux éléments du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne de CNP Assurances et de ses filiales consolidées (ci-après « le Groupe »). Il n'a pas vocation à décrire de manière détaillée la totalité des procédures et mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne déployés au sein du Groupe.

b. Référentiels et objectifs du dispositif

L'activité exercée par CNP Assurances est encadrée par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, notamment par le Code des assurances. Les compagnies d'assurances font l'objet d'un contrôle, exercé en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP). À horizon 2013,

le Groupe sera soumis aux exigences de la réglementation européenne Solvabilité 2, dont le pilier 2 couvre notamment la gestion des risques et le contrôle interne.

CNP Assurances a décidé de s'appuyer sur le cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le dispositif de contrôle interne vise à assurer la conformité aux lois et règlements, l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale, le bon fonctionnement des processus internes de la Société et la fiabilité des informations financières. La gestion des risques a quant à elle pour objectifs de créer et préserver la valeur de la Société, sécuriser la prise de décision et les processus, favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société et mobiliser ses collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

Comme tout dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, celui du groupe CNP Assurances ne peut fournir une garantie absolue contre d'éventuelles lacunes. Il apporte cependant une assurance raisonnable que la Société atteint de manière satisfaisante les objectifs précités.

2. Principales actions conduites au cours de l'année 2010

L'année 2009 avait connu un rebond des marchés financiers tandis que l'ensemble des secteurs économiques continuaient de subir les contrecoups de la crise. L'année 2010 aura quant à elle été marquée par une reprise de la croissance mondiale, déjà initiée au second semestre 2009, par la dichotomie entre les rythmes de croissance des pays émergents et ceux des pays développés.

Ce contexte, qui sera vraisemblablement toujours d'actualité en 2011, est porteur d'incertitudes et de risques sur lesquels il convient de maintenir la plus grande vigilance. CNP Assurances doit s'efforcer d'anticiper au mieux les évolutions possibles de la situation économique, de la plus dégradée à la plus favorable, et de disposer d'une information complète et pertinente sur les risques encourus et sur la qualité des dispositifs en place pour les évaluer et les piloter.

J'ai donc souhaité que soit analysée la capacité de CNP Assurances à faire face à divers scénarios d'évolution macroéconomique et à leurs conséquences sur les équilibres financiers du Groupe. J'ai suivi l'exposition de l'Entreprise aux divers risques financiers, et dans ce cadre, évalué l'exposition du Groupe à la crise des dettes souveraines européennes ainsi que la robustesse du dispositif mis en œuvre pour en assurer la maîtrise.

J'ai également demandé la conduite d'une étude relative aux impacts de Solvabilité 2 sur l'allocation d'actifs et sur le dispositif de gestion des risques du Groupe. Cette étude couvre les impacts sur les processus d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques. Des efforts importants ont en effet été engagés par le Groupe pour sa préparation à Solvabilité 2. Ces travaux renforcent la cohérence d'ensemble du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et son intégration dans les processus décisionnels.

Enfin, je me suis attaché à suivre les progrès réalisés depuis le premier exercice au titre duquel ce rapport a été émis, et plus particulièrement en ce qui concerne :

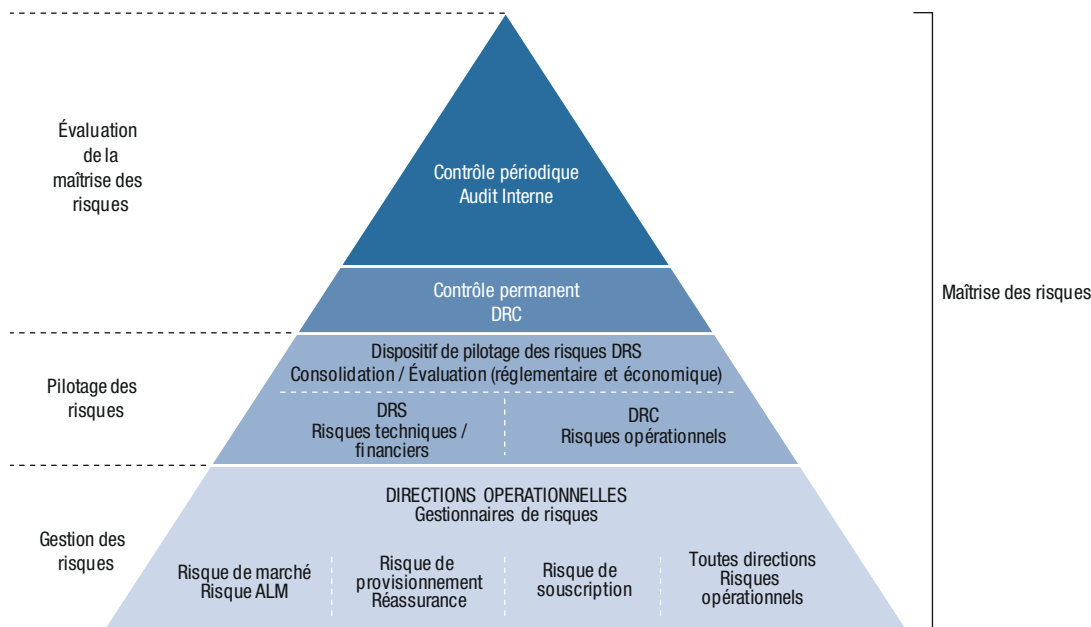
- l'amélioration de la qualité du service rendu aux assurés ;
- la sécurisation et l'optimisation de l'efficacité des processus ;
- l'extension progressive de la démarche de certification à toutes les activités essentielles du métier d'assureur ;
- le développement des compétences des équipes, en cohérence avec les exigences du modèle d'affaires du Groupe et aux mutations du secteur de l'assurance.

3. Organisation du dispositif général de contrôle

Le dispositif général de contrôle de CNP Assurances s'inscrit dans un environnement comprenant le système de délégation interne et des principes fondamentaux développés dans des documents tels que la Charte du contrôle interne et le Code de bonne conduite. Ce dispositif comprend plusieurs niveaux :

- des contrôles, dits de premier niveau, que chaque Direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place et qui visent à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences ou à contrôler de manière transversale des risques pris par la Société dans son ensemble y compris dans d'autres Directions ;
- un deuxième niveau de contrôle comprenant :
 - le dispositif de gestion des risques, qui évalue les risques, s'assure de leur maîtrise et vérifie la pertinence et l'efficacité des mécanismes de contrôle, de réduction et de transfert de ces risques, et
 - le Service du contrôle interne, chargé de recenser et de vérifier le fonctionnement opérationnel des dispositifs de maîtrise des risques considérés comme significatifs ;

- un troisième niveau de contrôle, assuré par la Direction de l'Audit interne.



a. La gestion des risques

CNP Assurances a confié l'animation du dispositif d'évaluation et de pilotage des risques à la Direction des Risques et de la Solvabilité et à la Direction des Risques et de la Conformité. Ce dispositif s'inscrit dans un schéma global de gestion des risques dont le pilotage stratégique est assuré par le Directeur général.

La Direction des Risques et de la Solvabilité a été créée en janvier 2010. Elle est chargée du pilotage et de l'évaluation des risques financiers et techniques au niveau du Groupe, du développement du modèle interne d'évaluation de l'exigence de capital réglementaire et économique et de la production d'informations sur les risques financiers et techniques. Elle est un contributeur majeur au projet Solvabilité 2 et assure le suivi de l'avancement de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de ce projet.

La Direction des Risques et de la Conformité assure le pilotage et l'évaluation des risques opérationnels mais aussi de ceux qui peuvent naître d'une conformité insuffisante des produits d'assurance aux réglementations qui leur sont applicables, d'une absence de respect des règles éthiques ou d'opérations de blanchiment.

Le projet « ERM⁽¹⁾ – Gestion des risques » a pour objectif d'améliorer la formalisation du dispositif existant de gestion des risques et de le compléter sur certains points. Il s'inscrit dans le cadre de la notation de CNP Assurances et contribue à satisfaire les futures exigences du pilier 2 de Solvabilité 2. Il couvre l'ensemble des risques des sociétés d'assurance du Groupe en France et, à terme, à l'international. Les travaux menés en 2010 ont notamment porté sur la mise en œuvre de la fonction gestion des risques et son articulation avec les fonctions opérationnelles et les filiales et sur la définition de la tolérance au risque.

Cette démarche sera poursuivie en 2011. Une attention particulière sera apportée à la mise en place d'un système d'alerte précoce permettant d'identifier le plus en amont possible les nouvelles sources de risque et les variations d'intensité des risques existants afin d'adapter au plus tôt le dispositif de maîtrise de ces risques.

b. Le contrôle interne (surveillance permanente)

Au sein de la Direction des Risques et de la Conformité, le Service du Contrôle interne a pour mission de recenser et de vérifier le fonctionnement opérationnel des dispositifs de maîtrise des risques considérés comme significatifs.

Le périmètre d'évaluation du contrôle interne a été fixé initialement pour couvrir les exigences relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable. Il s'est progressivement élargi pour intégrer d'autres processus clés pour la Société, notamment ceux sur lesquels une crise financière peut avoir un impact. Ce périmètre est resté stable en 2010.

CNP Assurances s'appuie sur un dispositif d'autoévaluation. Par cette procédure qui implique l'ensemble du personnel, la Société dispose ainsi chaque année d'une appréciation interne sur la qualité des contrôles. Les responsables hiérarchiques valident ces évaluations et proposent, le cas échéant, la mise en œuvre de plans d'action. Les contrôles jugés satisfaisants font l'objet de tests conduits sur des échantillons sélectionnés de manière aléatoire pour valider la fiabilité des informations issues de l'autoévaluation. Par ailleurs, des tests spécifiques permettent de s'assurer de la cohérence de ces dispositifs de contrôle, d'en apprécier la pertinence et la fiabilité et de vérifier le niveau de couverture des risques. Les résultats de ces évaluations sont partagés avec les opérationnels ainsi qu'avec les membres du Comité exécutif concernés lors de comités *ad hoc*.

(1) Enterprise Risk Management.

Les travaux à mener en 2011 auront notamment pour objectif de renforcer la couverture par le contrôle interne du dispositif de gestion des risques.

c. L'Audit interne (surveillance périodique)

Un troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction de l'Audit interne. Celle-ci apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe. Ses missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel, qui garantit une couverture de l'ensemble des activités porteuses de risques significatifs sur une période de 5 ans. Le programme d'audit annuel est soumis au Comité exécutif et validé par le Comité d'audit. L'Audit interne peut également être sollicité pour conduire des missions non prévues au plan pluriannuel, répondant à une situation d'urgence sur un sujet clairement identifié.

La Direction de l'Audit interne évalue, sur la base de missions ciblées et grâce à une approche méthodique, la conception et l'efficacité des processus de contrôle interne et de gestion des risques. Elle fait ensuite des recommandations pour en améliorer la qualité. Elle tient des réunions trimestrielles avec la Direction des Risques et de la Conformité et les Commissaires aux comptes, afin d'optimiser la couverture du périmètre.

Depuis 2007, la Direction de l'Audit interne anime la filière « Audit interne groupe » et organise des échanges avec les structures en charge de l'Audit interne dans les filiales internationales, permettant notamment de converger vers une méthodologie commune et de partager les bonnes pratiques. Dans ce cadre, elle a apporté en 2010 une aide méthodologique à certaines de ces filiales et une assistance dans l'élaboration de leur plan d'audit annuel.

Au cours de l'année 2010, la Direction de l'Audit interne s'est impliquée dans la mise en œuvre du projet Solvabilité 2. Elle a ainsi participé au groupe de réflexion de l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) sur les conséquences de Solvabilité 2 sur le système de gouvernance et la fonction d'Audit interne. Elle s'est également attachée, lors de missions d'audit, à faire un point sur les actions mises en œuvre par les services internes pour se préparer au nouveau cadre prudentiel.

Enfin, le pôle Révision de la Direction de l'Audit interne, en charge notamment du suivi des recommandations, a été renforcé en 2010. Conjugué à la mise en place d'un nouvel outil informatique permettant de gérer l'ensemble du processus de conduite d'une mission d'audit, cette évolution permet un suivi automatisé des recommandations conforme aux exigences de l'IFACI.

B) LE DISPOSITIF DÉTAILLÉ DE CONTRÔLE INTERNE

1. Des contrôles adaptés aux enjeux des principaux processus métiers

a. La conception et la distribution des produits

L'activité d'assurance présente par nature des risques opérationnels, juridiques et d'image qui surviennent lors de la conception du produit et de la rédaction des conditions contractuelles, puis au moment de la présentation et de la vente des produits d'assurance au public (information des

souscripteurs et devoir de conseil). Des risques peuvent également apparaître à la suite d'une nouvelle jurisprudence ou d'une évolution de la réglementation.

Afin de répondre à ces risques, CNP Assurances a mis en place des procédures visant à recenser l'exhaustivité des évolutions réglementaires et jurisprudentielles et à adapter en conséquence les dispositifs contractuels et les pratiques de gestion. En 2010, la Société s'est ainsi assurée du respect de la nouvelle réglementation sur les taux garantis dans les campagnes promotionnelles. Elle a également poursuivi sa démarche de sécurisation du portefeuille au regard des évolutions jurisprudentielles et accentué ses efforts de recherche des bénéficiaires des contrats « en déshérence ».

CNP Assurances poursuit une démarche continue d'amélioration de la qualité juridique, mais aussi de clarté et de lisibilité de l'ensemble des documents, contractuels ou à caractère publicitaire, remis aux clients. Cette démarche comprend une validation systématique des nouveaux produits par les services juridique et conformité de CNP Assurances, ainsi qu'un suivi des réclamations qui portent sur les produits existants.

Les conventions de partenariat régissant les relations entre CNP Assurances et ses réseaux définissent les rôles et responsabilités de chacun, notamment au titre de l'information et du conseil. Elles représentent un élément important de l'environnement de contrôle. De nouvelles procédures de formalisation du devoir de conseil ont été mises en œuvre dans ce cadre en 2010.

b. La gestion des contrats d'assurance

La gestion des contrats d'assurance est au cœur du modèle d'affaires de CNP Assurances. Les dispositifs existants contribuent donc à maîtriser les opérations de gestion et à garantir la qualité du service aux clients.

Assurances individuelles

Les risques les plus significatifs sont notamment liés à la diversité des produits d'assurance individuelle (épargne, retraite, prévoyance : plus de 200 produits différents à la fin 2010) et aux volumes traités (près de 15 millions de contrats).

La maîtrise des risques repose notamment sur une démarche qualité élaborée avec les réseaux de distribution. Celle-ci consiste à normaliser et optimiser les processus de gestion tels que l'admission dans l'assurance, l'information des assurés et le versement des prestations. En 2010, CNP Assurances a poursuivi les travaux engagés sur la certification de la gestion de la relation clients. Cette démarche a permis le renouvellement de la certification ISO 9001 sur le périmètre déjà couvert et son extension à de nouveaux processus. Une feuille de route, en vue de l'obtention à terme d'une certification globale de la qualité des actes de gestion, est en cours de définition. Les travaux prévus en 2011 comprennent en outre une revue du processus de souscription afin de vérifier l'exhaustivité de l'information remise aux assurés.

Le projet « Dématérialisation », qui consiste à numériser l'ensemble des documents nécessaires aux activités courantes de gestion, est en cours de déploiement. Ce projet nécessite des adaptations significatives des outils, des processus et de

l'organisation du travail. Il se traduit par un pilotage plus efficace et des délais mieux maîtrisés et a vocation à être généralisé à l'ensemble des réseaux de distribution de CNP Assurances au cours des prochaines années.

L'efficacité des traitements des opérations est au cœur de la démarche partenariale de CNP Assurances avec ses réseaux. Outre le suivi par des tableaux de bord réguliers, les principaux dispositifs portent sur :

- des conventions de services signées avec les réseaux de La Banque Postale et du groupe des Caisses d'Épargne ;
- le traitement des dossiers par un premier service de gestion (*middle office*) au sein du réseau partenaire ;
- le contrôle de la qualité de la gestion grâce à des procédures et des outils communs avec les réseaux, ainsi que des standards de qualité et d'efficacité ;
- le suivi de la qualité de service, de la performance de la gestion financière, de la gestion administrative, de la performance des systèmes d'information et des nouveaux produits, dans le cadre de comités spécialisés mensuels ou trimestriels.

Assurances collectives

L'assurance collective offre des garanties similaires à celles proposées en assurance individuelle. Elle comporte donc des risques équivalents auxquels s'ajoutent des risques spécifiques tenant à la délégation de gestion accordée aux partenaires de CNP Assurances.

Des dispositifs adaptés sont mis en place depuis plusieurs années pour contrôler les délégataires : définition de leurs responsabilités au travers des conventions de délégation, réalisation de missions d'audit, production d'indicateurs permettant un suivi du développement de l'activité et des équilibres techniques et analyse par risque et par apporteur.

CNP Assurances a également mis en place en interne un dispositif de contrôle permettant d'assurer la qualité de la prestation fournie, la maîtrise de la gestion des dossiers de prestations et la sécurisation de la gestion des flux financiers. Les certifications ISO 9001 pour l'assurance des emprunteurs et pour la conception, la réalisation et la diffusion des informations transmises aux assurés dans le cadre des contrats collectifs, ont été confirmées en 2010.

Enfin, CNP Assurances poursuit ses efforts de fiabilisation des données de gestion et de contrôle des modalités de constitution des données utiles à la comptabilité. De nouvelles négociations de conventions d'intégration de données avec les partenaires ont été lancées en 2010.

c. La gestion des investissements

Le dispositif de contrôle de la gestion des investissements du portefeuille s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- des orientations arrêtées annuellement par le Comité d'allocation stratégique et actualisées si nécessaire en cours d'exercice ;
- la déclinaison de ces orientations en stratégies d'investissement sur la base d'études actif / passif et des objectifs de revalorisation des contrats ;

- des contrôles réguliers de la mise en œuvre des stratégies et des performances obtenues : ces contrôles comprennent des contacts fréquents avec les prestataires auxquels l'exécution est pour une large part déléguée, un engagement de respect des contraintes édictées dans le mandat de gestion et un reporting régulier sur les opérations effectuées ;

- un contrôle rigoureux des positions *via* un système d'information sur les valeurs mobilières qui facilite un contrôle des flux et des positions sur titres ainsi que le suivi de l'exposition des fonds propres et du résultat IFRS aux fluctuations du marché ;

- la vérification du respect des allocations d'actifs par portefeuille et des limites par émetteur ;

- des opérations sur les instruments financiers à terme s'inscrivant dans le cadre des stratégies de couverture approuvées chaque année par le Conseil d'administration et suivies par un service dédié.

Ce dispositif est régulièrement revu pour en améliorer l'efficacité. Les travaux menés en 2010 comprennent une formalisation accrue des délégations de fonction au sein de la Direction des Investissements, la documentation du fonctionnement de l'ensemble des Comités intervenant dans les processus d'investissement, la revue du processus de contrôle du respect des ratios réglementaires et la refonte de la charte relative aux produits structurés.

Enfin, il convient de rappeler que la politique de placement est présentée au Comité d'audit et approuvée annuellement par le Conseil d'administration.

2. La maîtrise des activités transverses

a. La gestion des ressources humaines

La qualité et la pérennité du développement de CNP Assurances nécessitent de pouvoir disposer de compétences variées, adaptées aux exigences de son modèle d'affaires et aux mutations du secteur de l'assurance.

Pour répondre à ce défi, CNP Assurances mène une politique de mobilité interne et de pilotage des compétences. Cette dynamique se traduit par une mobilité interne annuelle de plus de 10 %, constituant aujourd'hui le moyen privilégié pour pourvoir des postes. Cette démarche est complétée par un suivi des ressources spécifiques. CNP Assurances peut ainsi accompagner l'évolution des métiers, identifier les compétences clés, renforcer la mobilité et rendre les perspectives de parcours professionnel plus lisibles.

CNP Assurances poursuit également une politique de recrutement, visant notamment à renforcer son expertise dans des domaines techniques, tels que les finances, la comptabilité et l'actuariat, et à maintenir une pyramide des âges plus favorable que celle du secteur de l'assurance. En 2010, l'adaptation du processus de recrutement s'est fixé pour objectif de lutter de manière encore plus efficace contre le risque de discrimination à l'embauche. De manière plus générale, le Groupe mène une politique de promotion de l'égalité professionnelle, qui s'est vue récompensée par l'obtention du Label Diversité en 2009.

Afin de renforcer en permanence les compétences et l'expertise des équipes, CNP Assurances mène une politique de formation, centrée sur l'accueil des nouveaux entrants, le développement des compétences et l'accompagnement des projets d'entreprise.

Enfin, CNP Assurances est attentive à la qualité de vie au travail. Une négociation a été ouverte en 2010 avec les partenaires sociaux en vue de conclure un accord sur la prévention des risques psycho-sociaux.

b. *La maîtrise des programmes et des systèmes d'information*

Du fait de son ampleur, l'adaptation du Groupe aux nouvelles normes comptables et réglementaires est traitée dans le cadre d'un programme spécifique ; il s'agit d'un ensemble cohérent de projets concourant à cet objectif même, piloté de manière globale et organisé de manière transversale. La Direction des Programmes, de l'Organisation et des Systèmes (DPOS), mise en place fin 2010, est notamment chargée de la mise en œuvre de ce dispositif. De plus, les actions menées pour optimiser le processus de gestion des projets ont permis l'obtention de la certification de niveau 2 selon le référentiel international CMMI pour tous les projets relatifs à l'un des réseaux partenaires. L'extension de la certification est prévue en 2011.

Les systèmes d'information occupent une place centrale dans l'ensemble des opérations de CNP Assurances. La DPOS a notamment pour rôle d'optimiser la contribution des systèmes d'information à la stratégie du Groupe, d'assurer la sécurité et la continuité de l'exploitation et de garantir la qualité du service et des applications informatiques dans un contexte de forte évolution.

Parmi les changements en cours, trois grands projets informatiques vont avoir un impact majeur sur le contrôle interne : le remplacement de l'outil comptable France, la refonte de l'outil de gestion des actifs du Groupe et l'outil de modélisation et de simulation mis en place par le Groupe pour servir les besoins de Solvabilité 2 mais aussi l'élaboration des états financiers.

Les dispositifs de contrôle en place assurent la fiabilité des outils et l'intégrité des données mises à la disposition des utilisateurs.

En 2011, une revue de l'organisation informatique sera engagée avec notamment pour objectifs d'en optimiser les coûts tout en veillant à maintenir la qualité de service et garantir le plein contrôle du Groupe sur l'ensemble des systèmes clés.

c. *Le pilotage et le contrôle de gestion*

Les activités de pilotage et de contrôle de gestion sont organisées autour de trois axes : planification stratégique, mesure de la performance et suivi budgétaire. CNP Assurances, qui se fixe pour objectif de figurer parmi les références de marché dans les domaines de la maîtrise des frais généraux, de l'amélioration de la productivité et des coûts de gestion des contrats, a fait régulièrement évoluer les dispositifs et les outils concernés. La Direction de la Planification et de la Performance veille à la rédaction de procédures permettant de sécuriser ces processus fondamentaux.

La planification stratégique consiste à décliner, dans des projections chiffrées détaillées, les orientations stratégiques à moyen terme proposées par le Comité exécutif et validées par le Conseil d'administration. Dans ce cadre, la Direction de la Planification et de la Performance a poursuivi en 2010 la coordination des travaux de simulation sur les capacités de la Société à faire face à des scénarios de crise contrastés. Elle s'est également attachée à renforcer le pilotage et le suivi des activités des filiales étrangères en lien avec la Direction internationale.

La mesure de la performance est réalisée au moyen de tableaux de bord d'activité, composés de l'ensemble des indicateurs opérationnels identifiés avec les Directions concernées.

Enfin, la Direction de la Planification et de la Performance coordonne le suivi budgétaire. Dans ce cadre, elle assure le pilotage de l'ensemble des chantiers du projet Efcio avec pour objectif une évolution pérenne et vertueuse des coûts sur les quatre prochaines années.

d. *Le suivi des activités internationales*

L'environnement de contrôle des activités internationales repose sur les réglementations et les principes de gouvernement d'entreprise applicables dans chaque pays où CNP Assurances est présente et sur sa représentation majoritaire dans les Conseils d'administration ou Conseils de surveillance des filiales étrangères.

Au-delà des contrôles de premier niveau, des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques financiers, techniques, juridiques et opérationnels ont été déployés dans toutes les filiales, ou sont en voie de l'être pour les nouvelles filiales. Des comités spécialisés – Comité stratégique, Comité d'audit, Comité financier – assistent les Conseils d'administration des filiales.

Le suivi de l'atteinte des objectifs est réalisé à travers deux processus clés – la planification stratégique et le suivi des performances – qui permettent à CNP Assurances de maîtriser l'évolution du métier de la filiale, son modèle économique et les leviers de création de valeur.

En 2011, des efforts seront engagés pour améliorer la fréquence et l'étendue de l'information du Conseil d'administration sur les filiales étrangères.

3. *Les procédures de contrôle interne concourant à l'établissement de l'information financière et comptable*

a. *L'évaluation des résultats techniques*

L'année 2010 a été marquée par l'adaptation de certains processus et outils actuariels à la mise en œuvre d'arrêtés trimestriels. La Direction de l'Actuariat central a également poursuivi ses efforts sur l'outil de modélisation et de calcul des engagements techniques dans le nouvel environnement lié notamment à la mise en œuvre de Solvabilité 2. Enfin, les contrôles internes relatifs au processus d'inventaire au sein du service Actuariat Prévoyance collective et Emprunteurs ont été refondus afin d'en améliorer la qualité.

b. La tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers

Les principaux risques comptables portent sur la fiabilité et l'exhaustivité des données, la sincérité des états financiers et leur conformité au référentiel comptable ainsi que sur le respect des délais légaux de leur publication. La Direction comptable et fiscale contribue à la maîtrise de ces risques en conjuguant une activité récurrente de contrôle de l'activité d'arrêté des comptes avec un suivi attentif des évolutions réglementaires et des projets internes d'évolution des outils et des processus.

Le contrôle de l'activité d'arrêté des comptes comprend :

- le contrôle des flux comptables, au moyen de dispositifs tels que le rapprochement des données de la comptabilité avec celles des systèmes de gestion, la vérification de leur cohérence et de leur exhaustivité lorsqu'elles sont intégrées manuellement et la réconciliation de certaines données comptables avec des informations chiffrées externes ;
- le suivi de la fiabilité des écritures d'inventaire, qui s'appuie sur des procédures comptables et un processus d'arrêté documentés de façon détaillée et régulièrement mis à jour ;
- l'optimisation des processus d'arrêté existants.

Depuis le 31 mars 2010, le Groupe publie des indicateurs de résultats trimestriels. Les modalités d'élaboration de ces derniers ont été présentées préalablement au Comité d'audit. Ces indicateurs, dont la production s'est accompagnée d'une fiabilisation des prévisions et de contrôles renforcés, donnent lieu chaque trimestre à l'établissement d'un rapport de constat par les Commissaires aux comptes.

Les évolutions des outils et des processus s'inscrivent dans le cadre du programme « Roadmap ». Ce programme vise à disposer d'informations financières, cohérentes et certifiées, dans des délais réduits afin de permettre le pilotage de l'ensemble des fonctions « finance » du Groupe et la production des reportings internes et externes.

Les changements entrepris ont permis des gains significatifs en termes de délais de clôture : par rapport à 2007, le Groupe a réduit de 6 jours ouvrés le délai de publication des comptes annuels 2010 et de 30 jours celui des comptes semestriels 2010. Ces efforts seront poursuivis en 2011.

c) LE DISPOSITIF DÉTAILLÉ DE GESTION DES RISQUES

Les travaux d'identification et d'évaluation des risques récurrents doivent fournir aux instances de gouvernance les éléments d'évaluation et d'information nécessaires, d'une part à la définition d'une politique générale de maîtrise des risques pour l'ensemble du Groupe, et d'autre part à la gestion des risques inhérents à chacune des activités.

Les contrats d'assurance souscrits par CNP Assurances comportent des risques liés à des engagements de nature :

- essentiellement technique pour les contrats de prévoyance (risques liés à des événements tels que la longévité, la mortalité, la maladie, l'incapacité, l'invalidité, la perte d'activité) ;

- essentiellement financière pour les contrats d'épargne ;
- technique et financière pour les contrats de retraite.

De plus, l'activité d'assurance nécessite un pilotage rapproché des risques de non-conformité et de blanchiment. Enfin, comme toute entreprise, CNP Assurances est susceptible d'être exposée à un risque de fraude.

1. La maîtrise des risques techniques et opérationnels

a. Risques techniques

Les procédures mises en œuvre pour la tarification, l'évaluation, le provisionnement et la réassurance des risques afférents aux engagements souscrits ainsi que le suivi de la rentabilité des portefeuilles sont documentés dans le dispositif de gestion des risques techniques approuvé par le Comité exécutif. Des travaux de recensement sont régulièrement menés afin d'actualiser la cartographie des risques techniques.

La gouvernance de ces risques est assurée par le Comité des risques techniques. Parmi les sujets traités au cours de l'année 2010, figuraient entre autres : la surveillance des risques de dérive de la sinistralité pour les garanties chômage et arrêt de travail, le risque de sous-couverture du régime Préfon, l'impact de la réforme des retraites et les évolutions tarifaires des contrats dépendance individuels et des contrats de prévoyance collective.

Des calculs de valeur intrinsèque des portefeuilles (« embedded value ») et de valeur des affaires nouvelles (« new business ») sont réalisés pour CNP Assurances et chacune de ses filiales. Ils sont revus par un expert actuaire indépendant à chaque arrêté et font l'objet d'une communication financière.

La réassurance des contrats du Groupe complète ce dispositif. Elle s'inscrit dans une politique régulièrement revue, qui intègre les cessions de la compagnie et les acceptations provenant d'organismes de prévoyance et des filiales.

b. Risques de non-conformité et de blanchiment

Le service Déontologie et Conformité a approfondi, en 2010, chacune des missions qui sont les siennes :

- renforcer la maîtrise du risque de non-conformité des produits et opérations d'assurance ;
- lutter contre les risques de non-respect des règles éthiques ; le Code de bonne conduite de CNP Assurances a été ainsi mis à jour en octobre 2010.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et de vérification de la régularité des flux financiers s'est adapté aux dispositions de la troisième directive européenne sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Des négociations ont été menées pour actualiser les annexes « anti-blanchiment » des conventions de gestion signées avec les deux grands réseaux partenaires. Enfin, une formation en ligne destinée à mettre à niveau les connaissances en matière de lutte contre le blanchiment de tous les collaborateurs a été élaborée avec d'autres assureurs et lancée en décembre 2010.

c. Risques de fraude

Le risque de fraude fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques de CNP Assurances. Il fait l'objet d'un contrôle de second niveau au sein de chaque direction opérationnelle.

Le risque de fraude interne est l'un des thèmes retenus dans le cadre du projet ERM. Les travaux engagés comprennent l'appréciation de l'environnement de contrôle, la définition de zones sensibles et l'élaboration de tests et de scénarios ainsi qu'une sensibilisation des collaborateurs à cette problématique. Le projet de rationalisation et d'automatisation des procédures de gestion des comptes et d'habilitation contribue également à renforcer la maîtrise de ce risque.

2. La maîtrise des risques financiers, face à différents scénarios économiques

Dans le cadre de son processus de pilotage et de maîtrise des risques, CNP Assurances mène régulièrement des études prospectives pour évaluer les conséquences potentielles de différents scénarios sur la solidité et la flexibilité financière de l'Entreprise et contribue ainsi à préparer des plans d'action pour y faire face.

À ma demande et dans le contexte de ce rapport, les études menées pour l'exercice 2009 sur les capacités de CNP Assurances à faire face à des scénarios de crise contrastés et sur l'exposition du Groupe à certains risques économiques et financiers majeurs ont été reconduites.

Les risques financiers auxquels le groupe CNP Assurances peut, comme tout groupe d'assurance, être exposé peuvent être regroupés en risques de crédit et risques liés à l'évolution et à la volatilité des marchés.

a. Risques de crédit**Risques de disponibilité et de coût des financements**

CNP Assurances peut être amenée à faire appel aux marchés financiers pour ses besoins de financement à court, moyen ou long terme, résultant en particulier d'une baisse des plus-values latentes, de dépréciations d'actifs ou d'une augmentation des rachats de contrats. Elle est alors exposée au risque de raréfaction des liquidités disponibles et de renchérissement du coût de ces financements.

CNP Assurances a examiné les conditions dans lesquelles elle pourrait être en mesure de couvrir son exigence de marge de solvabilité minimum dans plusieurs scénarios stressés d'environnement macroéconomique et financier. Le Groupe a également participé aux différentes études sur la solvabilité requises par son autorité de contrôle, l'ACP, et par l'EIOPA⁽¹⁾, comme la cinquième étude d'impact Solvabilité 2 réalisée en 2010.

Risques liés aux émetteurs de dette

Les risques liés aux émetteurs des titres de dette acquis par le Groupe apparaissent au travers de l'accroissement des spreads de crédit de ces émetteurs ou de leur défaillance à rembourser le capital et les intérêts aux échéances prévues. Ils pèsent sur le rendement des placements, le résultat ou la solvabilité.

Pour faire face à ces risques, CNP Assurances détient un portefeuille diversifié d'obligations et a mis en place un dispositif de suivi du risque de crédit des émetteurs, renforcé pour les émetteurs ou les secteurs en difficulté. Ce dispositif s'appuie notamment sur la réunion régulière du Comité des risques de contrepartie et la définition et le suivi de limites prudentes d'exposition. La Direction des Investissements contrôle en permanence l'exposition aux différentes contreparties, dont le risque est évalué à partir de données externes, comme les notations publiées par les agences spécialisées, et d'un modèle interne. Un reporting mensuel, détaillé par émetteur, est communiqué au Comité des risques de crédit.

Risques liés aux émetteurs souverains

Après les difficultés rencontrées par les émetteurs privés en 2008 et 2009, le risque lié aux émetteurs souverains a marqué l'année 2010. La crise survenue sur la dette grecque a accru les incertitudes pesant sur la capacité des émetteurs souverains à assurer le service de leur dette. Ces incertitudes pèsent en particulier sur d'autres États européens, comme l'Irlande et le Portugal, voire l'Espagne ou l'Italie, malgré la mise en place d'un plan européen de soutien en cas de crise.

Ces risques font l'objet d'une attention particulière. Le Groupe est également sensible aux dettes grecques, portugaises, espagnoles et italiennes au travers de ses filiales locales. Il a de ce fait renforcé en 2010 sa surveillance sur l'évolution de ces pays et le suivi de son exposition à la dette souveraine.

Le dispositif de contrôle renforcé ainsi mis en œuvre comprend :

- l'étude des indicateurs macro-économiques des pays concernés et la prise en compte des différents scénarios d'évolution possibles dans la définition des orientations arrêtées par le Comité d'allocation stratégique et leur actualisation régulière ;
- le suivi détaillé de l'exposition du Groupe aux risques liés aux émetteurs souverains, en distinguant l'exposition résultant des placements pour compte propre de celle liée aux portefeuilles de contrats d'assurance (pour lesquels l'exposition nette du Groupe tient compte des effets induits sur la politique de participation aux bénéficiaires et sur les hypothèses de comportement des assurés) ;
- l'analyse des conséquences potentielles d'une crise souveraine sur le développement de l'assurance vie dans les pays concernés et en particulier sur l'activité des filiales du Groupe.

Ce dispositif devra faire l'objet d'un suivi spécifique en 2011.

Exposition aux produits structurés de crédit et titrisations

CNP Assurances conduit depuis longtemps une politique d'investissements prudente sur cette classe d'actifs. Des limites spécifiques par famille de produits sont définies et revues régulièrement. Le portefeuille de titrisations se caractérise ainsi par une forte diversification et la qualité des sous-jacents titrisés.

(1) European Insurance and Occupational Pension Authority.

b. Risques liés à l'évolution et à la volatilité des marchés**Risques d'inadéquation actif / passif sur les fonds en euros**

Les inadéquations entre les actifs de placement et les engagements techniques génèrent des risques significatifs de perte liés au décalage entre le rendement de l'actif et le rendement des contrats, garanti ou attendu par les assurés. Ces risques résultent en particulier d'éventuelles variations brusques et importantes des taux d'intérêt ou de la chute des marchés actions ou immobiliers, qui peuvent nécessiter de puiser dans la provision pour participation aux bénéficiaires ou de réduire les marges pour maintenir la compétitivité du rendement versé aux assurés.

Pour mesurer son exposition à ces risques, CNP Assurances réalise des simulations d'évolution des actifs et des passifs dans des environnements de marché contrastés. Ces simulations, présentées au Comité d'allocation stratégique et au Comité exécutif, portent notamment sur :

- les effets sur la valeur des portefeuilles de fortes hausses ou de baisses des taux ;
- diverses hypothèses sur le comportement de l'assureur (politique d'investissement, de dégageant de plus-values, de distribution aux assurés...) et des assurés (souscriptions nouvelles, versements ultérieurs, rachats ou transferts...).

Risque de taux

Les risques liés aux taux d'intérêt constituent un enjeu majeur pour tous les groupes d'assurance vie. Une hausse trop rapide et durable des taux d'intérêt après une longue période de taux bas pourrait se traduire par des pressions sur les marges, voire des rachats.

C'est pourquoi, le Groupe se prémunit du risque de hausse des taux au travers de sa politique d'allocation d'actifs, en limitant la maturité des titres à taux fixe ou en privilégiant des titres à taux variable. Les programmes de couverture par des produits dérivés, caps et options sur swap ont également été renforcés ces dernières années. En outre, la qualité de la relation avec les assurés contribue à prévenir le risque de rachat.

Le Groupe se protège du risque de baisse des taux par un adossement des engagements à taux garantis à des investissements obligataires de même durée et une politique de réduction du niveau moyen des taux garantis. Cette politique se traduit, par exemple, par la proposition d'un taux minimum garanti fixé annuellement au lieu d'être garanti sur la durée totale ou les premières années du contrat.

Risques liés à la baisse et à la volatilité des marchés actions

Les performances des portefeuilles d'actions des compagnies d'assurance sont directement affectées par les évolutions des marchés boursiers. Une baisse des marchés actions serait d'autant plus sensible pour CNP Assurances si elle intervenait de manière concomitante à une hausse des taux, dans un scénario de stagnation.

Le CAC 40 a connu des évolutions contrastées ces dernières années : après une chute de près de 43 % en 2008, le CAC 40 a progressé de 22 % en 2009 et baissé de 4 % en 2010.

Face à ces risques, le Groupe a poursuivi en 2010 son programme de cessions pour réduire progressivement son exposition au risque action. Il a également acquis des instruments dérivés de type put-spread sur indice pour couvrir une partie des pertes éventuelles liées à une forte baisse des marchés. Par ailleurs, CNP Assurances a fixé depuis plusieurs années un seuil d'alerte à partir duquel le Comité exécutif réexamine et confirme, suspend ou amende la stratégie d'investissement en actions sur la base de différentes options envisageables.

Par ailleurs, certains contrats en unité de compte émis par le Groupe comportent des garanties plancher. Dans ces contrats, les assurés supportent le risque d'investissement mais sont protégés contre une baisse trop forte des marchés. CNP Assurances couvre ces risques sur le montant des garanties plancher qu'elle accorde par l'achat d'options ou de protection de réassurance.

Exposition au risque immobilier

Les investissements immobiliers représentent une part limitée de l'actif du Groupe. Les anticipations d'inflation à moyen terme et les dispositions favorisant cette classe d'actifs dans Solvabilité 2 ont conduit CNP Assurances à engager un programme de nouveaux investissements immobiliers en 2010.

3. L'implication de Solvabilité 2 sur la gestion des risques

Dans le cadre de ce rapport, j'ai demandé la conduite d'une étude relative aux implications de la future réglementation européenne Solvabilité 2 pour l'allocation d'actifs et le dispositif de gestion des risques du Groupe. Cette étude couvre les impacts sur les processus d'identification, d'évaluation et de maîtrise des risques.

Des travaux importants ont en effet été engagés par le Groupe pour sa préparation à ces nouvelles exigences, auxquelles toutes les compagnies d'assurance européennes ainsi que le Groupe lui-même seront soumis à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette norme a parmi ses objectifs d'améliorer la protection des assurés et d'encourager les entreprises d'assurance à adopter les meilleures pratiques en termes de gestion des risques et de contrôle interne. Le calcul des exigences de fonds propres est ainsi basé sur une approche définie comme économique et fondée sur le risque. De plus, l'appréciation de la situation de l'assureur par l'autorité de contrôle intègre des éléments qualitatifs, parmi lesquels la qualité de la gouvernance de l'Entreprise et de son dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

CNP Assurances a engagé depuis plus de trois ans différents chantiers en interne pour se préparer à ces nouvelles exigences et participe aux travaux des groupes de place qui contribuent à la définition des modalités d'application de cette réglementation. En 2010, le Groupe a participé à la cinquième étude quantitative d'impact (QIS 5). Les travaux menés dans le cadre du pilier 2 ont notamment porté sur la mise en œuvre de la fonction gestion des risques et son articulation avec les fonctions opérationnelles et les filiales ainsi que sur la définition de la tolérance au risque et du cadre conceptuel de l'ORSA (évaluation par le Groupe de ses risques et de sa solvabilité). Ces travaux renforcent la

cohérence d'ensemble du dispositif de gestion des risques et son intégration dans les processus décisionnels.

Pour conclure, je tiens à souligner que je continuerai à veiller à ce que CNP Assurances poursuive les efforts entrepris pour l'identification, l'évaluation et la maîtrise des risques, qu'il s'agisse des risques récurrents au cœur du métier d'assureur ou des risques plus spécifiquement liés à la crise. Je veillerai à l'analyse de leur impact sur l'activité et la solidité financière de la Société afin d'anticiper autant que possible les points de fragilité ou de rupture, qui seraient susceptibles de l'affaiblir. Enfin, je m'emploierai à vérifier que

tous les dispositifs prévus pour y faire face sont bien mis en œuvre de manière efficace.

**D) DESCRIPTION DES OBSERVATIONS
ÉVENTUELLES DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES DÉFICIENCES
MAJEURES QU'ILS AURAIENT RELEVÉES
DANS LE CONTRÔLE INTERNE**

Les Commissaires aux comptes ne m'ont pas fait part de déficience significative du contrôle interne, qu'ils auraient relevée dans le cadre de leurs travaux.

2.2. GOUVERNANCE

2.2.1. Gouvernement d'entreprise

Organe majeur de la gouvernance, le Conseil d'administration est assisté dans le cadre de ses missions de trois Comités spécialisés.

Au sein de son Groupe, CNP Assurances s'efforce d'harmoniser les règles relatives à la composition des organes de direction, les critères de sélection des administrateurs et le rôle des différents Comités spécialisés institués dans ses principales filiales.

De tels Comités permettent, notamment, de disposer d'un jugement indépendant sur des questions susceptibles de donner lieu à conflits d'intérêts et de bénéficier de compétences spécialisées dans des domaines comme la vérification des comptes, la gestion des risques, la sélection des membres du Conseil d'administration et la rémunération des mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration de CNP Assurances estime nécessaire de confier à des Comités distincts les travaux préparatoires nécessaires à l'exécution de certaines de ses fonctions majeures. Conformément à la loi et à son règlement intérieur, le Conseil assume néanmoins pleinement, et dans sa collégialité, ses responsabilités décisionnelles dans ses domaines de compétence.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, depuis la prise de décisions stratégiques pour l'Entreprise jusqu'à la garantie de la fiabilité de l'information financière diffusée au marché, le Conseil s'inscrit dans une démarche d'anticipation des évolutions, des pratiques et des comportements, en se donnant pour ambition de suivre les meilleures standards de gouvernance.

Le Conseil d'administration de CNP Assurances, composé de 18 administrateurs et de 3 censeurs, a fait le choix de dissocier les fonctions de Président et celles de Directeur général. Il a procédé à la nomination de ce dernier parmi les administrateurs et a défini les décisions du Directeur général pour lesquelles l'autorisation préalable du Conseil est requise.

Le résultat du processus d'autoévaluation du Conseil d'administration, mené à la fin de l'exercice 2009, conformément aux bonnes pratiques formulées par l'Institut français des administrateurs (IFA), a permis d'apprécier et de répondre au mieux aux attentes exprimées par les administrateurs.

Ainsi, a été formalisée l'organisation d'un calendrier annuel des travaux du Conseil d'administration et de son Comité d'audit. Par ailleurs, le Président du Conseil a tenu, au cours de chaque séance, à donner une plus large place

aux échanges entre les administrateurs, notamment sur la détermination de la stratégie de CNP Assurances et sur la problématique de la gestion des risques au sein de l'Entreprise et de son Groupe.

PRÉSIDENT, CONSEIL D'ADMINISTRATION, COMITÉS SPÉCIALISÉS

Le Conseil d'administration présente, au travers de sa composition, une structuration conforme à l'actionnariat de la Société qui compte notamment deux actionnaires majoritaires.

Dans cet environnement actionnarial, le Président du Conseil d'administration veille à une gouvernance harmonieuse, ainsi qu'au bon fonctionnement des organes de la Société, en étant attentif à la préservation des intérêts de tous les actionnaires de CNP Assurances.

À ce titre, il incombe au Président d'organiser, de diriger les travaux du Conseil ainsi que d'assurer la coordination des travaux des différents comités spécialisés créés au sein de ce Conseil. Le Président du Conseil assume en outre la présidence du Comité stratégique et il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations.

Le Conseil d'administration et son Président sont soucieux de veiller à ce que l'équilibre de sa composition et de celle des comités spécialisés garantissent aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

La Société considère que la composition du Conseil respecte les principes essentiels mentionnés à l'article 6 du Code AFEP-MEDEF.

Confronté aux effets de la crise financière et économique mondiale, le Comité d'audit a maintenu au cours de l'exercice 2010 sa vigilance sur le niveau d'exposition de la Société aux risques liés à ce contexte.

Dans le cadre de ses travaux, ce Comité a disposé d'une actualisation de l'information fournie par la Direction générale, notamment sur les engagements financiers de CNP Assurances relatifs à l'ensemble de ses portefeuilles.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce qui impose à toutes les entreprises d'assurances de mettre en place un Comité d'audit et qui en prévoit les attributions, le Comité d'audit de CNP Assurances exerce sa mission générale d'assistance auprès du Conseil d'administration de la Société.

Dans ce cadre, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Afin de se conformer aux dernières recommandations de l'AMF, le Conseil d'administration a enrichi, le 14 décembre 2010, son règlement intérieur ainsi que celui de son Comité d'audit en codifiant un certain nombre d'obligations dont celles qui concernent la prévention des manquements d'initiés et son mode de relations avec les Commissaires aux comptes.

À l'occasion de cette séance, le Conseil d'administration s'est penché sur la faculté offerte aux sociétés par la législation nouvelle de créer un Comité des risques, distinct du Comité d'audit, pour assurer le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques. Après délibérations, le Conseil n'a pas jugé opportun de créer une instance supplémentaire, le Comité d'audit actuel pouvant parfaitement assumer les missions définies par la loi et le Conseil d'administration.

À ce titre, le Comité d'audit, désormais renommé Comité d'audit et des risques, procède régulièrement à l'appréciation de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Ce Comité s'assure également de la coordination des efforts menés par l'Audit interne et l'Audit externe pour accomplir leurs missions.

Complémentaire au Comité d'audit et au Comité des rémunérations et des nominations préexistants, le Comité stratégique a examiné les principaux dossiers et projets de développement relatifs à l'avancement des différents chantiers menés par la Direction générale dans le domaine notamment de l'évolution des marchés et des produits, la relation avec les réseaux partenaires de la Société, de la compétitivité et de la productivité interne... À l'occasion d'une séance tenue le 24 novembre 2010, le Comité stratégique a également examiné les impacts de différents scénarios sur le plan d'affaires de la Société.

Ce mode de fonctionnement permet de donner aux administrateurs la visibilité nécessaire pour structurer les prises de décisions collégiales et atteste du caractère adapté de l'organisation à l'activité et à la gestion du Groupe, à son contrôle ainsi qu'à la structure de son actionnariat.

Des informations complémentaires sur le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation de leurs travaux en 2010 figurent également dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

DIRECTION GÉNÉRALE ET COMITÉ EXÉCUTIF

À la suite de sa nomination, le Directeur général a instauré, pour assurer le pilotage opérationnel de la Société et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration, un Comité exécutif. Ce Comité exécutif associe les trois Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances et depuis janvier 2011, 4 hauts cadres dirigeants, dont 3 femmes.

Le Comité exécutif, qui se réunit en moyenne toutes les semaines, est à la fois un organe de réflexion, de coordination

et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce Comité permet de réunir ainsi au sein d'une structure interne un large éventail de compétences managériales et opérationnelles.

Par ailleurs, environ tous les mois, ce Comité se réunit sous une forme élargie, qui permet d'associer les compétences d'un plus grand nombre de cadres de la Société.

Le Comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'action engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales et, à ce titre, propose au Directeur général les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'action à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'Audit interne et de gestion des risques, qu'il considère, comme essentiels à la bonne gouvernance interne de l'Entreprise.

Dans le cadre de cette organisation des pouvoirs et des compétences, le Directeur général a tout pouvoir pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel fixé par le Conseil d'administration, à l'exception d'un certain nombre d'opérations, pour lesquelles toute décision fait l'objet d'un examen préalable du Conseil d'administration.

Limitations des pouvoirs du Directeur général :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par la Société au-delà d'un montant unitaire de 100 millions d'euros ;
 - opérations de croissance externe et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros par opération ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille ;
 - opérations de croissance externe et de cessions qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de la Société définie par le Conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations d'expérimentation.
- En outre, annuellement et en dernier lieu le 22 février 2011, le Conseil d'administration donne au Directeur général les autorisations lui permettant de :
- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total de 100 millions d'euros et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, y compris des filiales de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du Code de commerce ;
 - procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1,5 milliard d'euros, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société ;

■ enfin, dès lors que la subdélégation a été prévue par l'Assemblée générale des actionnaires, le Conseil d'administration a délégué au Directeur général les pouvoirs nécessaires à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter du 6 mai 2011.

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations des mandataires sociaux (Président, Directeur général, administrateurs) sont détaillées dans le chapitre 2.4 « Rémunérations » du présent Document de référence, conformément aux prescriptions de l'AMF et du Code AFEP-MEDEF.

RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Les informations, qui concernent les Directeurs généraux adjoints, ne sont pas requises par la loi et leur présentation s'inscrit dans une politique volontariste de transparence.

Dans le tableau qui suit et qui concerne le Directeur général et les trois directeurs généraux adjoints présents au 31.12.2010, les rémunérations du Directeur général, versées par CNP Assurances apparaissent dans leur globalité, le détail de celles-ci faisant l'objet d'une information plus précise dans les tableaux relatifs aux « Rémunérations ».

Les rémunérations allouées par CNP Assurances aux Directeurs généraux adjoints, dans le cadre de leur contrat de travail, comprennent une rémunération fixe et variable, des avantages en nature constitués d'un véhicule de fonction, et pour l'un d'entre eux, de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (EPI, contrat collectif d'assurance souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'Entreprise).

■ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

	Rémunérations versées en 2009 (en €)	Rémunérations versées en 2010 (en €)
Gilles Benoist, Directeur général		
Rémunération fixe	580 000,00	580 000,08
Rémunération variable	319 000,00	319 000,00
Jetons de présence versés par CNP Assurances et ses filiales *	60 277,00	56 197,00
Divers (Indemnités congés payés, EPI, prime, véhicule de fonction)	10 220,49	7 914,72
TOTAL RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	969 497,49	963 111,80

	Rémunérations versées en 2009 (en €)	Rémunérations versées en 2010 (en €)
Xavier Larnaudie-Eiffel, Directeur général adjoint		
Antoine Lissowski, Directeur général adjoint		
Gérard Ménéroud, Directeur général adjoint		
Rémunération fixe globale des DGA	913 183,80	913 183,80
Rémunération variable globale des DGA	562 160,00	584 225,67
Avantages en nature des DGA (véhicule de fonction)	8 712,42	11 813,16
Jetons de présence versés par les filiales de CNP Assurances *	100 935,19	103 647,09
Divers (Indemnités congés payés, indemnité de rupture, EPI, prime)	89 916,82	94 948,34
TOTAL RÉMUNÉRATIONS DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS	1 674 908,23	1 707 818,06
Soit, une moyenne de rémunération par DGA	558 302,74	569 272,69
TOTAL RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (DG + DGA)	2 644 405,72	2 670 929,86
Soit, une moyenne de rémunération par membre de la Direction générale (DG + DGA)	661 101,43	667 732,47

* Non compris les jetons de présence des sociétés hors groupe.

DÉCLARATION DES MANDATAIRES SOCIAUX CONDAMNATIONS, FAILLITES, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET AUTRES INFORMATIONS

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document :

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Aucun des membres du Conseil d'administration ni de la Direction générale n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur général.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et aucun administrateur ni membre de la Direction générale n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

Aucun membre du Conseil d'administration ni de la Direction générale n'est lié par un contrat de services avec CNP Assurances ou l'une de ses filiales.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de Mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale a été sélectionné en cette qualité. À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe « Pactes d'actionnaires », il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

2.3. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

2.3.1. Organes d'administration et de Direction

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX *



Edmond ALPHANDÉRY

Né le 2 septembre 1943.

Diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris, Agrégation d'économie politique.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Edmond AlphanDéry débute sa carrière universitaire en 1969 comme chargé de cours à la faculté de droit d'Aix-en-Provence et à l'université Paris IX-Dauphine.

Il devient ensuite maître de conférences à l'université de Nantes et doyen de la faculté de sciences économiques de Nantes (1972-1974), puis professeur à l'université Paris II (1994-1995). Député du Maine-et-Loire (1978-1993), il a été également maire de Longué-Jumelles de 1977 à mars 2008.

Il commence sa carrière politique dans le Maine-et-Loire où il est Conseiller général (de 1976 à 2008), Vice-Président (1991) et Président du Conseil général du Maine-et-Loire (1994-1995). Député du Maine-et-Loire (1978-1993), il a été également maire de Longué-Jumelles de 1977 à mars 2008.

Membre de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations de 1988 à 1993 et Président de la Commission supérieure de la Caisse Nationale de Prévoyance de 1988 à 1992, il prend ensuite la Présidence du Conseil de surveillance de CNP Assurances de 1992 à 1993.

Ministre de l'Économie de 1993 à 1995, il a été, de décembre 1995 à juin 1998, Président du Conseil d'administration d'Électricité de France.

Après avoir été Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Edmond AlphanDéry a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Président par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances et assure la présidence de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 2 004 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP International (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- CAIXA Seguros (société de droit brésilien), *administrateur.*
- CNP UniCredit Vita (société de droit italien ex-CNP Capitalia Vita), *administrateur.*

Autres fonctions et mandats

- Crédit Agricole CIB (SA) (ex-Calyon), *administrateur.*
- GDF Suez (SA), *administrateur, Président du Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable.*
- Icade (SA), *administrateur.*
- Nomura Securities, *membre de l'« European Advisory Panel » depuis 2009.*
- Centre des Professions Financières, *Président depuis 2003.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. ALPHANDÉRY N'EST PLUS TITULAIRE

- Lehman Brothers, *membre de l'« European Advisory Board » (fin de mandat : septembre 2008).*
- Société des Éditions de Presse « Affiches Parisiennes » (SA), *administrateur (fin de mandat : août 2005).*

* Il est précisé qu'il n'existe pas de liens familiaux entre ces personnes.



Gilles BENOIST

Né le 12 décembre 1946.

Licence en droit, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Gilles Benoist intègre le ministère de l'Intérieur, participe à l'élaboration des premières lois de décentralisation avant de devenir chef de cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances en 1981.

En 1983, il devient Conseiller référendaire à la Cour des comptes, spécialisé dans le contrôle des groupes industriels publics (CGE, Saint-Gobain, etc.).

Entre 1987 et 1991, il est Secrétaire général du Crédit Local de France, membre du Directoire, et Conseiller du Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts avant de devenir Directeur des Services centraux de cette dernière en 1991.

De 1993 à juillet 1998, Gilles Benoist est Secrétaire général, membre du Comité exécutif et Directeur des Ressources humaines du groupe Caisse des Dépôts.

Après avoir été Président du Directoire de CNP Assurances à compter du 9 juillet 1998, Gilles Benoist est nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 et élu le même jour Directeur général par le Conseil d'administration (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 10 964 actions CNP Assurances et de 110 parts de FCPE CNP.

MANDATS ET FONCTIONS

Au sein du groupe CNP Assurances

- CNP UniCredit Vita (société de droit italien - ex-CNP Capitalia Vita), *administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations.*
- CNP Caution (SA), *représentant permanent de CNP Assurances, administrateur (fin de mandat : 21.06.2010).*
- CAIXA Seguros (société de droit brésilien), *administrateur.*
- CNP Immobilier (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*
- Compagnie immobilière de la CNP-CIMO (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*
- Îlot a5b (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*
- Issy Desmoulins (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*
- Pyramides 1 (SAS), *représentant de CNP Assurances, Président.*
- Rueil Newton (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*

- Sino French Life Insurance (société de droit chinois), *administrateur.*
- Société Civile du 136 Rue de Rennes (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*
- Société Civile Immobilière l'Amiral (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*
- Société Civile Immobilière de la CNP (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*
- Société Civile Immobilière Montagne de la Fage (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*
- Société Civile Immobilière Parvis Belvédère (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*
- Société Foncière de la CNP (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*
- Société Immobilière de Construction et d'Acquisition de la CNP – Sicac (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant.*

Autres fonctions et mandats

- Caisse des dépôts et consignations, *membre du Comité de direction Groupe (depuis 2003).*
- Compagnie Internationale André Trigano (SA), *membre du Conseil de surveillance.*
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur, Président du Comité des comptes, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.*
- Fédération Française des Sociétés Anonymes d'Assurance (FFSAA), *Président.*
- Suez Environnement Company (SA), *administrateur et membre du Comité stratégique.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. BENOIST N'EST PLUS TITULAIRE

- CDC Ixis (SA), *membre du Conseil de surveillance.*
- Gimar Finance (SCA), *représentant permanent de CNP Assurances au Conseil de surveillance (fin de mandat : 27.04.2005).*
- Le Sextant (SCI), *représentant de CNP Assurances, gérant (fin de mandat : 2009).*
- SPIFIC (SAS), *représentant de CNP Assurances, Président (fin de mandat : 2009).*
- 83 Avenue Bosquet (SAS), *représentant de CNP Assurances, Président (fin de mandat : 2009).*



Augustin de ROMANET

Né le 2 avril 1961.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Après avoir été représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 20 mars 2007, M. Augustin de Romanet est représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations au Conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 10 juillet 2007.

M. de Romanet est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société et de son Comité stratégique.

La Caisse des dépôts et consignations a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires le 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 400 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *Directeur général*.
- CDC Entreprises (SAS), *administrateur*.
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur, membre du Comité stratégique et membre du Comité des rémunérations et des nominations*.
- Fonds de réserve des retraites – FRR (établissement public à caractère administratif), *Président du Directoire*.

- Fonds stratégique d'investissement – FSI (SA), *Président du Conseil d'administration*.
- FSI-PME Portefeuille (SAS), *administrateur*.
- Icade (SA), *représentant permanent de la Caisse des dépôts et consignations, administrateur*.
- Société Nationale Immobilière – SNI (SAEM), *Président du Conseil de surveillance*.
- Veolia Environnement (SA), *administrateur*.

MANDATS ET FONCTIONS DE 2005 À 2009 DONT M. DE ROMANET N'EST PLUS TITULAIRE

- Accor (SA), *administrateur et membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et des rémunérations (mai 2007 à février 2009)*.
- Crédit Agricole (SA), *Directeur adjoint Finances et Stratégie et membre du Comité exécutif du Groupe (octobre 2006 - mars 2007)*.
- Icade (ex-Icade EMGP), *représentant permanent de la CDC, administrateur (avril à novembre 2007)*.
- Présidence de la République, *Secrétaire général adjoint (2005-2006)*.
- Cabinet du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, *Directeur adjoint du (2004-2005)*.



Pierre HÉRIAUD

Né le 23 août 1936.

École supérieure d'ingénieur d'agriculture d'Angers.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 240 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

Après avoir été dirigeant du Crédit Agricole, Député pendant 3 législatures et Président de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, Pierre Hériaud a été nommé administrateur le 22 avril 2008 par l'Assemblée

générale des actionnaires en remplacement de M. Étienne Bertier pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Hériaud est administrateur de l'Association Groupe ESA (École supérieure d'agriculture) d'Angers, après en avoir été le Vice-Président jusqu'en 2009.

**André Laurent MICHELSON**

Né le 10 février 1955.

HEC, Maîtrise ès sciences économiques, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 4 avril 2006, André Laurent Michelson a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 296 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

Après avoir occupé de nombreux postes de haut fonctionnaire au sein du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, André Laurent Michelson est Secrétaire général du groupe Caisse des dépôts et consignations depuis le 18 octobre 2010, après avoir été, à compter du 20 juin 2003, Directeur des Fonds d'épargne et membre du Comité de direction du groupe Caisse des Dépôts.

**Alain QUINET**

Né le 11 septembre 1961.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Réseau Ferré de France, 92 av France 75013 Paris.

Alain Quinet a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Dominique Marcel, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est membre du Comité stratégique de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Réseau Ferré de France (EPIC), *Directeur général délégué depuis le 15.12.2010.*
- Caisse des dépôts et consignations, *Directeur des Finances et membre des Comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe (fin de fonction : 15.12.2010).*
- Accor (SA), *administrateur, membre du Comité d'audit (fin de mandat : 05.05.2010).*
- CDC Infrastructure (SA), *Président du Conseil d'administration, administrateur (fin de mandat : 15.12.2010).*
- CDC International (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (fin de mandat : 15.12.2010).*
- Compagnie des Alpes (SA), *administrateur (auparavant membre du Conseil de surveillance jusqu'au 19.03.2009), membre du Comité de la stratégie et du Comité des nominations et des rémunérations (fin de mandat : 15.12.2010).*
- Egis (SA), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 15.12.2010).*

- Eiffage (SA), *administrateur, membre du Comité des nominations et rémunérations (fin de mandat : 17.12.2010).*
- Financière Transdev (SA), *Président-Directeur général, administrateur (fin de mandat : 15.12.2010).*
- Fonds stratégique d'investissement – FSI (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur et membre du Comité d'audit et des risques, du Comité des investissements et du Comité des rémunérations (fin de mandat : 15.09.2010).*
- Icade (SA), *administrateur, membre du Comité stratégie et investissements.*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.06.2010).*
- Transdev (SA), *représentant permanent de Financière Transdev, administrateur (fin de mandat : 15.04.2010).*

PRINCIPAUX MANDATS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. QUINET N'EST PLUS TITULAIRE

- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), *Président-Directeur général, administrateur (fin de mandat : 21.12.2009).*
- Compagnie Nationale du Rhône (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 29.06.2009).*
- Dexia SA (Société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : novembre 2009).*
- Électricité Réseau Distribution France (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 31.03.2008).*
- Réseau Ferré de France (EPIC), *administrateur (fin de mandat : 31.03.2008).*



Franck SILVENT

Né le 1er août 1972.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier, 92772 Boulogne Billancourt.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007, Franck Silvent a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité d'audit et des risques de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Compagnie des Alpes (SA), *Directeur général délégué.*
- Centrale Investissement et Loisir (CIEL) (SAS), *Président.*
- Compagnie des Alpes – Financement (CDA-FI) (SNC), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérant.*
- Compagnie du Mont-Blanc – CMB (SA), *administrateur.*
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie – CI2S (SAS), *Président.*
- Grévin et Compagnie (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur.*
- Lafuma (SA), *administrateur.*
- Musée Grévin (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (depuis le 29.06.2006, auparavant Président du Conseil d'administration).*
- SwissAlp, *administrateur.*

MANDATS ET FONCTIONS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. SILVENT N'EST PLUS TITULAIRE

- Belpark BV (société de droit belge), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : 20.01.2009).*

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 19.07.2006).*
- CDC Holding Finance (SA), *représentant permanent de la CDC, administrateur et Directeur général.*
- CDC Ixis Investor Services, *administrateur (fin de mandat : 12.01.2005).*
- Compagnie des Alpes Domaines Skiabiles (CDA-DS) (SAS), *Président du Comité de surveillance (fin de mandat : 31.07.2008).*
- Compagnie Financière de Loisirs (COFILO) (SAS), *Président (fin de mandat : 26.01.2009).*
- Domaine Skiabie de Flaine – DSF (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 02.10.2009).*
- Domaine Skiabie du Giffre – DSG (SA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 02.10.2009).*
- Groupe Caisse des Dépôts, *Directeur adjoint de la Direction Finances et Stratégie (de 2002 à 2005).*
- Premier Financial Services – PFS (société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : 20.01.2009).*
- Safari Africain de Port Saint Père (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : 27.01.2009).*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *représentant permanent de la CDC, administrateur (fin de mandat : 10.03.2005).*
- Société Nationale Immobilière (SNI) (SAEM), *membre du Conseil de surveillance, Président du Comité d'audit (fin de mandat : 10.06.2006).*



Jean-Paul BAILLY

Né le 29 novembre 1946.

École polytechnique, Master of Science in Management.

Adresse professionnelle : La Poste, 44 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.

Après avoir été Vice-Président du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de novembre 2002, Jean-Paul Bailly a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (SA), *Président-Directeur général.*
- Accor (SA), *administrateur.*
- Edenred (SA), *administrateur et membre du Comité des engagements et du Comité d'audit et des risques (depuis le 29.06.2010).*
- GDF Suez, *représentant de l'État, administrateur et membre du Comité pour l'éthique, l'environnement et le développement durable.*
- Geopost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur.*
- La Banque Postale (SA), *Président du Conseil de surveillance et membre du Comité nomination-rémunération.*

- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du Conseil de surveillance.*
- Poste Immo (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur.*
- Sofipost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur.*
- Sopassure (SA), *administrateur.*
- Systar (SA), *administrateur (fin de mandat : 02.12.2010).*
- Xelion (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. BAILLY N'EST PLUS TITULAIRE

- Efiposte (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (fin de mandat : 2005).*
- Groupement des Commerçants du CCR Grand Var (GIE), *représentant permanent de La Poste, membre (fin de mandat : 2006).*
- S F 2 (SA), *représentant permanent de La Banque Postale, administrateur (fin de mandat : 11.04.2008).*
- SF 12 (SAS), *représentant permanent de La Poste, Président (fin de mandat : 25.06.2008).*



François PÉROL

Né le 6 novembre 1963.

HEC, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : BPCE, 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

François Pérol a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'Assemblée générale des actionnaires en remplacement de M. Charles Milhaud, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013).

M. Pérol est également membre du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *Président du Directoire.*
- Banques Populaires Participations (SA), *Directeur général et administrateur (fin de mandat : 05.08.2010).*
- BPCE International et Outre Mer (ex-Financière Océor) (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- Caisse d'Épargne Participations (SA), *Directeur général et administrateur (fin de mandat : 05.08.2010).*
- CE Holding Promotion (SAS), *Président.*
- Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH), *Vice-Président du Conseil d'administration.*

- Crédit Foncier de France (CFF), *Président du Conseil d'administration.*
- Fédération Bancaire Française, *Président du Conseil et Vice-Président du Comité exécutif.*
- Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité, *Président du Conseil d'administration.*
- Foncia Groupe (SA), *Président du Conseil de surveillance.*
- Musée d'Orsay, *administrateur.*
- Natixis, *Président du Conseil d'administration.*
- Sopassure, *administrateur.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. PÉROL N'EST PLUS TITULAIRE

- Présidence de la République, *Secrétaire général adjoint (2007/2008).*
- Rothschild & Cie, *associé gérant (2006).*
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *Président du Directoire (fin de mandat : 31.07.2009).*
- BFBP (Banque Fédérale des Banques Populaires), *Directeur général (fin de mandat : 31.07.2009).*



Marc-André FEFFER

Né le 22 décembre 1949.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : La Poste, 44 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est devenu représentant de Sopassure au Conseil d'administration le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du Comité stratégique de CNP Assurances.

Sopassure a été nommée administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Marc-André Feffer est titulaire au 31 décembre 2010 de 400 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- La Poste (SA), *Directeur général adjoint – Chargé de la Stratégie et du Développement, des Affaires internationales et juridiques et de la Régulation du Groupe.*

- Geopost (SA), *administrateur.*
- GeoPost Intercontinental (SAS), *membre du Comité de surveillance (fin de mandat : 09.07.2010).*
- Hypios (SAS), *membre du Comité d'administration.*
- La Banque Postale (SA), *Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité stratégique.*
- Poste Immo (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- Sopassure (SA), *Président-Directeur général, auparavant administrateur (jusqu'au 28.03.2010).*
- Xange Capital (SA), *Président du Conseil de surveillance.*
- Xelian (SA), *censeur.*

**Olivier KLEIN**

Né le 15 juin 1957.

ENSAE et cycle d'Études Supérieures en Finances d'HEC.

Adresse professionnelle : BPCE 50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

Olivier Klein a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 29 juillet 2010 en remplacement de M. Alain Lemaire, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Klein est également membre du Comité d'audit et des risques de CNP Assurances et de son Comité stratégique.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *membre du Directoire, Directeur général (banque commerciale et assurance).*
- Banque Palatine (SA), *membre du Conseil de surveillance.*
- Banque Privée 1818 (SA), *administrateur.*
- BPCE International et Outre Mer (ex-Financière Océor) (SA), *administrateur.*
- Caisse d'Épargne et de Prévoyance Rhône-Alpes (CERA) (SA coopérative), *Président du Directoire (fin de mandat : 30.06.2010).*
- Coface (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010).*
- Compagnie des Alpes (SA), *représentant permanent de CE Participations, administrateur (fin de mandat : 28.07.2010).*
- Crédit Foncier de France (SA), *administrateur.*
- ENS (Lyon), *administrateur.*

- GCE Business Services (GIE), *représentant permanent de BPCE, membre du Conseil de surveillance.*
- GCE Capital (GIE), *membre du Conseil de surveillance.*
- i-BP, *administrateur.*
- Natixis (SA), *administrateur.*
- Natixis Consumer Finance, *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010).*
- Natixis Financement (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010).*
- Natixis Global Asset Management (SA), *administrateur (fin de mandat : 30.09.2010).*
- Neptune Technologies (SA), *administrateur.*
- Rhône Alpes PME Gestion (SA), *Président du Conseil administration (fin de mandat : 09.2010).*
- SOCFIM, *Président du Conseil de surveillance.*
- Société des Trois Vallées (SAEM), *représentant permanent de la CERA, membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 07.2010).*
- Sopassure (SA), *administrateur.*

PRINCIPAUX MANDATS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. KLEIN N'EST PLUS TITULAIRE

- Groupe Caisse d'Épargne Caisse Île-de-France Ouest, *Président du Directoire (fin de mandat : 2006).*
- Terrae (SNC), *représentant permanent de CERA, gérant (fin de mandat : 2008).*



Ramon FERNANDEZ

Né le 25 juin 1967.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie – Direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Nommé représentant de l'État au Conseil d'administration de CNP Assurances par arrêté ministériel du 30 avril 2009.

L'État a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

MANDATS ET FONCTIONS

- Direction générale du Trésor, *Directeur général*.
- Agence France Trésor, *Président*.
- Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, *administrateur*.
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement, *Gouverneur suppléant pour la France*.
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *Gouverneur suppléant pour la France*.
- Banque mondiale, *Gouverneur suppléant pour la France*.

- BPCE (SA), *représentant de l'État, membre du Conseil de surveillance, membre du Comité des rémunérations et des nominations*.
- CADES, Représentant de l'État, *administrateur*.
- Caisse des dépôts et consignations, *membre de la Commission de surveillance, membre du Comité d'examen des comptes et des risques ainsi que du Comité des fonds d'épargne*.
- Club de Paris, *Président*.
- Comité consultatif sur la législation et la réglementation financière, *Président*.
- Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), *Commissaire du gouvernement*.
- GDF Suez (SA), *représentant de l'État, administrateur*.
- Groupe de la Banque africaine de développement, *Gouverneur pour la France*.
- Société de financement de l'économie française, *administrateur*.



Philippe BAUMLIN

Né le 16 juin 1957.

Titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie « gestion d'entreprise ».

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Délégué Régional CNP Assurances – Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004, Philippe Baumlin a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 396 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- FCPE « Actions CNP », *Président du Conseil de surveillance*.
- UGRC (Union Générale de Retraite des Cadres), *administrateur*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. BAUMLIN N'EST PLUS TITULAIRE

- Norpierre 2 (SCPI), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 2007, date de dissolution de la SCPI)*.

**Henri PROGLIO**

Né le 29 juin 1949.

HEC.

Adresse professionnelle : EDF, 22-30 avenue de Wagram, 75008 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 7 juin 2005, Henri Proglío a été nommé administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

M. Proglío est également membre du Comité stratégique et Président du Comité des rémunérations et des nominations de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 400 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- EDF (SA), *Président-Directeur général.*
- EDF Energy Holdings Ltd, *Président (depuis le 08.03.2010).*
- EDF Energy UK, *Président (du 08.03.2010 au 26.11.2010).*
- EDF International, *administrateur (depuis le 06.12.2010).*
- Association Electra, *Président du Conseil d'administration (depuis le 28.04.2010).*
- Comité de l'énergie atomique, *membre.*
- Comité national des secteurs d'activités d'importance vitale, *membre.*
- Dalkia (SAS), *membre des Conseils de surveillance A et B (fin de mandat : 23.03.2010).*
- Dassault Aviation (SA), *administrateur.*
- Edison Spa : *administrateur (depuis le 08.02.2010).*
- Fondation EDF Diversiterre, *Président du Conseil d'administration (depuis le 18.06.2010).*
- Fondation Européenne pour les Énergies de demain, *administrateur (depuis le 01.06.2010).*
- Fcc (Fomento de Construcciones y Contratas SA) (Espagne), *administrateur (depuis le 27.05.2010).*
- Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité, *membre.*
- Natixis (SA), *administrateur, auparavant membre du Conseil de surveillance jusqu'au 30.04.2009.*
- Transalpina Di Energia, *Président du Conseil d'administration (depuis le 08.02.2010).*
- Veolia Eau (SCA), *membre du Conseil de surveillance, auparavant gérant non associé jusqu'au 27.11.2009.*
- Veolia Environnement (SA), *administrateur, auparavant Président-Directeur général.*
- Veolia Env. North America Operations (USA), *administrateur/Director (fin de mandat : 13.09.2010).*
- Veolia Propreté (SA), *Président du Conseil d'administration.*
- Veolia Transport (SA), *Président du Conseil d'administration.*

MANDATS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. PROGLIO N'EST PLUS TITULAIRE

- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *censeur (fin de mandat : 31.07.2009).*
- Campus Veolia Environnement (SAS), *Président (fin de mandat : 27.11.2009).*
- Casino Guichard-Perrachon (SA), *administrateur (fin de mandat : 09.06.2008).*
- Comgen Australia, *administrateur (fin de mandat : février 2005).*
- Dalkia France (SCA), *membre et Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : 27.11.2009).*
- Dalkia International (SA), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009).*
- Elios (SCA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 29.03.2007).*
- EOLFI (SA), *Président du Conseil de surveillance (du 06.04.2009 au 27.11.2009).*
- Largardère (SCA), *membre du Conseil de surveillance (fin de mandat : 16.11.2009).*
- Onyx UK Holding (Royaume Uni), *administrateur (fin de mandat : février 2005).*
- SARP (SA), *administrateur (fin de mandat : octobre 2006).*
- SARP Industries (SA), *administrateur (fin de mandat : 19.10.2009).*
- Siram (Italie), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009).*
- Société des Eaux de Marseille (SA), *administrateur (fin de mandat : 27.11.2009).*
- Thales (SA), *administrateur (fin de mandat : 12.02.2007).*
- Veolia Env. Serv. Asia (Singapour), *administrateur (fin de mandat : 19.07.2007).*
- Veolia Env. Serv. Australia (Australie), *administrateur/Director (fin de mandat : 19.10.2009).*
- Veolia Env. Serv. North America Corp. (USA), *administrateur/Director (fin de mandat : 19.10.2009).*
- Veolia Env. Serv. UK (Royaume-Uni), *administrateur/Director (fin de mandat : 27.11.2009).*
- Veolia Transport Australasia (ex-Veolia Transport Australia) (Australie), *administrateur/Director (fin de mandat : 19.10.2009).*
- Veolia Transport Northern Europe (Suède), *administrateur/Director (fin de mandat : 02.09.2009).*
- Veolia Water (SA), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 27.11.2009).*



Jacques HORNEZ

Né le 19 juillet 1950.

Adresse professionnelle : MGEN, 3 square Max Hymans, 75015 Paris.

Après avoir été membre du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2002, Jacques Hornez a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 212 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- MGEN, *administrateur et Vice-Président*.
- Arts et Vie (Association), *administrateur*.
- Casden BANQUE POPULAIRE (SA coopérative à Conseil d'administration), *administrateur*.
- Conseil national du Crédit Coopératif, *administrateur*.
- EGAMO (SA), *administrateur, auparavant Président du Conseil d'administration*.
- Fructipierre (ex-Parnasse Immo) (SCPI), *représentant permanent au Conseil de surveillance*.
- GAIA, *Président du Conseil de surveillance*.
- MGEN Action Sanitaire et Sociale, *administrateur*.
- MGEN Centres de santé, *administrateur*.
- MGEN Filia, *administrateur*.

- MGEN Union, *administrateur*.
- MGEN Vie, *administrateur*.
- Parnasse MAIF (SA), *administrateur*.
- Philgen (SCI), *Cogérant*.
- SFG (Système Fédéral de garantie), *Premier Vice-Président*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. HORNEZ N'EST PLUS TITULAIRE

- CCOMCEN (GIE), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Filia MAIF (SA), *censeur (fin de mandat : 2007)*.
- MGEN, *Trésorier général*.
- MMC Titrisation (SICAV), *administrateur (fin de mandat : septembre 2007)*.
- Multi Gestion EGAMO (SICAV), *Président*.
- Natexis Convertibles Europe (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Norden (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008)*.
- Observatoire de l'Enfance en France (GIE), *administrateur*.
- Union Nationale de la Réassurance de la Mutualité Française (UNRMF), *administrateur*.



Jean-Louis de MOURGUES

Né le 7 mai 1947.

Institut d'études politiques de Paris, DES de Droit Public, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Allianz, 87 rue de Richelieu, 75113 Paris Cedex 02.

Après avoir été censeur du Conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 19 septembre 1998, Jean-Louis de Mourgues a été nommé censeur par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Titulaire au 31 décembre 2010 de 212 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Allianz (ex-AGF) (SA), *conseiller auprès de la Direction générale*.

MANDATS OCCUPÉS DE 2005 À 2009 DONT M. DE MOURGUES N'EST PLUS TITULAIRE

- AG2R, *délégué général (fin de mandat : 2007)*.

- AGICAM (ex-AG2R Gestion d'actifs) (SA), *Président du Conseil de surveillance*.
- Ariel Assurance (SA), *Président du Conseil de surveillance (fin de mandat : juillet 2007)*.
- La Mondiale (SA), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 20.02.2008)*.
- La Mondiale Participation (SA), *administrateur*.
- Natexis obli première (SICAV), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : septembre 2008)*.

NOMINATIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES



Antoine GOSSET-GRAINVILLE

Né le 17 mars 1966.

Institut d'études politiques de Paris, DESS « banques et finances » de l'université Paris IX Dauphine, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Caisse des dépôts et consignations, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Antoine Gosset-Grainville a été nommé provisoirement administrateur le 22 juin 2010, en remplacement de M. Jérôme Gallot, démissionnaire le même jour.

Antoine Gosset-Grainville, Directeur général adjoint de la Caisse des dépôts et consignations, depuis le 1^{er} mai 2010, a commencé sa carrière à l'Inspection générale des finances (1994-1997) puis devient secrétaire général adjoint du Comité monétaire européen puis du Comité économique et financier de l'Union européenne (1997-1999). Il est nommé conseiller pour les affaires économiques et monétaires au cabinet du commissaire européen chargé du commerce (1999-2002). Avocat aux barreaux de Paris et de Bruxelles, il a été associé au bureau de Bruxelles du cabinet Gide Loyrette Nouel

(2002-2007) puis, à partir de mai 2007, Directeur adjoint de cabinet du Premier ministre, François Fillon.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- Caisse des dépôts et consignations, *Directeur général adjoint*.
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur et membre du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité stratégique*.



Pierre GARCIN

Né le 8 février 1960.

École Centrale de Paris

Adresse professionnelle : BPCE 50 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris.

Pierre Garcin a été nommé provisoirement censeur par le Conseil d'administration du 7 octobre 2010 en remplacement de M. Paul Le Bihan, démissionnaire (fin de mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011).

Pierre Garcin a débuté sa carrière professionnelle, en 1985, à la BFCE où il a exercé différentes fonctions au sein de la Direction d'Exploitation Grands Comptes et de la Direction des Marchés Financiers. En 1992, il rejoint le Groupe AXA où il est en charge de l'ingénierie financière chez AXA IM. Il devient en 1993, au sein d'AXA Corporate Solutions (IARD), successivement Directeur des Risques Nouveaux, Directeur des Lignes Spécialisées, Directeur Flottes Automobile & Solutions Alternatives puis Directeur Technique & Financier. En 2004, il est nommé Directeur Commercial France & International d'AXA Assurances Collectives (Vie). Depuis 2008, Pierre Garcin était Directeur général adjoint de Direct Assurance et Directeur Financier d'AXA Global Direct.

Titulaire au 31 décembre 2010 de 200 actions CNP Assurances.

MANDATS ET FONCTIONS

- BPCE (SA), *Directeur des assurances du Groupe BPCE*.
- CEMM (SAS), *administrateur*.

- CGE Courtage (SAS), *Président du Conseil d'administration (fin de mandat : 01.01.2010)*.
- Écureuil Vie Développement (SAS), *administrateur*.
- GCE Assurances (SA), *Président du Conseil d'administration*.
- GCE Assurances Production Services (SAS), *membre du Comité de surveillance*.
- GIE Partenariat CEMM (GIE), *représentant permanent de BPCE, administrateur unique et membre du Comité de partenariat*.
- Holassure (SAS), *Président*.
- Muracef (Société d'assurance mutuelle), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.
- Natixis Assurances (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*.
- Natixis Assurances Partenaires (SA), *administrateur*.
- Serena (SA), *Vice-président du Conseil de surveillance*.
- Sopassure (SA), *administrateur*.
- Surassur (SA), *Président du Conseil d'administration*.

**Philippe WAHL**

Né le 11 mars 1956.

Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06.

Philippe Wahl a été nommé provisoirement administrateur le 22 février 2011, en remplacement de M. Patrick Werner, démissionnaire le 18 janvier 2011. Il a été nommé le même jour membre du Comité d'audit et des risques de CNP Assurances

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État. Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales. Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du Comité directeur en 1992, puis Directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du Comité exécutif.

En 1999, il est nommé Directeur général de la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE). À ce titre, il

a été président de Sopassure, président du Conseil d'administration d'Écureuil assurances IARD et membre du Conseil de surveillance de CDC Ixis et de CNP Assurances

Nommé Directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006.

En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de Directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du Board global banking and Markets RBS à Londres. En décembre 2008, il devient Directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

Il est membre du Comité directeur de l'Institut Montaigne depuis 2004.

Le 18 janvier 2011, Philippe Wahl a été nommé Président du Directoire de La Banque Postale.

Philippe Wahl a été parallèlement nommé Directeur général adjoint du groupe La Poste et membre du Comité exécutif.

**Marcia CAMPBELL**

Née le 30 mars 1959.

Licence de français, Études Commerciales et Études des Beaux-Arts, Université d'Édimbourg. MBA Open University.

Adresse professionnelle : CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Madame Marcia Campbell a été nommée provisoirement administratrice le 22 février 2011, en remplacement de M. Antonio Borgès, démissionnaire le 9 novembre 2010. Elle a été nommée le même jour membre du Comité d'audit et des risques de CNP Assurances.

Mme Marcia Campbell a débuté sa carrière en 1982 comme conseillère d'un Cabinet de Conseil en gestion internationale (Proudfoot plc) dont elle est devenue Directrice générale pour le Royaume-Uni en 1988.

En 1990, elle entre chez Standard Life Plc où elle occupe, avant de devenir Directrice des opérations et

Présidente-Directrice générale d'Asie-Pacifique de 2004 à 2010, différents postes de Directrice et notamment :

- Directrice du Développement commercial (1990-1993),
- Directrice Services aux clients (1993-1996),
- Conseillère générale et Directrice des Services d'entreprises (1996-2004).

Depuis 2010, Mme Marcia Campbell est Directrice des opérations de Ignis Asset management, filiale de Phoenix Group plc.

Au-delà de ces fonctions exécutives, Mme Marcia Campbell est également présente au conseil de sociétés de bienfaisance.

**Stéphane PALLEZ**

Née le 23 août 1959.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

Adresse professionnelle : Groupe France Télécom – 6 place d'Alleray 75505 Paris cedex 15.

Madame Stéphane Pallez a été nommée provisoirement administratrice le 5 avril 2011, en remplacement de M. Tommaso Padoa-Schioppa.

Elle a été nommée le même jour Présidente du Comité d'audit et des risques de CNP Assurances.

Mme Stéphane Pallez a débuté sa carrière en 1984 et a été notamment conseillère technique en charge des dossiers industriels au cabinet du ministre de l'Économie et des Finances, de 1991 à 1993. Elle a effectué une partie de sa carrière à la Direction du Trésor, en tant que sous-directrice des assurances entre 1995 et 1998 et sous-directrice en charge des participations de l'État entre 1998 et 2000. Elle est nommée chef du service des affaires européennes et internationales au sein de la Direction du Trésor en 2000 et

à ce titre présidente du Club de Paris et administratrice de la BEI.

Depuis avril 2004, elle est Directeur Financier Délégué de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du cash management, de la fiscalité, de l'audit, du management des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière.

Mme Pallez est également membre du Comité d'Investissements et du Comité des Risques du Groupe, Présidente du Comité de Financement et de Trésorerie, du Comité Fiscal et du Comité de l'Information Financière.

Elle est également rapporteur du Collège Entreprises au sein de Paris-Europlace.

2.4. RÉMUNÉRATIONS

2.4.1. Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances

CNP Assurances se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'AFEP et le MEDEF ainsi que par l'AMF.

TABLEAU 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DUES ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (EXPRIMÉES EN EUROS)

Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	450 243	452 223
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
TOTAL	450 243	452 223

Gilles Benoist, Directeur général	2009	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 026 823	1 030 830
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune option attribuée	Aucune option attribuée
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune action de performance attribuée	Aucune action de performance attribuée
TOTAL	1 026 823	1 030 830

TABLEAU 2

I TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
 (EXPRIMÉES EN EUROS)

Edmond Alphanféry, Président du Conseil d'administration	2009		2010	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Rémunération fixe	379 996	379 996	380 000	380 000
Rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Jetons de présence	70 247	81 897	72 223	71 169
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
TOTAL	450 243	461 893	452 223	451 169

Gilles Benoist, Directeur général	2009		2010	
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Rémunération fixe	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)	580 000 (dont 380 000 au titre du contrat de travail et 200 000 au titre du mandat social)
Rémunération variable	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)
Rémunération exceptionnelle	4 538	4 538	0	0
Jetons de présence	117 602	137 132	123 915	118 254
Avantages en nature	5 683	5 683	7 915	7 915
TOTAL	1 026 823	1 046 353	1 030 830	1 025 169

(1) Les colonnes « Dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement.

(2) Les colonnes « Versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices.

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Alphandéry

Le Président ne dispose d'aucun avantage en nature. Dans le cadre de ses fonctions, un véhicule de société est mis à sa disposition.

JETONS DE PRÉSENCE

2009	2010
<p>Les montants de jetons de présence « Dus » en 2009 (70 247 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de CNP Assurances (41 850 € dont 24 350 € versés en 2009 au titre du premier semestre 2009 et 17 500 € versés en 2010 au titre du second semestre 2009) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (18 397 €) et CNP UniCredit Vita (10 000 € dont 6 736 € nets). <p>Les montants de jetons de présence « Versés » en 2009 (81 897 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de CNP Assurances (52 500 € dont 28 150 € au titre du second semestre de l'exercice 2008 et 24 350 € au titre du premier semestre 2009) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (18 397 €) et CNP UniCredit Vita (11 000 € dont 7 040 € nets). 	<p>Les montants de jetons de présence « Dus » en 2010 (72 223 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de CNP Assurances (42 600 € dont 24 350 € versés en 2010 au titre du premier semestre 2010 et 18 250 € au titre du second semestre 2010, dont le versement sera effectué en 2011) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (22 583 €) et CNP UniCredit Vita (7 040 €). <p>Les montants de jetons de présence « Versés » en 2010 (71 169 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ de CNP Assurances (41 850 € dont 17 500 € au titre du second semestre de l'exercice 2009 et 24 350 € au titre du premier semestre 2010) ; ■ des filiales CAIXA Seguros (22 583 €) et CNP UniCredit Vita (6 736 €).

Informations complémentaires relatives aux rémunérations de M. Benoist

RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE

Le Directeur général perçoit une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable (de 0 % à 80 %) liée aux performances financières de la Société et à la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice.

Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil d'administration détermine la part variable de la rémunération du Directeur général en fonction des objectifs suivants :

- les objectifs collectifs (qui s'appliquent également aux Directeurs généraux adjoints) et dont la proportion est plafonnée à 56 % de la part fixe dans le calcul de la part variable, sont fondés sur la base de 3 critères relatifs à l'évolution de la productivité (critère relatif au ratio des coûts d'exploitation sur PNA), à la variation du résultat récurrent et à l'évolution de la valeur intrinsèque ;
- les objectifs individuels, dont la proportion dans le calcul de la part variable est plafonnée à 24 % de la part fixe, sont proposés au Comité des rémunérations par le Président du Conseil d'administration et validés par ledit Conseil.

JETONS DE PRÉSENCE

2009

Les montants de jetons de présence « Dus » en 2009 (117 602 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux de :

- CNP Assurances (26 600 € dont 15 200 € versés en 2009 au titre du premier semestre 2009 et 11 400 € versés en 2010 au titre du second semestre 2009) ;
- des filiales CAIXA Seguros (18 397 €), CNP UniCredit Vita (7 680 €) ;
- des sociétés Dexia (29 815 €) et Suez Environnement Cie (35 110 €).

Les montants de jetons de présence « Versés » en 2009 (137 132 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :

- de CNP Assurances (34 200 € dont 19 000 € au titre du second semestre de l'exercice 2008 et 15 200 € au titre du premier semestre 2009) ;
- des filiales CAIXA Seguros (18 397 €), CNP UniCredit Vita (7 680 €) ;
- des sociétés Dexia (43 134 €) et Suez Environnement Cie (33 721 €).

2010

Les montants de jetons de présence « Dus » en 2010 (123 915 €) correspondent aux sommes attribuées sur décision des organes sociaux de :

- CNP Assurances (30 400 € dont 15 200 € versés en 2010 au titre du premier semestre 2010 et 15 200 € au titre du second semestre 2010, dont le versement sera effectué en 2011) ;
- des filiales CAIXA Seguros (22 583 €), CNP UniCredit Vita (7 014 €)
- des sociétés Dexia (29 294 €) et Suez Environnement Cie (34 624 €).

Les montants de jetons de présence « Versés » en 2010 (118 254 €) correspondent aux sommes perçues, en provenance :

- de CNP Assurances (26 600 € dont 11 400 € au titre du second semestre de l'exercice 2009 et 15 200 € au titre du premier semestre 2010) ;
- des filiales CAIXA Seguros (22 583 €), CNP UniCredit Vita (7 014 €) ;
- des sociétés Dexia (29 294 €) et Suez Environnement Cie (32 763 €).

AVANTAGES EN NATURE

Le Directeur général bénéficie de l'abondement de CNP Assurances à un contrat d'encouragement à la prévoyance individuelle (contrat collectif d'assurance vie

souscrit au profit de l'ensemble du personnel de l'Entreprise). Cet abondement a représenté 1 642,68 € en 2009 et 1 978,80 € en 2010. M. Benoist bénéficie également d'un véhicule de fonction (5 935,92 €).

TABLEAU 3 – DÉTAIL DES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS

Membres du Conseil d'administration	Jetons versés en 2009 (en €)		Jetons versés en 2010 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2 nd semestre 2008	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2009	Au titre du 2 nd semestre 2009	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2010	
Edmond Alphandéry *	28 150	24 350	17 500	24 350	L'intéressé
Gilles Benoist	19 000	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Marc-André Feffer (Sopassure) *	18 250	21 300	14 450	17 500	Sopassure
Jean-Paul Bailly *	13 700	6 850	10 650	6 850	Sopassure
Patrick Werner*	18 250	21 300	20 550	20 550	Sopassure
Charles Millhaud *	3 050	–	–	–	Sopassure
Bernard Comolet *	3 800	3 800	–	–	Sopassure
François Pérol *	–	–	10 650	10 650	Sopassure
Nicolas Mérindol *	21 300	–	–	–	Sopassure
Alain Lemaire *	3 800	6 850	23 600	9 900	Sopassure
Olivier Klein *	–	–	–	11 400	Sopassure
Augustin de Romanet (CDC) *	25 100	9 900	13 700	13 700	CDC
Alain Quinet *	7 600	14 450	7 600	14 450	CDC
Jérôme Gallot	19 000	11 400	7 600	15 200	CDC
André Laurent Michelson	7 600	3 800	3 800	15 200	CDC
Franck Silvent *	11 400	10 650	16 750	14 450	CDC
Ramon Fernandez (l'État)	–	3 800	7 600	11 400	Trésor public
Pierre Hériaud	19 000	11 400	11 400	15 200	L'intéressé
Henri Proglia *	20 550	13 700	17 500	13 700	L'intéressé
Alexandre Lamfalussy	31 200	19 800	–	–	L'intéressé
Tommaso Padoa-Schioppa *	–	3 800	29 700	17 500	L'intéressé
Antonio Borgès *	13 700	17 500	10 650	18 250	L'intéressé
Philippe Baumlin ⁽¹⁾	19 000	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Jacques Hornez (censeur)	15 200	3 800	3 800	7 600	MGEN
Bernard Comolet (censeur)	15 200	–	–	–	L'intéressé
Paul Le Bihan (censeur)	–	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Jean-Louis de Mourgues (censeur)	19 000	15 200	11 400	15 200	L'intéressé
Sous - total	352 850	269 250	273 100	318 650	
TOTAL	622 100		591 750		

* administrateur également membre d'un comité spécialisé.

(1) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à l'association CDC Tiers-monde.

Précisions sur les jetons de présence

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 721 650 €, votée par l'Assemblée du 21 avril 2009 (au titre des exercices 2008 et suivants), le Conseil d'administration a réparti sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons afférente à l'exercice 2010, selon les modalités suivantes :

le montant unitaire des jetons de présence pour chaque participation effective à une réunion du Conseil a été fixé par le Conseil d'administration à 3 800 € et pour les réunions des comités spécialisés (Comité d'audit, Comité stratégique, Comité des rémunérations et des nominations) à 3 050 € par séance. Ces jetons ont été versés aux bénéficiaires conformément aux notifications reçues par la Société.

Ces montants sont nets de retenue à la source s'agissant des administrateurs non-résidents fiscaux en France.

Il est précisé par ailleurs qu'en raison de sa qualité de Président du Comité d'audit, la dotation des jetons de présence revenant à M. Tommaso Padoa-Schioppa, en tant que membre de ce Comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du Comité d'audit.

Conformément à une décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du Conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre est prévu au début de l'année suivante.

TABLEAU 4 *

I OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 5 *

I OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

TABLEAU 6 *

I ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

TABLEAU 7 *

I ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 8 *

I HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'Assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet				

TABLEAU 9 *

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

TABLEAU 10

I PRÉCISIONS SUR LA SITUATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Edmond Alphandéry Président du Conseil d'administration Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011		X	X			X		X
Gilles Benoist Directeur général Début de mandat : 10.07.2007 Fin de mandat : AG 2012 statuant sur les comptes 2011	X		X		X			X

* Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances.

Conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations des dirigeants du 22 décembre 2009 et dans le respect de l'article 5.1 du décret 2009-348 du 30 mars 2009, il est précisé que Gilles Benoist bénéficie d'un contrat de travail et d'un mandat social. Le Conseil d'administration

de CNP Assurances a pris acte qu'il devra être mis un terme à cette situation de cumul au plus tard lors du renouvellement du mandat de Directeur général, lequel expire à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Dispositif de retraite supplémentaire

Rente annuelle brute théorique (en €) au titre du régime supplémentaire de retraite

	Au 31.12.2009	Au 31.12.2010
Edmond Alphandéry Président du Conseil d'administration	149 065	149 065
Gilles Benoist, Directeur général	149 065	149 065

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du Conseil de surveillance du 20 décembre 2005. Le Conseil d'administration du 18 décembre 2007 a autorisé l'aménagement de ce régime après le changement du mode de gouvernance.

Ce régime additif à titre obligatoire concerne les cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances, à savoir :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993 ; soit environ 80 personnes) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés, c'est-à-dire, à ce jour, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général de CNP Assurances.

L'attribution de la rente est conditionnée à la présence au sein de CNP Assurances au moment de la liquidation des droits à la retraite.

Le montant de la garantie annuelle est déterminé en fonction de la rémunération dans les conditions suivantes :

- 0,2 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 0 et 64 745 € ;

- 1,78 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 64 745 et 129 491 € ;

- 4,5 % du salaire par année d'ancienneté, pour la tranche de rémunération comprise entre 129 491 et 321 840 €.

Lors du départ à la retraite, la rente est déterminée en totalisant le nombre d'années d'ancienneté pendant la période d'activité exercée au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite maximale de quinze années d'ancienneté.

La rémunération de référence est la rémunération annuelle brute (rémunération, fixe et variable, à l'exclusion de tout autre type de rémunération) moyenne des trois dernières années d'activité au sein du groupe CNP Assurances, dans la limite de 321 840 €.

Ce montant ainsi que les tranches des plafonds pourront être révisés en fonction de l'évolution moyenne de la rémunération des cadres dirigeants.

Le régime est intégralement financé par CNP Assurances.

Ce dispositif a pris effet au 1^{er} janvier 2006. En fonction de ces critères, le montant individuel théorique de la rente annuelle brute pour chaque mandataire intéressé figure dans le tableau ci-dessus.

Indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement

Indemnités de fin de contrat de travail (en €)

	Au 31.12.2009	Au 31.12.2010
Edmond Alphandéry, Président du Conseil d'administration	Aucune	Aucune
Gilles Benoist, Directeur général	1 509 882	1 549 761

Le Directeur général, Gilles Benoist, dispose dans son contrat de travail d'une clause relative à une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et dont le versement est subordonné au respect de conditions liées à des performances.

Extraits du contrat de travail

« L'indemnité contractuelle de rupture – qui se substituera, selon le cas, à l'indemnité conventionnelle de licenciement ou à l'indemnité conventionnelle de mise à la retraite – qui pourrait être versée correspondra au montant cumulé de :

■ l'indemnité conventionnelle de licenciement (que la rupture soit un licenciement ou une mise à la retraite) qui est calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise par M. Gilles Benoist à compter du 1^{er} octobre 1987 ;

■ et de la différence entre la rémunération nette* que M. Gilles Benoist aura perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail (dite période de référence) et la rémunération nette annuelle (primes comprises) correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique.

Conformément au décret du 30 mars 2009, l'indemnité contractuelle de rupture versée sera plafonnée à 23,5 mois du total de la rémunération allouée au titre du contrat de travail et du mandat social (moyenne mensuelle de la rémunération annuelle fixe + moyenne mensuelle de la rémunération annuelle variable). En cas d'année incomplète, il sera pris en compte la rémunération fixe et la rémunération variable de la dernière année complète précédant la notification de la rupture du contrat de travail. »

Le montant individuel théorique de l'indemnité de fin de contrat de travail, effectué sur la base d'une hypothèse de départ le 31 décembre de l'exercice clos et correspondant à l'indemnité conventionnelle de licenciement, complétée par les dispositions du Code du travail figure dans le tableau ci-dessus (cf. Tableau d'indemnités de fin de contrat de travail).

Le versement de cette indemnité interviendra en cas de réalisation des conditions de performance prévues dans son contrat de travail et approuvées par le Conseil d'administration du 4 mars 2008 et du 30 juillet 2009 et qui se rapportent à l'évolution du Résultat brut d'exploitation (RBE) apprécié hors plus-values latentes et en année entière ainsi qu'à l'évolution de la productivité.

Ces conditions sont précisées ci-après :

« a) Création de valeur constatée au niveau de CNP Assurances appréciée en fonction de l'évolution du RBE et de l'évolution de marché

Détermination de l'évolution du RBE

L'évolution du RBE sera appréciée par le Conseil d'administration en comparant le RBE du dernier exercice social clos avant la date de notification de la rupture du contrat de travail de Monsieur Gilles Benoist (ci-après "le dernier RBE") avec la moyenne des RBE des deux exercices comptables précédant l'exercice au titre duquel a été calculé le dernier RBE (ci-après "le RBE de la période de référence").

Si le dernier RBE est supérieur ou égal au RBE de la période de référence, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

Prise en compte de l'évolution tendancielle du marché

Cependant, si le dernier RBE est inférieur au RBE de la période de référence, le Conseil d'administration procédera à une appréciation de l'évolution du marché à partir de la

moyenne des résultats courants hors plus-values latentes des sociétés de banques-assurances comparables à CNP Assurances.

Si la tendance de l'évolution du marché ainsi définie marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances, la condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte.

b) Évolution de la productivité

Le Conseil d'administration fixe chaque année à M. Gilles Benoist des objectifs à atteindre en matière d'évolution de la productivité.

Cette évolution est mesurée chaque année par le Conseil d'administration en appliquant les ratios et sous-ratios suivants :

- ratio : coût d'exploitation/PNA France ;
- sous-ratio 1 : coût de gestion des contrats/PNA France ;
- sous-ratio 2 : coût des systèmes d'information/PNA France ;
- sous-ratio 3 : coût des fonctions support/PNA France.

La condition de performance, appréciée à la date de la notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels d'évolution de la productivité fixés par le Conseil d'administration à Monsieur Gilles Benoist serait égal ou supérieur à 80 % sur les trois derniers exercices.

c) Taux d'atteinte des conditions de performance

M. Gilles Benoist percevra un pourcentage de son indemnité contractuelle de rupture dépendant du nombre de conditions de performance remplies :

Si les deux conditions de performance sont atteintes, M. Gilles Benoist percevra 100 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si l'une des deux conditions de performance est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 50 % de son indemnité contractuelle de rupture ;

Si aucune condition de performance n'est atteinte, M. Gilles Benoist percevra 0 % de son indemnité contractuelle de rupture ».

Indemnités de départ à la retraite

Le Directeur général aurait droit, en cas de départ à la retraite à 65 ans et à condition d'avoir totalisé au moins cinq ans d'ancienneté, à une indemnité de retraite égale à 3/12^e de son dernier salaire annuel brut majorée de 1/120^e de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120^e de ce salaire annuel brut par année de présence. Le salaire brut à prendre en compte comprend les primes et accessoires de salaire.

* La rémunération nette inclura l'ensemble des salaires, bonus, primes et indemnités versés à M. Gilles Benoist au cours de la période de référence au titre de l'exécution de son contrat de travail, à l'exception des indemnités contractuelles ou conventionnelles de licenciement ou de mise à la retraite, de l'indemnité compensatrice de congés payés ainsi que des sommes versées à titre de remboursement de frais et des éventuelles créances de participation et/ou d'intéressement, de plans de stock-options ou d'attribution gratuite d'actions.

2.5. CONTRÔLE INTERNE ET RISQUES

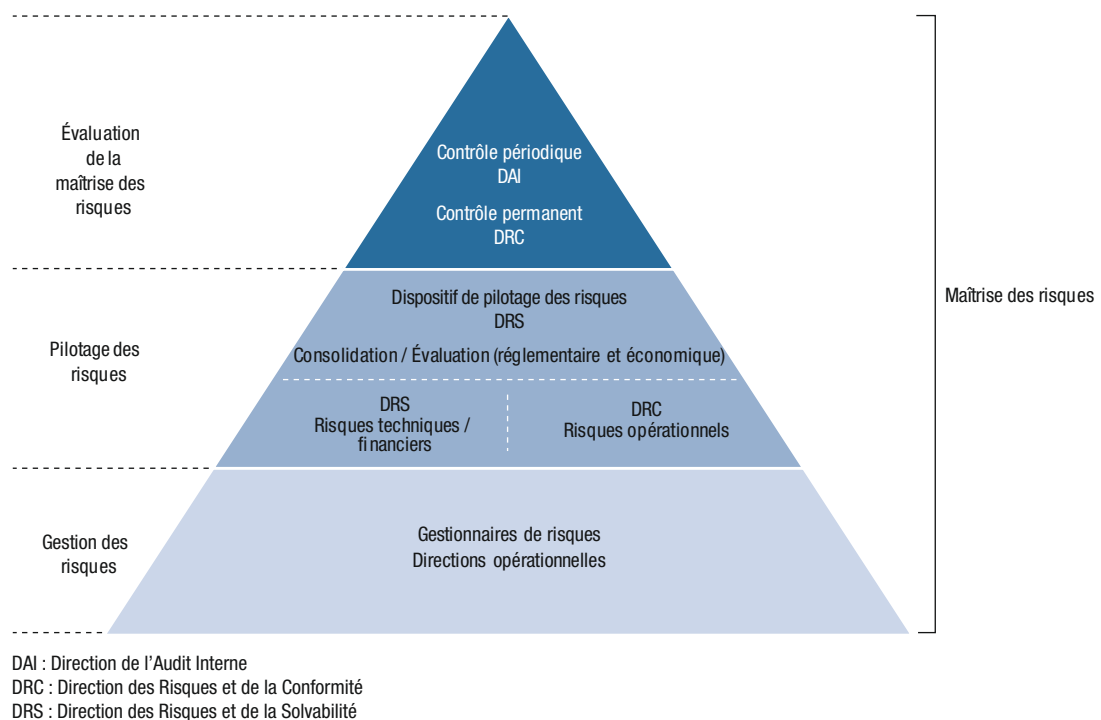
2.5.1. Le dispositif général de maîtrise des risques dans le groupe CNP Assurances

L'IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

Les évolutions de la réglementation en termes de contrôle interne se succèdent depuis 2003. Après la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le décret du 13 mars 2006 a fait obligation aux entreprises d'assurances de transmettre annuellement à l'Autorité de Contrôle Prudentiel un rapport sur le contrôle interne. La directive « Solvabilité 2 » renforce encore les exigences en matière de maîtrise de risques.

L'ORGANISATION DE LA MAÎTRISE DES RISQUES

Le dispositif général de contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'Entreprise selon une logique pyramidale à trois niveaux, schématisée dans le graphe qui suit :



Les trois niveaux de contrôle sont organisés de la manière suivante :

■ Les acteurs en charge du contrôle de premier niveau

Les responsables opérationnels doivent s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de maîtriser les risques propres à leurs activités. Ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

■ Les acteurs en charge du contrôle du deuxième niveau

Les contrôles de deuxième niveau sont exercés par deux acteurs :

1/ La Direction des Risques et de la Conformité a pour mission d'identifier, de mesurer et de traiter, avec les responsables des entités les risques significatifs encourus par le Groupe, de gérer directement la maîtrise des risques opérationnels et de conformité et de piloter le système de contrôle interne, en s'assurant de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus.

2/ La Direction des Risques et de la Solvabilité, créée en janvier 2010 dans le cadre du projet Solvency 2 est chargée du pilotage des risques financiers et techniques au niveau du Groupe. Cette Direction a également les missions suivantes : l'évaluation de la solvabilité, l'appréciation d'une approche consolidée du profil de risque de la compagnie et la conception du « modèle interne » d'évaluation de la solvabilité. Elle correspond ainsi à la fonction de « Chief Risk Officer » (CRO) prévue par la réglementation « Solvabilité 2 ».

■ Les acteurs en charge du contrôle du troisième niveau

Les contrôles de troisième niveau sont exercés par la Direction de l'Audit interne, rattachée directement au Directeur général.

La Direction de l'Audit interne exerce une fonction d'appréciation régulière du dispositif de contrôle interne du Groupe, en vérifiant, sur la base de missions ciblées, par une approche systématique et méthodique, l'existence et la pertinence des processus de contrôle et de management des risques et fait des propositions pour en améliorer l'efficacité.

À ces acteurs, s'ajoutent des instances de contrôle *ad hoc* chargées de superviser le suivi de la qualité et de l'efficacité du système de contrôle interne au sein de CNP Assurances.

LE DISPOSITIF GLOBAL DE PILOTAGE DES RISQUES

Les risques les plus critiques pour une compagnie d'assurance sont d'abord les risques financiers, puis les risques techniques, car susceptibles de produire des effets brutaux propres à mettre en péril rapidement la survie de l'entreprise.

Les risques opérationnels peuvent également entraîner des pertes significatives.

CNP Assurances a toujours veillé à ce que les éléments de sa politique de gestion de ces risques soient clairs et qu'en particulier des limites soient fixées et que les niveaux de décisions soient établis sans ambiguïté.

La revue complète des différents éléments qui composent ces dispositifs effectuée en 2008, enrichie de la confrontation des pratiques CNP Assurances à celles du marché, a confirmé la pertinence de l'existant et conduit à améliorer la formalisation des dispositifs pour aboutir à un cadre de référence commun applicable à tous les risques.

L'objectif est de disposer pour chaque catégorie de risque d'un dispositif de gestion de risque couvrant systématiquement 3 thèmes essentiels :

- le cadre de référence du risque (périmètre du risque, contraintes réglementaires, règles et limites CNP) ;
- la définition du processus amont de gestion du risque (modalités d'instruction des dossiers, niveaux et modalités des décisions) ;
- la définition du processus aval de surveillance du risque (suivi du risque, procédure d'urgence).

UNE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET TECHNIQUES FORMALISÉE

Le caractère opérationnel de ces dispositifs de gestion des risques financiers et techniques, dont certains points sont évoqués un peu plus loin, est un élément clé de la bonne gestion des risques concernés.

Dans ce cadre, le dispositif de pilotage des risques financiers et techniques mené au sein de CNP Assurances s'articulera autour des axes suivants :

- la définition d'un budget de risque décliné en limites pour les gestionnaires de risques ;
- l'élaboration d'outils qui permettent aux gestionnaires de risques de connaître à tout moment leur consommation de fonds propres et d'estimer *a priori* l'impact de leurs décisions de gestion ;
- l'intégration avec un dispositif plus classique (ERM) portant en particulier sur des indicateurs de type comptable.

Dans ces conditions, le concept de tolérance aux risques encadré par ce dispositif va nécessiter de gérer simultanément des contraintes définies dans trois référentiels différents : Solvabilité 2 (consommation de Fonds Propres), IFRS (impact sur le résultat de l'année) et les normes comptables locales (rémunération des clients).

L'ORSA (autoévaluation de la solvabilité et des risques), défini dans la directive Solvabilité 2, complètera ce dispositif de pilotage des risques. L'ORSA est un processus qui fournit une évaluation à court et à long terme des risques propres à la compagnie, ainsi que du niveau de capital correspondant pour les couvrir.

L'ORSA est un outil à la disposition du management de la compagnie pour :

- dépasser la vision réglementaire de la solvabilité et traduire sa propre opinion sur l'exposition aux risques et le niveau de capital requis pour les couvrir ;
- prendre en compte les spécificités du profil de risque non prises en compte dans l'évaluation réglementaire de la solvabilité ;
- prendre en compte une dimension prospective dans l'analyse des risques.

L'ORSA sera en outre intégré au processus de supervision et à la disposition des autorités de contrôle.

La structuration des dispositifs relatifs aux autres risques

Les travaux se déploient sur le volet

- risques liés au processus de création de produits ;
- risques opérationnels ;
- risques émergents.

En 2010, le processus cible de lancement de produits en assurance individuelle a été validé puis testé avant déploiement.

En ce qui concerne les risques opérationnels, les travaux ont porté prioritairement sur les risques liés à la sous-traitance.

2.5.2. Le dispositif général de contrôle permanent

Le contrôle permanent vise à évaluer en permanence la maîtrise des risques. Le Contrôle interne, introduit progressivement depuis 2003, est un processus de contrôle et de maîtrise des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de Direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs d'une entreprise. Il permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants seront atteints :

- protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- réalisation et optimisation des opérations conduites par la Société, conformément à ses politiques et stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner à l'extérieur une image fidèle et sincère de l'entreprise ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

LES COMPOSANTES DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de CNP Assurances, bâti sur le référentiel international défini par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) est compatible avec les exigences de l'AMF (norme CDR). Il s'articule autour des cinq composantes suivantes :

- un environnement de contrôle efficace incluant des responsabilités et rôles clairement identifiés et formalisés ;
- une mesure et une surveillance régulière des risques ;
- des activités de contrôle qui permettent de réduire les risques ;
- une information pertinente, régulière et rigoureuse ;
- un pilotage du contrôle interne au niveau des organes de direction et de surveillance.

LE PÉRIMÈTRE DU DISPOSITIF

- Le périmètre social couvre :
 - CNP Assurances et ses filiales consolidées détenues directement et indirectement ;
 - les filiales non consolidées des sociétés précisées supra dans lesquelles CNP Assurances (ou ses filiales) exerce une gestion de fait ;
 - les organismes (GIE...) dans lesquels CNP Assurances est associée (ou membre) solidairement responsable.
- Le périmètre des risques concerne l'ensemble des risques significatifs encourus par le groupe CNP Assurances. Ces risques sont classifiés en trois grandes catégories : risques

financiers, risques techniques d'assurance et risques opérationnels.

Le dispositif s'appuie sur les processus de l'entreprise qui ont tous fait l'objet d'une modélisation mise à jour au fil de l'eau.

- La modélisation d'un processus comporte deux étapes :
 - d'une part, la description de l'enchaînement des activités au sein du processus, complétée notamment par les objectifs poursuivis, les acteurs majeurs, les informations entrantes et sortantes du processus ;
 - d'autre part, le recensement et l'évaluation des risques bruts associés à chaque étape du processus, le recensement et l'évaluation des contrôles mis en place et, *in fine*, l'évaluation des risques résiduels.

La cartographie des processus de CNP Assurances a été revue en 2009 et compte désormais 55 processus majeurs. Le périmètre de surveillance de la maîtrise des risques a été significativement élargi depuis 2009 aux processus susceptibles d'être impactés par une crise financière. Ainsi désormais les 23 processus clés font l'objet d'une évaluation permanente de la maîtrise de leurs risques.

Cette approche donne une vision extrêmement détaillée des risques et permet une analyse et une réponse fine à chacun des risques insuffisamment maîtrisés. Elle a donc un caractère opérationnel très appréciable.

Le dispositif comporte deux piliers : l'évaluation des contrôles et l'évaluation des risques et débouche sur des actions d'amélioration prioritaires.

L'évaluation des contrôles

Elle s'appuie sur 2 méthodes :

- une première est l'auto-évaluation des contrôles par les opérationnels qui en ont la charge. Il s'agit pour eux de s'engager notamment sur le niveau de documentation et de formalisation des contrôles et sur le traitement des anomalies qu'ils permettent de détecter ;
- une deuxième que sont les tests réalisés par une Direction spécialisée et indépendante des opérationnels. Il s'agit là de vérifier l'existence des contrôles, leur bonne exécution et leur efficacité à couvrir les risques. Les tests couvrent chaque année au moins 10 % des contrôles auto-évalués.

L'auto-évaluation des contrôles est déployée depuis 2006. Les éléments clés de la démarche d'auto-évaluation sont les suivants :

- les opérationnels qui ont la responsabilité des contrôles (l'exécutant du contrôle ou son supérieur hiérarchique) les évaluent et font valider ces évaluations par leur responsable hiérarchique ;
- l'évaluation est faite grâce à un questionnaire permettant d'apprécier le contrôle sur la base de critères standardisés.

L'évaluation des contrôles ne constitue qu'une étape pour disposer d'une évaluation des risques résiduels supportés par l'entreprise.

L'évaluation des risques

Les contrôles recensés au sein des processus doivent couvrir les risques inhérents (ou risques bruts) aux activités du processus. Le niveau du risque brut est celui du risque « spontané » en l'absence de tout dispositif de contrôle.

L'évaluation du risque brut est une combinaison de l'impact potentiel du risque s'il survenait, et de son occurrence. Ils sont l'un et l'autre évalués grâce à des indicateurs définis pour chaque risque et sont ensuite classés selon une échelle à 4 niveaux : critique, élevé, modéré, faible.

Le risque résiduel est le niveau de risque après prise en compte de l'efficacité des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques en place. Il est évalué sur la même échelle à 4 niveaux que celle utilisée pour le risque brut.

Les évaluations des risques résiduels sont revues à l'issue de chaque campagne d'autoévaluation ou de tests.

Les actions d'amélioration prioritaires

Les priorités d'actions sont concentrées sur les contrôles clés défaillants. Sont « clés » :

- tous les contrôles en regard de risques bruts critiques ou élevés ;
- tous les contrôles en couverture d'au moins 4 risques bruts modérés.

Parmi ces contrôles clés, une partie d'entre eux est particulièrement sensible : ceux dont la défaillance laisse le risque résiduel à un niveau « critique » ou « élevé ».

Les plans d'action décidés pour remédier à ces défaillances et améliorer la maîtrise des risques font l'objet d'un suivi particulier par le Directeur général et le Comité exécutif et d'un reporting annuel au Président du Conseil d'Administration.

2.5.3. Les outils et procédures de prévisions d'évolution des engagements en cours et leur couverture

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Plus précisément :

- le dispositif de prévisions permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'Entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

LE DISPOSITIF GÉNÉRAL DE PRÉVISION

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'Entreprise sont réalisés annuellement au quatrième

trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du dispositif de prévisions de l'Entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen - long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'Entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats de prévoyance collective et aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier. Des scénarios alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

2.5.4. Caractéristiques des engagements de l'assureur

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

ENGAGEMENT DE NATURE ESSENTIELLEMENT FINANCIÈRE POUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéficiaires. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (8 ans en général).

Une classification des contrats de ce type par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme,
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Le bon adossement de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne ;

- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

ENGAGEMENT DE NATURE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LES CONTRATS DE RETRAITE

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

ENGAGEMENT DE NATURE TECHNIQUE ESSENTIELLEMENT POUR LES CONTRATS DE PRÉVOYANCE

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

Le groupe CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

POLITIQUE DE RÉASSURANCE

Le dispositif de réassurance des portefeuilles répond aux objectifs suivants :

- une politique de groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales ;
- une protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP Assurances et sa capacité à porter les risques : protections Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales. Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats et faciliter les échanges avec les réassureurs.

LE CARACTÈRE SUFFISANT DES PROVISIONS

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- la prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de notre anticipation de l'expérience par l'utilisation d'une table certifiée ;
- l'évaluation permanente des risques *via* :
 - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs,
 - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

2.5.5. La couverture des engagements

Les résultats des travaux de simulation actif-passif inspirent largement la stratégie d'investissement mise en œuvre par le groupe CNP Assurances pour chacun de ses portefeuilles. La stratégie d'investissement doit notamment permettre de faire face en toutes circonstances aux engagements vis-à-vis des assurés tout en optimisant l'allocation des actifs et les performances.

ORGANISATION DE LA GESTION FINANCIÈRE DE CNP ASSURANCES

Les principales catégories de contrats jugées homogènes sont adossées à des portefeuilles d'actifs dont la politique de gestion financière est spécifique et adaptée aux passifs qui leur sont affectés.

Le fondement de ce mode de gestion est parfois contractuel, prévu dans les conditions générales du contrat, ou de nature commerciale, en accord avec le client ou le partenaire.

Le groupe CNP Assurances est ainsi amené à gérer plusieurs portefeuilles différents, même si dans les états réglementaires (et en particulier l'état qui récapitule l'ensemble des placements de chaque société d'assurance) n'apparaissent à part que les catégories de contrat dont le cantonnement est expressément prévu par le Code des Assurances (partie réellement en unités de compte des contrats multisupports et actifs correspondant aux Régimes de retraite de l'article L. 441-1 du Code des Assurances).

Pour chacun de ces portefeuilles, CNP Assurances détermine une stratégie d'investissement qui précise notamment :

- l'allocation d'actif ;
- le choix des maturités des obligations et des couvertures éventuelles ;
- la politique de dégageant des plus-values.

Cette politique s'appuie essentiellement sur les résultats de la gestion actif-passif : analyse des gaps futurs de trésorerie et de taux, simulations à moyen, long terme du comportement du portefeuille face à des évolutions contrastées des marchés financiers.

La stratégie ainsi élaborée est ensuite communiquée au gérant de portefeuille dont la mission est, dans le cadre ainsi défini, d'optimiser la mise en œuvre de la stratégie en fonction des opportunités de marché (timing et choix des valeurs).

LE RISQUE ACTIONS

Les investissements en actions et en OPCVM à dominante « actions » représentent 10% des actifs du Groupe (hors revalorisation, hors unités de compte).

Les portefeuilles d'actions sont investis dans des OPCVM largement diversifiés, en Europe et dans le monde, ou bien en direct, sur les marchés de la zone euro.

Le portefeuille d'actions en direct est très diversifié. La performance des portefeuilles actions est suivie sur une base mensuelle, notamment par comparaison avec des *benchmarks* adaptés.

LE RISQUE DE DOTATION À LA PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

Le Code des Assurances prévoit que l'assureur doit constituer une provision pour risque d'exigibilité (PRE) si l'ensemble de ses positions, appréciées au niveau de chaque canton réglementaire et évaluées selon l'article R 332.20 du Code des assurances est en moins-values latentes après dotation des provisions pour dépréciation durable. Ceci concerne essentiellement les actions, les OPCVM et l'immobilier.

Dans les comptes sociaux des sociétés d'assurance françaises, après une reprise de 3 M€ par rapport au 31 décembre 2009 le montant de la PRE ne s'élève plus qu'à 8 M€ au 31 décembre 2010, ne concernant que quelques portefeuilles cantonnés.

LE RISQUE CRÉDIT

La stratégie pour la gestion du risque émetteur vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un Comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille obligataire du groupe consolidé comporte 89 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 37 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

LE RISQUE DE CHANGE

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements hors participations consolidées des sociétés françaises du groupe sont libellés en devises autres que l'euro.

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

LE RISQUE SOUVERAIN

Après les difficultés rencontrées par les émetteurs privés en 2008 et 2009, le risque lié aux émetteurs souverains a marqué l'année 2010. La crise survenue sur la dette grecque a accru les incertitudes pesant sur la capacité des émetteurs souverains à assurer le service de leur dette. Ces incertitudes

pèsent en particulier sur d'autres États européens, comme l'Irlande, malgré la mise en place d'un plan européen de soutien. Ces risques font l'objet d'une attention particulière.

Le Groupe est également sensible aux dettes des autres États dans lesquels ses filiales sont implantées. Il a de ce fait renforcé en 2010 sa surveillance sur l'évolution de ces pays et le suivi de son exposition à leur dette souveraine.

2.5.6. La gestion actif-passif

Le groupe CNP Assurances effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarios contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif-passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarios caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarios, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

L'EXPOSITION À LA BAISSÉ DES TAUX D'INTÉRÊT

Le groupe CNP Assurances analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif-passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarios de baisse des taux.

Ceci résulte de la mise en application depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les conditions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la « viagerisation » à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;
- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

L'EXPOSITION À LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

Le groupe CNP Assurances est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

Au passif :

- mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire ;
- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

À l'actif :

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 11 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP Assurances est couverte par des options de type caps. Au cours de l'année 2010, le programme de couvertures a été à nouveau complété.

Les couvertures acquises par CNP Assurances permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

2.5.7. Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

RISQUES DE CONTENTIEUX AVEC LES ASSURÉS OU LEURS AYANTS DROIT

Les assignations enregistrées en 2010 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 5 % par rapport à l'exercice 2009. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui porte à 1 439 les procès en cours au 31 décembre 2010. Cette baisse est supérieure à celle enregistrée en 2009 (3 %) en raison d'une part de la diminution du nombre des nouveaux contentieux et d'autre part de l'augmentation du nombre de dossiers classés par rapport à l'exercice précédent (+ 5 %).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les décisions rendues par les différentes juridictions au cours de l'année écoulée, comme au cours des années précédentes, sont majoritairement favorables à CNP Assurances, et ce, de manière relativement stable dans le temps. Le pourcentage de contentieux gagnés par CNP Assurances (ou abandonnés par l'autre partie) va croissant au fur et à mesure que l'on monte dans le degré de juridiction puisqu'il est de 59 % en première instance, de 71 % en appel et de 74 % en cassation. Si les résultats en première instance accusent une légère baisse de 3 points par rapport à ceux de 2009, ils augmentent de 6 points en cause d'appel. Les résultats en cassation, quant à eux, sont passés de 92 % en 2009 à 74 % en 2010, ce qui reste très favorable.

En tout état de cause, CNP Assurances assure la maîtrise de ce risque de contentieux, en constituant des provisions à hauteur de l'enjeu du litige.

RISQUES ÉMERGENTS D'ASSURANCE

L'année 2010 a été l'occasion de voir émerger une nouvelle forme de norme, issue du pouvoir infra-réglementaire dont est désormais investi le corps de contrôle depuis une réforme du Code monétaire et financier (article L 612-1). C'est dans ce contexte qu'une première recommandation a été publiée par l'ACP le 15 octobre 2010, laquelle vise à encadrer le risque de mauvaise commercialisation, au sein des contrats d'assurance-vie, des unités de compte dites « complexes ». Ces nouvelles normes peuvent être regardées comme un risque nouveau pour l'activité, dans la mesure où elles font évoluer très sensiblement l'environnement normatif, et nécessitent de ce fait une vigilance et une réactivité accrues.

Par ailleurs, certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP Assurances à un de ses assurés et peuvent entraîner

des conséquences pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester. Tel est notamment le cas du contentieux relatif au sort de la participation aux bénéfices dans les contrats en couverture de prêt. Concernant ce litige, les deux procédures au fond devant le TGI de Paris sont toujours en cours depuis 2007 : pour l'une d'elles, un jugement a été rendu le 29 juin 2010 qui, après avoir déclaré recevables les demandes de l'assuré, a sursis à statuer jusqu'à ce que la juridiction administrative se soit prononcée sur la légalité de l'article A 331-3 du Code des assurances dans sa rédaction antérieure à l'arrêté du 23 avril 2007.

Concernant l'autre procédure, la juridiction, qui avait admis l'intervention volontaire de l'association de consommateurs, UFC Que Choisir, ainsi que celle de 11 assurés sur les 62 intervenants volontaires, a également été saisie de la question de la légalité de l'article A 331-3 du Code des assurances (dans sa rédaction antérieure à l'arrêté du 23 avril 2007). Une décision est attendue au 1^{er} trimestre 2011 sur ce point.

MAÎTRISE ET SUIVI DES TEXTES

La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts.

RISQUES DE BLANCHIMENT

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constituent une préoccupation quotidienne de CNP Assurances. Le dispositif mis en œuvre repose sur :

- une organisation spécifique, au travers d'une filière « anti-blanchiment » qui mobilise des représentants de toutes les Directions concernées de l'Entreprise ;
- des procédures pour détecter des opérations susceptibles de dissimuler une tentative de blanchiment ou de financement du terrorisme. Ces procédures, destinées aux opérationnels, leur indiquent les contrôles sur pièce à effectuer et fixent les seuils d'alerte. Des contrôles *a posteriori* approfondis sont, en outre, effectués par le service spécialisé dans la lutte contre le blanchiment pour détecter d'éventuelles opérations anormales qui auraient échappé au contrôle de premier niveau ;

- l'information du personnel et la formation des collaborateurs les plus directement concernés ;
- un contrôle du dispositif par un reporting détaillé au Comité exécutif faisant le point sur l'ensemble des actions menées dans l'année et sur les résultats obtenus. Des audits réguliers confiés au service de l'Audit interne complètent ce contrôle.

Les procédures et contrôles mis en place évoluent avec les exigences réglementaires. À la suite de la transposition de la troisième directive européenne sur la lutte contre le blanchiment des capitaux, CNP Assurances a établi sa cartographie des risques en tenant compte notamment de la nature des produits concernés, des caractéristiques client, du mode de distribution et du type de paiement utilisé. Sur cette base, elle a apporté les évolutions nécessaires à ses procédures.

La mise à niveau des connaissances de tous les collaborateurs en la matière a été engagée à compter de décembre 2010 *via* une formation e-learning mise au point avec nombre d'acteurs de la place.

La réglementation demande aussi un renforcement des contrôles permanents. Pour y faire face, CNP Assurances a pris la décision de compléter les contrôles informatiques qu'elle opérait *a posteriori* sur les opérations et les clients *via* des requêtes développées en interne en acquérant en 2010 un nouvel outil d'analyse plus puissant, plus souple et plus rapide.

Le dispositif CNP Assurances est communiqué aux filiales étrangères du Groupe qui doivent reprendre les principes mis en place par la maison mère tout en respectant la réglementation locale.

2.5.8. Couverture des risques d'exploitation

Le processus d'identification, de mesure et de surveillance des risques, présenté ci-dessus et mis en œuvre au sein du groupe CNP Assurances, permet de traiter efficacement les risques encourus par CNP Assurances. Ce processus intègre un ensemble de dispositifs visant à réduire la probabilité de survenance de ces risques et leur impact. Parmi ceux-ci, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurances et le plan de continuité d'entreprise.

LE PROGRAMME D'ASSURANCES

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurances lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurances est constitué de couvertures pour partie transversales pour le Groupe et pour partie spécifiques par filiale.

En France, les polices souscrites concernent :

- les assurances de dommages aux biens : tous risques bâtiments, tous risques informatiques ;
- les assurances de responsabilité civile ;
- l'assurance de la flotte automobile ;
- les assurances « tous risques chantiers » ;
- les assurances de personnes (assistance).

Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP Assurances. Au titre de 2010, le Groupe considère que son niveau d'assurance est globalement satisfaisant.

LE PLAN DE CONTINUITÉ D'ENTREPRISE

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Pour cela, elle s'est dotée d'un plan de continuité de l'entreprise qui peut être déclenché en cas de survenance d'un sinistre majeur.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités et de fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum.

Le plan de continuité de l'entreprise est construit autour de trois axes essentiels :

- le recensement et l'analyse des activités sensibles ;
- l'évaluation des ressources nécessaires à la reprise d'activité ;
- la définition d'une organisation *ad hoc* constituée de plusieurs cellules de crise aux attributions distinctes.

Le plan de continuité de l'entreprise fait l'objet d'une mise à jour trimestrielle et d'une révision générale annuelle qui permettent de prendre en compte les évolutions des besoins de l'entreprise et de vérifier la bonne adéquation des ressources.

La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de simulation de crise réalisés sur les différents sites de CNP Assurances.

En 2010, cinq tests ont eu lieu sur différents sites CNP Assurances dont l'un a permis de s'assurer de la reprise de charge entre les deux centres de clientèle avec un délégataire de gestion important. Dans chacun des cas, le test s'est déroulé sur des services comprenant plusieurs

dizaines de personnes et dont les activités sont vitales pour l'entreprise. En outre, un exercice spécifique a concerné l'ensemble des membres, un dispositif de crise et leurs équipes pour capitaliser sur l'expérience.

Le test se déroule d'une façon qui se veut la plus proche possible de la réalité : les locaux sont rendus inaccessibles et les personnels concernés par le test sont laissés dans l'ignorance de l'opération jusqu'à son déclenchement effectif.

Ces tests ont permis de vérifier, notamment, la rapidité de la remontée d'alerte, la réactivité des équipes en charge

de la mise en place des ressources et de la mise en route opérationnelle des centres de repli.

La pertinence des dispositifs s'est vérifiée lors de la rupture d'alimentation électrique pendant 17 heures sur l'un des sites de l'entreprise en juillet 2010 : les opérations de repli, organisées sans délai, ont permis à l'essentiel des collaborateurs concernés de poursuivre leur activité.

La veille sur le risque de pandémie grippale s'est poursuivie en début d'année, en cohérence avec les informations des autorités.

2.5.9. | Autres risques et aspects sociaux

En adhérant dès 2003 au Pacte Mondial de l'ONU, CNP Assurances a confirmé son engagement en faveur d'un développement durable, intégrant le respect des droits de l'homme, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Depuis 2001, CNP Assurances a intégré dans ses normes éthiques d'entreprise, en concertation avec ses partenaires sociaux, une règle déontologique applicable à ses procédures d'appels d'offres. En particulier, a été insérée dans ces procédures une clause exigeant des soumissionnaires des renseignements d'ordre social, afin de vérifier que les entreprises avec lesquelles contracte CNP Assurances respectent leurs obligations sociales. Le non-respect de cette clause est un motif d'exclusion de l'appel d'offres.

Par ailleurs, CNP Assurances s'est vu attribuer le Label Diversité par une commission, présidée par le Gouvernement, au sein de laquelle sont représentés le monde de l'entreprise et les partenaires sociaux. Elle figure ainsi au nombre des sept premières sociétés labellisées Diversité.

Cette labellisation s'inscrit dans la suite logique de la démarche volontariste engagée par CNP Assurances dès 1995 avec la signature du premier accord sur l'insertion des personnes en situation de handicap et la création de la Mission Handicap jusqu'à la signature de la Charte de la diversité fin 2006.

Voulant faire de la diversité un levier de progrès social et d'efficacité, CNP Assurances a mis en œuvre ces 3 dernières années un plan ambitieux tant en termes de processus RH que de formation des dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières pour les sensibiliser aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.

De même, CNP Assurances se préoccupe depuis plusieurs années de la prévention des risques psychosociaux, qu'il s'agisse de conflits relationnels, de souffrance au travail, de présomption de harcèlement ou de discrimination. Elle dispose d'un service de Médiation Sociale Interne qui a pour mission de prévenir ces risques et qui intervient selon les modalités les plus pertinentes pour traiter en amont les risques potentiels (conseils lorsqu'ils suffisent à restaurer le lien social, mesures individuelles pour rétablir l'équité, coaching individuel ou collectif, analyse de l'organisation du travail et de la répartition de la charge d'activité lorsque cela s'avère nécessaire).

En ce qui concerne les risques environnementaux, le groupe CNP Assurances est peu confronté du fait de son positionnement d'intermédiaire financier. Il n'emploie aucun produit à usage réglementé. Dans le cadre de son engagement en faveur d'un développement durable, il a réalisé un bilan carbone en 2010.

2.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE)

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société CNP ASSURANCES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31.12.2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Conclusion sans observation sur les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Eric DUPONT

Mazars

Jean-Claude PAULY

2.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce et l'article R.322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce et l'article R.322-57 du Code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce et l'article R.322-57 du Code des assurances, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

1.1 Protocole entre CNP ASSURANCES et La Banque Postale Prévoyance (LBPP)

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 7 octobre 2010 a autorisé la signature d'un protocole entre CNP Assurances et La Banque Postale ayant pour objet de déterminer les conditions et modalités de la montée en autonomie de La Banque Postale Prévoyance (LBPP).

Ce protocole, applicable au 1^{er} janvier 2010 avec effet rétroactif, précise les dispositions prises en termes de gouvernance, de mode opérationnel, et d'actualisation du coût des prestations de gestion administrative effectuées par CNP Assurances pour le compte de LBPP.

Les prestations d'assistance technique et de gestion financière réalisées par CNP Assurances pour LBPP donneront lieu à des facturations dans la limite de 1 550 K€ au titre de l'année 2010, 1 100 K€ au titre de l'année 2011 et 650 K€ au titre de l'année 2012.

MODALITÉS

Dans le cadre de la montée en autonomie de sa filiale LBPP, CNP Assurances a facturé au cours de l'exercice 2010 :

- 1,4 M€ au titre des prestations d'assistance technique et de gestion financière ;
- 17,3 M€ au titre des prestations de gestion administrative.

2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce et l'article R.322-57 du Code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Mise en conformité du contrat de travail et du mandat social du Directeur général avec les dispositions de l'article 5 du Décret 2009-348 du 30 mars 2009

PERSONNE CONCERNÉE

La personne concernée est Monsieur Gilles Benoist.

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 10 juillet 2007 a nommé Monsieur Gilles Benoist en qualité de Directeur général de CNP Assurances. Monsieur Benoist étant lié par un contrat de travail avec CNP Assurances à la date de nomination, les dispositions de ce contrat ont été, conformément à l'article L.225-22-1 du Code de commerce, soumises à l'autorisation préalable du conseil qui a par ailleurs autorisé :

- la conclusion de l'avenant au contrat de travail actualisant, d'une part, le périmètre des directions et services dont il doit assurer l'animation et la coordination et, d'autre part, son rattachement hiérarchique ;
- les dispositions du contrat de travail correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

En outre, dans le cadre de la mise en conformité du contrat de travail du Directeur général de CNP Assurances avec les dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 dite loi TEPA, le Conseil d'administration du 4 mars 2008 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail destiné à définir les conditions de performance. Cet avenant a subordonné le versement de l'indemnité de rupture prévue en cas de licenciement (sauf faute grave ou lourde) ou de mise à la retraite, à la réalisation d'une condition de performance par Monsieur Gilles Benoist.

Le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a autorisé la proposition de modification du contrat de travail de Monsieur Gilles Benoist afin de le mettre en conformité avec le décret du 30 mars 2009 relatif aux conditions de rémunération des dirigeants des entreprises aidées par l'État ou bénéficiant du soutien de l'État du fait de la crise économique et des responsables des entreprises publiques. Ce décret précise que l'indemnité de départ ne doit être versée qu'en cas de départ contraint, à condition que le bénéficiaire remplisse des critères de performance suffisamment exigeants.

Dans ce cadre, les modifications apportées au contrat de travail et au mandat social de Monsieur Gilles Benoist sont les suivantes :

- L'indemnité contractuelle de rupture est limitée au seul cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et correspond au montant cumulé de :
 - l'indemnité conventionnelle de licenciement (que la rupture soit un licenciement ou une mise à retraite) qui est calculée en tenant compte de l'ancienneté acquise à compter du 1^{er} octobre 1987 ;
 - et de la différence entre la rémunération nette perçue durant les douze mois précédant la fin de son contrat de travail et la rémunération nette annuelle correspondant à son grade de réintégration dans la fonction publique ;
 - en outre, conformément au décret du 30 mars 2009, l'indemnité contractuelle de rupture versée sera plafonnée à 23,5 mois du total de la rémunération allouée au titre du contrat de travail et du mandat social.

Elle sera versée si :

- le résultat brut d'exploitation « RBE » connu précédant la date de rupture est supérieur à la moyenne des résultats d'exploitation des deux années civiles précédant le dernier RBE ;
- ou dans le cas où la condition précédente n'est pas remplie : si la tendance de l'évolution de marché appréciée à partir de la moyenne des résultats courants hors plus-values latentes des bancassureurs marque une baisse supérieure en valeur absolue à celle de CNP Assurances ;
- et si les objectifs fixés chaque année par le Conseil d'administration en matière d'évolution de productivité sont atteints. L'évolution est mesurée par les ratios suivants :
 - coût d'exploitation / Produit Net d'Assurance France,
 - coût de gestion des contrats / Produit Net d'Assurance France,
 - coût des systèmes d'information / Produit Net d'Assurance France,
 - coût des fonctions support / Produit Net d'Assurance France.

Cette condition de performance, appréciée à la date de notification de la rupture du contrat de travail, sera réputée atteinte dans le cas où le taux moyen de réalisation des objectifs annuels d'évolution de la productivité fixés par le Conseil d'administration à Monsieur Gilles Benoist serait égal à 80 % sur les trois derniers exercices clos.

Monsieur Gilles Benoist percevra 100 % de son indemnité de rupture si les deux conditions de performance sont remplies et seulement la moitié si une seule condition est remplie.

- Les éléments de la rémunération variable au titre du contrat de travail sont fondés sur les critères relatifs au résultat courant d'une part et à la productivité d'autre part. La référence au cours de bourse de CNP Assurances dans le cadre de la partie variable est supprimée conformément à l'article 5 du décret du 30 mars 2009.
- Les éléments de la rémunération variable au titre du mandat social sont également et dorénavant fondés sur les critères relatifs au résultat courant d'une part et à la productivité d'autre part.

MODALITÉS

Les rémunérations variables du Directeur général au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à :

- 26,6 K€ au titre du mandat social ;
- 906,9 K€ au titre du contrat de travail.

2.2 Régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de CNP Assurances

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 20 décembre 2005 avait autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire collectif à prestations définies ayant pour objet le versement d'une rente viagère à ses bénéficiaires. Ce régime a fait l'objet d'un aménagement en 2007 autorisé par le Conseil d'administration du 18 décembre 2007.

Le bénéfice de ce régime additif à titre obligatoire est accordé aux cadres dirigeants rémunérés de CNP Assurances c'est-à-dire :

- les cadres de direction de CNP Assurances (salariés relevant de la convention collective des cadres de direction de l'assurance du 3 mars 1993) ;
- les dirigeants sociaux rémunérés visés aux articles L 225-47 et L 225-53 du Code de commerce.

Le versement de la prestation serait subordonné à la présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment de la liquidation des droits à la retraite, sauf cas prévus par la réglementation.

Au titre de ce régime, les cadres dirigeants bénéficient d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies qui prévoit le versement d'une rente d'un montant compris entre 0,2 % et 4,50 % par année d'ancienneté selon les tranches de rémunération. Ce nombre d'années étant plafonné à 15.

MODALITÉS

Au titre de l'ensemble des personnes concernées par ce dispositif, CNP Assurances a constitué un complément de provision de 12,9 M€ pour la porter à 39,3 M€ au 31 décembre 2010. Aucune prime n'a été versée à une société d'assurance au cours de l'exercice.

2.3 Convention de partenariat conclue entre CNP Assurances, Dexia Crédit Local de France (Dexia CLF) et SOFCA

NATURE ET OBJET

CNP Assurances, Dexia Crédit Local de France et SOFCA (dénommées ensemble Sofaxis) ont signé une convention de partenariat de dix ans, renouvelable tacitement par période de cinq ans, pour coopérer sur le marché des collectivités locales.

Cette convention autorisée par le Conseil de surveillance du 20 mars 2000 prévoit notamment les modalités de partage des chargements de gestion et le mode de rémunération qui dépend de l'étendue des tâches confiées à chaque partie et du niveau des marges techniques des contrats.

Par ailleurs, Dexia CLF accorde à CNP Assurances une option d'achat d'actions lui permettant de détenir une minorité de blocage dans la société IFAX, société de tête du groupe Dexia Sofaxis.

MODALITÉS

Les seuls effets financiers enregistrés en 2010 chez CNP Assurances au titre de la présente convention sont une charge de 33,3 M€ au titre de la commission de courtage.

Par ailleurs, l'option d'achat n'a pas été exercée au cours de l'année 2010.

2.4 Pacte d'actionnaires relatif à Suez-Environnement

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration dans ses séances du 4 mars 2008 et du 21 octobre 2008 ont autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un pacte d'actionnaires et un avenant à ce pacte relatif à Suez-Environnement.

MODALITÉS

Ce pacte, signé par CNP Assurances le 5 juin 2008, s'inscrit dans le cadre de la restructuration du groupe Suez et de la filialisation de Suez Environnement. Il a pour but principal de stipuler les termes nécessaires à la stabilité de l'actionnariat de référence de la société afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet stratégique de développement.

L'avenant au pacte d'actionnaire vise à simplifier le processus décisionnel et d'administration au sein du groupe Suez-Environnement.

2.5 Mandat de gestion d'actifs confié à La Banque Postale Asset Management précédemment dénommée SOGEPOSTE

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 4 avril 2006 a autorisé la conclusion d'un mandat de gestion de portefeuille avec SOGEPOSTE (devenue La Banque Postale Asset Management), société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF et filiale de La Banque Postale. La mise en place de ce mandat, dont les conditions sont totalement analogues en termes de tarification et d'intégration opérationnelle au mandat donné à IXIS Asset Management (devenue Natixis AM), répond au souhait de confier à SOGEPOSTE la gestion d'un portefeuille de la filiale d'Assurposte (devenue La Banque Postale Prévoyance), co-détenue avec La Banque Postale, et d'un portefeuille de la filiale Préviposte.

MODALITÉS

Au titre de l'exercice 2010, le montant à la charge de CNP Assurances est de 12,9 M€. Ce montant est refacturé aux différentes filiales concernées.

2.6 Mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières avec Natixis AM

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un mandat de gestion de valeurs mobilières avec Natixis AM.

CNP Assurances avait confié à Natixis AM, la gestion en son nom et pour son compte de certains de ses actifs. Compte tenu de l'évolution des prestations fournies et de la fusion de CNP Assurances avec Ecureuil Vie, la convention de 1998 a été résiliée ainsi que le mandat de gestion entre Ecureuil Vie et Natixis AM. Un nouveau mandat de gestion s'est donc substitué aux contrats d'origine.

Par ce contrat, CNP Assurances donne tous pouvoirs à Natixis AM, dans les limites de la réglementation applicable et des orientations et directives définies par CNP Assurances, pour assurer en son nom et pour son compte, ou pour le compte de ses différentes filiales d'assurance, dans le cadre des mandats dont elle est investie, la gestion financière des portefeuilles visés par la convention et des liquidités déposées sur un compte bancaire numéraire associé.

MODALITÉS

Natixis AM, au titre de son activité de gestion financière, perçoit une rémunération définie comme suit :

- un montant forfaitaire annuel par portefeuille (à l'exception des portefeuilles ne comportant que des OPCVM) ;
- un montant calculé selon une tarification dégressive en fonction de l'encours et de la nature des titres détenus.

Au titre de l'exercice 2010, le montant à la charge de CNP Assurances s'élève à 17,8 M€.

2.7 Mandat de gestion d'investissements immobiliers avec AEW Europe

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un mandat de conseil et de gestion d'investissements immobiliers avec AEW Europe.

La gestion des actifs immobiliers ou de sociétés immobilières détenus initialement par Ecureuil Vie avait été confiée à la société AEW Europe en vertu d'un contrat de gestion d'actifs en date du 11 novembre 1998. Ce contrat a été dénoncé temporairement par Ecureuil Vie en date du 31 décembre 2006 puis prorogé jusqu'au 30 juin 2008. Il a été ensuite remplacé par un contrat-cadre signé le 11 juillet 2008.

Selon ce contrat, CNP Assurances confie à AEW Europe l'ensemble de la gestion des biens immobiliers définis par la convention, l'assistance et le conseil pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et d'arbitrage des nouveaux actifs ainsi que des actifs et participations détenus par Ecureuil Vie qui sont détenus aujourd'hui par CNP Assurances.

MODALITÉS

AEW Europe perçoit une rémunération définie comme suit :

- au titre de la gestion des biens immobiliers : un pourcentage des loyers encaissés hors taxes et hors charges qui est fonction du type de bien ;
- au titre de la gestion patrimoniale stratégique : un pourcentage des loyers encaissés hors taxes et hors charges pour les actifs pour lesquels AEW Europe assure la mission de gestion locative et technique ou une rémunération forfaitaire au titre de la gestion patrimoniale stratégique pour les biens pour lesquels AEW Europe n'assume pas de mission de gestion locative et technique ;
- au titre de la gestion corporate : une rémunération forfaitaire annuelle ;
- au titre de la gestion des travaux : une rémunération assise sur le montant des travaux hors taxes facturés ;
- au titre de la mission de consolidation : une rémunération forfaitaire annuelle ;
- un pourcentage du prix d'acquisition et/ou de cession de la valeur des biens immobiliers acquis ou cédés avec son concours.

Au titre de l'exercice 2010, le montant perçu par AEW en rémunération de ces services s'est élevé à 1,1 M€.

2.8 Prorogation de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne (devenu Groupe BPCE)

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat entre CNP Assurances et le Groupe Caisse d'Épargne fixant les conditions de leur collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation par l'intermédiaire de la société Ecureuil Vie fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances.

MODALITÉS

La rémunération du Groupe Caisse d'Épargne en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Au titre de la convention de commissionnement entre CNP Assurances et le groupe Caisse d'Épargne, le montant à charge de CNP Assurances en 2010 est de 562,9 M€.

2.9 Prorogation de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale. Cette convention fixe les conditions de la collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation entre CNP Assurances et La Poste par l'intermédiaire de La Banque Postale.

MODALITÉS

La rémunération de La Banque Postale en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Au titre de l'exercice 2010, le montant à la charge de CNP Assurances s'élève à 459,2 M€.

2.10 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 10 avril 2002 d'Ecureuil Vie (fusionnée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à souscrire des titres subordonnés pour un montant de 200 M€.

MODALITÉS

Les modalités de rémunération sont : 4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à compter du 24 juin 2013.

Au titre de l'exercice 2010, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de CNP Assurances s'élève à 9,6 M€.

2.11 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 20 avril 2004 d'Ecureuil Vie (fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à souscrire des titres subordonnés pour un montant total de 183 M€ réparti en 90 M€ pour la première tranche et 93 M€ pour la seconde.

MODALITÉS

Les modalités de rémunération sont :

- première tranche : 4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,6 % à compter du 15 novembre 2016 ;
- deuxième tranche : Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 1,6 % à compter du 15 novembre 2016.

Au titre de l'exercice 2010, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de CNP Assurances s'élève à 4,4 M€ au titre de la première tranche et de 1,4 M€ au titre de la seconde tranche.

2.12 Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et les Caisses d'Épargne et de Prévoyance

NATURE ET OBJET

Le Conseil de surveillance du 18 avril 2006 d'Ecureuil Vie (fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances) a autorisé CNP Assurances à souscrire le 18 décembre 2006 des titres subordonnés pour un montant de 108 M€.

MODALITÉS

Les modalités de rémunération sont : Euribor 3 mois + 0,95 % jusqu'au 20 décembre 2026 puis Euribor 3 mois + 1,95 % au-delà de cette date.

Au titre de l'exercice 2010, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de votre société s'élève à 2,3 M€.

2.13 Cession de la participation de CNP Assurances dans la filiale CNP Seguros de Vida à Caixa Seguros ainsi que la cession de la majeure partie des participations de CNP Assurances en Argentine à la société holding brésilienne CNP Assurances Brasilia Limitada

NATURE ET OBJET

Le Conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à procéder à la cession de la participation de CNP Assurances dans sa filiale CNP Seguros de Vida à Caixa Seguros, filiale de CNP Assurances ainsi que la cession de la majeure partie des autres participations minoritaires détenues par CNP Assurances en Argentine à la société brésilienne CNP Assurances Brasilia Limitada (« CNP BHL »), filiale de CNP Assurances.

En 2008, les participations en Argentine suivantes ont été cédées : Provincia Seguros de Vida (pour un montant de 2 084 526 €), Previsol Compania de Seguros de Retiro (pour un montant de 1 000 €), Asociart (pour un montant de 180 058,94 pesos ARS), Previsol Compania de Seguros de Vida (pour un prix de 44 700 pesos ARS).

La Participation Provincia Aseguradora de Riesgos des Trabajo a été cédée en 2009 (pour un montant de 3 460 pesos ARS).

MODALITÉS

Les cessions des participations CNP Seguros de Vida et Previsol Administradora de Fondos de Jubilaciones y Pensiones, ne sont pas intervenues au cours de l'exercice 2010. Pour CNP Seguros de Vida, cette cession est soumise à l'accord de la Caixa Economica Federal.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Eric DUPONT

Mazars
Jean-Claude PAULY



3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS 2010

3.1. FAITS MARQUANTS	74
3.2. ACTIVITÉ	77
3.3. ANALYSE DES COMPTES	83
3.4. VALEUR INTRINSÈQUE	88
3.5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES	99

3.1. FAITS MARQUANTS

3.1.1. Premier semestre

GÉNÉRALISATION D'UNE OFFRE DÉPENDANCE MGEN, RÉASSURÉE PAR CNP ASSURANCES

À compter du 1^{er} janvier 2010, la prestation dépendance totale, réassurée à 50 % par CNP Assurances, est incluse dans les garanties statutaires de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale pour l'ensemble des adhérents et leurs conjoints.

Avant le 1^{er} janvier 2010, 3 millions de personnes en France étaient couvertes par une assurance dépendance, l'offre de la MGEN porte leur nombre à 5 millions ; l'augmentation du nombre des assurés permettra d'affiner la tarification de cette garantie.

FINALISATION DE LA CESSION DE LA PARTICIPATION DANS LE GROUPE GLOBAL SEGUROS

Après l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, CNP Assurances a finalisé le 3 mars 2010 la transaction avec Rentipar Seguros SGPS ayant pour objet la cession de ses participations de 83,52 % et 83,57 % respectivement dans Global – Companhia de Seguros, SA et Global Vida – Companhia de Seguros de Vida, SA (Global Seguros), pour un montant total final de 114,6 M€, valorisant ainsi les deux sociétés à 137,2 M€ pour 100 % du capital. Cette opération permet à CNP Assurances de dégager une plus-value d'environ 30 M€.

Dans le prolongement des récents partenariats signés avec Barclays Bank Plc en Espagne, au Portugal et en Italie et avec Marfin Popular Bank en Grèce et à Chypre, cette transaction complète la démarche de recentrage de CNP Assurances en Europe du Sud sur son cœur de métier, la bancassurance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE CNP ASSURANCES

L'Assemblée générale du 25 mai 2010 a notamment approuvé un dividende de 3 euros par action, mis en paiement le 1^{er} juin 2010.

Par ailleurs, les actionnaires ont voté en faveur d'une division par 4 du nominal de l'action CNP Assurances. Cette opération, sans coût pour l'actionnaire, vise à renforcer les échanges

sur le titre. Elle permettra en outre une meilleure accessibilité de l'action CNP Assurances aux actionnaires individuels. La division du nominal est effective au 5 juillet 2010.

PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE ET CNP ASSURANCES

Le 10 juin 2010, CNP Assurances et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) ont prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 leur convention de partenariat qui expirait fin 2012.

Compte tenu de la place significative qu'elle occupe dans le secteur des mutuelles de fonctionnaires et auprès des collectivités locales, CNP Assurances entretient de longue date des relations régulières avec la MNT, première mutuelle de la Fonction publique territoriale. Les deux partenaires ont ainsi souhaité conclure un accord significatif, qui s'inscrit dans la durée, à partir du socle de la prévoyance.

La coopération entre la MNT et CNP Assurances vise :

- pour la MNT à asseoir sa position de mutuelle référente de la Fonction publique territoriale ;
- pour CNP Assurances à élargir notablement ses activités sur ce secteur.

La prolongation anticipée de cette convention jusqu'au 31 décembre 2017 consolide, dans un cadre sécurisé et cohérent, le partenariat original que CNP Assurances a bâti depuis plus de 60 ans avec les mutuelles de la Fonction publique d'État, territoriale et hospitalière.

RÉCOMPENSES POUR LES CONTRATS MULTISUPPORTS

Les produits multisupports de La Banque Postale et de la Caisse d'Épargne figurent dans le classement des « Trophées du Revenu ».

Le magazine *Le Revenu* a attribué deux de ses prix pour l'année 2010 à La Banque Postale : un Trophée d'Or pour Cachemire dans la catégorie contrats multisupports diversifiés (16 à 50 fonds) et un Trophée de Bronze pour Vivaccio dans la catégorie contrats multisupports actifs (2 à 15 fonds).

Trois prix reviennent aux produits proposés par les Caisses d'Épargne, dont un Trophée d'Or à Nuances Privilège dans la catégorie contrats multisupports offensifs (plus de 50 fonds). Des Trophées de Bronze ont été attribués à Nuances 3D

(contrats multisupports diversifiés de 16 à 50 fonds) et Nuances Plus (contrats multisupports diversifiés de 16 à 50 fonds).

3.1.2. Deuxième semestre

ÉMISSION DE 750 MILLIONS D'EUROS DE DETTE SUBORDONNÉE

CNP Assurances a émis, le 14 septembre 2010, 750 M€ d'obligations subordonnées venant à échéance le 14 septembre 2040 avec une première option de remboursement anticipé au pair le 14 septembre 2020.

L'opération, placée sur le marché institutionnel, a été souscrite deux fois.

Les obligations portent intérêt au taux fixe de 6 % avec une marge initiale de 347,2 points de base. À partir de 2020, les obligations porteront intérêt à un taux variable intégrant un supplément d'intérêt (*step-up*) de 100 points de base.

La notation des obligations est de A pour Standard & Poor's, conformément à la méthodologie relative aux titres subordonnés.

Les obligations ont été structurées dans l'objectif d'être admissibles sur un plan réglementaire et pour l'agence de notation, dans leurs limites respectives. La structure de l'opération prend également en compte les dernières indications relatives au capital « Tier 2 » dans le futur cadre de Solvabilité 2.

Le but de l'opération est d'accompagner le développement de CNP Assurances. Le succès remporté confirme l'intérêt et la confiance des investisseurs français et étrangers dans la solidité financière du Groupe.

CNP ASSURANCES PREND LE CONTRÔLE DE MFPRÉVOYANCE SA ET RENFORCE SES LIENS AVEC LES MUTUELLES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Depuis plus de 60 ans, CNP Assurances et certaines mutuelles de la Fonction publique, regroupées au sein de MFP Services, ont bâti un partenariat fort qui a permis de développer conjointement la prévoyance auprès des fonctionnaires. Depuis la réforme du Code de la mutualité en 2002, le marché des mutuelles se concentre et de nouveaux groupes émergent tant dans le secteur interprofessionnel que

de la Fonction publique sous la pression d'une réglementation plus contraignante et de la concurrence.

Dans ce contexte, MFP Services et CNP Assurances ont souhaité asseoir leur partenariat et le faire évoluer vers un partenariat de nature structurelle. La prise de participation de CNP Assurances dans MFPrévoyance SA en août 2010 permet de renforcer leurs liens et unir leurs forces afin de :

- conforter leur positionnement en prévoyance mutualiste des fonctionnaires ;
- accélérer leur développement dans le monde de la prévoyance collective ;
- participer à la couverture de nouveaux risques comme les affections de longue durée ;
- appuyer les mutuelles de fonctionnaires dans leur offre de services aux entreprises.

La MGEN s'est associée au projet en devenant l'actionnaire mutualiste le plus important d'une holding détenue à 51 % par les mutuelles (la MGEN avec les partenaires mutualistes historiques de MFPrévoyance SA : MGEFI, MCDéf, MMJ, MNAM, MPCDC, MFFOM*) et à 49 % par CNP Assurances. Cette holding contrôle désormais 28 % de MFPrévoyance SA., CNP Assurances détient en direct 51 % du capital de MFPrévoyance SA et MFP Services conserve également en direct 21 % du capital.

MFPrévoyance SA dispose aujourd'hui de tous les atouts nécessaires à son développement sur le marché de la prévoyance collective. La Société offre ainsi un appui aux mutuelles partenaires et à l'ensemble du mouvement mutualiste pour développer leur offre de prévoyance pour les fonctionnaires et une alternative solide pour les entreprises petites et moyennes sur un marché en pleine concentration. MFPrévoyance SA entend également promouvoir ses offres en s'ouvrant au courtage et aux entreprises par le canal des réseaux mutualistes.

MFP Services est une union de mutuelles des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Elle gère, par délégation de service public, le régime obligatoire d'Assurance-maladie de 1,5 million de fonctionnaires. Dans le même temps, elle assure pour 19 mutuelles de l'union la gestion de leurs offres de complémentaire santé.

* MGEFI : Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie ; MCDéf : Mutuelle Civile de la Défense ; MMJ : Mutuelle du Ministère de la Justice, MNAM : La Mutuelle Nationale Aviation Marine ; MPCDC : Mutuelle du Personnel de la Caisse des Dépôts ; MFFOM : Mutuelle familiale France et Outre Mer.

Première mutuelle santé française, la MGEN gère le régime obligatoire d'assurance-maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports. Elle fournit des prestations complémentaires en santé, prévoyance, dépendance et retraite.

RÉCOMPENSES POUR LA GARANTIE PERTE D'EMPLOI PROTECTION ACTIVE EMPLOI

Après avoir obtenu au printemps 2010 « L'argus d'or de l'innovation produit ou service », Protection Active Emploi, la garantie perte d'emploi pour les emprunteurs du Crédit Immobilier de France, s'est vu décerner en septembre 2010 le « Trophée de l'innovation produit assurance de personnes ».

Protection Active Emploi est le seul contrat d'assurance en couverture de prêt immobilier qui permette :

- de réduire la période de chômage grâce à un service d'outplacement performant ;
- d'aider immédiatement l'emprunteur à financer ses frais de recherche d'emploi ;
- de préserver la capacité de remboursement du prêt si la période de chômage se prolonge.

Avec 34 % de taux de pénétration, Protection Active Emploi est un réel succès. Pour les offres perte d'emploi, ce taux est sur le marché souvent inférieur à 10 % ; de nombreuses banques se situant aux alentours de 3 %.

3.1.3. Événements post-clôture

Aucun changement significatif n'est survenu dans la situation financière ou commerciale du Groupe entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

3.2. ACTIVITÉ

3.2.1. L'environnement économique et financier

Dans un contexte de reprise mondiale particulièrement vive pour les pays émergents, l'année 2010 a été marquée par les crises des dettes souveraines européennes.

À la suite de l'adoption en 2009 de vigoureux plans de relance budgétaire et de politiques monétaires très expansionnistes dans la plupart des pays, l'économie mondiale a continué de progresser à un rythme soutenu au cours du premier semestre 2010. Cependant la différence de rythme de croissance entre les pays émergents et les pays développés a été importante, de nombreuses économies émergentes sont revenues à des niveaux de production supérieurs à ceux d'avant la crise, alors que le dynamisme des économies avancées était inférieur à leur potentiel.

Les économies ont donc été confrontées à des problématiques très différentes, avec d'un côté des pays en surchauffe avec résurgence des tensions inflationnistes et de l'autre des pays faisant face au risque de déflation (États-Unis, Europe) impliquant des réponses de politiques économiques divergentes.

Le second semestre 2010 a subi une décélération de la croissance notamment dans les pays émergents qui ont éprouvé la nécessité de retrouver un sentier de croissance plus soutenable après une sortie de récession très rapide : la reprise économique a engendré des tensions sur leur appareil productif et provoqué des tensions inflationnistes si bien que les banques centrales ont dû adopter des politiques un peu plus rigoureuses. De fait, à compter du troisième trimestre, la croissance des grands pays émergents d'Asie a fléchi, sous l'effet conjugué de la fin des mesures de soutien budgétaire, du durcissement de la politique monétaire et du ralentissement de la demande des économies avancées.

Du côté des pays industrialisés le risque de voir l'économie retomber en récession s'est estompé malgré un ralentissement du taux de croissance au second semestre 2010.

Dès septembre 2010, les responsables de la politique économique américaine se sont prononcés en faveur d'un soutien de la demande, face au niveau élevé du chômage et à un marché immobilier toujours convalescent. Pour éloigner le risque de rechute de l'activité, la Réserve fédérale américaine a décidé d'assouplir davantage sa politique par le biais d'achats supplémentaires de titres du Trésor américain. Ce second plan d'assouplissement quantitatif qui cherche à réduire les taux d'intérêt de long terme afin de soutenir l'investissement des entreprises et des ménages a été complété par l'adoption de mesures de relance budgétaire (prolongement des baisses et des crédits d'impôts et des allocations chômage).

La zone euro s'est caractérisée par une forte hétérogénéité entre pays. La croissance a été globalement modérée (1,6 % en moyenne) mais avec d'importantes divergences : elle est tirée par la dynamique allemande et par la demande intérieure française, alors qu'elle est pénalisée par la contraction de l'activité des pays périphériques. La crise des dettes souveraines a contraint plusieurs pays à mettre en place des plans d'austérité budgétaire qui ont commencé à peser sur leur dynamique de croissance. La Grèce, l'Irlande et l'Espagne ont encore enregistré une croissance négative en 2010 (de respectivement - 4,3 %, - 0,7 % et - 0,2 %).

À la suite de la défiance manifestée par les investisseurs à l'égard de la situation des finances publiques des États les plus fragiles de la zone euro (principalement Portugal, Grèce, Espagne, Irlande), l'année 2010 aura vu l'éclatement d'une crise des dettes souveraines sans précédent en zone euro, se concrétisant notamment par le sauvetage de deux pays, la Grèce et l'Irlande, et l'envolée des taux de rendements des pays périphériques.

La Grèce a commencé l'année 2010 avec les dégradations des agences de notation et la révision importante de son déficit budgétaire a suscité un doute quant à sa crédibilité. Le pays a tenté de regagner la confiance des investisseurs en annonçant dès février un plan budgétaire drastique, mais en vain. D'un niveau de 5,80 % en début d'année, les rendements 10 ans grecs passaient à 7,4 % à la mi-avril malgré le soutien de la Banque centrale européenne et la création d'un premier plan d'urgence pour atteindre des niveaux supérieurs à 12 % à la suite de nouvelles dégradations de la notation financière. Finalement en avril 2010, la Grèce a dû se résoudre à demander l'aide de ses partenaires européens et du FMI, ceci aboutissant à la mise en place d'un plan de sauvetage de 110 Md€ assorti de restrictions budgétaires supplémentaires. Pour contenir cette crise de la dette souveraine, les pays de la zone euro ont dû se doter en mai d'instruments d'intervention dont le Mécanisme européen de stabilité financière (EFSM) et le Fonds européen de stabilité financière (EFSF) ayant pour but d'apporter une aide financière aux pays en difficultés.

L'annonce par le Portugal d'un nouveau plan budgétaire et par l'Irlande de nouvelles recapitalisations pour son secteur bancaire a ravivé les tensions sur les dettes souveraines au dernier trimestre 2010.

L'Irlande, fragilisée par le poids du sauvetage de son système bancaire a dû faire appel à l'aide extérieure, voyant notamment ses rendements obligataires passer au-dessus des 9 %. Pour résoudre la crise bancaire irlandaise et rassurer

les investisseurs, une aide de 85 Md€ a donc été proposée par les autorités européennes et le FMI.

Face aux incertitudes des dettes souveraines de l'Europe du Sud, les investisseurs ont privilégié les titres dont la notation était la plus élevée induisant par là une baisse importante des rendements en Allemagne (2,11 % au plus bas) et en France (2,46 % pour l'OAT 10 ans au plus bas avant de terminer l'année à 3,34 %).

Le comportement des marchés actions en 2010 aura été marqué par une forte volatilité résultant notamment de la faible visibilité sur les perspectives de croissance des économies développées à court-moyen terme et des doutes sur la réactivité et de l'ampleur des solutions des États de la zone euro face aux difficultés des pays périphériques.

Les difficultés de ces derniers se sont traduites dans l'évolution de leurs indices boursiers : Grèce (- 36 %), Espagne

(- 17 %), Italie (- 13 %), Portugal (- 11 %). Le comportement des marchés actions en 2010 aura été marqué par une forte dispersion entre les performances des indices pays puisque l'Europe du Nord à l'exception de l'Irlande aura vu ses indices boursiers terminer l'année en progression (dont l'Allemagne + 16 %). Le CAC 40 se situe entre les deux en enregistrant une baisse de - 3,3 %. Aux États-Unis, le S&P. 500 affiche une progression supérieure à 11 %. La performance des pays émergents mesurée par le MSCI Emerging Markets s'est élevée à plus de 17 % en 2010.

Dans cet environnement économique et financier incertain, les ménages français ont stabilisé leur taux d'épargne à un niveau élevé en maintenant une épargne de précaution et en privilégiant l'assurance vie : le marché de l'assurance vie-capitalisation progresse de 4 % en 2010.

3.2.2. Activité de CNP Assurances

Le chiffre d'affaires 2010 s'élève à 32,3 Md€ en baisse de 0,8 %. Le Groupe reste ainsi sur un niveau élevé de primes après une forte croissance en 2009 (+ 15,1 %).

L'activité commerciale est soutenue par l'épargne en Unité de Comptes (UC), le dynamisme du segment Risque (notamment

la prévoyance et la couverture de prêts en France), ainsi que par la forte augmentation du chiffre d'affaires au Brésil (+ 30,2 %, + 7,8 % hors effet change). En Italie, le chiffre d'affaires baisse de 24,9 %, après avoir été multiplié par presque 3 l'année précédente.

CA (En millions d'euros)	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2010	Évolution (en %)	31/12/2010	Évolution (en %)
Épargne	23 587,3	- 4,5	24 404,5	- 3,4
Retraite	3 160,5	+ 9,9	3 381,6	+ 5,9
Prévoyance	1 727,7	+ 16,2	1 728,9	+ 16,3
Couverture de prêts	3 024,5	+ 14,4	3 024,5	+ 14,4
Santé	480,3	+ 2,9	480,3	+ 2,9
Domage aux biens	334,8	- 16,6	334,8	- 16,6
TOTAL	32 315,1	- 0,8	33 354,7	- 0,3

CA (En millions d'euros)	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2010	Évolution (en %)	31/12/2010	Évolution (en %)
France	26 129,2	- 0,6	26 355,9	- 1,0
Italie ⁽¹⁾	2 660,1	- 24,9	2 965,8	- 17,5
Portugal ⁽²⁾	217,8	- 10,1	355,3	- 19,9
Brésil ⁽³⁾	2 445,8	+ 30,2	2 814,0	+ 30,8
Argentine ⁽³⁾	17,1	+ 118,3	17,1	+ 118,3
Espagne ⁽⁴⁾	584,6	+ 54,1	584,6	+ 54,1
Chypre	202,9	- 5,4	204,4	- 4,8
Irlande	23,4	-	23,4	-
Autres ⁽⁵⁾	34,2	+ 6,0	34,2	+ 6,0
TOTAL	32 315,1	- 0,8	33 354,7	- 0,3

(1) Succursales en Italie, CNP UniCredit Vita, BVP Italie depuis le 01/10, et Cofidis Italie.

(2) Cofidis Portugal et BVP Portugal.

(3) Cours de change au 31 décembre 2010.

(4) Succursales en Espagne, CNP Vida, BVP Espagne et Cofidis Espagne.

(5) Cofidis Belgique, République Tchèque, Roumanie, Grèce et Hongrie.

Les ventes en Unités de Comptes (UC) ont augmenté de 53,6 % au niveau du Groupe. La part des UC atteint 15,6 % du chiffre d'affaires épargne-retraite.

ACTIVITÉS EN FRANCE

En France, le chiffre d'affaires 2010 est en légère baisse de 0,6 % (- 1,0 % en normes françaises) à 26,1 Md€.

Ce léger ralentissement est principalement lié à la baisse de l'activité épargne (- 1,6 %) et notamment de l'épargne en euros qui souffre d'un effet de base 2009 négatif. Les trois principaux réseaux en France ont redressé en 2010 les frais à l'entrée. Le chiffre d'affaires en unités de compte affiche une nette progression et est multiplié par près de 2 en 2010. La part de contrats en UC atteint 9,2 % du chiffre d'affaires en épargne-retraite en France contre 13,0 % pour le marché.

Les segments « prévoyance » et « couverture de prêts » progressent, respectivement de 10,8 % et 5,6 %.

La collecte nette en France est restée structurellement positive en 2010 et s'élève à 7,9 Md€.

La Banque Postale

Le chiffre d'affaires de La Banque Postale s'élève à 10,6 Md€ au 31 décembre 2010, en léger recul par rapport à l'année 2009 marquée par une forte collecte en épargne liée aux campagnes commerciales mises en œuvre début 2009 par La Banque Postale. L'année 2010 s'est caractérisée par le succès des contrats d'assurance vie, Cachemire et Toscane Vie, lancé fin 2010. La part de la collecte réalisée en unités de compte continue sa progression, en hausse de 16 % par rapport à 2009.

La Banque Postale Prévoyance, quant à elle, a poursuivi sa croissance (+ 10 %).

Caisses d'Épargne

Le chiffre d'affaires réalisé par le réseau des Caisses d'Épargne s'établit à 10,5 Md€ en hausse de 1,9 % à fin décembre 2010. L'ensemble des segments progresse. L'activité épargne augmente de 1,4 % soutenue par deux campagnes de taux promotionnel sous condition d'UC. Ces campagnes couplées à la commercialisation de 4 tranches d'UC Emprunt BPCE ont permis d'accroître sensiblement la part des contrats en unités de compte dans le portefeuille (14 % contre 5 % en 2009). Portée par les produits Garantie Urgence et Garantie Famille, ainsi que le lancement de Solutions Obsèques, l'activité prévoyance continue sa forte croissance (+ 38 %).

CNP Trésor

L'activité de CNP Trésor s'inscrit en hausse de 8,9 % à 733,4 M€. Cette performance s'explique par l'activité toujours aussi soutenue de la force de vente auprès de leurs clients et par la réalisation d'opérations importantes sur le marché des clients haut de gamme.

Établissements financiers

Le chiffre d'affaires réalisé en assurance emprunteur atteint 1,5 Md€ (+ 5,6 %) porté par le dynamisme du marché immobilier en 2010, soutenu par des taux d'intérêt historiquement bas et d'opérations d'incitation d'accès à la propriété prenant fin en 2010. De nouveaux partenariats ont été noués en 2010 et devraient contribuer à soutenir l'activité en 2011.

Mutuelles

L'activité a été soutenue en 2010 avec un chiffre d'affaires de 844,5 M€ en hausse de 13,3 %. L'année 2010 a notamment été marquée par la mise en œuvre du partenariat structurel avec MFPrévoyance SA dont CNP Assurances détient 65 % du capital, aux côtés de MFP Services, de la MGEN et des six mutuelles de fonctionnaires historiques. La mise en place de ce partenariat permettra aux mutuelles partenaires et à l'ensemble du mouvement mutualiste de développer leur offre de prévoyance à destination des fonctionnaires ou des entreprises.

ACTIVITÉS HORS DE FRANCE

L'activité hors de France s'établit à 6,2 Md€ en légère baisse de 1,8 % (- 7,8 % à périmètre et change constants). Le chiffre d'affaires international, qui représente près de 20 % du total, a bénéficié d'un effet de change favorable au Brésil, ainsi que l'intégration des activités de Barclays Vida y Pensiones (BVP) en Europe du Sud.

La baisse des primes affecte principalement le segment Épargne (- 20,3 %). Comme annoncé en début d'année, le Groupe s'est concentré sur les activités de prévoyance (+ 36,6 %) et de couverture de prêts (+ 66,7 %) qui sont les plus rémunératrices en termes de résultat. Enfin, il faut tenir compte d'un effet de base défavorable sur les activités en Italie.

Italie – CNP UniCredit Vita

L'activité de CNP UniCredit Vita est en baisse de 29,4 %, à 2,5 Md€, après une excellente année 2009. Le chiffre d'affaires avait alors augmenté de 196,8 %. La filiale a été pénalisée par

une baisse globale du marché vie sur le deuxième semestre, ainsi que par la réorganisation du réseau bancaire d'UniCredit. La vente des produits de prévoyance et emprunteur est en forte hausse (87 M€, + 36 %).

Espagne/Portugal/Italie – CNP BVP

Le chiffre d'affaires de CNP BVP est de 608 M€. Plusieurs étapes ont été franchies en 2010 notamment avec le lancement de 18 nouveaux produits à forte composante risque et le démarrage de l'activité de la filiale italienne au cours du premier semestre. CNP BVP a lancé en Italie un produit multisupport innovant dont la collecte représente 90 M€ en 2010, dont 67 % d'UC.

Grèce/Chypre : CNP – MIH

CNP MIH enregistre un chiffre d'affaires de 203 M€ (- 5,4 %) dont 110 M€ en vie. Les activités de prévoyance et emprunteur sont en développement (39 M€, + 24 %). La quasi-totalité du chiffre d'affaires épargne-retraite est en UC. La collecte est réalisée à 92 % à Chypre.

Brésil – CAIXA Seguros

Le chiffre d'affaires de CAIXA Seguros est en hausse de 30,2 % à 2,4 Md€ (+ 7,8 % en real).

L'ensemble des activités est en croissance, notamment la prévoyance (+ 17,4 % ⁽¹⁾) et la couverture de prêts (23,5 % ⁽²⁾) qui contribuent le plus au résultat net.

(1) En devises locales.

(2) En devises locales.

I CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CENTRES DE PARTENARIATS

	Normes IFRS			Normes françaises		
	2010	2009	Évolution	2010	2009	Évolution
	<i>En millions d'euros</i>	<i>En millions d'euros</i>	<i>(en %)</i>	<i>En millions d'euros</i>	<i>En millions d'euros</i>	<i>(en %)</i>
La Banque Postale	10 613,1	10 984,0	- 3,4	10 616,6	10 987,4	- 3,4
Caisses d'Épargne	10 548,3	10 346,6	+ 1,9	10 550,4	10 348,8	+ 1,9
CNP Trésor	733,4	673,4	+ 8,9	733,4	679,9	+ 7,9
Établissements financiers France	1 521,8	1 473,5	+ 3,3	1 521,8	1 473,5	+ 3,3
Mutuelles	844,5	745,4	+ 13,3	844,5	745,4	+ 13,3
Entreprises et Collectivités locales	1 730,5	1 881,1	- 8,0	1 951,6	2 199,0	- 11,3
Autres réseaux (France)	137,5	184,7	- 25,5	137,5	184,7	- 25,5
Total France	26 129,2	26 288,7	- 0,6	26 355,9	26 618,8	- 1,0
Global (Portugal)	-	193,0	-	-	193,0	-
CNP Seguros de Vida (Argentine) ⁽¹⁾	17,1	7,9	+ 118,3	17,1	7,9	+ 118,3
CNP Vida (Espagne)	242,0	264,0	- 8,3	242,0	264,0	- 8,3
CAIXA Seguros (Brésil) ⁽¹⁾	2 445,8	1 878,6	+ 30,2	2 814,0	2 151,1	+ 30,8
CNP UniCredit Vita (Italie)	2 472,9	3 502,0	- 29,4	2 778,5	3 557,4	- 21,9
Marfin Insurance Holdings Ltd (Chypre)	202,9	214,4	- 5,4	204,4	214,7	- 4,8
CNP Europe (Irlande)	23,4	0,9	-	23,4	4,6	-
BVP (Portugal - Espagne - Italie)	608,2	78,1	-	745,7	279,3	-
Établissements financiers étrangers ⁽²⁾	99,3	118,0	- 15,8	99,3	118,0	- 15,8
Succursales	74,3	40,0	+ 85,9	74,3	40,0	+ 85,9
Total Étranger	6 185,9	6 296,9	- 1,8	6 998,8	6 829,9	+ 2,5
TOTAL	32 315,1	32 585,6	- 0,8	33 354,7	33 448,7	- 0,3

(1) Cours de change moyen :

Argentine : 1 € = 5,2709 pesos

Brésil : 1 € = 2,3286 BRL

(2) Les couvertures de prêts, distribuées en libre prestation de services, en partenariat avec Cofidis, ont cessé au 1^{er} janvier 2011 et ne généreront plus de chiffre d'affaires.

■ CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS ET SEGMENT DE MARCHÉ AU 31.12.10

En normes IFRS

En millions d'euros	Épargne		Retraite		Prévoyance		Couverture de prêts		Santé		Dommages aux biens		Total	
	2010	% Évol.	2010	% Évol.	2010	% Évol.	2010	% Évol.	2010	% Évol.	2010	% Évol.	2010	% Évol.
France	20 460,0	- 1,6	1 520,4	- 5,9	1 297,4	10,8	2 392,1	5,6	459,4	2,6	0,0	-	26 129,2	- 0,6
Italie ⁽¹⁾	2 462,5	- 28,1	17,5	- 9,6	7,4	24,8	172,7	85,2	0,0	-	0,0	-	2 660,1	- 24,9
Portugal ⁽²⁾	154,7	189,3	0,0	-	2,1	- 26,0	61,0	28,2	0,0	-	0,0	-	217,8	- 10,1
Espagne ⁽³⁾	334,8	14,7	116,4	346,8	14,6	15,6	118,9	143,3	0,0	-	0,0	-	584,6	54,1
Chypre	79,5	- 23,3	0,0	-	31,2	8,2	7,8	211,5	21,0	28,2	63,3	0,6	202,9	- 5,4
Irlande	23,4	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	0,0	-	23,4	-
Autres Europe ⁽⁴⁾	0,0	-	0,0	-	0,0	-	34,2	6,0	0,0	-	0,0	-	34,2	6,0
Brésil	68,8	47,5	1 506,2	24,0	369,2	41,7	230,1	49,5	0,0	-	271,5	33,6	2 445,8	30,2
Argentine	3,6	39,4	0,0	-	5,8	36,1	7,8	-	0,0	-	0,0	-	17,1	118,3
Total hors France	3 127,4	- 20,3	1 640,1	30,2	430,3	36,6	632,4	66,7	21,0	9,3	334,8	- 16,6	6 185,9	- 1,8
TOTAL	23 587,3	- 4,5	3 160,5	9,9	1 727,7	16,2	3 024,5	14,4	480,3	2,9	334,8	- 16,6	32 315,1	- 0,8

(1) Succursales en Italie, CNP Vita, Cofidis Italie, BVP Italie.

(2) Cofidis Portugal et BVP Portugal.

(3) Succursales en Espagne, Cofidis Espagne, CNP Vida et BVP Espagne.

(4) Cofidis Europe hors Italie, Espagne et Portugal.

3.3. ANALYSE DES COMPTES

3.3.1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005 R 01 du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurance

sous référentiel comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurance (cf. annexes aux Comptes consolidés).

FORMATION DU RÉSULTAT

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	Évolution totale 2010-2009
Chiffre d'affaires	32 315,1	32 585,6	- 0,8 %
Passifs moyens relatifs aux contrats (hors participation aux bénéfices différée)	273 847,7	253 110,0	8,2 %
PNA (Produit Net d'Assurance)	2 247,0	1 963,4	+ 14,4 %
Revenus du compte propre	537,9	588,5	- 8,6 %
Frais de gestion ⁽¹⁾	- 874,0	- 796,7	9,7 %
Résultat opérationnel	1 425,3	1 724,3	- 17,3 %
Résultat brut d'exploitation ⁽²⁾	1 910,8	1 756,3	+ 8,8 %
Impôt sur les bénéfices courant	- 619,3	- 543,8	13,9 %
Résultat net courant part Groupe hors plus-values ⁽³⁾	961,3	1 004,5	- 4,3 %
Plus-values nettes actions et immobilier (part du Groupe)	106,3	- 60,6	NS
Effet des marchés sur portefeuille de trading (part du Groupe)	9,7	280,7	- 96,5 %
Éléments exceptionnels (part du Groupe)	- 27,2	- 220,5	- 87,7 %
Résultat net part Groupe	1 050,0	1 004,1	4,6 %

(1) Hors frais de personnel du réseau Trésor : 36,4 M€ au 31.12.2010 et 35,2 M€ au 31.12.2009.

(2) Résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets nets des marchés sur les portefeuilles et des plus-values nettes actions et immobilier (au total : 171,4 M€ au 31/12/2010 ; 329,2 M€ au 31/12/2009) et des éléments non courants (- 656,9 M€ au 31/12/2010).

(3) Résultat net courant part Groupe hors plus-values : résultat net part du Groupe retraité de l'effet des marchés sur les portefeuilles en trading et des plus-values actions et immobilier nets d'impôt (115,9 M€ au 31/12/2010 ; 220,1 M€ au 31/12/2009), des éléments non courants nets d'impôts en 2010 pour - 27,2 M€ et en 2009 pour - 220,5 M€.

Le résultat brut d'exploitation et le résultat net courant part du Groupe hors plus-values sont deux indicateurs majeurs de la communication du groupe CNP Assurances. Ils présentent la caractéristique d'être indépendants du rythme et de l'ampleur de réalisations de plus-values actions et immobilier revenant aux actionnaires et des conséquences des mouvements des marchés.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) est composé de trois éléments :

- le PNA qui correspond à la marge avant frais de gestion générée par les contrats d'assurance ;
- les produits du compte propre qui correspondent principalement aux actifs adossés aux fonds propres ;
- les frais de gestion.

Les deux moteurs du PNA sont constitués par :

- le **chiffre d'affaires** qui est quasiment stable à 32,3 Md€ (voir commentaires au § 3.2.2) ;

■ les **encours** moyens gérés hors participation aux bénéfices différée qui ont connu en 2010 une progression de 8,2 %. Leur évolution totale résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation de l'épargne des assurés, des sorties de contrats et de la participation aux bénéfices différée qui correspond à la part des plus- ou moins-values non réalisées qui sont attribuables aux assurés en application des principes de la comptabilité reflet.

La progression de 14,4 % du **PNA** en 2010 pour atteindre 2 247 M€ (+ 284 M€) trouve son origine dans l'activité des filiales internationales dont la contribution au PNA progresse de 301 M€ dont 230 M€ pour la filiale brésilienne. Outre l'effet favorable du cours de la devise (+ 113 M€), le dynamisme de l'activité au Brésil a concerné tous les segments de marché. Le PNA de CNP Vita est passé de 56 M€ en 2009 à 89 M€ en 2010 sous l'effet du poids grandissant dans le chiffre d'affaires et dans les encours des nouveaux produits mieux tarifés. L'extension des implantations de Barclays Vida y Pensiones et la prise en compte sur une année pleine de son activité (contre 4 mois en 2009) lui permet de porter son niveau de PNA de 18 M€ en 2009 à 57 M€ en 2010.

En France, le PNA se contracte de 17 M€ malgré la progression du PNA des produits d'épargne et des produits de risque. En effet le PNA des produits de retraite diminue de 157 M€ principalement en raison de moindres reprises de provisions en 2010 sur des titres Lehman (73 M€) et de provisions complémentaires induites par la baisse des taux (28 M€). La contribution de l'épargne au PNA augmente de 119 M€ par rapport à 2009 pour atteindre 835 M€ en raison de l'accroissement des encours et d'un effet base 2009. Les produits de risque connaissent une augmentation du PNA de 20 M€ malgré l'impact de la réforme des retraites qui a un impact négatif sur l'invalidité et l'incapacité (- 26 M€) du fait de l'allongement de la durée d'activité.

L'évolution des revenus du compte propre qui passent de 589 M€ en 2009 à 538 M€ en 2010 (- 50 M€) s'explique principalement par la diminution des produits tirés de la trésorerie du fait de la faiblesse des taux qui a prévalu durant l'exercice.

Les **frais de gestion** qui regroupent les frais d'acquisition, d'administration, les frais de gestion des sinistres et des placements et les autres charges techniques s'élèvent à 874 M€ (hors frais du réseau CNP Trésor de 36,4 M€).

La progression est de 9,7 % par rapport au 31/12/2009. Les frais du périmètre France s'accroissent de 5,1 % en raison principalement de la progression des frais de gestion des contrats (frais de gestion des prestations et frais d'administration des contrats) avec l'augmentation du coût des fonctions support et corporate. La progression des frais du périmètre étranger (+ 20 %) accompagne le développement de l'activité commerciale des filiales internationales et reflète aussi l'évolution du taux de change au Brésil.

Le **RBE** s'élève à 1 910,8 M€ contre 1 756,3 M€ en 2009 (+ 8,8 %). Alors que la contribution de la France au RBE s'inscrit en retrait de 143,9 M€ passant de 1 297,3 M€ en 2009 à 1 153,4 M€ en 2010, le RBE de l'étranger qui était de 459 M€ en 2009 s'établit à 757,4 M€ en 2010

(+ 65 %). À périmètre et change constants la progression de l'international est de 40 %.

Pour obtenir le **résultat opérationnel** il convient d'ajouter au RBE :

■ l'effet net des droits des assurés des variations des marchés et des résultats de cession sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (trading) (30,7 M€ au 31 décembre 2010 contre 437,3 M€ au 31 décembre 2009) ;

■ les plus et moins-values et dépréciations sur les placements actions et immobilier autres que trading. Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés s'élèvent à 140,6 M€ au 31 décembre 2010 et 19,6 M€ au 31 décembre 2009 ;

■ la dépréciation en 2009 de la valeur de portefeuille des contrats de la filiale italienne CNP Vita pour 127,7 M€ ;

■ un renforcement des provisions générales pour 361,3 M€ en 2009 et 656,9 M€ en 2010 classées en éléments non courants.

La baisse du résultat opérationnel de 299 M€ entre 2009 et 2010 résulte du renforcement des provisions générales.

La charge courante d'**impôt sur les bénéfices** est de 619,3 M€ contre 543,9 M€ en 2009. Rapporté au résultat courant avant impôt, le taux d'impôt est de 34,1 % contre 32,6 % en 2009 en raison notamment du poids croissant de la filiale brésilienne qui supporte une taxation plus élevée qu'en France.

La charge d'impôt sur les bénéfices figurant au compte de résultat est allégée de la reprise d'impôt différé correspondant à la partie de la réserve de capitalisation non soumise à l'*exit tax*. Cette reprise d'impôt différée de 402 M€ considérée comme non courante se décompose en une charge d'impôt de 163 M€ correspondant à la taxation de la réserve de capitalisation (*exit tax*) au 1^{er} janvier 2010 et en un produit d'impôt différé (556 M€) correspondant à la reprise du passif d'impôt antérieurement constaté.

Le **résultat net courant part du Groupe hors plus-values** est de 961,3 M€ en baisse de 4,3 % par rapport à 2009 sous l'effet principalement de la part grandissante des minoritaires dans la formation du résultat.

Le passage au **bénéfice net consolidé part du Groupe** s'effectue en prenant en compte :

■ la part revenant au groupe CNP Assurances des plus et moins-values réalisées sur les placements dont les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres (titres classés dans la catégorie disponible à la vente), des dépréciations constatées sur ces placements (*impairment*) et des plus- ou moins-values comptabilisées sur les placements immobiliers.

Ces montants qui sont considérés nets des droits des assurés et nets d'impôts s'élèvent à 106,3 M€ au 31 décembre 2010 (dont 30 M€ au titre de la plus-value de cession des filiales portugaises Global et Global Vida) et à - 60,6 M€ au 31 décembre 2009 ;

■ pour la part du Groupe les variations des marchés sur les portefeuilles comptabilisés à la juste valeur par résultat (*trading*) et des plus- ou moins-values de cession sur ces mêmes catégories de placements, après constatation des droits des assurés et impact de la fiscalité (9,7 M€ en 2010 et 280,7 M€ en 2009) ;

■ et les éléments non courants pour - 27,2 M€ dont 427 M€ de dotation nette d'impôt aux provisions générales et 402 M€ de reprise d'impôt différé liée à la réforme fiscale relative à la réserve de capitalisation. Au 31 décembre 2009 une dotation aux provisions générales de 220,5 M€ avait été comptabilisée.

Le **bénéfice net consolidé part du Groupe** de l'exercice 2010 (après déduction des intérêts minoritaires) s'établit à 1 050 M€ contre 1 004,1 M€ en 2009 (+ 4,6 %).

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

Au 31 décembre 2010, le total du bilan consolidé s'élève à 319,6 Md€ au total contre 301,9 Md€ au 31 décembre 2009 soit une augmentation de 5,9 %.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 288,1 Md€, en augmentation de 6,1 % par rapport au 31 décembre 2009, du fait essentiellement de la croissance de l'activité, la variation de la participation aux bénéfices différée comptabilisée en contrepartie de l'enregistrement des actifs en juste valeur étant d'une ampleur limitée en 2010.

Hors variation de participation aux bénéfices différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 6,9 % et celle des passifs moyens relatifs aux contrats est de 8,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du Groupe qui s'élèvent à 12 042 M€ augmentent de 493 M€ par rapport au 31 décembre 2009 (4 %). L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2010

(+ 1 050 M€), les dividendes distribués (- 444 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (- 130 M€), les intérêts relatifs aux titres super-subordonnés (- 61 M€) et les écarts de conversion (+ 102 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super-subordonnés (TSS) (2 142 M€) classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006.

COUVERTURE DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ

L'estimation de la marge de solvabilité, effectuée sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert à 111 % comme au 31 décembre 2009 hors plus- ou moins-values non réalisées, en prenant en compte et les titres subordonnés et déduction faite des éléments incorporels. La stabilité du taux de couverture a été maintenue grâce à l'émission de 750 M€ de titres subordonnés le 14 septembre 2010.

ÉVOLUTION DES PLACEMENTS CONSOLIDÉS ET GESTION FINANCIÈRE

Les placements des activités d'assurances du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2010 atteignent 304 Md€ d'euros, en croissance de 5,8 % par rapport au 31 décembre 2009.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2010, 75,8 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 21,1 %, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 3,1 %.

3.3.2. COMPTES SOCIAUX DE CNP ASSURANCES (normes françaises)

Chiffre d'affaires

L'activité de CNP Assurances est stabilisée à un niveau élevé.

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	2010-2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires assurances individuelles	20 974	21 258	- 1,3 %	19 746
Chiffre d'affaires assurances collectives	2 975	3 119	- 4,6 %	3 072
TOTAL	23 949	24 377	- 1,8 %	22 818

Assurances individuelles

Le chiffre d'affaires des contrats individuels se maintient à plus de 20 Md€.

Assurances collectives

Le chiffre d'affaires des assurances collectives est sensible aux transferts de contrats de retraite collective.

Le chiffre d'affaires de la retraite avait bénéficié en 2009 de la reprise de régime de retraite supplémentaire.

L'activité de garantie décès des contrats emprunteur a profité d'une activité plus importante du marché immobilier.

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	2010-2009	31.12.2008
Décès	1 882	1 753	7,4 %	1 826
Retraite	1 070	1 345	- 20,4 %	1 232
Dommages corporels	23	21	9,5 %	14
TOTAL	2 975	3 119	- 4,6 %	3 072

Résultat

Le résultat net de CNP Assurances s'élève à 212,8 M€ contre 934,3 M€ en 2009. Le renforcement des provisions centrales pour 650,4 M€ avant impôt et une dotation à la provision technique spéciale complémentaire de 155,1 M€ net de réassurance avant impôt expliquent la baisse du résultat social.

Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'élevaient à 7 866,6 M€ au 31 décembre 2009 atteignent 7 521,6 M€ au 31 décembre 2010. L'évolution provient principalement du dividende payé en 2010 (444 M€), du résultat de l'exercice 2010 (212,8 M€) et de l'imputation de l'exit tax sur la réserve de capitalisation (- 140,9 M€).

Délais de paiement

CNP Assurances effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais qu'ils ont fixés dans leurs conditions de vente et à défaut dans les 30 jours à compter de la date de facture.

ACTIVITÉ DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDÉES

CNP IAM

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 2 189 M€, en croissance de 6,7 % sur 2009 (2 052 M€), porté par le dynamisme des contrats emprunteurs et des contrats de prévoyance collective.

Le résultat est de - 4 M€ au 31 décembre 2010 contre 10,9 M€ l'exercice précédent en raison notamment de la réforme des retraites qui se traduit dans les comptes 2010 par une charge de 25,6 M€ avant impôt du fait de l'allongement de la prise en charge par l'assureur des états d'incapacité et d'invalidité.

CAIXA Seguros

Les résultats en euros de la filiale brésilienne bénéficient d'un effet de change favorable de 21 % du fait de la forte appréciation du real par rapport à l'euro au cours de l'année 2010. Le cours de conversion moyen est passé de 2,81 reals/euro en 2009 à 2,33 reals/euro en 2010.

La collecte (normes françaises) du groupe CAIXA Seguros (hors Consorcios) s'élève à 6 551 millions de reals (2 814 M€), en progression de 8 % en monnaie locale (+ 31 % en euros). Dans un marché très concentré puisque les 10 premiers assureurs représentent plus 81 % du marché, et en nette progression (+ 16 % à fin 2010), la part de marché du groupe CAIXA Seguros s'établit à 5,9 % à fin 2010, stable par rapport à fin 2009. Les encours moyens ont progressé de 27 % en monnaie locale (+ 53 % en euros).

Le PNA du groupe CAIXA Seguros (y compris Consorcios) s'élève à 1 677 MBRL (720 M€), en croissance de 22 % (+ 47 % en euros). Cette croissance résulte de l'effet combiné de la bonne performance des activités opérationnelles, grâce notamment au dynamisme des activités Emprunteur, Prévoyance et Consorcios, de la rentabilité des placements financiers et de résultats exceptionnels liés à des mouvements de provisions sur les activités de risque.

Les frais généraux, hors taxes, progressent de 14 % en monnaie locale, du fait de projets informatiques stratégiques et d'une inflation des prix (près de 6 % sur les 12 derniers mois). Les taxes progressent de 25 % en monnaie locale. Au global, les frais généraux progressent de 18 % en monnaie locale (+ 42 % en euros), moins vite que le PNA.

Le résultat brut d'exploitation, retraité des effets des variations de marchés (- 59 MBRL en 2010 contre - 108 MBRL en 2009), s'élève à 1 448 MBRL (622 M€), en hausse de 25 % en monnaie locale (+ 51 % en euros).

Le résultat net IFRS part du Groupe, avant amortissement de l'In-Force, atteint 459 MBRL (197 M€), en progression de 17 % en monnaie locale (+ 41 % en euros). Après amortissement de l'In-Force, le résultat net IFRS part du Groupe est de 196 M€.

CNP VITA

En Italie, la collecte brute de 2 779 M€ baisse de 22 % par rapport à 2009 avec un net fléchissement au second semestre dû à la réorganisation du groupe UniCredit qui a perturbé l'activité commerciale des réseaux distributeurs.

CNP VITA dégage un PNA en nette progression grâce à la croissance des encours d'épargne en euros et à des révisions de provisions techniques sur le segment Emprunteur.

Les frais généraux sont en hausse de 24 %, la moitié de cette croissance provenant de frais exceptionnels liés à des projets informatiques. La rationalisation des systèmes a permis d'améliorer la qualité de service aux assurés, axe stratégique du partenariat avec UniCredit.

Le RBE retraité des éléments non récurrents s'établit à 43,7 M€, en hausse de + 30 % par rapport à 2009.

Le résultat net IFRS part du Groupe s'élève à 16 M€ contre 5 M€ avant impairment en 2009.

CNP Barclays Vida y Pensiones (CNP BVP)

CNP BVP opère dans 3 pays d'Europe du Sud : Espagne, Portugal et Italie. Déjà implanté depuis quelques années en Espagne et au Portugal, CNP BVP représente respectivement 0,7 % du marché de l'assurance vie en Espagne (299 M€) et 3 % au Portugal (319 M€). L'activité en Italie a débuté en avril 2010 et enregistre une collecte à 128 M€ à fin décembre 2010. Ainsi, la collecte totale au 31 décembre de CNP BVP s'élève à 746 M€ contre 279 M€ en 2009 sur 4 mois ⁽¹⁾ (Collecte brute).

La filiale affiche un résultat brut d'exploitation, retraité des effets des variations de marchés, de 49,9 M€. La filiale a bénéficié de l'effet conjugué d'une hausse de l'encours moyen de 14 %, du bon développement de l'activité de

prévoyance individuelle, d'un changement de mix produit en faveur des produits en euro et d'une bonne maîtrise des frais généraux.

Le résultat net IFRS part du Groupe ressort à 14,1 M€, avant amortissement de l'In-Force et de la VDA ⁽²⁾. Après amortissement de l'In-Force et de la valeur du réseau (VDA), le résultat net IFRS part du Groupe s'établit à 5,6 M€.

CNP MIH

À Chypre et en Grèce, la collecte brute de CNP MIH (204,4 M€) est en baisse de 5 % par rapport à 2009, dans un contexte économique difficile à Chypre et particulièrement défavorable en Grèce. En ce qui concerne la collecte brute chypriote (représentant 92 % du total), Laiki Cyprialife surperforme le marché Vie (+ 14 % vs + 8 %) et gagne ainsi des parts de marché tandis que Laiki Insurance, leader sur l'IARD, dans un marché très concurrentiel, a une croissance en ligne avec celle de l'ensemble du marché (+ 3 %).

En dépit de la baisse de la collecte au global entraînée par la partie grecque, la filiale affiche de bonnes performances, notamment grâce au développement de produits plus rémunérateurs : le PNA est en hausse de 10 % à 52,7 M€, porté par la forte croissance de la contribution des activités de risques.

L'augmentation des revenus, combinée à une hausse modérée des frais généraux, entraîne une croissance du RBE de 11 % à 29,4 M€.

Le résultat net IFRS part du Groupe ressort à 12,4 M€ avant amortissement de l'In-Force, en baisse de 7 % par rapport à 2009, impacté par des moins-values financières retraitées dans le RBE. Le résultat net IFRS part du Groupe après amortissement de l'In-Force s'élève à 10 M€.

3.3.3. Perspectives de développement

En France, CNP Assurances entend maintenir la compétitivité de ses produits d'épargne dans les réseaux bancaires et la part des produits en unité de compte dans son activité.

Par ailleurs, le groupe CNP Assurances poursuivra son renforcement sur les métiers risque/emprunteurs dans l'ensemble des zones géographiques.

(1) Seuls les 4 derniers mois de 2009 ont été enregistrés dans les comptes consolidés de CNP Assurances (acquisition de la société début septembre 2009).

(2) VDA : valeur du réseau.

3.4. VALEUR INTRINSÈQUE

Introduction

Depuis 1999, la communication financière du groupe CNP Assurances intègre la publication de la valeur intrinsèque des contrats en portefeuille (*Embedded Value*) et de la valeur des affaires nouvelles (*New Business*). Le périmètre couvert concerne l'ensemble des entités du Groupe contribuant significativement à la valeur, CNP Assurances et ses filiales en France et à l'international.

Ces indicateurs offrent une vision actualisée des profits futurs que l'assureur peut attendre de son portefeuille en stock. Au travers de la valeur du New Business, un zoom est réalisé sur les affaires nouvelles souscrites au cours de l'année.

Les valeurs publiées reposent sur une méthodologie dite « Market Consistent ». Les calculs réalisés par le groupe CNP Assurances sont conformes aux normes MCEV[®] (1) édictées par « The European Insurance CFO Forum Market Consistent *Embedded Value* Principles » à l'exception de la valorisation de CAIXA Seguros qui demeure basée sur une méthodologie traditionnelle. La valorisation de CNP UniCredit Vita est basée sur la courbe des taux d'emprunts d'État italiens et non la courbe des taux swap.

Ces travaux de valorisation font l'objet d'une revue méthodologique et d'une vérification de la cohérence des résultats conduisant à une certification par le cabinet Milliman.

Dans le cadre de cette certification, Milliman a indiqué que : la méthodologie retenue pour les calculs est conforme aux principes 1 à 16 de « The European Insurance CFO Forum Market Consistent *Embedded Value* Principles » et que les calculs ont été produits en conformité avec cette méthodologie ; que, conformément au principe n° 14, le groupe CNP Assurances a retenu une prime de liquidité de 41 bp sur les portefeuilles d'Épargne Individuelle en euros, de Retraite Individuelle et de Retraite Collective, tandis qu'une prime de liquidité de 27 bp a été retenue pour la valorisation des portefeuilles de Risque Individuel, de Risque Collectif et d'Assurance Emprunteur ; que les hypothèses retenues sont raisonnables ; la plupart n'étant pas sous le contrôle du management du groupe CNP Assurances, il sera normal pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

(1) Copyright © Stichting CFO Forum Foundation 2008.

3.4.1. Résultats

3.4.1.1. MCEV® (1) AU 31 DÉCEMBRE 2010

	MCEV® 2010 avant distribution de dividendes 2010		MCEV® 2009 après distribution de dividendes 2009		Variation avant distribution de dividendes 2010		MCEV® 2009 avant distribution de dividendes 2009	
	En millions d'euros	€/Action (2)	En millions d'euros	€/Action	En millions d'euros	%	En millions d'euros	€/Action
ANR – Actif Net Réévalué	8 993	15,1	8 512	14,3	481	6 %	8 956	15,1
Capital Requis	7 623	12,8	7 496	12,6	127	2 %	7 496	12,6
Free Surplus	1 369	2,3	1 016	1,7	354	35 %	1 460	2,5
VIF – Valeur d'In-Force	3 089	5,2	2 760	4,6	329	12 %	2 760	4,6
Valeur Actuelle des Profits Futurs	6 538	11,0	5 748	9,7	789	14 %	5 748	9,7
Valeur Temps des Options & Garanties	- 1 787	- 3,0	- 1 419	- 2,4	- 368	26 %	- 1 419	- 2,4
Coût de Friction du Capital Requis	- 1 114	- 1,9	- 1 132	- 1,9	17	- 2 %	- 1 132	- 1,9
Coûts des risques résiduels non répliquables	- 548	- 0,9	- 438	- 0,7	- 110	25 %	- 438	- 0,7
MCEV® – Market Consistent Embedded Value	12 081	20,3	11 271	19,0	810	7 %	11 715	19,7

(1) Copyright® Stichting CFO Forum Foundation 2008.

(2) Nombre d'actions au 31.12.2010 : 594 151 292. Les valeurs 2009 €/Action sont rapportées au nombre d'actions au 31.12.2010 (division par 4 de la valeur nominale de l'action du groupe CNP Assurances au 06.07.2010).

La valeur de la MCEV® 2010 de CNP Assurances s'établit à 12 081 M€ en hausse de 7 % par rapport à la valeur 2009 après dividendes. Cette évolution s'appuie sur une hausse de 12 % de la valeur d'In-Force et de 6 % de l'ANR.

Les encours du Groupe augmentent de 7,6 %. Cet effet combiné à l'intégration de Barclays Vida y Pensiones (BVP), et à la bonne performance des filiales internationales, se traduit par une augmentation de la valeur des profits futurs de 14 %. Notons que le coût des options et garanties financières est en hausse significative de 26 % dans un contexte

d'écartement des spreads et de volatilité élevée des marchés financiers. Les nouvelles mesures de risques introduites par le QIS5 entraînent une augmentation du coût des risques non répliquables. À périmètre et change constants, la VIF croît de 7,2 %.

Hors dividendes, l'ANR est en quasi-stabilité suite à l'intégration du résultat 2010 (+ 1 050 M€) qui est compensée par le paiement de dividendes (- 444 M€) et l'annulation de l'impôt différé sur la réserve de capitalisation (- 554 M€).

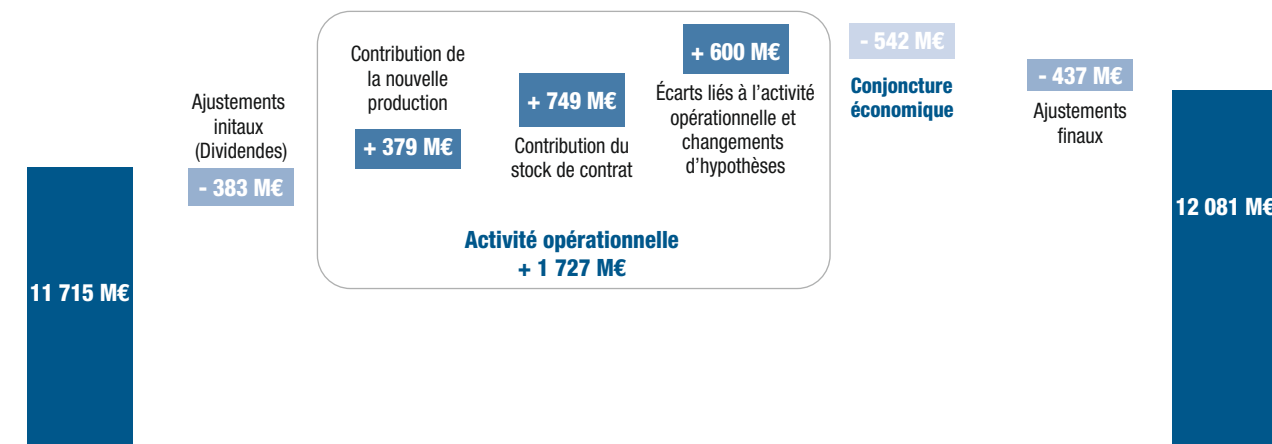
3.4.1.2. VNB AU 31 DÉCEMBRE 2010

Normes MCEV®	2010		2009		Variation	
	En millions d'euros	€/Action	En millions d'euros	€/Action	En millions d'euros	%
Valeur Actuelle des Profits Futurs	746	1,3	663	1,1	83	13 %
Valeur Temps des Options & Garanties	- 177	- 0,3	- 150	- 0,3	- 27	18 %
Coût de Friction du Capital Requis	- 106	- 0,2	- 116	- 0,2	10	- 9 %
Coûts des risques résiduels non répliquables	- 70	- 0,1	- 37	- 0,1	- 34	91 %
Valeur New Business	393	0,7	360	0,6	33	9 %
APE	3 186		3 143		42	1 %
VAP	28 427		28 309		118	0 %
Ratio APE	12,3 %		11,5 %		0,9 %	8 %
Ratio VAP	1,4 %		1,3 %		0,1 %	9 %

3.4.1.3. SENSIBILITÉS

En millions d'euros	ANR	VIF	MCEV®	VNB
MCEV® - Market Consistent Embedded Value	8 993	3 089	12 081	393
Courbe des taux + 100 bp	- 218	218	0	14
Courbe des taux - 100 bp	218	- 332	- 115	- 120
Prime de liquidité + 10 bp		50	50	3
Actions - 10 %	- 227	- 266	- 493	
Rachats - 10 %		136	136	28
Coûts - 10 %		399	399	38
Capital Requis		97	97	8
Sinistralité - 5 % - Risque longévité		- 79	- 79	- 1
Sinistralité - 5 % - Risque mortalité & invalidité		133	133	54
Volatilité taux + 25 %		- 241	- 241	- 27
Volatilité actions + 25 %		- 476	- 476	- 45

3.4.1.4. ANALYSE DES ÉCARTS



L'analyse des écarts met en exergue la contribution significative de l'activité opérationnelle sur l'évolution de la MCEV® entre 2009 et 2010 qui se décompose en :

- un montant de 379 M€ attribué à la nouvelle production ;
- une contribution de 749 M€ du stock de contrats en portefeuille au 31/12/2009 ;
- des écarts liés à l'activité opérationnelle et des changements d'hypothèses pour un montant de 600 M€.

L'évolution des marchés financiers s'est traduite en 2010 par une baisse de 542 M€ affectée au niveau du poste « conjoncture économique ». Le niveau de volatilité élevé combiné à un contexte d'écartement des spreads se traduit par une augmentation sensible de la valeur temps des options et garanties financières.

Les autres éléments conduisant à une valeur MCEV® de 12 081 M€ proviennent essentiellement de la disparition de

la provision pour impôt différé sur la réserve de capitalisation qui était auparavant valorisée dans la MCEV® (- 554 M€) et de la mise à jour du taux de change euro/real pour un montant de 134 M€.

3.4.1.5. IMPLIED DISCOUNT RATE (IDR)

Le taux IDR s'établit à 7,7 % au niveau du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2010 contre 7,4 % au 31 décembre 2009 après prise en compte des ajustements initiaux. Il est calculé sur la base d'un spread de 20 bp sur les obligations corporate en portefeuille. La courbe des taux de référence bénéficie d'un spread de 20 bp et les actions d'une prime de risque de 200 bp. L'augmentation du coût des options et garanties financières et des risques non répliquables est partiellement compensée par la baisse du capital requis suite à l'émission de titres subordonnés.

3.4.2. Résultats détaillés par pays

3.4.2.1. VIF PAR PAYS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des valeurs d'In-Force par pays.

	Groupe	France	International	dont Brésil	dont Italie	dont Espagne
MCEV [®] 2010	Valeur Actuelle des Profits Futurs	6 538	5 718	820	552	73
	Valeur Temps des Options & Garanties	- 1 787	- 1 754	- 33	0	- 2
	Coût de Friction du Capital Requis	- 1 114	- 1 076	- 38	- 24	- 4
	Coûts des risques résiduels non répliquables	- 548	- 533	- 15	0	- 4
	Valeur d'In-Force	3 089	2 355	733	528	63
MCEV [®] 2009	Valeur Actuelle des Profits Futurs	5 748	5 171	577	423	130
	Valeur Temps des Options & Garanties	- 1 419	- 1 400	- 19	0	- 19
	Coût de Friction du Capital Requis	- 1 132	- 1 104	- 28	- 19	- 7
	Coûts des risques résiduels non répliquables	- 438	- 433	- 5	0	- 3
	Valeur d'In-Force	2 760	2 235	525	404	102
Évolution	En millions d'euros	329	121	208	124	63
	En %	12 %	5 %	40 %	31 %	NS

La VIF France est en croissance de 5 % en lien avec la croissance des encours de 6 %. On constate par ailleurs une forte contribution des entités internationales, toujours portée

par l'activité brésilienne en croissance de 31 % (+ 16 % à change constant) et par l'introduction de la filiale BVP pour 61 M€ au 31 décembre 2009.

3.4.2.2. VNB AU 31 DÉCEMBRE 2010

Volume APE

	Groupe	France	International	dont Brésil	dont Italie	dont Espagne
Chiffre d'affaires IFRS 2010	32 315	26 129	6 186	2 446	2 473	850
Chiffre d'affaires IFRS 2009	32 586	26 289	6 297	1 879	3 502	
Taux d'évolution du chiffre d'affaires	- 1 %	- 1 %	- 2 %	30 %	- 29 %	
APE 2010	3 186	2 499	686	420	192	69
APE 2009	3 143	2 537	607	322	251	
Taux d'évolution de l'APE	1,3 %	- 1 %	13 %	30 %	- 24 %	
VAP 2010	28 427	24 158	4 269	1 879	1 696	640
VAP 2009	28 309	24 216	4 093	1 576	2 236	
Taux d'évolution de la VAP	0 %	- 0 %	4 %	19 %	- 24 %	

VNB par pays au 31 décembre 2010

	Groupe		France		International		dont Brésil		dont Italie		dont Espagne	
	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE	NB	Ratio APE
New Business 2009	360	11,5 %	212	8,3 %	148	24,5 %	117	36,4 %	30	11,8 %	0	0,0 %
Intégration BVP	386	12,1 %	212	8,3 %	175	28,8 %	117	36,4 %	30	11,8 %	26	35,2 %
Mise à jour du volume APE	395	12,6 %	208	8,3 %	187	29,3 %	135	36,4 %	23	11,8 %	26	38,2 %
Mise à jour du Mix Produit	392	12,5 %	231	9,2 %	161	25,3 %	108	29,0 %	23	11,8 %	28	40,5 %
Mise à jour de l'expérience	391	12,5 %	225	9,0 %	166	26,0 %	112	30,1 %	22	11,5 %	29	41,9 %
Mise à jour des marchés financiers	379	12,1 %	222	8,9 %	157	24,6 %	110	29,6 %	19	10,1 %	24	34,9 %
Mise à jour du taux d'impôt	379	12,1 %	222	8,9 %	157	24,6 %	110	29,6 %	19	10,1 %	24	34,9 %
Mise à jour du taux de change	393	12,3 %	222	8,9 %	171	24,9 %	124	29,6 %	19	10,1 %	24	34,9 %
New Business 2010	393	12,3 %	222	8,9 %	171	24,9 %	124	29,6 %	19	10,1 %	24	34,9 %
Évolution	33	0,9 %	10	0,5 %	23	0,5 %	7	- 6,8 %	- 10	- 1,6 %	24	NS

3.4.3. Méthodologie

3.4.3.1. PÉRIMÈTRE COUVERT

Le périmètre couvert concerne l'ensemble des entités du Groupe contribuant significativement à la valeur, CNP Assurances et ses filiales en France et à l'international :

Zone géographique	Entités	Quote-part détenue
France	CNP Assurances	Entité consolidante
	CNP IAM	100 %
	Préiposte	100 %
	ITV	100 %
	CNP International	100 %
	La Banque Postale Prévoyance	50 %
Italie	CNP UniCredit Vita	57,5 %
	Succursale Italienne de CNP Assurances	100 %
Brésil	CAIXA Seguros	51,75 %
	CNP Vida	94 %
Espagne	EstalVida	75,35 %
	BVP ⁽¹⁾	50 %
Chypre	Marfin Insurance Holding	50,1 %

(1) Y compris activités au Portugal et en Italie.

Les autres entités ont été valorisées sur la base des principes IFRS.

À la fin de l'année 2010, CNP Assurances et MFP ont souhaité asseoir leurs relations commerciales et les faire évoluer vers un partenariat de nature structurelle. Cette évolution s'est accompagnée de la prise de participation par CNP de 65 % dans le capital de cette structure. Pour l'exercice 2010, les activités d'assurances préexistantes avec MFP ont été valorisées selon les mêmes principes qu'au 31 décembre 2009. La valorisation au 31 décembre 2011 s'appuiera sur ce nouveau dispositif de partenariat.

L'activité du groupe CNP Assurances se concentre principalement sur des activités d'assurance de personnes :

- épargne individuelle en euros et en unités de compte ;
- retraite individuelle ;
- prévoyance individuelle et collective ;
- épargne-retraite collective ;
- couverture de prêts.

Tous les calculs sont réalisés nets de réassurance et de coassurance externe.

3.4.3.2. ACTIF NET RÉÉVALUÉ

L'Actif Net Réévalué, « ANR », correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'In-Force.

De manière analytique, l'ANR est déterminé à la date d'évaluation au niveau consolidé part du Groupe et se décompose en Capital Requis et Free Surplus.

Capital Requis

Le Capital Requis correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres que l'assureur doit bloquer au titre de son activité et dont la distribution aux actionnaires est restreinte.

Le capital requis reflète le niveau de capital que se fixe la Société pour atteindre un objectif de rating et de maîtrise de ses propres risques. Le niveau de capital retenu par le groupe CNP Assurances pour son pilotage correspond à 110 % du besoin de marge de solvabilité réglementaire net de toute autre source de financement tels les titres subordonnés. Ceux-ci permettent de couvrir 40 % du besoin de marge au 31 décembre 2010.

Free Surplus

Le Free Surplus correspond à la valeur de marché des actifs, hors actifs en représentation des engagements de l'assureur, déduction faite du capital requis.

3.4.3.3. VALEUR D'IN-FORCE

PVFP – Valeur Actualisée des Profits Futurs

La PVFP correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Cette valeur est calculée sur la base d'une méthodologie « Market Consistent » à l'exception de CAIXA Seguros dont la méthodologie traditionnelle a été conservée. Selon cette méthodologie MCEV[®], aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de référence est la courbe des taux SWAP augmentée d'une prime de liquidité à l'exception de CNP UniCredit Vita pour laquelle la courbe des taux d'emprunts d'État italiens est utilisée.

Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties financières présentes dans le portefeuille mais pas leur valeur temps.

Coût de friction du capital requis

La nécessité d'immobiliser le Capital Requis au titre du business couvert induit un coût de portage à allouer à la valeur d'*Embedded Value* et du New Business. Dans une modélisation Market Consistent, le coût de friction correspond au coût de frottement fiscal ainsi qu'aux frais financiers liés à l'immobilisation de ce capital.

Le coût de friction du Capital Requis intègre également la charge liée au financement d'une partie de l'exigence de capital par des titres subordonnés ; cette charge est évaluée comme la différence entre la Valeur Économique des titres subordonnés et leur nominal. Le groupe CNP Assurances définit cette Valeur Économique comme étant la valeur actuelle nette des flux futurs versés aux détenteurs des titres calculée en tenant compte, dans le taux d'actualisation, du spread à l'émission de chaque titre. Le capital requis de la nouvelle production est supposé être financé par des titres subordonnés dans les mêmes proportions que le stock de contrats ; ce financement est réalisé à l'aide de titres nouvellement émis, pour lesquels la Valeur Économique est égale au nominal.

Valeur Temps des Options et Garanties

CNP Assurances a retenu une approche Market Consistent pour l'évaluation des options et garanties financières.

Les principales options et garanties présentes dans le portefeuille de contrats sont les suivantes :

- option de TMG (Taux Minimum Garanti) ;
- option de PB (Participation aux bénéfices) ;
- option de conversion en rentes ;
- garanties planchers des contrats en unités de compte ;
- garantie de taux technique des rentes en service et garantie induite par le tarif d'acquisition du point pour le portefeuille Préfon ;

- garantie des valeurs de rachat, option de rachat.

La valeur temps des options et garanties financières (TVOG) est générée par l'asymétrie de partage du sort entre actionnaires et assurés selon les diverses évolutions des marchés financiers. De manière schématique, une perte financière est supportée en totalité par les actionnaires alors que les profits financiers sont partagés selon les clauses réglementaires et contractuelles de participation aux bénéfices. La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de simulations multiples, de balayer le champ des possibles en termes d'évolution des marchés financiers et donc de capter le coût lié aux déviations adverses des marchés.

L'évaluation s'appuie donc sur un modèle stochastique basé sur une approche risque-neutre. Cette approche consiste à définir le prix d'un actif comme l'espérance de ses flux futurs actualisés au taux sans risque instantané. Le générateur économique du groupe CNP Assurances permet de générer 1 000 scénarios équiprobables projetant :

- l'évolution d'un indice action ;
- le taux de dividende des actions ;
- l'inflation ;
- la courbe des taux réels pour les maturités entières comprises entre 1 an et 30 ans ;
- la courbe des taux nominaux pour les maturités entières comprises entre 1 an et 30 ans.

La courbe des taux d'intérêt est décrite à l'aide du modèle de Heath, Jarrow et Morton (HJM) à deux sources d'aléa. L'indice de croissance des actions est modélisé à l'aide d'un mouvement brownien géométrique modifié dans lequel le drift est égal au taux court généré à l'aide du modèle HJM. Les techniques utilisées par les équipes de CNP Assurances pour calibrer le générateur économique sont décrites dans la section « Hypothèses » de ce rapport.

Le groupe CNP Assurances a par ailleurs introduit dans son modèle de projection une composante de rachats conjoncturels ; cette composante supplémentaire prend en compte la propension des assurés à racheter leurs contrats lorsque la rémunération servie se dégrade par rapport à une référence de marché.

Compte tenu du contexte économique et financier brésilien, le groupe CNP Assurances a conservé une méthodologie traditionnelle pour la valorisation de CAIXA Seguros. Cette décision est motivée par la difficulté de déterminer des paramètres financiers suffisamment stables pour effectuer des valorisations cohérentes avec les principes du CFO Forum. L'activité de CAIXA Seguros consiste principalement en la couverture de risques d'assurance, les options financières restent marginales à l'échelle du groupe CNP Assurances.

Coût des risques résiduels non répliquables

Conformément aux principes 6 et 9 des normes de publication de l'*Embedded Value*, un coût doit être alloué au titre des risques financiers et non financiers non répliquables. Ce coût résulte :

- de la prise en compte de risques non valorisés par ailleurs dans la PVFP ou dans la TVOG ;
- de l'impact asymétrique de certains risques non répliquables sur la valeur ;
- de l'incertitude sous-jacente à l'établissement des hypothèses dites « Best Estimate » des risques non répliquables.

CNP Assurances a retenu l'approche du coût du capital pour évaluer ces risques résiduels non répliquables. Le capital à allouer au titre de ces risques est défini comme l'objectif de capitalisation auquel CNP Assurances doit tendre pour absorber sans difficulté les chocs exceptionnels, non intégrés par ailleurs dans la TVOG et la PVFP. Il correspond ainsi au niveau de fonds propres nécessaire pour réduire la probabilité de ruine à 0,5 % à horizon 1 an sur chacun des risques spécifiés.

RISQUES NON MODÉLISÉS DANS LA TVOG ET PVFP

Le recensement des risques non valorisés par ailleurs conduit à la liste suivante :

- risque de défaut ;
- risque de concentration ;
- risque opérationnel ;
- risque catastrophe.

RISQUES ASYMÉTRIQUES

L'asymétrie de partage du sort entre actionnaires et assurés selon les diverses évolutions de paramètres non financiers génère un coût qu'il convient de prendre en compte dans la valorisation du portefeuille. L'impact asymétrique du risque mortalité/longévité/morbidité résulte de contrats dont les clauses de participation aux bénéfices contiennent une composante assise sur le résultat technique.

INCERTITUDE

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses dites « Best Estimate » : risque de sinistralité, risque de rachat, risque de frais. Un coût additionnel lié à l'incertitude sous-jacente à l'établissement de ces hypothèses a été intégré à la valeur.

3.4.3.4. VALEUR DU NEW BUSINESS

Définition des affaires nouvelles

Les projections réalisées pour estimer la valeur d'une année de production nouvelle sont basées sur le profil des affaires souscrites durant l'année 2010 avec les volumes de primes réalisés pour la production 2010.

ÉPARGNE-RETRAITE INDIVIDUELLE EN EUROS ET EN UNITÉS DE COMPTE

La nouvelle production est constituée des nouvelles souscriptions et des versements libres sur contrats existants. Sans hypothèse de récurrence des primes au-delà des seules

primes périodiques, les versements ultérieurs sont assimilés à des primes uniques.

RISQUE INDIVIDUEL

La nouvelle production est uniquement constituée des nouvelles souscriptions. Les primes périodiques futures sur les contrats existants sont valorisées dans la valeur du stock.

RETRAITE COLLECTIVE

La nouvelle production des contrats L. 441 est constituée des nouvelles souscriptions et des versements libres sur contrats existants. Sur le reste de segment, les primes périodiques futures sur les contrats existants sont valorisées dans la valeur du stock.

RISQUE COLLECTIF

Les primes futures sur contrats existants n'étant pas valorisées dans le stock de contrats, les volumes de chiffres d'affaires portés en nouvelle production pour les produits de prévoyance collective correspondent au volume de chiffre d'affaires enregistré en 2010.

COUVERTURE DE PRÊT

La nouvelle production est uniquement constituée des nouvelles souscriptions. Les primes périodiques futures sur les contrats existants sont valorisées dans la valeur du stock.

Méthodologie

L'approche retenue pour la valorisation des affaires nouvelles est identique à celle de la valeur d'In-Force. Cette valeur

de New Business est définie comme la valeur actuelle des résultats projetés des polices souscrites dans l'année après déduction du coût de friction du capital requis, de la valeur temps des options et garanties financières et du coût des risques résiduels non répliquables.

La valeur de New Business s'appuie sur une projection des cash-flows à compter de la date de souscription. Les hypothèses économiques sont basées sur les conditions de marché au 31 décembre 2010.

Conformément à la méthodologie « stand alone » retenue par CNP Assurances, aucune richesse latente n'est valorisée. Les primes de New Business sont investies dans de nouveaux actifs disponibles à la date d'évaluation selon la stratégie d'achat constatée dans l'année. Il n'y a donc pas de partage de plus ou moins-values latentes entre In-Force et New Business.

APE Annual Premium Equivalent

L'APE est un indicateur de volume de production, correspondant à un dixième de la somme des primes uniques et versements libres souscrits dans l'année auquel s'ajoute le montant des primes périodiques annualisées souscrites dans l'année. Contrairement aux chiffres d'affaires IFRS, l'APE généré par les affaires nouvelles est défini sur la base de la collecte nette en part du Groupe net de coassurance et de réassurance. Par ailleurs, le taux de change correspond au taux constaté au 31 décembre 2010 et non au taux moyen retenu pour la définition du chiffre d'affaires IFRS.

3.4.4. Hypothèses

3.4.4.1. HYPOTHÈSES FINANCIÈRES

Les calculs d'*Embedded Value* reposent sur les conditions de marché au 31 décembre 2010.

Courbe de référence

Conformément aux principes MCEV® du CFO Forum, les données utilisées pour décrire l'état initial de la courbe des taux sont issues de la courbe des taux SWAP fournie par Bloomberg au 31 décembre 2010. Après dé-couponnage, cette courbe des taux a été lissée à l'aide de la méthode Whittaker-Anderson.

Conformément au Principe n° 14 des principes MCEV® du CFO Forum, CNP Assurances intègre une prime de liquidité

au taux de référence. La prime de liquidité de marché s'élève à 55 bp et correspond à 50 % *(Spread des obligations corporate – 40 bp), le spread des obligations corporate étant déterminé comme la marge par rapport au taux swap de l'indice obligataire iBoxx Euro Corporate. Seule une fraction de cette prime (0 %, 50 % ou 75 %) est affectée aux différentes familles de contrats, compte tenu de la liquidité des passifs sous-jacents.

Calibrage du modèle de taux

Les paramètres de volatilité utilisés dans le modèle HJM sont basés sur la structure de volatilité implicite des swaptions EUR 1 an à 30 ans au 31 décembre 2010.

Swaption maturité 20 ans	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
MCEV® 31.12.2009	21,37 %	20,52 %	17,35 %	15,28 %	17,31 %
MCEV® 31.12.2010	24,00 %	21,96 %	18,22 %	17,52 %	21,70 %

Calibrage du modèle actions

Un niveau de volatilité différent pour chaque horizon de projection compris entre 1 et 10 ans a été utilisé. Cette suite de paramètres a été déterminée en référence à la volatilité implicite des Calls ATM sur l'indice Eurostoxx au 31 décembre 2010.

Maturité	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
MCEV® 31.12.2009	24,20 %	25,13 %	26,28 %	28,14 %	28,90 %
MCEV® 31.12.2010	24,15 %	24,63 %	25,80 %	27,38 %	27,38 %

Le coefficient de corrélation entre l'aléa sur les taux et celui sur les actions a été fixé à 6,25 %, en se basant sur une analyse de la corrélation historique de ces deux facteurs.

Hypothèses financières du Brésil

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	post 2017
MCEV® 2009	Taux d'actualisation	12,3 %	12,5 %	12,2 %	11,9 %	11,6 %	11,3 %	11,3 %	11,3 %
	Rendement des actifs	9,7 %	10,0 %	9,5 %	9,0 %	8,5 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
	Inflation	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
	Prime de risque	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %
MCEV® 2010	Taux d'actualisation	13,5 %	13,1 %	12,8 %	12,0 %	12,3 %	11,9 %	11,6 %	11,3 %
	Rendement des actifs	12,0 %	11,0 %	10,4 %	10,0 %	9,7 %	9,0 %	8,5 %	8,0 %
	Inflation	5,2 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
	Prime de risque	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %

Le taux de change euro/real passe de 2,5084 au 31.12.2009 à 2,2209 au 31.12.2010.

Hypothèses financières de l'Italie

Les données utilisées pour décrire l'état initial de la courbe des taux au 31 décembre 2010 correspondent aux taux d'emprunts d'État italiens au 31 décembre 2010. Aucune prime de liquidité n'a été ajoutée à cette courbe de référence.

Courbe de référence	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
MCEV® 31.12.2010	2,51 %	2,88 %	3,82 %	4,70 %	5,31 %

3.4.4.2. TAUX D'IMPOSITION

Le taux d'imposition retenu dans les travaux d'*Embedded Value* correspond au taux normatif en vigueur dans les pays d'implantation de CNP Assurances.

	France	Italie	Brésil	Espagne
MCEV® 31.12.2009	34,43 %	32,4 %	40 % ⁽¹⁾	30 %
MCEV® 31.12.2010	34,43 %	32,4 %	40 % ⁽¹⁾	30 %

(1) À l'exception de CAIXA Consorcio dont le taux d'imposition a été maintenu à 34 %.

Les crédits d'impôts constatés sur la France permettant de réduire le taux normatif sont valorisés par ailleurs.

3.4.4.3. COÛT DU CAPITAL ALLOUÉ AU TITRE DES RISQUES RÉSIDUELS NON RÉPLICABLES

Le taux appliqué au capital des risques non modélisés et des risques asymétriques a été fixé à 5 %. Le capital alloué au titre de l'incertitude sur l'établissement des hypothèses subit un coût de friction.

En moyenne, le taux appliqué au capital est de 2,9 % au 31 décembre 2009 et de 2,7 % au 31 décembre 2010.

3.4.4.4. HYPOTHÈSES NON ÉCONOMIQUES

Évaluation des frais généraux

CNP Assurances produit à chaque arrêté une analyse des coûts par destination : acquisition, gestion, sinistre, coûts des placements et autres charges techniques et non techniques ainsi qu'une ventilation par société, famille de produit et réseau. L'assiette de frais issue de cette analyse a été retraitée d'un montant de 13 M€ de frais exceptionnels, constaté dans les comptes du 31 décembre 2010.

Par ailleurs, un taux d'inflation annuelle de 2 % est appliqué aux coûts unitaires.

Aucun gain de productivité n'est valorisé à l'exception de l'entité italienne de BVP pour laquelle les projections reposent sur une diminution des coûts unitaires moyens jusqu'en 2015 afin d'absorber les frais de lancement de cette structure. Le business plan duquel dérive cette hypothèse a été approuvé et validé par le Conseil d'administration de la filiale. L'impact est de 2,1 M€ sur la VIF et la VNB.

Hypothèse de sinistralité et de persistance

Les hypothèses non économiques, mortalité d'expérience, lois de rachat et hypothèses de sinistralité, sont déterminées par chaque entité sur la base de leur meilleure estimation à la date d'évaluation. Elles dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée constatée sur chacun des portefeuilles valorisés.

L'impact sur la MCEV® du relèvement de l'âge de départ à la retraite en France a été pris en compte de la même manière que dans les comptes IFRS.

OPINION MILLIMAN

Milliman, cabinet d'actuaire indépendants, a procédé à la certification de l'*Embedded Value* du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2010. Les travaux réalisés ont couvert la revue de la méthodologie, des hypothèses retenues et des

calculs effectués par les équipes du groupe CNP Assurances sous la responsabilité du management. Ces calculs ont porté sur l'*Embedded Value* au 31 décembre 2010, la valeur de la nouvelle production 2010, l'analyse des écarts entre l'*Embedded Value* au 31 décembre 2009 et celle au 31 décembre 2010 ainsi que sur les calculs de sensibilités.

À l'issue de ces travaux, nous considérons que la méthodologie retenue pour les calculs est conforme aux principes 1 à 16 de « The European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles » et que les calculs ont été produits en conformité avec cette méthodologie.

Le groupe CNP Assurances a retenu une prime de liquidité de 41 bp sur les portefeuilles d'Épargne Individuelle en euros, de Retraite Individuelle et de Retraite Collective tandis qu'une prime de liquidité de 27 bp a été retenue pour la valorisation des portefeuilles de Risque Individuel, de Risque Collectif et d'Assurance Emprunteur.

Les activités de CNP UniCredit Vita, filiale italienne de CNP Assurances, ont quant à elles été valorisées à l'aide de la courbe des taux des emprunts d'État italiens.

Il convient également de noter que les calculs effectués sur CAIXA Seguros ont été réalisés selon une approche d'*Embedded Value* Traditionnelle pour laquelle les risques sont pris en compte au travers de l'utilisation de primes de risque.

Par ailleurs, les informations communiquées dans le document « CNP Assurances - Rapport *Embedded Value* 31 décembre 2010 » sont conformes aux principes CFO Forum de l'*European Embedded Value* actuellement en vigueur.

Pour établir notre Opinion, nous nous sommes appuyés sur les données et informations fournies par le groupe CNP Assurances sans procéder à des contrôles exhaustifs. Nous avons procédé à des contrôles de cohérence et des réconciliations au niveau global ainsi qu'à des analyses plus approfondies sur certains portefeuilles. Nous avons pu vérifier que l'ensemble des points remontés à l'issue de notre revue n'affectait pas de manière matérielle l'*Embedded Value* au niveau du groupe CNP Assurances.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, la fiscalité et d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle du management du groupe CNP Assurances. Bien que nous estimions, avec le management du groupe CNP Assurances, que les hypothèses retenues sont raisonnables, il sera normal pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

3.5. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES



WE SUPPORT

Spécialiste de la gestion du risque, acteur de protection financière et porteur d'engagement à très long terme, le groupe CNP Assurances est, par nature, engagé en faveur d'un développement durable. Ses principes de fonctionnement intègrent depuis toujours la responsabilité sociale de l'Entreprise, en totale cohérence avec ses principaux actionnaires, et ses grands partenaires distributeurs investis d'une mission d'intérêt général.

En rejoignant les premiers signataires français du Pacte Mondial dès 2003, CNP Assurances donnait un nouvel essor à ces engagements et élargissait ses préoccupations à l'environnement. Les filiales internationales partagent ces orientations. En 2008, les filiales argentine et brésilienne rejoignaient le Pacte Mondial, en 2010 c'est le tour de la société italienne CNP UniCredit Vita.

L'Entreprise a participé activement en 2009 à l'élaboration de la Charte développement durable de l'Association française de l'assurance, un des premiers secteurs en France à

s'engager ainsi collectivement et sur tous les volets de l'activité. L'année 2010 a été marquée par l'élaboration du premier Bilan carbone® sur la plupart des sites français.

La qualité de la démarche est reconnue par les analystes extra-financiers. Vigéo place ainsi CNP Assurances parmi les toutes premières sociétés d'assurance de son panel européen. La performance du Groupe se positionne particulièrement bien en matière de Ressources humaines et d'Engagement sociétal. Le titre est intégré à plusieurs indices ISR européens et a notamment été reconduit dans l'indice « Ethibel EXCELLENCE Investment Register » en novembre 2010 et dans l'AspiEurozone120.

Acteur de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) : CNP Assurances a mis en place une Direction du développement durable, rattachée directement au Directeur général, traitant de tous les aspects de la RSE. Le Conseil d'administration valide les objectifs de développement durable.

Complément politique RSE : cf. chapitre *Présentation des métiers et de la stratégie*.

Risque RSE : cf. chapitre *Contrôle interne et risques*.

RECHERCHE IIR
Rating

CNP Assurances - Avril 2010
Secteur : Insurance
Entreprises dans le panel sectoriel : 34

Domaines min - / max ++	Rating 04/2010
Droits humains	+
Environnement	=
Ressources humaines	++
Comportements sur les marchés	=
Gouvernement d'entreprise	-
Engagement sociétal	+

Positionnement de la performance de l'entreprise au regard des entreprises de son secteur (min — max)

Le rating est le positionnement de la performance de l'entreprise au regard des entreprises du secteur

- ++ l'entreprise est classée parmi les entreprises les plus engagées de son secteur
- + l'entreprise est classée parmi les entreprises actives de son secteur
- = l'entreprise est classée dans la moyenne des entreprises de son secteur
- l'entreprise est classée parmi les entreprises en dessous de la moyenne de son secteur
- l'entreprise est classée parmi les entreprises les moins avancées de son secteur

www.vigeo.com

Droits humains : droits humains fondamentaux, libertés syndicales, négociation collective, non-discrimination, travail forcé, travail des enfants

Environnement : protection de l'environnement dans la fabrication, la distribution, l'utilisation et l'élimination du produit

Ressources humaines : dialogue social, conditions de travail, santé et sécurité, valorisation des emplois et des compétences, systèmes de rémunérations

Comportements sur les marchés : relations avec les clients, les fournisseurs et les sous-traitants, respect des règles concurrentielles, prévention de la corruption

Gouvernement d'entreprise : conseil d'administration, audits et mécanismes de contrôle, droits des actionnaires, rémunérations des dirigeants

Engagement sociétal : impacts sur les territoires d'implantation, contribution au développement économique et social, causes d'intérêt général

CORPORATE SOCIAL RESPONSIBILITY RATINGS

Pour plus de précisions sur la méthodologie de notation, voir www.vigeo.com.

Tous les volets de la démarche ont été consolidés en 2010.

Un employeur responsable

Toutes les sociétés du Groupe partagent quatre principes :

- le respect des droits de l'homme ;
- la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;
- l'accompagnement des collaborateurs dans la durée ;
- la promotion de l'égalité des chances.

Respect de l'environnement

L'activité d'un groupe financier comme le groupe CNP Assurances a un impact direct limité sur l'environnement et concerne essentiellement les émissions de gaz carbonique. Tout est néanmoins fait pour réduire les consommations, en particulier sur chacun des trois principaux facteurs d'émission directe :

- l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés ;
- les déplacements ;
- la gestion des bâtiments d'exploitation.

Indicateurs sociaux et environnementaux

En application de la loi NRE, des indicateurs sociaux et environnementaux sont présentés ci-après. La plupart portent sur le périmètre CNP Assurances. Les données concernant les filiales sont indiquées quand elles sont pertinentes. Par ailleurs, l'ensemble des indicateurs de responsabilité sociale sont communiqués dans le Rapport d'activité et de développement durable, disponible sur le site www.cnp-finances.fr

■ Périmètre : CNP Assurances

Les éléments mentionnés concernant le « groupe CNP Assurances consolidé » portent sur les filiales consolidées en intégration globale sans application de quote-part à savoir : CNP Assurances, CNP IAM, Previposte, ITV, CNP international, CNP Vida, CNP Seguros de Vida, CAIXA Seguros, CNP UniCredit Vita (sauf précision) Marfin Insurance Holding, CNP Europe Life (sauf précision) et BVP, et leurs sous-filiales consolidées.

Les filiales ayant fait l'objet d'une cession au cours de l'année 2010 ne font pas partie du périmètre traité (Global, Global Vida et Capéor).

Ce périmètre « groupe CNP Assurances consolidé » couvre 97 % de la totalité des collaborateurs du groupe CNP Assurances (filiales consolidées et non consolidées).

Le périmètre suivi pour les consommations d'eau et d'énergie relatif à CNP Assurances comprend les sites basés sur Paris, Angers et Arcueil soit 98 000 m², correspondant

à 95 % des surfaces occupées par les collaborateurs de CNP Assurances. Pour le « groupe CNP Assurances consolidé », le périmètre des consommations, n'inclut pas les filiales CNP UniCredit Vita et CNP Europe Life. Il couvre une surface de 120 000 m² soit 94 % des surfaces occupées par les collaborateurs du « groupe CNP Assurances consolidé ».

■ **Methodologie** : les informations de CNP Assurances sont collectées auprès des services opérationnels (Direction des Ressources humaines, gestion des bâtiments, achats), par sites lorsque cela est nécessaire. Les informations des filiales internationales sont consolidées au sein de chaque filiale puis communiquées à CNP Assurances. Un contrôle de cohérence est effectué par le service de développement durable de CNP Assurances en charge de la consolidation.

■ **Limites de la collecte et fiabilité** : quelques données environnementales ont fait l'objet d'estimation lorsque l'imputation directe n'était pas disponible, en revanche il peut exister des définitions d'indicateurs sociaux légèrement différents d'un pays à l'autre. Les indicateurs « groupe CNP Assurances consolidé » retenus dans les tableaux ci-dessous restent néanmoins cohérents et significatifs.

■ **Référentiel** : les indicateurs sont repris des principaux indicateurs GRI permettant de décrire la démarche RSE dans le modèle d'affaire du Groupe.

I SOCIAL

Indicateurs de la loi NRE	Données 2010	Correspondance GRI
1. Effectif total de l'Entreprise	Au 31.12.2010, l'effectif de CNP Assurances s'élève à 3 068 collaborateurs dont 239 fonctionnaires mis à disposition, soit 15 personnes de plus qu'au 31/12/2009. 56 % des effectifs sont des cadres et 62 % sont des femmes. L'âge moyen est de 44,2 ans. Les CDD représentent 2,5 % des effectifs. L'effectif total du groupe CNP Assurances consolidé est de 4 537 salariés en augmentation de 1,8 % par rapport à 2009 à périmètre constant. La part des femmes dans le Groupe s'élève à 60,3 % et l'âge moyen est 42,6 ans. Les CDD représentent 2,3 % des effectifs du Groupe.	LA1 LA13
2. Embauches en distinguant CDD et CDI	Au cours de l'année 2010, le nombre d'embauches s'est élevé à 104 CDI et 106 CDD. Le groupe CNP Assurances consolidé a réalisé 390 recrutements.	
3. Difficulté de recrutement	Pas de difficultés particulières de recrutement.	
4. Départs dont licenciements et motifs	6 licenciements, 9 ruptures conventionnelles, 33 démissions et 41 départs en retraite. Le turn over pour CNP Assurances est de 3,10 % en 2010 (3 % en 2009) et de 4,36 % pour le Groupe.	LA2
5. Heures supplémentaires	En France, le recours aux heures supplémentaires est faible : 2 294 en 2010. Une large autonomie est laissée aux salariés qui organisent leur temps de travail en fonction de leurs impératifs professionnels.	
6. Main-d'œuvre extérieure à la Société	La maîtrise d'œuvre informatique est regroupée dans un GIE qui emploie 342 personnes. Le recours à la main-d'œuvre extérieure à l'entreprise correspond à : <ul style="list-style-type: none"> ■ 37 personnes attachées à la Sécurité ; ■ 5 hôtesses d'accueil ; ■ 81 personnes affectées au ménage et 16 techniciens de maintenance. 	
7. Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	Aucun plan de réduction des effectifs. L'accompagnement des collaborateurs dans la durée est une priorité. En 2010, 56 % des postes CDI ouverts au recrutement ont été pourvus en interne. 89 % des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien d'activité. 152 collaborateurs ont été promus. 808 personnes ont bénéficié d'un entretien de carrière.	LA11 LA12
8. Organisation et durée du temps de travail	Le nombre d'heures annuel d'un temps plein s'élève à 1 575 heures, sans changement par rapport à 2010. 19,30 % des collaborateurs ont choisi un temps partiel, 68,6 % du personnel est en horaire personnalisé. Dans les filiales internationales, le nombre d'heures hebdomadaire varie de 37 heures à 40 heures selon les pays d'implantation.	
9. L'absentéisme et ses motifs	En 2010, le taux d'absentéisme atteint 5,80 %, dont 4,7 % hors maternité. Pour le Groupe, le taux d'absentéisme s'élève à 4,80 % dont 3,8 % hors maternité.	LA7
10. Les rémunérations, leur évolution et égalité hommes/femmes	La rémunération individuelle moyenne annuelle s'élève à 52 138 € en 2010 en progression de 3,3 % par rapport à 2009. Les effectifs des classes 1 à 7 ont bénéficié d'une augmentation générale de salaire de 1 %. 50,5 % des cadres sont des femmes soit 864 collaboratrices. 25 % des cadres de direction sont des femmes, soit 24 collaboratrices. Dans le cadre de son Label Diversité et de la réglementation en vigueur, CNP Assurances exerce une vigilance constante pour réduire les écarts de rémunération hommes/femmes qu'elle serait amenée à constater. Au niveau du groupe CNP Assurances consolidé, la part des femmes parmi les cadres s'élève à 43,9 %.	LA13
11. Les charges sociales	Charges sociales 2010 : 86 238 844 € (hors GIP).	

Indicateurs de la loi NRE	Données 2010	Correspondance GRI
12. Application des dispositions du titre IV - livre IV du Code du travail (intéressement, participation et plans d'épargne salariale)	En 2010, la masse salariale consacrée au versement de l'intéressement s'est élevée à 5 883 554 €. Le montant brut de la participation versé aux salariés a été de 12 703 095 €. Pour les fonctionnaires mis à disposition, un montant de 650 586 € a été versé sous forme de compensation.	
13. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	Dans le groupe CNP Assurances, le dialogue social est une priorité. À CNP Assurances, le nombre de réunions de concertation est supérieur de 50 % aux minima légaux. Le socle des accords en vigueur couvre les principaux sujets sociaux dont l'équilibre vie personnelle et vie professionnelle grâce à la mise en place de différentes formules de temps de travail (68,6 % des collaborateurs exercent leur activité professionnelle selon des horaires personnalisés) et la prévention de la santé physique et mentale des collaborateurs grâce à un dispositif de Médiation sociale interne. De nombreux accords sont négociés et signés chaque année avec les partenaires sociaux : accord d'intéressement, de participation, accord sur la négociation annuelle obligatoire. En 2010, plusieurs accords ont été signés : accord sur les moyens syndicaux, accords relatifs aux mandats des représentants du personnel, protocole d'accord préélectoral DP et CE, accord d'intéressement 2010/2011/2012. Un nouvel accord a été signé de plus en décembre sur l'insertion des travailleurs handicapés. Le Comité d'entreprise européen s'est réuni deux fois cette année. La mise en place de ce comité est la concrétisation du dialogue social international. Il permet de mieux appréhender l'ensemble des problématiques du Groupe en Europe. Il y a au moins un représentant du personnel dans toutes les filiales internationales de plus de 10 salariés. Les salariés sont tous couverts par la convention collective d'assurance dans les pays où celle-ci existe.	HR5 LA4
14. Les conditions d'hygiène et de sécurité	CNP Assurances est soucieuse de la protection sociale de ses collaborateurs. Outre la complémentaire santé, les collaborateurs bénéficient d'une couverture collective décès et dépendance. Des personnels médicaux dédiés sont déployés sur ses trois principaux sites : 3 médecins du travail, 5 médecins spécialistes (gynécologue, psychiatre, cardiologue...), 8 infirmières permanentes. Une assistante sociale assure une permanence régulière. Des actions de prévention sont régulièrement organisées : campagne de vaccination contre la grippe, actions en faveur du sevrage tabagique, sensibilisation aux risques musculo-squelettiques, e-learning Incendie... La Médiation sociale interne a été sollicitée 75 fois contre 30 en 2009. Le tiers des saisines 2010 correspond à des demandes de conseil professionnel. Ces sollicitations témoignent de la confiance dans le dispositif mis en place qui par ailleurs protège l'Entreprise contre les risques juridiques qui pourraient intervenir sans intervention de la MSI. Le CHSCT veille à la sécurité des personnes (totalité des collaborateurs et prestataires hébergés) et aux risques identifiés dans le Document Unique.	LA8 LA6
15. La formation	La formation représente 5,2 % de la masse salariale en 2010 contre 5,8 % en 2009. En 2010, 74,50 % de l'effectif a bénéficié d'une formation. Le nombre moyen de jours par stagiaire est de 3,7. En 2010, on note la forte progression des formations management (campus management) et dans une moindre mesure la progression des formations liées au développement personnel (développement de la mémoire, gestion du stress...). 46 salariés ont bénéficié d'une formation diplômante, dans le but d'accompagner les collaborateurs dans leurs évolutions de carrière. Dans le Groupe, la formation en 2010 représente en moyenne 4,2 % de la masse salariale, et 76 % des effectifs ont reçu une formation en 2010.	LA10

Indicateurs de la loi NRE	Données 2010	Correspondance GRI
16. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'Entreprise	<p>Un accord d'entreprise sur l'insertion des travailleurs handicapés est conclu depuis 1995.</p> <p>Le taux d'emploi de personnes handicapées est en augmentation en 2010 : 5,38 % contre 4,62 % en 2009.</p> <p>CNP Assurances emploie 99 personnes en situation de handicap, en CDI et CDD. Le recours à des entreprises adaptées (EA) et entreprises de service et d'aide par le travail (ESAT) représente 40 unités bénéficiaires.</p> <p>En 2009, un audit d'accessibilité des locaux de Paris et d'Arcueil a permis d'identifier les difficultés d'accès aux locaux de l'Entreprise et de mettre en place un plan d'actions correctives. Plusieurs réalisations ont d'ores et déjà été mises en œuvre en 2010.</p> <p>En janvier 2009, CNP Assurances a été l'une des premières entreprises à obtenir le Label Diversité. Il a été reconduit en 2010.</p> <p>Au niveau du groupe CNP Assurances consolidé, 112 personnes sont en situation de handicap.</p>	LA13
17. Les œuvres sociales	<p>Le budget du Comité d'entreprise représente 1,75 % de la masse salariale. En 2010, il se répartissait de la façon suivante :</p> <p>Enfance : 35 %, chèques-vacances : 31 %, voyages : 17 %.</p> <p>Autres (sport, culture, action sociale) : 17 %.</p> <p>Les filiales du Groupe ont mis en place des aides financières notamment pour les repas et les transports de leurs salariés.</p>	
18. Relations entretenues par l'Entreprise avec les associations de réinsertion, les établissements scolaires, associations de défense de l'environnement, associations de consommateurs et populations riveraines	<p>L'accueil de jeunes en formation est une tradition à CNP Assurances. En 2010, il concerne 62 contrats d'apprentissage ou d'alternance et 94 stagiaires.</p> <p>CNP Assurances entretient des relations étroites avec l'ENASS. Elle finance également des centres de formation et CFA tels que l'IFPASS, l'ADAPT et aide des écoles au travers de la Taxe d'apprentissage.</p> <p>L'effectif des CDD seniors est de 25 personnes.</p> <p>CNP Assurances est membre fondateur de la Fondation Entrepreneurs de la Cité et co-assure les créateurs d'entreprises bénéficiaires. Elle s'est également engagée sur le fonds d'investissement Business Angels des Cités Partenaires II, dédié aux entrepreneurs issus des cités dites sensibles.</p> <p>La Fondation CNP Assurances s'est engagée dès 1999 dans la lutte contre la douleur et dans le développement des soins palliatifs. Depuis 2009, la fondation a financé l'implantation de 1 500 défibrillateurs cardiaques et la formation à leur utilisation dans 878 communes et collectivités locales.</p> <p>CNP Assurances soutient financièrement la Chaire de l'université Paris-Dauphine « Risques et chances de la transition démographique ».</p> <p>Au Brésil, la filiale a mis en place le programme « Jovem de expressao » pour réduire l'exposition à la violence des jeunes via le bénévolat, le mécénat et des contrats d'apprentissage (18 en 2009). Les filiales italienne, espagnole et argentine ont poursuivi leurs actions de mécénat en 2010.</p>	SO1
19. Méthodes selon lesquelles l'Entreprise et ses filiales étrangères prennent en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement local	<p>88 % des collaborateurs de CNP Assurances travaillent dans les locaux de l'entreprise situés à Paris, Arcueil et Angers. Les filiales à l'international témoignent de cette insertion économique locale : les expatriés représentent 1 % des collaborateurs de ces filiales.</p> <p>Dans l'ensemble des filiales internationales, 56,5 % des cadres dirigeants sont embauchés localement (membres du Comité exécutif ou de direction).</p>	SO1
20. Importance de la sous-traitance, méthodes selon lesquelles la Société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions nationales de l'OIT	<p>Le recours à la sous-traitance est limité à des travaux d'imprimerie, routage, mise sous pli, archivage, saisie de masse, de déport d'accueil téléphonique, de la maintenance et des prestations intellectuelles sur le territoire français.</p> <p>Signataire du Pacte Mondial depuis 2003, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs.</p> <p>Le respect de la réglementation sociale est une clause d'éviction dans les appels d'offres. L'évaluation des fournisseurs a été renforcée pour le matériel informatique et les prestations intellectuelles informatiques.</p> <p>Cette même exigence se retrouve dans la gestion des actifs immobiliers et des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont introduits dans près de 55 % des actifs financiers.</p> <p>De même, la filiale brésilienne CAIXA Seguros intègre depuis 2008 des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans ses contrats.</p>	HR2
		HR1

Indicateurs de la loi NRE	Données 2010	Correspondance GRI
34. Existence de services internes de gestion de l'environnement, moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement, organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société	Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services.	
35. Formation et information des salariés	<p>La rubrique dédiée au développement durable dans l'intranet a enregistré plus de 4 500 connexions en 2010. De 2007 à 2009, un cinquième de l'intéressement a été conditionné à des actions de mobilisation en matière de développement durable. La semaine du Développement durable est aussi l'occasion de nombreuses manifestations. Enfin un objectif de réduction des émissions de 3 % par an a été fixé à compter de 2010, conditionné par la responsabilisation des collaborateurs dans leurs pratiques professionnelles (déplacement, consommation de papier...).</p> <p>En 2010, la réalisation du Bilan carbone® a été l'occasion de séances de formation aux changements climatiques auprès des collaborateurs, qu'ils soient contributeurs du bilan ou acteurs en aval. L'ensemble des collaborateurs ont été aussi conviés à des présentations complétées d'une exposition pendant 2 mois dans les principaux sites français et d'un film de sensibilisation dans l'intranet.</p> <p>Dans les filiales du Groupe des opérations de sensibilisation des salariés ont également été réalisées.</p>	EN18
36. Montants des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Non pertinent sur impacts directs, compte tenu de l'activité de services.	
37. Montants des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci	Le Groupe n'a fait l'objet d'aucune condamnation judiciaire en matière environnementale.	EN28
38. Objectifs assignés aux filiales à l'étranger en matière environnementale	<p>Les filiales partagent les objectifs de CNP Assurances de réduire les consommations, en particulier les trois principaux facteurs d'émission directe : l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation. Les filiales du Groupe reportent annuellement leur situation sociale et environnementale à CNP Assurances.</p> <p>En 2010, la filiale CNP UniCredit Vita a rejoint le Pacte Mondial, ainsi avec CNP Argentine et CAIXA Seguros, la part des collaborateurs des filiales à l'étranger concernés s'élève à 67 %.</p>	EN18

4 ÉTATS FINANCIERS

4.1. COMPTES CONSOLIDÉS	108
4.2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	119
4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	222
4.4. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2010	224
4.5. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	231
4.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	274

4.1. COMPTES CONSOLIDÉS

4.1.1. Bilan consolidé

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Écarts d'acquisition	7	682,5	775,6	712,2
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	7	127,8	70,2	169,2
Autres immobilisations incorporelles	7	368,0	31,8	29,2
Total actifs incorporels		1 178,2	877,6	910,6
Immobilier de placement	8	1 278,0	1 284,1	1 555,8
Titres conservés jusqu'à échéance	9	1 212,8	1 209,9	958,8
Titres disponibles à la vente	9	230 272,2	216 839,2	187 906,4
Titres de transaction	9	64 033,1	62 631,5	58 122,3
Prêts et avances	9	3 958,6	2 451,4	2 230,0
Instruments dérivés	9	3 012,8	2 661,0	2 234,4
Placements des activités d'assurances		303 767,5	287 077,1	253 007,7
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités		65,2	71,7	83,8
Investissements dans les entreprises associées	5	0,0	0,0	426,3
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	10	7 446,2	6 879,4	6 305,3
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	3 256,1	3 034,9	3 339,3
Créance d'impôt exigible		515,7	419,8	371,5
Autres créances	12	1 782,8	1 228,6	2 180,4
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	8	252,7	179,8	206,6
Autres actifs d'exploitation à long terme		358,1	270,1	226,5
Participation aux bénéfices différée active	10	0,0	0,0	1 175,3
Impôts différés actifs	13	198,6	127,7	73,5
Autres actifs		6 364,0	5 260,9	7 573,1
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0,0	571,1	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		787,5	1 138,8	1 257,7
TOTAL ACTIF		319 608,6	301 876,7	269 564,6

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Capital	4	594,2	594,2	594,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport		981,5	981,5	981,5
Réserve de réévaluation		1 199,6	1 332,7	496,8
Titres super subordonnés	4	2 141,8	2 143,0	2 143,0
Résultats cumulés		5 799,8	5 319,9	5 100,3
Résultat consolidé		1 050,0	1 004,1	730,6
Écarts de conversion		274,9	172,9	- 8,4
Capitaux propres du Groupe		12 041,7	11 548,3	10 037,9
Intérêts minoritaires		1 136,4	877,1	562,0
Capitaux propres totaux		13 178,0	12 425,5	10 599,9
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	10	94 231,5	79 957,8	63 201,6
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	10	28 946,8	27 135,6	23 094,7
Passifs relatifs à des contrats d'assurance		123 178,3	107 093,3	86 296,3
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	10	150 362,0	147 370,2	144 073,7
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	10	984,6	787,7	465,0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	10	8 463,3	9 455,7	10 678,0
Passifs relatifs à des contrats financiers		159 809,8	157 613,6	155 216,7
Instrumentés dérivés séparés sur contrats		0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéficiaires différée passive	10	5 165,8	6 889,8	356,7
Passifs relatifs aux contrats		288 154,0	271 596,8	241 869,7
Provisions pour risques et charges	14	188,2	143,8	329,9
Dettes subordonnées	11	2 242,0	1 492,0	1 881,0
Dettes de financement		2 242,0	1 492,0	1 881,0
Dettes d'exploitation représentées par des titres		3 939,4	3 459,3	5 016,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		336,1	139,5	63,8
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	15	1 943,6	2 318,5	2 101,9
Dettes d'impôts exigibles		347,5	255,3	312,3
Comptes courants créditeurs		316,6	317,1	309,5
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		2 632,9	2 852,6	2 687,1
Instrumentés dérivés passifs	9	2 356,2	1 970,7	1 268,3
Impôts différés passifs	13	513,9	1 132,7	620,7
Autres dettes	15	3 460,2	3 294,6	2 503,7
Autres passifs		15 846,4	15 740,3	14 884,1
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0,0	478,4	0,0
TOTAL PASSIF		319 608,6	301 876,7	269 564,6

4.1.2. Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Primes émises		32 288,4	32 531,5	28 277,9
Variation des primes non acquises		- 47,7	- 8,5	- 3,4
Primes acquises	16	32 240,7	32 523,1	28 274,4
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	16	199,0	168,6	158,4
Autres produits d'exploitation		0,0	0,0	0,0
Produits des placements		10 756,2	10 100,3	10 181,0
Plus et moins-values de cession des placements nettes des reprises de dépréciation et d'amortissement		642,0	1 303,6	1 490,0
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		1 157,9	3 982,5	- 10 798,5
Variation des dépréciations sur placements		- 207,9	- 194,5	- 3 014,4
Produits financiers hors coût de l'endettement	20	12 348,1	15 191,8	- 2 141,8
Total des activités ordinaires		44 787,8	47 883,5	26 291,0
Charges des prestations des contrats	17	- 39 207,6	- 42 295,2	- 21 086,4
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	20	- 524,9	- 515,7	- 559,0
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	19	- 39,9	- 27,7	- 66,5
Charges des autres activités		- 2,1	- 6,2	- 7,1
Frais d'acquisition des contrats	18	- 3 162,1	- 3 048,3	- 2 977,1
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	7	- 31,5	- 149,8	- 14,4
Frais d'administration	18	- 373,2	- 351,0	- 370,4
Autres produits et charges opérationnels courants	18	- 18,3	236,1	- 130,5
Total des autres produits et charges courants		- 43 359,5	- 46 157,9	- 25 211,3
Résultat opérationnel courant		1 428,3	1 725,5	1 079,8
Autres produits et charges opérationnels non courants		- 2,9	- 1,3	1,9
Résultat opérationnel		1 425,3	1 724,3	1 081,7
Charges de financement	20	- 95,0	- 85,4	- 108,5
Variations de valeurs des actifs incorporels	7	- 19,4	- 104,0	0,0
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5	0,0	31,7	29,1
Impôts sur les résultats	21	- 22,8	- 444,2	- 187,9
Résultat après impôt des activités discontinues		0,0	0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 288,1	1 122,3	814,4
Intérêts minoritaires		- 238,1	- 118,2	- 83,8
Résultat net (part du Groupe)		1 050,0	1 004,1	730,6
Résultat par action		1,67	1,59	1,11
Résultat dilué par action		1,67	1,59	1,11

4.1.3. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros</i>	Total Part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	1 050,0	238,1	1 288,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	- 2 176,9	- 80,5	- 2 257,4
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 586,9	- 13,9	- 600,8
Reclassement en résultat des impairments	376,1	6,6	382,7
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 2 387,8</i>	<i>- 87,8</i>	<i>- 2 475,5</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	2 103,1	43,4	2 146,5
Impôts différés	154,5	11,5	166,0
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 130,2</i>	<i>- 32,9</i>	<i>- 163,1</i>
Incidence des écarts de conversion	101,9	49,5	151,5
Écarts actuariels	- 7,1	0,0	- 7,1
Autres variations	- 9,8	- 1,2	- 11,1
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 45,2	15,4	- 29,8
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 004,8	253,5	1 258,3

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

<i>En millions d'euros</i>	Total Part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	1 004,1	118,2	1 122,3
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	8 729,6	82,8	8 812,5
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 987,8	- 7,0	- 994,9
Reclassement en résultat des impairments	570,2	9,3	579,4
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>8 312,0</i>	<i>85,0</i>	<i>8 397,0</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	- 6 985,6	- 38,3	- 7 023,9
Impôts différés	- 492,6	- 14,5	- 507,1
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>833,8</i>	<i>32,2</i>	<i>866,0</i>
Incidence des écarts de conversion	181,4	115,2	296,6
Écarts actuariels	- 2,8	- 0,1	- 2,8
Autres variations	- 9,7	1,7	- 8,0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 002,7	149,1	1 151,8
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	2 006,8	267,3	2 274,1

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

<i>En millions d'euros</i>	Total Part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	730,6	83,8	814,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	- 8 473,3	- 29,6	- 8 502,9
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 1 359,1	1,1	- 1 358,0
Reclassement en résultat des impairments	3 323,9	2,3	3 326,2
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 6 508,5</i>	<i>- 26,2</i>	<i>- 6 534,7</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	4 259,0	- 2,5	4 256,4
Impôts différés	773,7	8,9	782,7
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 1 475,8</i>	<i>- 19,8</i>	<i>- 1 495,6</i>
Incidence des écarts de conversion	- 117,4	- 83,2	- 200,6
Écarts actuariels	- 5,8	0,0	- 5,8
Autres variations	- 2,2	0,0	- 2,2
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 1 601,2	- 103,0	- 1 704,2
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	- 870,6	- 19,2	- 889,8

4.1.4. Tableau de variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	Part du Groupe							Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total Part du Groupe		
Capitaux propres IFRS au 01.01.2010	594,2	981,5	1 332,7	2 143,0	6 324,0	172,9	11 548,3	877,1	12 425,5
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			- 130,2		1 033,1	101,9	1 004,8	253,5	1 258,3
- Distribution de dividendes					- 444,0		- 444,0	- 132,9	- 576,9
- Mouvements sur le capital							0,0		0,0
- Titres super subordonnés net d'impôt				- 1,3	- 60,6		- 61,9		- 61,9
- Actions propres net d'impôt					- 4,0		- 4,0		- 4,0
- Variations de périmètre			- 3,0		1,4		- 1,6	89,8	88,1
- Autres variations *							0,0	48,9	48,9
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2010	594,2	981,5	1 199,5	2 141,8	6 849,8	274,8	12 041,7	1 136,4	13 178,0

* Les montants repris dans la ligne « Autres variations » en part des minoritaires comprennent l'augmentation de capital de CNP UniCredit Vita pour 48,9 M€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2009

En millions d'euros	Part du Groupe							Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total Part du Groupe		
Capitaux propres IFRS au 01.01.2009	594,2	981,5	496,8	2 143,0	5 830,9	- 8,4	10 037,9	562,0	10 599,9
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			833,8		991,6	181,4	2 006,8	267,3	2 274,1
- Distribution de dividendes					- 421,8		- 421,8	- 98,2	- 520,0
- Mouvements sur le capital									
- Titres super subordonnés net d'impôt					- 63,0		- 63,0		- 63,0
- Actions propres net d'impôt					6,9		6,9		6,9
- Variations de périmètre			2,1		0,2		2,4	83,2	85,6
- Autres variations *					- 20,9		- 20,9	62,9	42,0
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2009	594,2	981,5	1 332,7	2 143,0	6 324,0	172,9	11 548,3	877,1	12 425,5

* Les montants repris dans la ligne « Autres variations » en part des minoritaires comprennent l'augmentation de capital de CNP UniCredit Vita pour 57 M€.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

En millions d'euros	Part du Groupe							Part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Prime	Réserves de réévaluation	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total Part du Groupe		
Capitaux propres IFRS au 01.01.2008	594,2	981,5	1 972,6	2 143,0	5 605,0	109,0	11 405,3	566,9	11 972,2
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			- 1 475,8		722,6	- 117,4	- 870,6	- 19,2	- 889,8
- Distribution de dividendes					- 422,3		- 422,3	- 38,0	- 460,3
- Mouvements sur le capital							0,0		0,0
- Titres super subordonnés net d'impôt					- 71,5		- 71,5		- 71,5
- Actions propres net d'impôt					- 12,0		- 12,0		- 12,0
- Variations de périmètre					2,6		2,6	46,0	48,7
- Autres variations					6,2		6,2	6,2	12,4
CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2008	594,2	981,5	496,8	2 143,0	5 830,7	- 8,4	10 037,8	562,0	10 599,7

4.1.5. Tableau des flux de trésorerie

LE TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE COMPREND :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées ;
- la quote-part du Groupe dans les flux de trésorerie des sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (à hauteur du % IP) ;
- les flux de trésorerie liés aux participations du Groupe et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

DÉFINITION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la classification des fiches AMF : les OPCVM de trésorerie dite « Régulière » ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements.

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

DÉFINITION DES FLUX D'EXPLOITATION

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'Entreprise.

DÉFINITION DES FLUX D'INVESTISSEMENT

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

DÉFINITION DES FLUX DE FINANCEMENT

Ce sont l'ensemble des flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital ;
- émission et remboursement de dettes de financement ;
- mouvements sur les actions propres ;
- dividendes versés hors du Groupe (associés et minoritaires).

RAPPROCHEMENT ENTRE LA TRÉSORERIE DU BILAN ET DU TFT

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie (bilan)	787,5	1 138,8	1 257,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées	0,0	12,3	0,0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	- 273,2	- 5,4	- 6,7
Titres de transaction	4 597,1	9 159,0	7 518,9
TOTAL (TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE)	5 111,3	10 304,7	8 769,9

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie et équivalents de trésorerie présents à l'actif du bilan ;
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (bilan - passif) ;
- titres de transactions : correspond aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan dans la rubrique placements des activités d'assurances.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Résultat opérationnel avant impôt	1 425,3	1 724,3	1 081,7
Plus et moins-values de cession des placements	- 588,8	- 1 414,1	- 1 513,4
Dotations nettes aux amortissements	101,5	222,8	85,4
Variation des frais d'acquisitions reportés	- 37,7	- 51,4	- 1,1
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	224,9	210,6	3 005,6
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	16 995,9	21 003,7	1 087,9
Dotations nettes aux autres provisions	36,4	- 197,4	225,4
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	- 1 160,0	- 3 986,8	10 770,8
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	- 420,0	618,4	- 768,7
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	15 152,1	16 405,8	12 891,9
Variation des créances et dettes d'exploitation	- 861,3	1 260,0	- 1 830,4
Variation des valeurs données ou reçues en pension	415,0	- 1 542,0	714,6
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 40,5	33,3	- 22,1
Impôts nets décaissés	- 594,5	- 555,7	- 424,2
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	15 496,1	17 325,7	12 411,5
Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise	0,0	- 7,9	- 77,6
Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée ⁽¹⁾	102,3	692,0	0,0
Prises de participation dans des entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	102,3	684,1	- 77,6
Cession de placements financiers	402 664,4	403 523,7	194 627,7
Cessions d'immobilier de placement	64,8	571,8	190,7
Cessions d'autres placements	7,4	12,1	16,4
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	402 736,5	404 107,5	194 834,7
Acquisition de placements financiers	- 423 000,4	- 419 413,4	- 202 713,6
Acquisition d'immobilier de placement	- 17,0	- 68,2	- 265,9
Acquisition et/ou émissions d'autres placements	- 0,9	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	- 423 018,3	- 419 481,6	- 202 979,4
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,6	1,3	5,4
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 105,4	- 47,3	- 40,9
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 104,8	- 45,9	- 35,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 20 284,2	- 14 735,9	- 8 257,8
Émissions d'instruments de capital ⁽²⁾	48,9	57,0	0,0
Remboursements d'instruments de capital	0,0	0,0	0,0
Opérations sur actions propres	- 6,3	8,6	- 12,9
Dividendes payés	- 576,9	- 520,0	- 460,3

Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 534,3	- 454,4	- 473,2
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement ⁽³⁾	750,1	49,1	0,0
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	- 7,5	- 426,9	- 53,4
Intérêts payés sur dettes de financement	- 189,6	- 184,7	- 217,5
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	553,0	- 562,5	- 270,9
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	18,7	- 1 016,9	- 744,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	10 304,7	8 769,9	5 057,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	15 496,1	17 325,7	12 411,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 20 284,2	- 14 735,9	- 8 257,8
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	18,7	- 1 016,9	- 744,0
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	- 19,9	4,9	- 0,6
Effet des changements de méthode sur la période et divers ⁽⁴⁾	- 404,0	- 43,1	303,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA DATE DE CLÔTURE	5 111,3	10 304,7	8 769,9

(1) Cession des filiales portugaises pour 102,3 M€ (prix de cession 114,6 M€ diminué de la trésorerie cédée - 12,3 M€).

(2) Augmentation de capital de CNP UniCredit Vita de 115 M€ à 42,5 %.

(3) Émission d'un titre subordonné de 750 M€ par CNP Assurances.

(4) Correction trésorerie d'ouverture de CNP Vida (420,5 M€ - reclassement de Trésorerie et équivalents de trésorerie à Prêts et créances) et impact d'un écart sur l'ouverture (16,5 M€).

NOTE 1	Faits caractéristiques de l'exercice 2010	119
NOTE 2	Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels	120
NOTE 3	Principes comptables	120
NOTE 4	Capital	136
NOTE 5	Périmètre de consolidation	142
NOTE 6	Analyse sectorielle	145
NOTE 7	Actifs incorporels	148
NOTE 8	Immeubles de placement et d'exploitation	152
NOTE 9	Placements	154
NOTE 10	Ventilation des passifs relatifs à des contrats	172
NOTE 11	Passifs subordonnés	183
NOTE 12	Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	186
NOTE 13	Impôts différés	187
NOTE 14	Provisions pour risques et charges	190
NOTE 15	Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	191
NOTE 16	Chiffre d'affaires	195
NOTE 17	Prestations	198
NOTE 18	Charges de gestion et de commissions	199
NOTE 19	Résultat de réassurance	200
NOTE 20	Produits de placements	200
NOTE 21	Charge d'impôt	205
NOTE 22	Risque de taux des actifs financiers	207
NOTE 23	Risque de taux des passifs financiers	211
NOTE 24	Risque de liquidité	212
NOTE 25	Adéquation actif/passif des contrats en UC	214
NOTE 26	Gestion des risques	214

4.2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2010

1.1 FINALISATION DE LA CESSION DE LA PARTICIPATION DANS LE GROUPE GLOBAL SEGUROS

Après l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, CNP Assurances a finalisé le 3 mars 2010 la transaction avec Rentipar Seguros SGPS ayant pour objet la cession de ses participations de 83,52 % et 83,57 % respectivement dans Global - Companhia de Seguros, SA et Global Vida - Companhia de Seguros de Vida, SA (Global Seguros), pour un montant total final de 114,6 M€, valorisant ainsi les deux sociétés à 137,2 M€ pour 100 % du capital. Cette opération permet à CNP Assurances de dégager une plus-value de 30 M€ nette d'impôts.

Dans le prolongement des récents partenariats signés avec Barclays Bank Plc en Espagne, au Portugal et en Italie et avec Marfin Popular Bank en Grèce et à Chypre, cette transaction complète la démarche de recentrage de CNP Assurances en Europe du Sud sur son cœur de métier, la bancassurance.

1.2 COMPTABILISATION DE L'ACQUISITION DE LA FILIALE BARCLAYS VIDA Y PENSIONES

Depuis l'enregistrement dans les comptes au 31 décembre 2009 d'un bilan d'ouverture du 31 août 2009 sur la base de données provisoires, CNP Assurances a ventilé l'écart de première consolidation et pris en compte l'impact de la mise à jour du montant estimé des compléments de prix (cf. paragraphe 5.2).

Au 31 décembre 2010, les éléments suivants sont inscrits dans les comptes consolidés :

- la valeur de portefeuille des contrats acquis pour un montant en quote-part de 50,7 M€ brut d'impôts (36,2 M€ net d'impôts) ;
- la valeur de l'accord de distribution pour un montant en quote-part de 90,1 M€ brut d'impôts (64,3 M€ net d'impôts), liée aux affaires nouvelles futures ; et
- l'écart d'acquisition résiduel qui s'élève à 60,0 M€.

1.3 ÉMISSION DE DETTES SUBORDONNÉES

CNP Assurances a émis, le 14 septembre 2010, 750 M€ d'obligations subordonnées venant à échéance le 14 septembre 2040 avec une première option de remboursement anticipé au pair le 14 septembre 2020.

Les obligations porteront intérêt au taux fixe de 6 % jusqu'en 2020, puis le taux d'intérêt deviendra variable intégrant un supplément d'intérêt (step-up) de 100 points de base.

Ces titres subordonnés ont été classés en dettes de financement dans le bilan consolidé en raison de l'obligation contractuelle de verser les coupons et de rembourser le nominal à la date d'échéance soit le 14 septembre 2040.

1.4 RÉFORME FISCALE RELATIVE À LA RÉSERVE DE CAPITALISATION

Les entreprises françaises d'assurance sont tenues de constituer dans leurs comptes sociaux une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligataires, indépendamment des plus ou moins-values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1^{er} janvier 2010, est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

La loi de finance de 2011, publiée le 31 décembre 2010, instaure une taxe exceptionnelle au taux de 10 % sur les sommes mises en réserve en franchise d'impôt par les entreprises d'assurance jusqu'au 1^{er} janvier 2010. En contrepartie, les reprises ultérieures de sommes ayant subi cette imposition ne sont pas taxées. De plus, les sommes dotées ou reprises postérieurement au 1^{er} janvier 2010 sur la réserve de capitalisation sont désormais immédiatement taxables ou déductibles dans le résultat imposable. Cette taxe a été inscrite en dette au bilan du 31 décembre 2010 et sera acquittée pour moitié lors du dépôt de la déclaration et pour moitié dans un délai de seize mois.

La réserve de capitalisation n'a pas d'existence dans les comptes consolidés IFRS où toute plus ou moins-value réalisée obligataire est enregistrée en résultat. Son élimination donnait lieu, jusqu'au 1^{er} janvier 2010 à la constitution d'un impôt différé au taux de 34,43 %.

Ainsi, la réforme a pour conséquence, dans les comptes consolidés IFRS, la constatation d'un produit de 402 M€ dans le résultat du 31 décembre 2010 qui se décompose comme suit :

- une charge d'impôt (163 M€) correspondant à la taxation exceptionnelle du stock de réserve de capitalisation des entités françaises au 1^{er} janvier 2010 ;

■ un produit d'impôt différé (565 M€) correspondant à la reprise des passifs antérieurement constatés au titre de ce stock.

1.5 CONSÉQUENCES DE LA LOI PORTANT RÉFORME DES RETRAITES

La loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit le relèvement de l'âge d'ouverture des droits à une pension de retraite de 60 à 62 ans et entraîne ainsi l'allongement de la durée de couverture des personnes en situation d'incapacité ou d'invalidité de 60 à 62 ans par les organismes d'assurance dès lors que le contrat d'assurance prévoit le versement de prestations jusqu'à la date de liquidation de la retraite.

L'article 26 de la loi modifie la loi Evin du 31 décembre 1989 afin de permettre aux organismes d'assurance d'étaler dans leurs comptes sociaux l'augmentation de provisions correspondante pour les contrats en stock à la date de promulgation de la loi, sur une période de six ans au plus à compter des comptes établis au titre de l'exercice 2010. En cas de résiliation, une indemnité égale à la différence entre le montant des provisions techniques permettant de couvrir intégralement les engagements et le montant des provisions techniques effectivement constituées à la date de cessation du contrat est due par le souscripteur.

L'absence d'étalement de la charge dans les comptes consolidés IFRS génère une hausse des provisions techniques (198 M€ brut de réassurance et avant impôts).

Par ailleurs, la prise en compte de l'existence de ce droit à indemnité de résiliation a conduit CNP Assurances à reconnaître un actif incorporel dans les comptes consolidés IFRS (161,9 M€ brut de réassurance et avant impôts).

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a publié post-clôture une recommandation datée du 3 février 2011 précisant que les contrats résiliés doivent être exclus de l'étalement prévu

par la loi et que le traitement de l'étalement dans les comptes sociaux peut être transposé dans les comptes consolidés en vertu de son caractère légal.

Ces précisions n'ont pas d'impact sur le compte de résultat de CNP Assurances compte tenu de la décision initiale de ne pas étaler les contrats résiliés et de reconnaître un actif incorporel. Elles n'ont qu'un impact, non significatif, de présentation au bilan. Ces conséquences de présentation seront considérées pour la prochaine clôture.

1.6 MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT STRUCTUREL ENTRE CNP ASSURANCES ET MFPRÉVOYANCE

CNP Assurances et MFP Services, une union de mutuelles des fonctions publiques d'État, ont souhaité asseoir leur partenariat et créer une structure commune destinée à développer une offre d'assurance prévoyance. CNP Assurances a ainsi investi 86,5 M€ pour acquérir 65 % des fonds propres de la structure MFPrévoyance SA en date du 3 novembre 2010.

L'importance relative marginale de MFPrévoyance dans le bilan et le résultat consolidé du Groupe au 31 décembre, explique l'absence de son intégration dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010.

1.7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE CNP ASSURANCES

L'Assemblée générale du 25 mai 2010 a approuvé la division par 4 du nominal de l'action CNP Assurances. La division du nominal est effective au 5 juillet 2010 conduisant le mardi 6 juillet matin à un capital de la Société composé de 594 151 292 actions, ayant une valeur nominale de 1 € chacune.

NOTE 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

Il n'y a pas eu d'événement significatif entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes 2010 par le Conseil d'administration.

NOTE 3 Principes comptables

CNP Assurances, société mère du Groupe, est une société à Conseil d'administration, au capital de 594 151 292 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 22 février 2011.

3.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP Assurances a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant le 31 décembre 2010.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2010

L'application des normes, amendements et interprétations suivants, au 1^{er} janvier 2010, n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe :

- révision d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises et amendements à IAS 27 – États financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales, publiés le 10 janvier 2008 et applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009. Ces dispositions constituent la deuxième phase du projet de l'IASB sur les regroupements d'entreprises. La norme IFRS 3 révisée introduit un certain nombre de changements dans le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui pourraient avoir une incidence sur le montant de l'écart d'acquisition à enregistrer, le résultat de l'exercice de l'acquisition et les résultats ultérieurs. Les amendements de IAS 27 requièrent qu'un changement de pourcentage d'intérêt dans une filiale soit comptabilisé comme une opération au sein des capitaux propres, sans impact sur l'écart d'acquisition ou le résultat. En outre, ils introduisent des changements dans la comptabilisation des pertes générées par les filiales ainsi que dans le traitement comptable d'une perte de contrôle d'une entité. Ces nouvelles dispositions mises en œuvre par CNP Assurances au 1^{er} janvier 2010 s'appliquent prospectivement aux nouvelles acquisitions ou cessions. En l'absence d'opérations visées par ces normes sur l'année 2010, celles-ci sont sans incidence sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 ;

- les améliorations apportées aux normes IFRS incluent des amendements mineurs, qui sont présentés dans un document unique plutôt que comme une série de changements isolés. Les améliorations publiées le 16 avril 2009 sont en général applicables à compter du 1^{er} janvier 2010, sauf spécifié autrement. Ces amendements n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe ;
- les interprétations IFRIC 17 – Distribution en nature aux actionnaires et IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients, sont sans incidence sur les comptes consolidés ;
- l'amendement de IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, relatif aux éléments couverts éligibles, publié le 31 juillet 2008, clarifie les modalités d'application des principes en vigueur pour la comptabilité de couverture. En l'absence d'application de la comptabilité de couverture par le groupe CNP Assurances, cet amendement est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées, publiée le 4 novembre 2009 et applicable au titre des périodes annuelles débutant à compter du 1^{er} janvier 2011 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), simplifie les dispositions relatives à l'information à fournir sur les entités liées à une administration publique et clarifie la définition d'une partie liée. Ces changements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres, publiée le 26 novembre 2009 et applicable à compter du 1^{er} juillet 2010 (une adoption anticipée étant toutefois autorisée), clarifie les dispositions applicables lorsqu'une entité renégocie les termes d'un passif financier avec un créancier et que le créancier accepte de se voir remettre des actions ou d'autres instruments de capitaux propres de l'entité en contrepartie de l'extinction de tout ou partie du passif financier. Cette interprétation, qui prévoit notamment que les instruments de capitaux propres émis soient comptabilisés à leur juste valeur et que toute différence avec la valeur comptable du passif éteint soit comptabilisée en résultat net ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'amendement de IAS 32 – Instruments financiers : Présentation, relatif au classement des émissions de droits, publié le 8 octobre 2009 apporte des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Il prévoit que ces instruments, émis en proportion aux actionnaires existants de l'émetteur contre un montant fixe de trésorerie, sont des capitaux propres, même si leur prix d'exercice est libellé dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur. Cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

L'amendement de IFRIC 14 – Plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, exigences de financement minimal et leur interaction, publié le 26 novembre 2009 traite des cas dans lesquels une entité qui doit respecter des exigences de financement minimal effectue d'avance un paiement de cotisations de financement minimal pour satisfaire à ces exigences et précise que l'avantage découlant de ce type de paiement doit être comptabilisé en tant qu'actif. Cet amendement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur

IFRS 9 – Instruments financiers, republiée le 28 octobre 2010 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 concrétise la première des trois phases du projet visant à remplacer IAS 39.

IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur.

Un actif financier est évalué au coût amorti si a) l'instrument est géré, selon un modèle d'entreprise (« business model ») qui a pour objectif la détention des actifs dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement, et si b) l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels à des dates données, représentant le principal et les intérêts calculés sur ce principal. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une inadéquation comptable. Pour les actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, une entité peut également décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur de ces instruments (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Les dividendes reçus au titre de ces instruments sont, en revanche, comptabilisés en résultat.

Pour les passifs financiers, IFRS 9 précise le traitement comptable à retenir pour les variations de valeur dues au risque de crédit propre en cas d'application de l'option de juste valeur.

IFRS 9 n'ayant pas encore été adoptée par la Commission européenne, cette norme ne peut pas être pour l'instant adoptée par anticipation. La date d'adoption de la norme IFRS 9, y compris ses différentes phases (la deuxième et troisième phases concernent respectivement les principes de dépréciation des instruments financiers au coût amorti et la comptabilité de couverture), ses modalités d'application et son impact, sont à l'étude par le Groupe.

Amendement de IAS 12 – Impôts sur le résultat, publié le 20 décembre 2010 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2012. Les nouvelles dispositions introduisent une présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon. Cette présomption s'applique spécifiquement pour les immeubles de placement à la juste valeur et les immobilisations corporelles et incorporelles

évaluées selon le modèle de la réévaluation. Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes consolidés du Groupe.

Amendement de IFRS 7 – Instruments financiers : information à fournir, publié le 7 octobre 2010 et applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. L'application de cet amendement conduira à compléter marginalement les informations annexes sur les transferts d'actifs financiers, le cas échéant.

Améliorations apportées aux normes IFRS, publiées le 6 mai 2010 : elles incluent des amendements mineurs à six normes et une interprétation. Ces amendements sont en général applicables à compter du 1^{er} janvier 2011, sauf spécifié autrement et ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.2 BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le Groupe. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminués des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les valeurs de portefeuilles acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

3.3 CHAMP DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées.

FILIALES

Les filiales sont les entités contrôlées par la Société. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle résulte notamment de la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Cette analyse est complétée de l'examen de toutes les conditions contractuelles du pacte d'actionnaire, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée. Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du Groupe à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

ENTITÉS SOUS CONTRÔLE CONJOINT (COENTREPRISES)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le Groupe a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions stratégiques financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les comptes d'une coentreprise sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, en application de laquelle la quote-part du Groupe dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne à ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du Groupe.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que le groupe CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au Conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du Groupe dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

3.4 OPÉRATIONS ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du Groupe dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

3.5 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

Les retraitements préconisés par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

3.5.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

3.5.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflet, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.13.2 de la présente annexe.

3.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les filiales ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger (notamment filiales étrangères et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'étranger, à l'exception des activités dont la monnaie de fonctionnement est celle d'une économie hyperinflationniste, sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

3.7 OPÉRATIONS EN DEVICES

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément

non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

Les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

3.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill.

Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet).

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

3.9 ACTIFS INCORPORELS

3.9.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur de ces actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ou par intégration proportionnelle ;
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence ;
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité étrangère (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture ;
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels ;
- lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le Groupe, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le Conseil

d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

3.9.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont généralement amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

3.9.3 Valeur des accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

3.9.4 Actif incorporel lié à la réforme des retraites

L'article 26 de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit un droit à indemnité de résiliation qui se traduit dans les comptes consolidés IFRS par la reconnaissance d'un actif incorporel (161,9 M€ brut de réassurance et avant impôts). Cet actif incorporel comptabilisé pour sa valeur recouvrable est amorti sur 5 ans (cf. Note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés).

3.9.5 Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de 5 ans.

3.10 PLACEMENTS

3.10.1 Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'ACP. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- Terrain ;
- Gros œuvre, structures et charpentes ;
- Façade et toiture ;
- Agencements ;
- Installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

AMORTISSEMENT DES IMMEUBLES

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- Gros œuvre 50 ans ;
- Façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas ;
- Installations générales techniques 20 ans ;
- Agencements 10 ans.

DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le Groupe à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

3.10.2 Actifs financiers

CLASSIFICATION

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés ;
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne ;
- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente ;
- les actifs disponibles à la vente sont ceux que l'Entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

COMPTABILISATION

Le Groupe comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

DÉCOMPTABILISATION

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le Groupe a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur sur la période est constatée par le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le Groupe estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

MODALITÉS DE DÉPRÉCIATION

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêt des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il y a des indications objectives de pertes de valeur suite à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

ACTIFS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI ET INSTRUMENTS DE DETTE DISPONIBLES À LA VENTE

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son spread de crédit ne constitue pas, en eux-mêmes, une indication de perte de valeur.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES DISPONIBLES À LA VENTE

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté ; ou
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêt.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le Groupe analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les 6 derniers mois précédant l'arrêt, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné.

Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

REPRISE DE DÉPRÉCIATIONS

Titres en AFS

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Prêts, créances, et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

3.10.3 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes : (a) sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent ») ; (b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et (c) il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le Groupe se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

3.10.4 Méthodes d'évaluation de la juste valeur des actifs financiers

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou non d'un marché s'appuie essentiellement sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, i.e. absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains

titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du Groupe par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif ;
- des actifs financiers évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Par exemple, concernant les titres structurés, le prix établi par les arrangeurs de ces titres est retenu, excepté dans les cas où :

- des analyses effectuées par CNP Assurances concluraient à l'absence de fiabilité des valeurs communiquées ; ou
- CNP Assurances dispose de valeurs de marchés évaluées par un modèle interne.

Les titres structurés détenus par CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. CNP Assurances vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de cash flows futurs de certains titres par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des ratings des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

PRINCIPES RELATIFS AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION DE PRODUITS STRUCTURÉS

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de spreads de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché ;
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix ;
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

CATÉGORIES DE JUSTE VALEUR

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers (cf. note 9.2) :

■ **Catégorie 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le Groupe est déterminée à partir du cours de bourse de l'instrument financier dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence,
- les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative,
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le Groupe prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation,
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France,
- les dérivés traités sur un marché organisé ;

■ **Catégorie 2** : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standard reposant sur des paramètres principalement observables. Cette catégorie comprend :

- les titres structurés valorisés par le Groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe,
- les participations non cotées,
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré,
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread,
- tout autre instrument financier coté pour lequel le marché est inactif ;

■ **Catégorie 3** : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date. Cette catégorie recouvre peu d'instruments financiers détenus par le Groupe. Il s'agit par exemple d'instruments financiers de titrisation, pour lesquels le Groupe s'est par ailleurs assuré qu'un changement des paramètres utilisés pour la valorisation selon des hypothèses alternatives raisonnables n'a pas d'impact significatif au niveau du Groupe.

3.11 CAPITAUX PROPRES

3.11.1 Éléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, la réserve de capitalisation nette d'impôt ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. 3.16).

3.11.2 Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumis à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du Groupe.

Au 31 décembre 2010, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le Groupe pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du Groupe est transmis chaque année à l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la Direction financière du Groupe. CNP Assurances effectue des prévisions à 5 ans, en utilisant des scénarios extrêmes sur l'évolution des marchés des actions et des taux d'intérêt.

3.12 ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées notamment à régulariser les cours, sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Il en est de même des actions propres acquises en vue de l'attribution d'actions gratuite au personnel (cf. note 3.15.2).

3.13 PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS

3.13.1 Classifications des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en *infra*) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services ;
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

3.13.2 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le Groupe en application des normes du Groupe, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée active, et autres actifs incorporels liées à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque, autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

CONTRATS FINANCIERS AVEC PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DISCRÉTIONNAIRE

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels ;
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un pool de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

CONTRATS HYBRIDES

Certains contrats émis par le Groupe comportent à la fois une composante « dépôt » et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante « dépôt » peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante « dépôt » est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le Groupe n'ont pas été séparées.

Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats groupe comportant la couverture du risque décès ;
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinées à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renoncations de l'année.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garanties plancher sont évaluées selon la méthode de Black & Scholes.

Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période ;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le Groupe procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurances, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels.

De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes est testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

Réassurance

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le Groupe réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

3.13.3 Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond la valeur de rachat par le souscripteur.

3.13.4 Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

3.14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimée vont de 3 ans pour le matériel informatique à 10 ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.15 AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel conformément à la norme IAS 19 révisée, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

3.15.1 Engagements sociaux

RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE À PRESTATIONS DÉFINIES

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du Code général des impôts. Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET MÉDAILLES DU TRAVAIL

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

PRÉRETRAITE

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

DÉTERMINATION DU TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations d'État ou selon le taux des obligations Corporate de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la durée des engagements.

Pour les préretraites, la durée des engagements étant plus courte, les taux sont fondés sur la courbe des taux à une date proche de la date d'arrêt.

MODE DE COMPTABILISATION

Le groupe CNP Assurances a souhaité appliquer l'option proposée par IAS 19 qui permet de comptabiliser les écarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi par les capitaux propres.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du Groupe, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances n'applique pas la méthode du corridor et reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés ;
- un élément de frais financiers égal au coût financier, au rendement attendu des actifs de régime.

3.15.2 Rémunérations en actions

MODE DE COMPTABILISATION DES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayants droit au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

3.16 EMPRUNTS ET DETTES SUBORDONNÉES

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

3.17 FRAIS D'ACQUISITION ET D'EXPLOITATION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations ;
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.18 FISCALITÉ

RÉGIME FISCAL

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Sogestop J, Carrés bleus SA (ex Sogestop C), Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Filassistance Services, Filassistance International, Âge d'Or Expansion, AEP 3, AEP 4, Assurimmeuble, Étages Franklin, Kupka, Pyramides 2, Assurhelene, Foncière Investissement, Écureuil Vie Crédit et Écureuil Vie Investissement.

IMPÔTS EXIGIBLES ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le Groupe n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.19 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément à IFRS 8, les secteurs d'activité retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les *reporting* internes, revus par le Comité exécutif du Groupe (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8). Leur définition repose sur l'existence des caractéristiques techniques des produits distribués par le Groupe.

Trois secteurs sont distingués en fonction de leurs risques et de leur rentabilité :

- les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêt ;
- les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente ils sont soumis principalement à un risque viager lié à survie de l'assuré ;
- les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- chiffre d'affaires : collecte brute de l'exercice, correspondant au chiffre d'affaires mesuré selon des principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- collecte nette : chiffre d'affaires tel que défini ci-dessus, net des prestations réglées au cours de l'exercice, hors variations de provisions pour sinistres à payer ;
- produit net d'assurance : chargements prélevés sur les produits d'assurance nets de commissions versés ;
- frais : frais généraux affectés à chaque secteur sur la base des analyses menées par la Direction de la Planification et de la Performance ;
- résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets des marchés financiers avant charges de financement, impôts et part des minoritaires. Cet indicateur constitue une mesure clé du résultat sectoriel analysée par la Direction du Groupe. Pour obtenir le résultat en net part du Groupe, le RBE est retraité des éléments suivants :
 - les charges de financement,
 - le résultat des sociétés mises en équivalence,
 - des éléments non courants,
 - la charge d'impôt,
 - les intérêts minoritaires,
 - les effets des marchés sur portefeuille trading (correspondent aux variations de plus-values latentes et

aux plus-values de cession des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat),

- les plus-values nettes actions et immobilier nettes des dépréciations exceptionnelles de valeur de portefeuille et de goodwill (correspondent aux plus-values de cession des instruments de capitaux propres comptabilisés en titres disponibles à la vente et aux dépréciations d'instruments financiers ou d'actifs immobiliers) ;
- capitaux propres : capitaux propres évalués en IFRS, ventilés par secteur au prorata du besoin réglementaire moyen en marge de solvabilité de chaque secteur ;
- actifs et passifs sectoriels : actifs et passifs évalués en IFRS ventilés par secteur d'activité.

Les informations comparatives ont été évaluées suivant la même méthodologie.

3.20 PASSIFS ÉVENTUELS

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances ;
- soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages

économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

NOTE 4 Capital

4.1 TABLEAU DES TITRES SUPER SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Date d'émission	31.12.2010		
		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés Part du Groupe				2 141,8
CNP ASSURANCES	juin 04	Tec 10 + 10 bps cap à 9 %	€	250,0
CNP ASSURANCES	nov. 04	Tec 10 + 10 bps cap à 9 %	€	50,0
CNP ASSURANCES	mars 05	6,5 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP ASSURANCES	mars 05	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) ; cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
CNP ASSURANCES	juin 05	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bp	€	75,0
CNP ASSURANCES	mai 06	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp	€	160,0
CNP ASSURANCES	déc. 06	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 bp	€	1 250,0
CNP ASSURANCES	déc. 06	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20.12.2026	€	108,0
TOTAL				2 141,8

En millions d'euros	Date d'émission	31.12.2009		
		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés Part du Groupe				2 143,0
CNP ASSURANCES	juin 04	Tec 10 + 10 bps, cap à 9 %	€	250,0
CNP ASSURANCES	nov. 04	Tec 10 + 10 bps, cap à 9 %	€	50,0
CNP ASSURANCES	mars 05	6,50 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP ASSURANCES	mars 05	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) ; cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	25,0
CNP ASSURANCES	juin 05	7 % jusqu'en juin 2010 puis EUR CMS 10 ans + 30 bp	€	75,0
CNP ASSURANCES	mai 06	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp	€	160,0
CNP ASSURANCES	déc. 06	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 bp	€	1 250,0
CNP ASSURANCES	déc. 06	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20.12.2026	€	108,0
TOTAL				2 143,0

En millions d'euros	Date d'émission	31.12.2008		
		Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés Part du Groupe				2 143,0
CNP ASSURANCES	juin 04	Tec 10 + 10 bps, cap à 9 %	€	250,0
CNP ASSURANCES	nov. 04	Tec 10 + 10 bps, cap à 9 %	€	50,0
CNP ASSURANCES	mars 05	6,50 % jusqu'en 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
CNP ASSURANCES	mars 05	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) ; cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	25,0
CNP ASSURANCES	juin 05	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 bp	€	75,0
CNP ASSURANCES	mai 06	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis Euribor 3 mois + 185 bp	€	160,0
CNP ASSURANCES	déc. 06	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis Euribor 3 mois + 184 bp	€	1 250,0
CNP ASSURANCES	déc. 06	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20.12.2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à partir du 20.12.2026	€	108,0
TOTAL				2 143,0

4.2 CAPITAL SOCIAL PAR DÉTENTEUR

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	237 660 516	40,00 %
Sopassure (holding de La Poste et du Groupe BPCE)	210 821 912	35,48 %
État	6 475 364	1,09 %
Total des actions de concert	454 957 792	76,57 %
Public	139 193 500	23,43 %
dont : CNP Assurances (actions propres)	2 498 261	0,42 %
TOTAL	594 151 292	100,00 %

4.3 CAPITAUX PROPRES

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires		
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Nombres d'actions émises à l'ouverture	594 151 292	594 151 292	594 151 292
Émissions sur l'exercice			
Nombres d'actions émises à la clôture	594 151 292	594 151 292	594 151 292

4.4 DIVIDENDES 2010

Le dividende proposé à l'Assemblée générale est de 0,77 euro par action, ce qui représente un total de 457,5 M€.

4.5 RÉSULTAT PAR ACTION/RÉSULTAT DILUÉ

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Résultat de la période	1 050,0	1 004,1	730,6
Charge des titres super subordonnés nette d'impôt	- 60,6	- 63,0	- 71,5
Dividendes des actions préférentielles	0,0	0,0	0,0
Résultat attribuable aux actions ordinaires	989,4	941,1	659,1

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Nombre d'actions ordinaires à l'ouverture *	594 151 292,0	594 151 292,0	594 151 292,0
Effet des actions propres détenues *	- 1 490 530,2	- 1 703 921,2	- 1 864 457,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture *	592 660 761,8	592 447 370,9	592 286 834,8

* Le nombre d'actions de la période en cours et des périodes antérieures a été ajusté pour refléter l'impact de la division du nominal par 4 le 5 juillet 2010.

<i>En euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Résultat attribuable aux actions ordinaires	1,67	1,59	1,11
Effet après impôts des intérêts sur obligations convertibles	0,0	0,0	0,0
Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires	1,67	1,59	1,11

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Résultat attribuable aux actions ordinaires	989,4	941,1	659,1

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture.

4.6 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe CNP Assurances sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Les transactions opérées entre CNP Assurances et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée dans la note 5.

Les transactions significatives entre la société mère et les filiales consolidées sont présentées à la note 4.6.2.

La rémunération totale du personnel-clé de direction est indiquée dans la note 4.7.

4.6.1 Flux entre le groupe CNP Assurances et les sociétés hors Groupe

4.6.1.1 FLUX ENTRE LES ACTIONNAIRES DIRECTS DU GROUPE

<i>En millions d'euros</i>	CNP Assurances	Caisse des dépôts et consignations	BPCE	La Banque Postale
Commissions	- 1 291,8	0,0	764,2	527,6
Prestations	- 9,7	9,7	0,0	0,0
Frais de personnel	- 16,8	16,8	0,0	0,0
Dividendes	- 336,3	178,2	79,0	79,1
Produits et charges financiers	0,0	0,0	0,0	0,0

Les commissions représentent les revenus perçus par la BPCE et La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations correspondent à divers frais refacturés par la CDC à CNP Assurances.

Les frais de personnel correspondent au versement de rémunérations du personnel de la Caisse des dépôts et consignations détaché à CNP Assurances.

La ligne « dividendes » présente les dividendes versés au titre de l'année 2009 aux actionnaires directs du Groupe.

4.6.1.2 FLUX ENTRE LES ACTIONNAIRES DU GROUPE ET LEURS FILIALES

Sont présentés ci-après les flux significatifs entre actionnaires et entre filiales du Groupe qui correspondent au versement de commissions, de dividendes ou à la charge d'intérêts liée à la détention par une filiale de titres subordonnés émis par une autre filiale du Groupe.

<i>En millions d'euros</i>	CNP Assurances	BPCE
Titres subordonnés	- 17,7	17,7
Commissions	- 764,2	764,2
Compte à terme	- 65,0	65,0

<i>En millions d'euros</i>	CNP Assurances	Natixis Global Asset Management
Mandat de gestion	- 18,3	18,3

<i>En millions d'euros</i>	La Banque Postale Prévoyance	La Banque Postale
Commissions	- 38,6	38,6
Dividendes	- 4,2	4,2

<i>En millions d'euros</i>	CAIXA	CEF *
Dividendes	- 117,5	117,5

* CEF : CAIXA Economica Federal.

<i>En millions d'euros</i>	CNP UniCredit Vita	UniCredit
Dividendes	0,0	0,0

<i>En millions d'euros</i>	Marfin Insurance Holdings Ltd	Marfin Popular Bank
Dividendes	- 5,3	5,3

4.6.2 Flux entre sociétés du Groupe au 31 décembre 2010

4.6.2.1 SOCIÉTÉS EN INTÉGRATION GLOBALE OU EN INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Sont présentés ci-après les flux entre le Groupe et ses filiales. Les flux correspondent au versement de prestations, à la charge d'intérêt associée à des titres subordonnés émis par une filiale et détenus par le Groupe, à des opérations de réassurance-coassurance entre le Groupe et ses filiales et au versement de dividendes des filiales au Groupe.

<i>En millions d'euros</i>	CNP Assurances	La Banque Postale Prévoyance	CAIXA	CNP UniCredit Vita
Prestations	- 21,2	19,1	1,6	0,4
Opérations de réass/coass	0,0	0,0	0,0	0,0
Dividendes	- 123,5	4,2	119,3	0,0

4.6.2.2 SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Il n'y a pas de société mise en équivalence dans le Groupe.

4.7 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous, présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du Président, du Directeur général, des Directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2010

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au Directeur général, aux trois Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 3 482 836 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, des trois Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 7 956 560 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.

- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2010 au Directeur général, aux trois Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2009

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au Directeur général, aux quatre Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances au titre de l'exercice 2009 se monte à 3 835 609 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, des quatre Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 8 793 798 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2009 au Directeur général, aux quatre Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2008

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au Président, au Directeur général, aux quatre Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances au titre de l'exercice 2008 se monte à 4 262 342 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Président du Conseil d'administration, du Directeur général, des quatre Directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 6 047 552 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2008 au Directeur général, aux quatre Directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

NOTE 5 Périmètre de consolidation

5.1 SOCIÉTÉS ENTRANT DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGE DE CONTRÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Nom	Variation périmètre	Méthode	Pays	Activité	31.12.2010		31.12.2009	
					% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques								
CNP ASSURANCES		IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP IAM		IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PREVIPOSTE		IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ITV		IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP INTERNATIONAL		IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE		IP	France	Assurances	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
CNP SEGUROS DE VIDA		IG	Argentine	Assurances	76,47 %	76,47 %	76,47 %	76,47 %
CNP Holding Brasil		IG	Brésil	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CAIXA SEGUROS		IG	Brésil	Assurances	51,75 %	51,75 %	51,75 %	51,75 %
CNP UNICREDIT VITA		IG	Italie	Assurances	57,50 %	57,50 %	57,50 %	57,50 %
CNP VIDA		IG	Espagne	Assurances	94,00 %	94,00 %	94,00 %	94,00 %
BARCLAYS VIDA Y PENSIONES		IG	Espagne	Assurances	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
MARFIN INSURANCE HOLDINGS Ltd		IG	Chypre	Assurances	50,10 %	50,10 %	50,10 %	50,10 %
CNP Europe Life Ltd		IG	Irlande	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
GLOBAL	(1)	-	Portugal	Assurances	0,00 %	0,00 %	83,52 %	83,52 %
GLOBAL VIDA	(1)	-	Portugal	Assurances	0,00 %	0,00 %	83,57 %	83,57 %
2. OPCVM								
UNIVERS CNP 1 FCP		IG	France	Opcvm	99,79 %	99,79 %	99,79 %	99,79 %
CNP ASSUR EURO SI		IG	France	Opcvm	97,08 %	97,08 %	97,02 %	97,02 %
Écureuil Profil 30		IG	France	Opcvm	95,31 %	95,31 %	94,79 %	94,79 %
LBPAM PROFIL 50 D 5DEC		IG	France	Opcvm	74,68 %	74,68 %	71,24 %	71,24 %
LBPAM ACT. DIVERSIF 5DEC		IG	France	Opcvm	75,68 %	75,68 %	73,93 %	73,93 %
CNP ACP OBLIG FCP		IG	France	Opcvm	49,65 %	49,65 %	49,71 %	49,71 %
BOULE DE NEIGE 3 3DEC		IG	France	Opcvm	61,22 %	61,22 %	60,51 %	60,51 %
CDC IONIS FCP 4DEC		IG	France	Opcvm	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP ACP 10 FCP		IG	France	Opcvm	49,75 %	49,75 %	49,74 %	49,74 %
Écureuil Profil 90		IG	France	Opcvm	54,28 %	54,28 %	54,55 %	54,55 %
PROGRESSIO 5 DEC		IG	France	Opcvm	92,49 %	92,49 %	92,02 %	92,02 %
AL DENTE 3 3 DEC		IG	France	Opcvm	56,49 %	56,49 %	55,66 %	55,66 %
VIVACCIO ACT 5DEC		IG	France	Opcvm	80,80 %	80,80 %	80,46 %	80,46 %
CNP ASSUR ALT. 3DEC		IG	France	Opcvm	99,78 %	99,78 %	99,13 %	99,13 %

Nom	Variation périmètre	Méthode	Pays	Activité	31.12.2010		31.12.2009	
					% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
3. Activités Immobilières								
ASSURBAIL		IG	France	Crédit-bail immobilier	100,00 %	100,00 %	99,07 %	99,07 %
AEP3 SCI		IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CIMO		IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP4 SCI		IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PB6		IP	France	Immobilier	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
SICAC		IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP IMMOBILIER		IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ASSURIMMEUBLE		IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Écureuil Vie Développement		IG	France	Courtage	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	(2)	-	France	Gestion d'actifs	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(1) Cession le 3 mars 2010.

(2) Cession le 17 décembre 2009.

5.2 VENTILATION DU PRIX D'ACQUISITION DE BARCLAYS VIDA Y PENSIONES

En millions d'euros	à 100 %	Quote-part CNP 50 %
Coût d'acquisition	409,6	244,4
Prix avant ajustement	280,0	140,0
Ajustement contractuel	50,4	25,2
Complément de prix, fonction des réalisations à venir des objectifs	75,5	75,5
Frais d'acquisition	3,7	3,7
Actif Net Comptable au 01.09.2009	167,7	83,8
Valeur de portefeuille nette d'impôts	72,4	36,2
Valeur des accords de distribution nette d'impôts	128,7	64,3
Goodwill		60,0

Au 31 décembre 2009, la totalité de la différence entre le prix d'acquisition et l'actif net comptable acquis avait été intégralement affectée à l'écart d'acquisition.

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 (2004), le calcul de l'écart d'acquisition définitif de Barclays Vida y Pensiones a été finalisé le 1^{er} septembre 2010.

Le mécanisme des compléments de prix, prévu par l'accord entre Barclays et CNP Assurances, prévoit, de façon à préserver une répartition équitable de la création de valeur entre les partenaires, l'ajustement du prix sur une période de 12 ans en fonction de l'atteinte de niveaux de volumes et de marges ainsi que du développement du réseau d'agences Barclays. Les compléments de prix, considérés comme probables, sont pris en compte pour leur meilleure estimation pour la détermination de l'écart d'acquisition.

Les montants suivants ont notamment été alloués à des actifs incorporels dans le cadre des travaux d'évaluation de l'actif net acquis :

- 101,4 M€ brut d'impôts (72,4 M€ net d'impôts) alloués à la valeur des portefeuilles de contrats acquis correspondant à la valeur actualisée des profits futurs relatifs aux contrats déjà souscrits à la date d'acquisition ;
- 180,2 M€ brut d'impôts (128,7 M€ net d'impôts) alloués à la valeur de l'accord de distribution, liée aux affaires nouvelles futures. La valeur de l'accord de distribution est estimée, entre autre, à partir des paiements de compléments de prix dus au titre de l'ouverture de nouvelles agences du partenaire distributeur Barclays.

L'écart d'acquisition qui résulte après enregistrement de ces actifs incorporels s'élève à 60 M€.

5.3 INFORMATION FINANCIÈRE SUR LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Information financière synthétique à 100 %

31.12.2010

Il n'y a plus de sociétés mises en équivalence dans le groupe CNP Assurances au 31 décembre 2010.

31.12.2009	Total Bilan	Capitaux propres	Chiffres d'affaires	Résultat
Natixis Global Asset Management *	0	0	0	280

* Natixis Global Asset Management a été cédée le 17 décembre 2009.

31.12.2008	Total Bilan	Capitaux propres	Chiffres d'affaires	Résultat
Natixis Global Asset Management	4 970	3 552	1 364	257

Titres mis en équivalence

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Position au 1^{er} janvier	0,0	426,3	422,8
Augmentation de participation	0,0	0,0	0,0
Changement de méthode	0,0	0,0	- 7,9
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Augmentation de capital	0,0	14,3	21,7
Part dans le résultat	0,0	31,7	29,1
Part dans les éléments reconnus en Situation nette	0,0	- 2,3	4,1
Dividendes reçus	0,0	- 29,2	- 43,5
Sortie de périmètre	0	- 440,8	0
Position à la date d'arrêté	0,0	0,0	426,3

NOTE 6 Analyse sectorielle

6.1 BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

ACTIF <i>En millions d'euros</i>	Épargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Écarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	442,2	9,5	358,6	0,0	810,3
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	260 046,7	30 221,8	13 365,1	199,1	303 832,7
Autres actifs (y compris PB différée active)					14 965,6
TOTAL ACTIF					319 608,6

PASSIF <i>En millions d'euros</i>	Épargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Capitaux propres totaux	9 329,0	1 062,0	2 757,6	29,4	13 178,0
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	157 139,2	7 283,6	552,8	0,0	164 975,6
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	86 611,2	27 508,9	9 058,2	0,0	123 178,3
Autres passifs					18 276,7
TOTAL PASSIF					319 608,6

6.2 BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

ACTIF <i>En millions d'euros</i>	Épargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Écarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	567,0	6,5	269,7	2,5	845,7
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	244 146,2	29 086,8	13 805,5	110,4	287 148,9
Autres actifs (y compris PB différée active)					13 882,1
TOTAL ACTIF					301 876,7

PASSIF <i>En millions d'euros</i>	Épargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Capitaux propres totaux	8 839,0	1 040,8	2 533,5	12,2	12 425,5
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	156 624,1	7 328,2	551,1		164 503,4
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	75 609,8	23 742,7	7 740,8		107 093,3
Autres passifs					17 854,5
TOTAL PASSIF					301 876,7

6.3 BILAN PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

ACTIF <i>En millions d'euros</i>	Épargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Écarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	537,4	96,3	247,7	0,0	881,4
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	216 768,7	24 366,1	12 329,4	53,6	253 517,8
Autres actifs (y compris PB différée active)					15 165,4
TOTAL ACTIF					269 564,6

PASSIF <i>En millions d'euros</i>	Épargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total
Capitaux propres totaux	8 081,4	969,9	1 548,6	0,0	10 599,9
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	149 011,1	6 269,7	292,6	0,0	155 573,4
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	58 426,8	20 511,2	7 358,3	0,0	86 296,3
Autres passifs					17 095,0
TOTAL PASSIF					269 564,6

6.4 COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2010

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Épargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	24 404,5	3 381,6	5 568,6		33 354,7	- 1 039,6	32 315,1
Collecte nette	6 796,3	1 459,6	3 129,2		11 385,1		
Produit Net d'Assurances	1 437,7	150,8	1 083,0	113,4	2 784,9		
Frais généraux	- 414,9	- 80,4	- 336,7	- 42,0	- 874,0		
Résultat Brut d'Exploitation	1 022,8	70,5	746,2	71,4	1 910,9		
Charges de financement					- 95,0		
Mise en équivalence					0,0		
Éléments non courants *					- 27,2		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 619,3		
Intérêts minoritaires					- 235,2		
Effets des marchés sur portefeuilles Trading					9,7		
Plus-values nettes actions et immobilier					106,3		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE					1 050,0		

* Correspond principalement au renforcement des provisions techniques compensé par le produit d'impôt lié à la réforme fiscale française sur la réserve de capitalisation.

6.5 COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009

En millions d'euros	31.12.2009					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Épargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	25 256,4	3 193,7	4 998,5		33 448,6	- 863,0	32 586,6
Collecte nette	8 354,3	1 593,9	2 666,3		12 614,4		
Produit Net d'Assurances	1 320,9	288,1	865,7	77,2	2 551,9		
Frais généraux	- 395,2	- 89,8	- 281,2	- 29,4	- 795,6		
Résultat Brut d'Exploitation	925,7	198,3	584,5	47,8	1 756,3		
Charges de financement					- 85,4		
Mise en équivalence					31,7		
Éléments non courants *					- 220,5		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 543,8		
Intérêts minoritaires					- 154,2		
Effets des marchés sur portefeuilles Trading					280,7		
Plus-values nettes actions et immobilier					- 60,6		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE					1 004,1		

* Correspond à un renforcement des provisions techniques.

6.6 COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

En millions d'euros	31.12.2008					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Épargne	Retraite	Risques	Autres hors assurances	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	21 491,9	2 865,7	4 846,5	0,2	29 204,3	882,1	28 322,2
Collecte nette	5 629,3	1 191,1	2 708,1	0,0	9 528,5		
Produit Net d'Assurances	1 741,5	107,3	1 201,4	70,4	3 120,6		
Frais généraux	- 386,6	- 86,1	- 256,8	- 22,4	- 751,9		
Résultat Brut d'Exploitation	1 354,9	21,2	944,6	48,0	2 368,7		
Charges de financement					- 108,5		
Mise en équivalence					29,1		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 713,9		
Intérêts minoritaires					- 164,1		
Effets des marchés sur portefeuilles Trading					- 409,7		
Plus-values nettes actions et immobilier					- 271,0		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE					730,6		

NOTE 7 Actifs incorporels

7.1 SYNTHÈSE DES ACTIFS INCORPORELS

En millions d'euros	31.12.2010				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition ⁽¹⁾	849,5	- 63,1	- 104,0	0,0	682,5
Valeurs de portefeuille ⁽²⁾	472,1	- 197,2	- 147,1	0,0	127,8
Valeur des accords de distribution	180,2	- 9,6	0,0	0,0	170,6
Logiciels	229,0	- 193,5	- 0,1	0,0	35,4
Logiciels développés en interne	93,7	- 73,0	0,0	0,0	20,7
Logiciels autres	135,3	- 120,5	- 0,1	0,0	14,8
Autres	161,9	0,0	0,0	0,0	161,9
TOTAL	1 892,7	- 463,4	- 251,2	0,0	1 178,2

(1) Les amortissements ont été réalisés selon les règles comptables locales avant l'application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2005.

(2) Le montant de dépréciation brut d'impôt est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés ».

En millions d'euros	31.12.2009				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition ⁽¹⁾	938,1	- 58,5	- 104,0	0,0	775,6
Valeurs de portefeuille ⁽²⁾	356,2	- 158,3	- 127,7	0,0	70,2
Logiciels	213,6	- 181,7	- 0,1	0,0	31,8
Logiciels développés en interne	83,5	- 69,9	0,0	0,0	13,5
Logiciels autres	130,1	- 111,8	- 0,1	0,0	18,2
TOTAL	1 507,9	- 398,5	- 231,8	0,0	877,6

(1) Les amortissements ont été réalisés selon les règles comptables locales avant l'application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2005.

(2) Le montant de dépréciation brut d'impôt est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés ».

En millions d'euros	31.12.2008				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition ⁽¹⁾	775,5	- 63,3	0,0	0,0	712,2
Valeurs de portefeuille	286,1	- 116,9	0,0	0,0	169,2
Logiciels	195,4	- 166,1	- 0,1	0,0	29,2
Logiciels développés en interne	79,1	- 67,1	0,0	0,0	12,0
Logiciels autres	116,3	- 99,0	- 0,1	0,0	17,2
TOTAL	1 257,0	- 346,3	- 0,1	0,0	910,6

(1) Les amortissements ont été réalisés selon les règles comptables locales avant l'application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2005.

7.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

7.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	Écart d'acquisition à l'origine	Écart d'acquisition net au 31.12.2010	Écart d'acquisition net au 31.12.2009	Écart d'acquisition net au 31.12.2008
Global	34,4	0,0	0,0	25,8
Global Vida	17,8	0,0	0,0	13,3
La Banque Postale Prévoyance	45,8	22,9	22,9	22,9
Groupe CAIXA	360,6	270,9	239,8	184,6
CNP UniCredit Vita	366,5	247,0	262,5	366,5
Marfin Insurance Holdings Ltd	81,6	81,6	85,9	99,1
Barclays Vida y Pensiones	60,0	60,0	164,5	-
TOTAL	966,7	682,5	775,6	712,2

La méthodologie appliquée par le Groupe pour effectuer les tests annuels de perte de valeur des goodwill est décrite au paragraphe 3.9.1. La valeur recouvrable des UGT associées aux entités listées ci-dessus correspond à leur valeur d'utilité, fondée sur la valeur de ses actifs nets et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles.

CNP UNICREDIT VITA

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2010-2015) validées par la Direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2018 à 2029 et actualisés à un taux après impôts de 7,89 % cohérent avec le coût moyen pondéré du capital. Comme précisé dans les principes comptables, la valeur recouvrable intègre l'hypothèse d'un renouvellement de l'accord de distribution. UniCredit et CNP Assurances ont signé fin mai 2010 un accord visant à renforcer leur partenariat, notamment par la volonté des deux partenaires de développer une activité de prévoyance et la décision de rendre l'accord de distribution tacitement renouvelable à l'issue du terme contractuel actuel (2017).

Les variations de valeur de l'écart d'acquisition de CNP UniCredit Vita sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition constatés sur la période.

Au 31 décembre 2010, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

Au 31 décembre 2009, une dépréciation de 104 M€ avait été constatée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable calculée au 31 décembre 2009.

GROUPE CAIXA

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2010-2015) validées par la Direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2015 à 2029 et actualisés à un taux après impôts d'environ 13 %.

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

À ce jour, la seule prise en compte des flux futurs dans la limite de ceux générés jusqu'à la fin de l'accord en cours (2021) ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation.

MARFIN INSURANCE HOLDINGS LTD

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2010-2015) validées par la Direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable ou décroissant des affaires nouvelles de 2015 à 2029 (soit un an après la fin de l'accord en vigueur) et actualisés à un taux après impôts d'environ 9 % pour l'activité chypriote et 13 % pour l'activité grecque.

Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition — payés ou estimés — au titre des périodes futures, constatés sur la période.

BARCLAYS VIDA Y PENSIONES

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2010-2015) validées par la Direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable

ou décroissant des affaires nouvelles de 2015 à 2034 (date de la fin contractuelle de l'accord avec Barclays) et actualisés respectivement à un taux après impôts de 8,33 % pour les activités espagnoles, 9,13 % pour les activités portugaises et 7,89 % pour les activités italiennes.

Au 31 décembre 2010, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

La variation de la valeur de l'écart d'acquisition entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 s'explique par la finalisation de la comptabilité d'acquisition sur l'exercice 2010 (cf. paragraphe 5.2).

GLOBAL ET GLOBAL VIDA

Les filiales Global et Global Vida ont été cédées le 3 mars 2010.

7.2.2 Réconciliation ouverture/clôture des écarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	775,6	712,2	659,2
Écarts d'acquisition résultant de prise de participations	0,0	164,5	99,1
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivant l'acquisition	- 104,4	- 13,2	0,0
Ajustements résultant des variations de complément de prix	- 4,3	0,0	0,0
Ajustements résultant de la reconnaissance postérieure d'actif d'impôt différé	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion sur le brut	35,7	63,4	- 52,9
Autres mouvements	- 15,5	0,0	0,0
Dépréciation (« impairment losses »)	0,0	- 104,0	0,0
Écarts de conversion sur les mouvements	- 4,6	- 8,2	6,8
Augmentation des taux d'intérêt (détention)	0,0	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	- 39,1	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	682,5	775,6	712,2

7.3 VALEURS DE PORTEFEUILLE ET VALEUR DES ACCORDS DE DISTRIBUTION

7.3.1 Valeurs de portefeuille

<i>En millions d'euros</i>	Valeur du portefeuille à l'origine	Valeur de portefeuille nette au 31.12.2010	Valeur de portefeuille nette au 31.12.2009	Valeur de portefeuille nette au 31.12.2008
Groupe CAIXA	122,6	8,4	10,1	10,0
CNP UniCredit Vita ⁽¹⁾	175,3	0,0	0,0	136,8
CNP Vida	24,0	0,0	20,7	21,9
CNP Seguros de Vida	0,9	0,1	0,3	0,5
Marfin Insurance Holdings Ltd ⁽²⁾	44,4	35,3	39,1	0,0
Barclays Vida y Pensiones ⁽³⁾	101,4	84,0	0,0	0,0
TOTAL	468,6	127,8	70,2	169,2

(1) Au 31 décembre 2009, la valeur de portefeuille de CNP UniCredit Vita a été dépréciée dans sa totalité, soit 45 M€ après impôts en part du Groupe.

(2) Au 31 décembre 2009, la finalisation des travaux d'acquisition a conduit à comptabiliser une valeur de portefeuille de 44,4 M€ pour la part à 100 %.

(3) Au 31 décembre 2010, la finalisation des travaux d'acquisition a conduit à comptabiliser une valeur de portefeuille de 101,4 M€ brut d'impôts pour la part à 100 %.

7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur brute à l'ouverture	356,2	286,1	307,7
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	14,5	25,7	- 21,6
Acquisitions de l'exercice	101,4	44,4	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
<i>Valeur brute à la clôture</i>	<i>472,1</i>	<i>356,2</i>	<i>286,1</i>
<i>Amortissements et dépréciations à l'ouverture</i>	<i>- 289,7</i>	<i>- 116,9</i>	<i>- 121,3</i>
Écarts de conversion	- 13,3	- 23,0	18,8
Charges d'amortissement de l'exercice ⁽¹⁾	- 21,9	- 22,1	- 14,4
Dépréciations de l'exercice ⁽²⁾	- 19,4	- 127,7	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0	0,0
<i>Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture</i>	<i>- 344,3</i>	<i>- 289,7</i>	<i>- 116,9</i>
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	127,8	66,5	169,2

(1) Au 31 décembre 2009, en attendant l'évaluation définitive de la valeur de portefeuille de Barclays Vida y Pensiones, le groupe CNP Assurances a comptabilisé une charge de 3,7 M€ (1,8 M€ en part du Groupe brut d'impôts) pour tenir compte dès la fin de cet exercice d'un amortissement dans les comptes consolidés au titre de cette valeur de portefeuille.

Néanmoins, la valeur de l'écart d'acquisition sur Barclays Vida y Pensiones (valeur de 164,5 M€) n'a pas été réduite de cet amortissement de la valeur de portefeuille estimée, afin de ne pas préjuger des derniers travaux d'allocation de ce goodwill. La très faible matérialité du montant explique que le groupe CNP Assurances a maintenu cet amortissement au bilan et ceux comptabilisés en charge dans le compte de résultat.

(2) Au 31 décembre 2010, la dépréciation concerne les valeurs de portefeuille de CNP Vida.

Au 31 décembre 2009, le montant de dépréciation brut d'impôt de la valeur de portefeuille de CNP UniCredit Vita est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés ».

7.3.3 Valeurs des accords de distribution

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	0,0	0,0	0,0
Acquisitions de l'exercice	180,2	0,0	0,0
Amortissement de l'exercice	- 9,6	0,0	0,0
Ajustements	0,0	0,0	0,0
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	170,6	0,0	0,0

Au 31 décembre 2010, une valeur d'accord de distribution de Barclays Vida y Pensiones de 180,2 M€ brute d'impôts a été comptabilisée pour la part à 100 %.

7.4 LOGICIELS

7.4.1 Logiciels développés en interne

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	13,5	12,0	10,1
Acquisitions de l'exercice	10,2	4,4	5,1
Amortissement de l'exercice	- 3,0	- 2,9	- 3,2
Perte de valeur	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	20,7	13,5	12,0

7.4.2 Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	18,2	17,2	18,0
Acquisitions de l'exercice	170,8	13,1	9,9
Amortissement de l'exercice	- 8,6	- 12,0	- 9,1
Perte de valeur	- 3,7	- 0,1	- 1,9
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0	0,3
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	176,7	18,2	17,2

NOTE 8 Immeubles de placement et d'exploitation

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajouté aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période ;
- un rapprochement entre la valeur comptable de l'immeuble de placement à l'ouverture et à la clôture de la période,

montrant les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité étrangère dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements ;

- la juste valeur de l'immeuble de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, est support de contrats en UC.

8.1 IMMEUBLES DE PLACEMENT

<i>En millions d'euros</i>			
Valeur comptable des immeubles de placement	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Immeubles de placement au coût historique			
Valeur comptable brute	1 159,9	1 182,8	1 482,1
Cumul des amortissements	- 344,7	- 339,0	- 431,4
Cumul des pertes de valeurs	- 22,5	- 25,9	- 15,5
Valeur comptable nette	792,7	817,9	1 035,2
Immeubles de placement en juste valeur			
Valeur comptable brute	485,3	466,1	520,6
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	1 278,0	1 284,1	1 555,8

<i>En millions d'euros</i>			
Immeubles de placement hors immeubles détenus dans le cadre de contrats en unités de compte	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	817,9	1 035,2	1 053,6
Acquisitions	3,0	0,4	0,0
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	10,8	59,3	15,2
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	- 36,7	- 347,5	- 4,4
Amortissements de l'exercice	- 22,4	- 27,1	- 29,5
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 2,1	- 11,2	- 3,5
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	19,1	114,0	1,9
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Autres variations	3,1	- 0,1	1,9
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	- 5,2	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	792,7	817,9	1 035,2

<i>En millions d'euros</i> Immeubles de placements en UC	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	466,1	520,6	445,7
Acquisitions	3,0	7,6	87,8
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,2	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	- 2,5	- 30,7	0,0
Profits/Pertes nets d'ajustement de la juste valeur	27,6	- 40,2	- 8,3
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Transfert vers les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire	0,0	0,0	0,0
Transfert depuis les catégories des stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire	0,0	0,0	0,0
Autres variations	- 9,1	8,8	- 4,6
VALEUR COMPTABLE À LA CLÔTURE	485,3	466,1	520,6

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 IMMEUBLES D'EXPLOITATION

<i>En millions d'euros</i> Immeubles d'exploitation	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Valeur nette comptable à l'ouverture	113,0	144,4	136,1
Acquisitions	50,3	1,5	13,0
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	1,3	1,9	3,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0	0,0
Sorties	- 0,7	- 0,7	- 1,8
Amortissements de l'exercice	- 4,7	- 5,2	- 5,2
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 0,2	- 7,1	- 1,5
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	7,2	1,0	1,7
Écarts de conversion	1,4	0,9	- 0,8
Transferts	0,0	- 12,6	- 0,1
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	- 11,1	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	167,6	113,0	144,4

NOTE 9 Placements

9.1 INVENTAIRE DES PLACEMENTS PAR NATURE

L'objectif est de présenter, pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

9.1.1 Inventaire des placements au 31 décembre 2010

		31.12.2010					
<i>En millions d'euros</i>		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins-values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat *	Obligations TF					17 931,5	
	Obligations TV					9 592,8	
	TCN					191,3	
	Actions					6 574,1	
	OPCVM					28 276,7	
	Parts de SCI					1 465,8	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					0,9	
	Total					64 033,1	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)					3 012,8	
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)					- 2 356,2	
	Total					656,5	
AFS	Obligations TF	174 345,7	1 252,0	- 196,1	2 342,3	177 743,9	
	Obligations TV	7 314,1	453,5	0,0	62,7	7 830,3	
	TCN	8 106,4	- 10,5	0,1	- 132,8	7 963,2	
	Actions	17 123,1		- 4 638,4	4 784,6	17 269,4	
	OPCVM	9 959,6		- 441,8	654,1	10 172,0	
	Parts de SCI	2 255,0		- 125,8	1 011,3	3 140,5	
	Titres participatifs	57,8		- 1,1	10,2	66,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 973,2	- 50,1	- 482,5	645,5	6 086,1	
Total	225 135,0	1 644,9	- 5 885,6	9 377,9	230 272,2		
HTM	Obligations TF	1 259,8		- 47,0		1 212,8	24,5
	Total	1 259,8		- 47,0	0,0	1 212,8	24,5
Prêts et avances	Prêts et avances	3 958,6		0,0		3 958,6	0,8
	Total	3 958,6		0,0	0,0	3 958,6	0,8
Immeubles de placements	Immeubles de placement en coût amorti	1 159,9	- 344,7	- 22,5		792,7	976,6
	Immeubles de placement en juste valeur	485,3				485,3	
	Total	1 645,3	- 344,7	- 22,5		1 278,0	976,6
TOTAL			- 5 955,1	9 377,9	301 411,3	1 001,9	

* Le classement des actifs en UC a été affiné dans la catégorie des actifs par juste valeur par résultat.

Au vu des conditions de marché, le Groupe a réexaminé les modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente. L'incidence de ce changement de modalité de calcul sur le second semestre (appréciation

du caractère prolongé de la baisse de juste valeur à partir de 36 mois contre 24 mois auparavant) a un impact positif sur le résultat de 62 M€ net de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC) au 31 décembre 2010

	Valeurs comptables		Total
	UC	non UC	
Obligations TF	5 046,8	12 884,7	17 931,5
Obligations TV	8 522,8	1 070,0	9 592,8
TCN	0,0	191,3	191,3
Actions	411,8	6 162,3	6 574,1
OPCVM	16 576,2	11 700,5	28 276,7
Parts de SCI	0,0	1 465,8	1 465,8
Autres	0,0	0,9	0,9
TOTAL JV AVEC VARIATION DE JV PAR RÉSULTAT	30 557,6	33 475,5	64 033,1

9.1.2 Inventaire des placements au 31 décembre 2009

31.12.2009

<i>En millions d'euros</i>		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins- values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat *	Obligations TF					16 810,5	
	Obligations TV					10 286,9	
	TCN					303,0	
	Actions					6 351,8	
	OPCVM					27 420,5	
	Parts de SCI					1 458,3	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					0,5	
	Total					62 631,5	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)					2 661,0	
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)					- 1 970,7	
	Total					690,3	
AFS	Obligations TF	156 137,4	1 191,2	- 218,1	5 595,3	162 705,8	
	Obligations TV	7 201,1	369,9	0,0	158,0	7 729,0	
	TCN	6 382,7	- 4,3	0,1	10,1	6 388,6	
	Actions	16 073,8		- 4 277,2	4 423,6	16 220,2	
	OPCVM	14 589,5		- 467,1	192,6	14 314,9	
	Parts de SCI	2 879,6		- 100,6	1 004,6	3 783,6	
	Titres participatifs	57,8		- 0,7	6,8	63,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 836,0	- 46,1	- 617,7	460,9	5 633,0	
Total	209 157,9	1 510,7	- 5 681,3	11 851,9	216 839,2		
HTM	Obligations TF	1 260,9		- 51,0		1 209,9	13,0
	Total	1 260,9		- 51,0		1 209,9	13,0
Prêts et avances	Prêts et avances	2 451,4		0,0		2 451,4	0,2
	Total	2 451,4		0,0		2 451,4	0,2
Immeubles de placements	Immeubles de placement en coût amorti	1 182,8	- 339,0	- 25,9		817,9	951,3
	Immeubles de placement en juste valeur	466,1				466,1	
	Total	1 648,9	- 339,0	- 25,9		1 284,1	951,3
TOTAL			- 5 758,2	11 851,9	285 106,4	964,5	

* Le classement des actifs en UC a été affiné dans la catégorie des actifs par juste valeur par résultat.

9.1.3 Inventaire des placements au 31 décembre 2008

31.12.2008

<i>En millions d'euros</i>		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins- values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					15 503,5	
	Obligations TV					10 393,0	
	TCN					407,5	
	Actions					5 740,3	
	OPCVM					24 104,7	
	Parts de SCI					1 972,6	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					0,8	
	Total					58 122,3	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)					2 234,4	
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)					- 1 268,3	
	Total					966,1	
AFS	Obligations TF	139 473,9	1 281,7	- 216,9	1 883,9	142 422,6	
	Obligations TV	9 017,0	511,6	0,0	- 711,9	8 816,7	
	TCN	3 832,2	- 6,1	9,0	13,7	3 848,8	
	Actions	15 917,0		- 4 364,7	1 096,0	12 648,2	
	OPCVM	12 026,9		- 353,3	- 643,5	11 030,1	
	Parts de SCI	2 035,7		- 54,8	1 483,6	3 464,5	
	Titres participatifs	59,1		- 0,5	4,3	62,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 802,0	- 22,9	- 529,4	362,9	5 612,6	
	Total	188 163,8	1 764,3	- 5 510,6	3 488,9	187 906,4	
HTM	Obligations TF	989,4		- 30,6		958,8	- 55,0
	Total	989,4		- 30,6		958,8	- 55,0
Prêts et avances	Prêts et avances	2 230,0				2 230,0	2,9
	Total	2 230,0		0,0		2 230,0	2,9
Immeubles de placements	Immeubles de placement en coût amorti	1 482,1	- 431,4	- 15,5		1 035,2	1 311,5
	Immeubles de placement en juste valeur	520,6				520,6	
	Total	2 002,7	- 431,4	- 15,5		1 555,8	1 311,5
TOTAL				- 5 556,7	3 488,9	251 739,4	1 259,4

9.1.4 Réconciliation « Placements des activités d'assurance » au bilan « Inventaire des placements » des annexes 9.1.1, 9.1.2, 9.1.3

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Annexe sur les placements	301 411,3	285 106,4	251 739,4
Bilan Passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 2 356,2	- 1 970,7	- 1 268,3
Bilan Actif - Placements d'assurance	303 767,5	287 077,1	253 007,7
ÉCART	0,0	0,0	0,0

9.2 ÉVALUATION DES ACTIFS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la part des instruments financiers classés en juste valeur dont le cours est estimé à partir d'une technique de valorisation.

9.2.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2010

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010			Total
	Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	
Instruments à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	49 776,4	17 241,8	27,7	67 045,9
Variation de juste valeur par résultat ⁽²⁾	62,9	- 7,4	- 31,6	23,9
Titres disponibles à la vente	209 346,0	20 486,9	439,3	230 272,2
Variation de juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	- 276,1	70,5	42,5	- 163,1
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽⁴⁾	999,9	231,2	6,2	1 237,3
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	260 122,3	37 959,9	473,2	298 555,4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	946,5	38,1	0,0	984,6
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 079,3	184,4	0,0	4 263,7
Instruments dérivés passifs	0,0	2 356,2	0,0	2 356,2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	5 025,8	2 578,7	0,0	7 604,5

(1) Comprend les dérivés actifs.

(2) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés et y compris dépréciation des titres disponibles à la vente.

(3) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(4) Les titres sont renseignés à la juste valeur dans cette annexe.

9.2.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2009

En millions d'euros	31.12.2009			Total
	Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	
Instruments à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	50 615,7	14 649,2	27,7	65 292,6
Variation de juste valeur par résultat ⁽²⁾	111,8	- 39,5	0,0	72,3
Titres disponibles à la vente	196 644,0	19 663,3	531,9	216 839,2
Variation de juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	864,9	- 36,7	31,0	859,2
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽⁴⁾	1 061,2	156,2	5,5	1 222,9
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	248 320,9	34 468,7	565,1	283 354,7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	785,5	2,2	0,0	787,7
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	5 108,5	41,1		5 149,6
Instruments dérivés passifs	0,0	1 970,7	0,0	1 970,7
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	5 894,0	2 014,0	0,0	7 908,0

(1) Comprend les dérivés actifs.

(2) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés et y compris dépréciation des titres disponibles à la vente.

(3) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(4) Les titres sont renseignés à la juste valeur dans cette annexe.

9.2.3 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2008

En millions d'euros	31.12.2008			Total
	Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	
Instruments à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	50 046,3	10 091,0	219,3	60 356,7
Variation de juste valeur par résultat ⁽²⁾	- 618,8	- 553,0	183,0	- 988,8
Titres disponibles à la vente	174 578,9	13 048,3	279,3	187 906,4
Variation de juste valeur par capitaux propres ⁽³⁾	- 1 351,7	- 60,6	- 63,5	- 1 475,8
Titres détenus jusqu'à l'échéance ⁽⁴⁾	767,7	75,6	5,5	903,8
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	225 392,9	23 214,9	504,1	249 166,9
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	463,7	1,3	0,0	465,0
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	5 951,0	23,8	0,0	5 974,8
Instruments dérivés passifs	0,0	1 268,3	0,0	1 268,3
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	6 414,7	1 293,4	0,0	7 708,1

(1) Comprend les dérivés actifs.

(2) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés et y compris dépréciation des titres disponibles à la vente.

(3) Nette de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés.

(4) Les titres sont renseignés à la juste valeur dans cette annexe.

9.2.4 Réconciliation ouverture/clôture des instruments financiers valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

31.12.2010											
<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable d'ouverture	Acquisitions	Échéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réserve de réévaluation des titres AFS	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Impairment	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	27,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,7
Titres disponibles à la vente	531,9	0,0	0,0	0,0	- 110,6	0,0	- 3,0	79,5	0,0	- 58,5	439,3
Titres détenus jusqu'à l'échéance	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	6,2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	565,1	0,0	0,0	0,0	- 110,6	0,7	- 3,0	79,5	0,0	- 58,5	473,2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
31.12.2009											
<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable d'ouverture	Acquisitions	Échéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réserve de réévaluation des titres AFS	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Impairment	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	219,3	12,1	0,0	0,0	0,0	203,7	0,0	0,0	0,0	0,0	27,7
Titres disponibles à la vente	279,3	126,9	0,0	150,4	75,4	0,0	8,9	59,6	0,0	0,0	531,9
Titres détenus jusqu'à l'échéance	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	5,5
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	504,1	139,0	0,0	150,4	75,4	203,7	8,9	59,6	0,0	0,0	565,1
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

9.3 TITRES MIS EN PENSION

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeurs nettes		
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
AFS			
Obligations TF	2 889,3	2 908,7	3 124,5
Actions	0,0	0,0	0,0
TOTAL	2 889,3	2 908,7	3 124,5

9.4 TITRES PRÊTÉS

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeurs nettes		
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
AFS			
Obligations TF	155,5	65,1	0,0
Actions	611,4	1 300,1	931,6
TOTAL	766,9	1 365,2	931,6

9.5 RÉCONCILIATION OUVERTURE CLÔTURE DES PLACEMENTS

9.5.1 Exercice 2010

En millions d'euros	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations	Reprise de provisions pour dépréciations	Variations de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	62 631,5	367 773,2	- 368 691,5	1 330,9	0,0	0,0	0,0	988,9	64 033,1
Instruments dérivés	690,3	22,6	- 17,8	- 38,5	0,0	0,0	0,0	0,0	656,5
Titres disponibles à la vente	216 839,2	89 324,3	- 72 085,1	- 2 469,3	- 382,7	170,7	0,0	- 1 132,6	230 272,2
Titres conservés jusqu'à échéance	1 209,9	179,0	- 281,5	0,0	0,0	4,0	0,0	101,3	1 212,8
Prêts et avances	2 451,4	1 500,5	- 1 299,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1 306,1	3 958,6
Immobilier de placement	1 284,1	- 7,1	- 27,4	26,7	0,0	0,0	0,0	1,7	1 278,0
TOTAL	285 106,4	458 792,6	- 442 402,7	- 1 150,2	- 382,7	174,7	0,0	1 265,4	301 411,3

9.5.2 Exercice 2009

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux pro- visions pour dépré- ciations	Reprise de pro- visions pour dépré- ciations	Varia- tions de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	58 122,3	366 645,8	- 368 502,1	5 068,9	0,0	0,0	- 29,9	1 326,7	62 631,5
Instruments dérivés	966,1	72,1	- 2,4	- 348,4	0,0	0,0	2,2	0,8	690,3
Titres disponibles à la vente	187 906,4	98 500,0	- 78 055,2	8 420,5	- 579,4	405,3	860,9	- 619,2	216 839,2
Titres conservés jusqu'à échéance	958,8	342,8	- 227,3	0,0	- 20,4	0,0	0,0	156,0	1 209,9
Prêts et avances	2 230,0	472,9	- 93,7	0,0	0,0	0,0	0,0	- 157,8	2 451,4
Immobilier de placement	1 555,8	30,0	- 273,5	- 40,2	0,0	0,0	0,0	12,0	1 284,1
TOTAL	251 739,4	466 063,5	- 447 154,2	13 100,8	- 599,8	405,3	833,2	718,5	285 106,4

9.5.3 Exercice 2008

<i>En millions d'euros</i>	Valeur comptable ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux pro- visions pour dépré- ciations	Reprise de pro- visions pour dépré- ciations	Varia- tions de périmètre	Autres	Valeur comptable clôture
Titres de transaction	74 981,0	142 408,6	- 144 611,7	- 11 867,8	0,0	0,0	- 2 062,7	- 725,1	58 122,3
Instruments dérivés	516,6	174,9	- 7,9	303,1	0,0	0,0	0,0	- 20,6	966,1
Titres disponibles à la vente	180 910,8	90 993,2	- 74 541,4	- 6 533,4	- 3 326,2	342,4	45,8	15,1	187 906,4
Titres conservés jusqu'à échéance	1 112,9	164,7	- 181,3	0,0	- 30,6	0,0	2,6	- 109,5	958,8
Prêts et avances	2 088,4	288,2	- 226,1	0,0	0,0	0,0	28,0	51,4	2 230,0
Immobilier de placement	1 499,3	229,9	- 177,6	- 4,7	0,0	0,0	6,9	2,0	1 555,8
TOTAL	261 109,1	234 259,4	- 219 746,0	- 18 102,7	- 3 356,8	342,4	- 1 979,4	- 786,7	251 739,4

9.6 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

En millions d'euros	31.12.2010											
	< 1 an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans		Total	
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-
SWAP	46,2	- 50,9	384,9	- 428,8	315,5	- 311,5	356,5	- 362,0	902,0	- 951,4	2 005,1	- 2 104,6
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CAP/FLOOR	0,1	0,0	66,3	- 4,9	847,6	- 234,4	63,9	- 9,6	0,0	0,0	977,9	- 248,8
EQUITY	9,0	- 2,3	15,5	- 0,3	5,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29,8	- 2,7
TOTAL DES DÉRIVÉS	55,3	- 53,2	466,7	- 434,0	1 168,3	- 545,9	420,4	- 371,6	902,0	- 951,4	3 012,8	- 2 356,2

En millions d'euros	31.12.2009											
	< 1 an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans		Total	
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV +	JV-
SWAP	49,8	- 221,8	459,0	- 505,0	80,8	- 84,5	140,4	- 134,3	1 143,9	- 992,1	1 873,9	- 1 937,7
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CAP/FLOOR	0,2	0,0	161,9	- 12,1	546,7	- 14,5	50,4	- 5,0	0,2	- 0,2	759,3	- 31,8
EQUITY	7,3	- 0,2	15,4	- 1,1	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,9	- 1,3
TOTAL DES DÉRIVÉS	57,2	- 221,9	636,3	- 518,2	632,7	- 99,0	190,7	- 139,3	1 144,1	- 992,3	2 661,0	- 1 970,7

En millions d'euros	31.12.2008											
	< 1 an		entre 1 et 5 ans		entre 6 et 10 ans		entre 11 et 15 ans		> 15 ans		Total	
	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV+	JV-	JV +	JV-
SWAP	45,9	- 45,6	193,9	- 194,1	95,8	- 93,2	29,5	- 24,8	886,3	- 848,7	1 251,5	- 1 206,4
SWAPTION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CAP/FLOOR	1,3	- 7,6	181,5	- 13,4	432,7	- 5,6	91,9	0,0	0,0	0,0	707,4	- 26,6
EQUITY	48,2	- 35,3	216,5	0,0	10,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	275,5	- 35,3
TOTAL DES DÉRIVÉS	95,5	- 88,6	591,8	- 207,5	539,4	- 98,8	121,4	- 24,8	886,3	- 848,7	2 234,4	- 1 268,3

9.7 RISQUE DE CRÉDIT

9.7.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2010

Notation	31.12.2010	
	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	89 131,3	39,5 %
AA	42 354,6	18,8 %
A	69 999,1	31,1 %
BBB	11 542,7	5,1 %
< BBB *	11 773,0	5,2 %
NR	572,6	0,3 %
TOTAL	225 373,3	100,0 %

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligation de l'État brésilien détenu par la filiale brésilienne CAIXA dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.7.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2009

Notation	31.12.2009	
	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	78 169,6	37,5 %
AA	46 711,7	22,4 %
A	64 081,2	30,8 %
BBB	11 326,7	5,4 %
< BBB *	7 716,3	3,7 %
NR	347,5	0,2 %
TOTAL	208 353,0	100,0 %

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligation de l'État brésilien détenu par la filiale brésilienne CAIXA dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.7.3 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31 décembre 2008

Notation	31.12.2008	
	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	88 090,8	47,5 %
AA	38 551,8	20,8 %
A	48 093,2	25,9 %
BBB	6 384,7	3,4 %
< BBB *	4 077,7	2,2 %
NR	233,6	0,1 %
TOTAL	185 431,9	100,0 %

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligation de l'État brésilien détenu par la filiale brésilienne CAIXA dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale.

9.8 CLASSIFICATION DES ACTIFS PAR CATÉGORIES ET ZONES GÉOGRAPHIQUES

Cette annexe présente une ventilation des actifs financiers exposés à un risque de crédit par zone géographique.

9.8.1 Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2010

En millions d'euros		Zone géographique de l'émetteur au 31.12.2010							Total
		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	
AFS	Titres de créance	62 336	11 189	18 867	70 509	9 762	178	20 696	193 537
	OPCVM	8 169	160	38	1 781	0	0	23	10 172
	Actions	10 485	2 575	907	2 976	4	0	323	17 269
	Autres	9 267	0	0	27	0	0	0	9 294
TRA	Titres de créance	5 393	744	3 951	5 719	3 241	0	8 668	27 716
	OPCVM	23 671	3	63	3 952	456	0	134	28 277
	Actions	2 601	580	197	1 332	1 015	227	622	6 574
	Autres	1 458	0	1	8	0	0	0	1 467
HTM	Titres de créance	219	0	42	103	0	0	849	1 213
Prêts et avances		3 316	0	0	634	0	0	9	3 959
Instruments dérivés		657	0	0	1	0	0	- 1	657
Immeubles de placements		1 261	0	0	17	0	0	0	1 278
TOTAL		128 832	15 250	24 066	87 058	14 478	405	31 323	301 411

Dont risque souverain

Pays	Exposition brute	Exposition nette
France	36 767	2 398
Italie	15 197	1 115
Belgique	9 725	584
Espagne	9 659	764
Autriche	8 318	452
Bésil	7 849	3 933
Portugal	3 943	298
Pays-Bas	3 780	211
Irlande	3 499	198
Allemagne	3 059	177
Grèce	1 974	127
Finlande	1 697	107
Pologne	269	27
Luxembourg	258	47
Suède	221	11
Danemark	219	10
Slovénie	155	8
Grande-Bretagne	134	18
Canada	105	10
Chypre	33	29
Autres	159	10
TOTAL	107 020	10 535

L'exposition brute totale du Groupe aux dettes souveraines s'élève à 107,0 Md€ soit une exposition nette estimée à 10,5 Md€ net.

Les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée fondés sur la comptabilité reflète. Celle-ci prévoit l'enregistrement, en contrepartie des plus ou moins-values latentes d'actifs financiers, d'une variation de provision pour participation aux bénéfices tenant compte des obligations de participations contractuelles et de la politique de distribution de l'assureur (se référer respectivement aux notes 3.18 et 3.13.2 des principes comptables pour plus de précision). Le faible poids des contrats à taux garantis dans le portefeuille du Groupe CNP Assurances conforte cette approche de présentation nette des effets de cette exposition.

Le ratio « exposition nette » sur « exposition brute » apparent de 9,8 % est donc la résultante d'un effet impôt différé (facteur d'environ 67 % correspondant à l'effet du taux

moyen pondéré d'impôt sur les sociétés du Groupe) et d'un effet participation aux bénéfices différée (facteur de 14,7 %, complément du taux de participation effectif, qui correspond aux droits des actionnaires sur les plus ou moins-values latentes et qui est cohérent, par exemple, avec le maximum de 15 % possible en France). La combinaison de ces deux effets (impôts et participation aux bénéfices différée) conduit au ratio de 9,8 % (67 % fois 14,7 %) d'exposition nette par rapport à l'exposition brute.

Au 31 décembre 2010, les plus et moins-values latentes nettes d'impôts différés et de participation aux bénéfices différée sur les titres émis par des États européens dont les spreads ont augmenté à partir de la fin de l'année 2009 et ayant bénéficié de prêts du FMI (Grèce et Irlande) s'élèvent à - 41,7 M€.

En l'absence de défaut avéré, aucun de ces titres de dettes souveraines, très majoritairement classés en AFS, n'a fait l'objet d'une dépréciation.

9.8.2 Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2009

Zone géographique de l'émetteur au 31.12.2009

<i>En millions d'euros</i>		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	Total
AFS	Titres de créance	56 287	12 665	14 805	67 408	10 590	238	14 832	176 823
	OPCVM	12 202	115	32	1 962	0	0	4	14 315
	Actions	9 621	2 194	1 040	3 089	3	0	273	16 220
	Autres	9 441	0	0	40	0	0	0	9 481
TRA	Titres de créance	4 675	825	4 715	5 661	4 085	17	7 423	27 401
	OPCVM	23 521	1	78	3 197	538	0	86	27 421
	Actions	2 786	554	227	1 259	894	166	465	6 352
	Autres	1 458	0	1	0	0	0	0	1 459
HTM	Titres de créance	249	10	42	0	0	0	909	1 210
Prêts et créances	2 128	0	0	220	0	0	104	2 452	
Instruments dérivés	693	2	0	- 12	3	0	5	690	
Immeubles de placements	1 265	0	0	19	0	0	0	1 284	
TOTAL		124 324	16 365	20 938	82 844	16 113	422	24 100	285 106

9.8.3 Classification des actifs par zone géographique au 31 décembre 2008

Zone géographique de l'émetteur au 31.12.2008

<i>En millions d'euros</i>		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Japon	Autres	Total
AFS	Titres de créance	53 827	11 954	9 796	57 673	9 466	246	12 127	155 088
	OPCVM	10 124	15	31	800	0	0	61	11 030
	Actions	8 030	1 605	774	1 941	3	0	296	12 648
	Autres	8 058	237	56	788	0	0	0	9 140
TRA	Titres de créance	4 558	1 076	5 074	5 146	4 503	791	5 157	26 304
	OPCVM	21 983	1	108	1 908	14	0	91	24 105
	Actions	2 569	527	210	1 013	1 004	228	190	5 740
	Autres	1 973	0	0	0	0	0	0	1 974
HTM	Titres de créance	247	10	42	179	47	0	434	959
Prêts et créances	2 131	0	4	85	1	0	10	2 230	
Instruments dérivés	963	0	0	0	0	0	3	966	
Immeubles de placements	1 544	0	0	12	0	0	0	1 556	
TOTAL		116 007	15 424	16 094	69 544	15 037	1 265	18 369	251 739

9.9 OPÉRATIONS EN DEVISES

Cette annexe détaille les actifs et passifs financiers par devises.

Le montant reporté pour le real brésilien correspond au total bilan du groupe CAIXA Seguros.

9.9.1 Opérations en devises au 31 décembre 2010

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Dollar US	0	165	0	489
Livre Sterling	3	162	0	94
Yen	0	0	0	0
Real brésilien	9 870	9 870	0	0
Autres devises	31	41	0	0
TOTAL	9 904	10 238	0	583

9.9.2 Opérations en devises au 31 décembre 2009

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2009			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Dollar US	2	126	0	344
Livre Sterling	5	59	0	92
Yen	0	0	0	0
Real brésilien	7 152	7 152	0	0
Autres devises	24	23	0	0
TOTAL	7 183	7 360	0	436

9.9.3 Opérations en devises au 31 décembre 2008

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2008			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
Dollar US	86	0	0	127
Livre Sterling	61	0	0	86
Yen	-	0	0	0
Real brésilien	4 237	4 237	0	0
Autres devises	22	21	0	0
TOTAL	4 406	4 258	0	213

9.10 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS**Engagements donnés**

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement	19,8	9,2	3,9
Engagements de garantie	0,0	1,5	0,7
Engagements sur titres	7 994,9	7 635,6	8 442,2

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

Engagements reçus

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement	1,9	12,0	59,7
Engagements de garantie	528,8	528,8	528,8
Engagements sur titres	5 997,1	3 436,2	5 887,0

Les engagements reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres reçus des réassureurs. Ces nantissements couvrent les engagements théoriques acceptés par les réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance existants.

NOTE 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

10.1 VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

10.1.1 Ventilation des passifs au 31 décembre 2010

En millions d'euros	31.12.2010		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	6 130,8	5 349,9	781,0
■ Provisions pour primes non acquises	248,9	234,7	14,2
■ Provisions pour sinistres	894,1	757,4	136,8
■ Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	59,6	55,4	4,3
■ Autres provisions techniques	4 928,2	4 302,4	625,7
■ Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	117 047,5	110 591,4	6 456,1
■ Provisions d'assurance vie	112 811,6	106 414,9	6 396,7
■ Provisions pour sinistres	1 491,3	1 434,9	56,4
■ Provisions pour participation aux bénéfices	2 527,0	2 524,0	3,0
■ Autres provisions techniques	217,6	217,6	0,0
■ Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	154 561,6	154 554,0	7,6
■ Provisions d'assurance vie	151 793,6	151 786,0	7,6
■ Provisions pour sinistres	1 956,1	1 956,1	0,0
■ Provisions pour participation aux bénéfices	810,4	810,4	0,0
■ Autres provisions techniques	1,5	1,5	0,0
■ Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	5 248,3	5 046,7	201,6
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	5 165,8	5 165,8	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	288 154,0	280 707,8	7 446,2
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

10.1.2 Ventilation des passifs au 31 décembre 2009

En millions d'euros	31.12.2009		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	5 454,8	4 763,1	691,7
■ Provisions pour primes non acquises	209,2	195,9	13,3
■ Provisions pour sinistres	772,2	670,0	102,3
■ Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	76,3	68,7	7,6
■ Autres provisions techniques	4 397,0	3 828,6	568,5
■ Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	101 638,6	95 696,6	5 942,0
■ Provisions d'assurance vie	98 409,1	92 517,5	5 891,5
■ Provisions pour sinistres	1 144,2	1 097,9	46,3
■ Provisions pour participation aux bénéfices	1 963,6	1 959,5	4,2
■ Autres provisions techniques	121,6	121,6	0,0
■ Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	151 676,3	151 672,7	3,7
■ Provisions d'assurance vie	149 363,2	149 359,6	3,7
■ Provisions pour sinistres	1 752,0	1 752,0	0,0
■ Provisions pour participation aux bénéfices	561,1	561,1	0,0
■ Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
■ Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	5 937,3	5 695,3	242,1
Instrument dérivé séparé sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	6 889,8	6 889,8	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	271 596,8	264 717,3	6 879,4
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

10.1.3 Ventilation des passifs au 31 décembre 2008

En millions d'euros	31.12.2008		
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	5 227,0	4 551,4	675,6
■ Provisions pour primes non acquises	184,4	168,1	16,3
■ Provisions pour sinistres	750,4	677,4	73,0
■ Provisions pour participation aux bénéfices (y compris la provision d'égalisation des contrats collectifs maintenue en dettes)	56,5	53,6	3,0
■ Autres provisions techniques	4 235,7	3 652,4	583,3
■ Provisions liées au test de suffisance du passif	0,0	0,0	0,0
Contrats d'assurance vie	81 069,3	75 650,1	5 419,1
■ Provisions d'assurance vie	79 590,2	74 215,6	5 374,6
■ Provisions pour sinistres	1 160,7	1 120,4	40,3
■ Provisions pour participation aux bénéfices	208,6	204,4	4,2
■ Autres provisions techniques	109,8	109,8	0,0
■ Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	148 776,8	148 776,5	0,3
■ Provisions d'assurance vie	145 111,0	145 110,7	0,3
■ Provisions pour sinistres	1 727,1	1 727,1	0,0
■ Provisions pour participation aux bénéfices	1 938,5	1 938,5	0,0
■ Autres provisions techniques	0,1	0,1	0,0
■ Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	6 439,8	6 229,5	210,4
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive *	356,7	356,7	0,0
Autres (frais d'acquisition reportés nets cédés)	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	241 869,7	235 564,4	6 305,3
Participation aux bénéfices différée active *	- 1 175,3	- 1 175,3	0,0

* Compte tenu des moins-values latentes comptabilisées sur l'année 2008, l'application de la comptabilité reflet conduit à comptabiliser une participation aux bénéfices différée nette active. Le test de recouvrabilité (décrit au paragraphe 3.13.2) mené au 31 décembre 2008 démontre la capacité du Groupe à recouvrer cette participation active dans le temps sur des participations futures ou latentes.

10.2 CHARGE DES PROVISIONS D'ASSURANCE

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurance par catégories homogènes en identifiant, par exemple, les variations relatives à des

changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un effet significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brut de réassurance.

10.2.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

10.2.1.1 CHARGE DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	31.12.2010		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01.01.2010	247 772,8	241 877,6	5 895,2
Primes	28 193,1	27 803,6	389,6
Extinction de passifs liée aux prestations	- 19 555,6	- 19 322,9	- 232,7
Revalorisation acquise	8 220,1	7 797,8	422,3
Variation de valeur des supports en unités de compte	514,9	514,9	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	11,0	- 2,7	13,7
Prélèvements sur encours	- 1 303,4	- 1 303,4	0,0
Boni/mali	- 8,1	- 8,1	0,0
Effets de change	546,7	546,7	0,0
Changements d'hypothèse	- 17,2	- 17,5	0,3
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	230,9	315,0	- 84,1
Provisions mathématiques 31.12.2010	264 605,2	258 200,9	6 404,3

10.2.1.2 CHARGE DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2009

En millions d'euros	31.12.2009		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01.01.2009	224 701,2	219 326,3	5 374,9
Primes	28 849,2	28 299,5	549,7
Extinction de passifs liée aux prestations	- 17 490,5	- 17 265,4	- 225,1
Revalorisation acquise	8 431,1	8 149,6	281,5
Variation de valeur des supports en unités de compte	3 317,6	3 317,6	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 84,9	- 84,9	0,0
Prélèvements sur encours	- 1 116,0	- 1 116,0	0,0
Boni/mali	- 5,0	- 5,0	0,0
Effets de change	699,7	699,7	0,0
Changements d'hypothèse	- 10,5	- 20,4	9,9
Entrée de périmètre : Barclays Vida y Pensiones	956,0	956,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	- 238,2	- 238,1	- 0,1
Autres	- 236,9	- 141,3	- 95,6
Provisions mathématiques 31.12.2009	247 772,8	241 877,6	5 895,2

10.2.1.3 CHARGE DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE AU 31 DÉCEMBRE 2008

En millions d'euros	31.12.2008		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01.01.2008	216 835,0	211 703,6	5 131,4
Primes	24 530,7	24 049,3	481,4
Extinction de passifs liée aux prestations	- 17 456,2	- 17 238,7	- 217,5
Revalorisation acquise	7 213,5	7 109,3	104,2
Variation de valeur des supports en unités de compte	- 5 591,2	- 5 591,2	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 20,2	- 20,0	- 0,2
Prélèvements sur encours	- 1 016,7	- 1 016,7	0,0
Boni/mali	0,0	0,0	0,0
Effets de change	- 435,0	- 435,0	0,0
Changements d'hypothèse	0,2	0,2	0,0
Entrée de périmètre Marfin Insurance Holdings Ltd	467,1	467,1	0,0
Autres	174,0	298,4	- 124,4
Provisions mathématiques 31.12.2008	224 701,2	219 326,3	5 374,9

10.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

10.2.2.1 CHARGE DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE AU 31 DÉCEMBRE 2010

En millions d'euros	31.12.2010		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01.01.2010	772,2	669,9	102,3
Charges de sinistre sur l'exercice en cours	933,3	722,5	210,8
Bonus/Malus sur exercices antérieurs	- 3,8	- 3,8	0,0
Charge de sinistre totale	929,4	718,7	210,8
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 817,2	- 644,7	- 172,5
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 16,7	- 12,9	- 3,8
Paiements totaux	- 833,8	- 657,6	- 176,3
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	0,0	0,0	0,0
Variations de change	26,3	26,3	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
PSAP 31.12.2010	894,1	757,3	136,8

10.2.2.2 CHARGE DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE AU 31 DÉCEMBRE 2009

En millions d'euros	31.12.2009		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01.01.2009	750,4	677,4	73,0
Charges de sinistre sur l'exercice en cours	868,5	716,8	151,7
Bonus/Malus sur exercices antérieurs	64,6	26,7	37,9
Charge de sinistre totale	933,1	743,5	189,6
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 283,5	- 204,8	- 78,7
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 525,8	- 450,8	- 75,0
Paiements totaux	- 809,3	- 655,6	- 153,6
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	5,1	2,8	2,3
Variations de change	34,4	34,4	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	- 141,5	- 132,6	- 8,9
PSAP 31.12.2009	772,2	669,9	102,3

10.2.2.3 CHARGE DES PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE NON-VIE AU 31 DÉCEMBRE 2008

En millions d'euros	31.12.2008		
	Brut	Net	Réassurance
PSAP 01.01.2008	678,5	608,7	69,8
Charges de sinistre sur l'exercice en cours	1 416,1	1 275,3	140,8
Bonus/Malus sur exercices antérieurs	- 3,3	- 1,0	- 2,3
Charge de sinistre totale	1 412,8	1 274,3	138,5
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 1 322,5	- 1 172,6	- 149,9
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 37,4	- 34,9	- 2,5
Paiements totaux	- 1 359,9	- 1 207,5	- 152,4
Variation du périmètre de consolidation et changements de méthodes comptables	0,0	0,0	0,0
Variations de change	- 22,9	- 22,9	0,0
Entrée de périmètre : Marfin Insurance Holdings Ltd	42,0	24,9	17,1
PSAP 31.12.2008	750,4	677,5	73,0

10.2.3 Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01.01.2010	5 937,3	5 695,2	242,1
Primes	1 038,0	1 023,8	14,2
Extinction de passifs liée aux prestations	- 2 074,0	- 2 001,7	- 72,3
Revalorisation acquise	75,5	75,5	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	183,8	166,2	17,6
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 16,5	- 16,5	0,0
Effets de change	96,9	96,9	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	7,2	7,2	0,0
Provisions mathématiques 31.12.2010	5 248,3	5 046,7	201,6

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2009		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01.01.2009	6 439,9	6 229,5	210,4
Primes	888,6	888,6	0,0
Extinction de passifs liée aux prestations	- 2 526,1	- 2 526,1	0,0
Revalorisation acquise	65,7	65,7	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	595,8	595,8	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	21,2	21,2	0,0
Effets de change	153,5	153,5	0,0
Entrée de périmètre : Barclays Vida y Pensiones	261,1	229,4	31,7
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	- 17,3	- 17,3	0,0
Autres	54,9	54,9	0,0
Provisions mathématiques 31.12.2009	5 937,3	5 695,2	242,1

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2008		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques 01.01.2008	7 881,2	7 553,8	327,4
Primes	795,0	768,8	26,2
Extinction de passifs liée aux prestations	- 961,8	- 935,0	- 26,8
Revalorisation acquise	43,9	43,9	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	- 1 203,5	- 1 087,1	- 116,4
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 13,1	- 13,1	0,0
Effets de change	- 111,8	- 111,8	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Autres	10,0	10,0	0,0
Provisions mathématiques 31.12.2008	6 439,9	6 229,5	210,4

10.3 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE – SHADOW ACCOUNTING

Cette note détaille les sources de constitution de la participation aux bénéfices différée. Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices

différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée (cf. note 3.13.2 des principes comptables). En application de ce principe, la participation aux bénéfices différée de chaque entité juridique du Groupe est enregistrée au 31 décembre 2010, au passif du bilan (5 165,8 M€ au 31 décembre 2010).

	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Montant	Taux moyen	Montant	Taux moyen	Montant	Taux moyen
Participation aux bénéfices différée *						
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	- 4 968,2		- 5 441,1	ns	- 5 520,0	ns
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	7 672,0	- 81,8 %	9 818,4	- 82,8 %	2 829,7	- 81,1 %
Participation différée sur retraitement de la réserve de capitalisation						
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation	235,9	0,0 %	243,8	100,0 %	208,4	100,0 %
Participation différée sur autres retraitements de consolidation	2 226,2		2 268,7		1 663,1	
TOTAL	5 165,8		6 889,8		- 818,7	

* Un montant positif (négatif) dans cette annexe correspond à un stock de réévaluation positive (négative).

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Montant à l'ouverture	6 889,8	- 818,7	8 675,0
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat	472,9	78,9	- 6 888,4
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation constatés par capitaux propres	- 2 146,4	6 988,7	- 4 256,5
Effet du changement de taux de recouvrabilité	0,0	0,0	0,0
Autres variations	- 50,4	640,9	1 651,2
Montant à la clôture	5 165,8	6 889,8	- 818,7

10.4 PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat :

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports en euros pour lesquels l'assureur accorde un taux minimum garanti (TMG), complété d'une participation aux bénéfices. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (8 ans en général) ou viagère. Quelles que soient les conditions de marché, à la demande du client, l'assureur versera les capitaux garantis.

L'adossement en duration de l'actif au passif constitue le facteur essentiel de maîtrise des engagements pour les contrats d'épargne ;

- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et l'engagement de l'assureur correspondent aux garanties proposées du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les déterminants des résultats.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de prévoyance

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, l'activité exercée.

CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance, et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

Les éléments constitutifs des provisions techniques sont présentés aux articles R331 - 3 du Code des assurances pour les opérations d'assurance vie et capitalisation et R331 - 6 du Code des assurances pour les opérations d'assurance non-vie.

Valorisation de passifs relatifs aux contrats

Les provisions sont valorisées comme suit :

- contrats d'assurance – IFRS 4 – valorisés selon les principes appliqués par le Groupe dans le référentiel antérieur en application de normes locales ;
- contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire – valorisés selon les normes locales ;
- contrats financiers sans clause de participation aux bénéfices discrétionnaire valorisés à la juste valeur.

10.5 TABLEAU DE VARIATION DES CONTRATS EN UC

Le groupe CNP Assurances a choisi de présenter le détail de la variation des provisions relatives à des contrats en unités de compte.

10.5.1 Variation sur 2010

En millions d'euros	31.12.2010	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	31 441,6	31 421,1
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	4 177,4	4 177,4
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	994,3	994,3
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 3 046,7	- 3 046,7
(+/-) Entrée/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 872,1	- 872,1
(-) Chargement sur encours prélevés	- 94,5	- 94,5
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de variations de change	521,1	521,1
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0
Autres	25,2	25,2
MONTANT DE PROVISIONS À LA CLÔTURE *	33 146,3	33 125,8

* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

10.5.2 Variation sur 2009

En millions d'euros	31.12.2009	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	27 797,8	27 777,3
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	2 803,9	2 803,9
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	3 887,0	3 887,0
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 2 465,8	- 2 465,8
(+/-) Entrée/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 1 506,2	- 1 506,2
(-) Chargement sur encours prélevés	- 83,9	- 83,9
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de variations de change	652,8	652,8
(+/-) Entrée de périmètre : Barclays Vida y Pensiones	237,2	237,2
Autres	118,8	118,8
MONTANT DE PROVISIONS À LA CLÔTURE *	31 441,6	31 421,1

* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

10.5.3 Variation sur 2008

En millions d'euros	31.12.2008	
	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	34 141,8	34 141,8
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	3 663,9	3 663,9
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	- 5 367,6	- 5 367,6
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 2 171,0	- 2 191,5
(+/-) Entrée/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 2 230,8	- 2 230,8
(-) Chargement sur encours prélevés	- 89,7	- 89,7
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de variations de change	- 396,0	- 396,0
(+/-) Entrée de périmètre : Marfin Insurance Holdings Ltd	361,3	361,3
Autres	- 114,0	- 114,0
MONTANT DE PROVISIONS À LA CLÔTURE *	27 797,8	27 777,3

* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation.

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Montant des provisions en UC au passif du bilan	37 410,0	36 591,3	33 772,7
Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS 39	33 146,3	31 441,6	27 797,8
Provisions en UC - contrats IAS 39	4 263,7	5 149,7	5 974,9
TOTAL	0,0	0,0	0,0

10.6 RISQUE DE CRÉDIT DES RÉASSUREURS

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur pour CNP France et les filiales les plus importantes.

■ Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

■ Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées est la suivante, lorsque l'actif n'est pas détenu par le groupe CNP Assurances :

10.6.1 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2010

31.12.2010	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
<i>En millions d'euros</i>			
Premier cessionnaire	AA-	3 066,0	41,2 %
Deuxième cessionnaire	A-	2 129,1	28,6 %
Troisième cessionnaire	AA-	1 062,9	14,3 %
Quatrième cessionnaire	AA-	494,3	6,6 %
Autres cessionnaires	-	693,9	9,3 %
TOTAL		7 446,2	

10.6.2 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2009

31.12.2009	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
<i>En millions d'euros</i>			
Premier cessionnaire	A+	2 811,5	40,9 %
Deuxième cessionnaire	A+	1 945,3	28,3 %
Troisième cessionnaire	AA	975,9	14,2 %
Quatrième cessionnaire	A-	507,4	7,4 %
Autres cessionnaires	-	639,3	9,3 %
TOTAL		6 879,4	

10.6.3 Risque de crédit des réassureurs au 31 décembre 2008

31.12.2008	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
<i>En millions d'euros</i>			
Premier cessionnaire	AA-	2 624,8	41,6 %
Deuxième cessionnaire	A	1 801,1	28,6 %
Troisième cessionnaire	AA	905,2	14,4 %
Quatrième cessionnaire	AA-	493,5	7,8 %
Autres cessionnaires	-	480,7	7,6 %
TOTAL		6 305,3	

NOTE 11 Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés sont comptabilisés au coût amorti.

11.1 PASSIFS SUBORDONNÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

		31.12.2010									
En millions d'euros	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	< 1 an	entre 1 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indé-terminée	Juste valeur *
Passifs subordonnés remboursables				2 197,0	0,0	14,0	0,0	1 250,0	750,0	183,0	2 116,5
CNP ASSURANCES	sept. 10	6,00 % (Réel/Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor 3 mois (Réel/360) + 447,2 bps	€	750,0					750,0		709,5
CNP UNICREDIT VITA	juin 09	Euribor 6 mois + 3,25 %	€	14,0		14,0					14,3
CNP ASSURANCES	nov. 04	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	€	93,0						93,0	74,5
CNP ASSURANCES	nov. 04	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,6 % ac du 15.11.2016	€	90,0						90,0	72,9
CNP ASSURANCES	juin 03	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % ac du 24.06.2013	€	200,0				200,0			198,9
CNP ASSURANCES	avr. 03	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % ac du 11.07.2013	€	300,0				300,0			301,5
CNP ASSURANCES	avr. 01	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 % à partir du 11/07/2011	€	150,0				150,0			149,0
	mai 01		€	50,0				50,0			49,7
	juil. 01		€	50,0				50,0			49,7
	déc. 01		€	150,0				150,0			149,0
	févr. 02		€	100,0				100,0			99,3
	avr. 02		€	250,0				250,0			248,3
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	42,2
CNP UNICREDIT VITA	oct. 03	Euribor 6 mois + 1,5 %	€	45,0						45,0	42,2
TOTAL				2 242,0	0,0	14,0	0,0	1 250,0	750,0	228,0	2 158,7

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 83,4 M€ au 31 décembre 2010. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

CNP Assurances a émis le 14 septembre 2010, 750 M€ d'obligations subordonnées venant à échéance le 14 septembre 2040 avec une première option de remboursement anticipé au pair le 14 septembre 2020.

11.2 PASSIFS SUBORDONNÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009

31.12.2009

En millions d'euros	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	< 1 an	entre 1 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéterminée	Juste valeur *
Passifs subordonnés remboursables				1 447,0	0,0	14,0	0,0	1 250,0	0,0	183,0	1 334,7
CNP UNICREDIT VITA	juin 09	Euribor 6 mois + 3,25 %	€	14,0		14,0					14,3
CNP ASSURANCES	nov. 04	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	€	93,0						93,0	80,1
CNP ASSURANCES	nov. 04	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	€	90,0						90,0	82,8
CNP ASSURANCES	juin 03	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	€	200,0				200,0			178,0
CNP ASSURANCES	avr. 03	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00 % à partir du 11.07.2013	€	300,0				300,0			267,0
CNP ASSURANCES	avr. 01	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011	€	150,0				150,0			712,5
	mai 01		€	50,0				50,0			0,0
	juil. 01		€	50,0				50,0			0,0
	déc. 01		€	150,0				150,0			0,0
	févr. 02		€	100,0				100,0			0,0
	avr. 02		€	250,0				250,0			0,0
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	46,4
CNP UNICREDIT VITA	oct. 03	Euribor 6 mois + 1,50 %	€	45,0						45,0	46,4
TOTAL				1 492,0	0,0	14,0	0,0	1 250,0	0,0	228,0	1 381,0

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 73,9 M€ au 31 décembre 2009. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Un titre subordonné, émis par CNP Assurances, d'une valeur bilan de 403 M€, est arrivé à échéance en mai 2009.

11.3 PASSIFS SUBORDONNÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

31.12.2008

En millions d'euros	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants	< 1 an	entre 1 et 5 ans	entre 5 et 10 ans	entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indé-terminée	Juste valeur *
Passifs subordonnés remboursables				1 836,0	403,0	0,0	0,0	1 250,0	0,0	183,0	1 494,7
CNP ASSURANCES	nov. 04	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	€	93,0						93,0	55,1
CNP ASSURANCES	nov. 04	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	€	90,0						90,0	54,8
CNP ASSURANCES	juin 03	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	€	200,0				200,0			147,4
CNP ASSURANCES	avr. 03	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2,00 % à partir du 11.07.2013	€	300,0				300,0			227,2
CNP ASSURANCES	avr. 01	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor + 1,57 % à partir du 11.07.2011	€	150,0				150,0			121,8
	mai 01		€	50,0				50,0			40,6
	juil. 01		€	50,0				50,0			40,6
	déc. 01		€	150,0				150,0			121,8
	févr. 02		€	100,0				100,0			81,2
	avr. 02		€	250,0				250,0			203,0
CNP ASSURANCES	mai 99	4,63 %	€	403,0	403,0						401,1
Passifs subordonnés perpétuels				45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	34,1
CNP UNICREDIT VITA	oct. 03	Euribor 6 mois + 1,50 %	€	45,0						45,0	34,1
TOTAL				1 881,0	403,0	0,0	0,0	1 250,0	0,0	228,0	1 528,8

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 224 M€ au 31 décembre 2008. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.5. Les contrats financiers sans PB (note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB sous certaines conditions que CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la Phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

NOTE 12 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance

12.1 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur trois périodes.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Primes acquises non émises	2 208,1	2 406,9	2 830,2
Autres créances nées d'opérations d'assurance	969,3	543,6	425,2
Créances nées d'opérations de réassurance	78,7	84,4	83,8
TOTAL	3 256,1	3 034,9	3 339,2
Créances douteuses	3,1	3,0	3,0

VENTILATION DES CRÉANCES PAR ÉCHÉANCES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 197,8	10,3	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	939,9	29,4	0,0
Créances nées d'opérations de réassurance	78,6	0,1	0,0
TOTAL	3 216,3	39,8	0,0

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2009		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 406,9	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	539,2	4,5	0,0
Créances nées d'opérations de réassurance	84,0	0,1	0,3
TOTAL	3 030,1	4,6	0,3

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2008		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 830,2	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	420,8	4,5	- 0,1
Créances nées d'opérations de réassurance	83,4	0,1	0,4
TOTAL	3 334,4	4,6	0,3

12.2 AUTRES CRÉANCES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Personnel	1,0	1,3	0,8
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	547,7	462,6	497,3
Débiteurs divers	1 234,1	764,7	1 682,4
TOTAL	1 782,8	1 228,6	2 180,4

NOTE 13 Impôts différés

L'objectif est de présenter le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

Au 31 décembre 2010, le montant des différences temporelles sur les réserves de capitalisation est impacté par la réforme fiscale française (cf. paragraphe 1.5)

Source des différences temporelles <i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		
	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	35,2	- 4,1	31,1
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance		- 79,3	- 79,3
Autres actifs incorporels			0,0
Immeubles de placement		- 53,6	- 53,6
Placements financiers	15,9	- 2 189,2	- 2 173,3
Investissement dans les entreprises associées			0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	6,1		6,1
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		- 1,0	- 1,0
Frais d'acquisition reportés			0,0
Autres actifs	170,4		170,4
Réserves de capitalisation			0,0
Titres subordonnés		- 5,2	- 5,2
Provisions pour risques et charges	102,4		102,4
Dettes de financement			0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers			0,0
Participation aux bénéficiaires différée	1 700,4	- 9,1	1 691,3
Autres passifs		- 4,2	- 4,2
Valeur fiscale des reports en avant de déficits			0,0
Compensation actif - passif	- 1 831,8	1 831,8	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	198,6	- 513,9	- 315,3

Source des différences temporelles <i>En millions d'euros</i>	31.12.2009		
	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	38,3	- 4,0	34,3
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	1,1	- 12,3	- 11,2
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	0,0	- 56,5	- 56,5
Placements financiers	3,2	- 2 870,1	- 2 866,9
Investissement dans les entreprises associées	0,0	- 2,7	- 2,7
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	5,0	0,0	5,0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 1,1	- 1,1
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	167,4	0,0	167,4
Réserves de capitalisation	0,0	- 554,0	- 554,0
Titres subordonnés	0,0	- 4,8	- 4,8
Provisions pour risques et charges	58,7	0,0	58,7
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	- 1,1	- 1,1
Participation aux bénéfices différée	2 234,1	- 4,4	2 229,7
Autres passifs	0,0	- 1,8	- 1,8
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif - passif	- 2 380,1	2 380,1	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	127,7	- 1 132,7	- 1 005,0

31.12.2008

Source des différences temporelles*En millions d'euros*

	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	42,2	- 0,1	42,1
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance	0,0	- 62,4	- 62,4
Autres actifs incorporels	0,0	0,0	0,0
Immeubles de placement	8,9	- 62,5	- 53,6
Placements financiers	1 219,7	- 421,8	797,9
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	5,2	0,0	5,2
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 1,2	- 1,2
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	51,5	0,0	51,5
Réserves de capitalisation	0,0	- 540,4	- 540,4
Titres subordonnés	0,0	- 5,4	- 5,4
Provisions pour risques et charges	87,4	0,0	87,4
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	- 21,4	- 21,4
Participation aux bénéfices différée	315,9	- 1 080,6	- 764,7
Autres passifs	0,0	- 82,2	- 82,2
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif - passif	- 1 657,3	1 657,3	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ	73,5	- 620,7	- 547,2

NOTE 14 Provisions pour risques et charges

Les provisions concernées sont les provisions pour litiges.

14.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2010

<i>En millions d'euros</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01.01.2010	32,8	111,0	143,8
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	55,8	64,2	120,0
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	0,0	- 19,7	- 19,7
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 34,5	- 29,4	- 63,9
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	3,8	4,1	7,9
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,1	0,0	0,1
Valeur comptable à la clôture 31.12.2010	58,0	130,2	188,2

14.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2009

<i>En millions d'euros</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01.01.2009	237,1	92,8	329,9
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes *	30,0	49,1	79,1
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	- 220,9	- 11,6	- 232,5
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 18,7	- 25,2	- 43,9
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	5,1	6,3	11,4
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,2	- 0,4	- 0,2
Valeur comptable à la clôture 31.12.2009	32,8	111,0	143,8

* La provision pour risques et charges constituée en 2008 (214,8 M€), dans le cadre du geste commercial opéré par CNP Assurances et UniCredit pour aider les clients porteurs de contrats Index linked, a été utilisée en 2009.

14.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2008

<i>En millions d'euros</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture 01.01.2008	18,9	93,6	112,5
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes *	235,2	71,4	306,6
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	- 11,5	- 19,4	- 30,9
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 1,8	- 48,5	- 50,3
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	- 3,7	- 5,7	- 9,4
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,0	1,4	1,4
Valeur comptable à la clôture 31.12.2008	237,1	92,8	329,9

* Le plan d'intervention de CNP UniCredit Vita pour protéger la valeur des investissements opérés par les clients sur des contrats Index linked liés à des obligations du groupe Lehman Brothers a conduit à constituer une provision pour risques et charges de 214,8 M€ (90 M€ nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés).

NOTE 15 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance

15.1 DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opération d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur trois périodes.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	210,1	244,9	228,3
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 278,2	1 679,6	1 466,7
Dettes nées d'opérations de réassurance	443,8	377,7	406,9
Frais d'acquisition reportés	11,4	16,2	0,0
TOTAL	1 943,6	2 318,5	2 101,9

VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0,7	209,4	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 278,2	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	443,8	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	11,4	0,0	0,0
TOTAL	1 734,1	209,4	0,0

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2009		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	3,1	241,8	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 679,6	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	377,7	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	16,2	0,0	0,0
TOTAL	2 076,7	241,8	0,0

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2008		
	- d'1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	10,5	217,8	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 464,3	2,4	0,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	406,9	0,0	0,0
TOTAL	1 881,7	220,2	0,0

15.2 AUTRES DETTES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Personnel	259,4	322,6	292,7
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	711,1	461,9	408,9
Créanciers divers	2 489,8	2 510,0	1 802,1
TOTAL	3 460,2	3 294,6	2 503,7

15.3 AVANTAGES AU PERSONNEL – IAS 19

15.3.1 Principales hypothèses actuarielles

TAUX ACTUARIELS

L'indice de référence est la courbe OAT.

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariels	
		France	Italie
Indemnités de départ à la retraite	14	3,08 %	4,70 %
Médailles du Travail	11	2,96 %	0 %
Régime EPI	10	2,91 %	0 %
Prétraites	< 10	Courbe des taux Institut des Actuaires 31.12.2009	
Autres régimes (notamment hors de France)	10		0
Augmentations futures de salaires		3 %	3 %
Inflation		Inclus dans l'augmentation des salaires	
Rendement des actifs		4 %	3 %

TABLE DE MORTALITÉ

La table de mortalité utilisée est la table INSEE 98.

15.3.2 Montants comptabilisés

Montants comptabilisés des avantages à long terme <i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Dette actuarielle	113,8	95,5	89,6
Juste valeur des actifs de régime	- 0,6	- 2,9	- 13,6
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	113,3	92,6	76,1
Coût des services passés non comptabilisés	- 9,3	- 12,1	- 14,9
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	104,0	80,5	61,1
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	32,2	32,2	29,7
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	136,2	112,7	90,8
Montant des autres avantages à long terme *	18,8	18,6	16,0
<i>Dont Montant comptabilisé au titre des médailles du travail</i>	<i>18,8</i>	<i>16,6</i>	<i>13,1</i>
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme	155,0	131,3	106,8

* Sont intégrés aux avantages au personnel les prétraites et l'ensemble des régimes à cotisations définies des filiales françaises et les engagements portés par les filiales étrangères.

15.3.3 Analyse du coût des avantages à long terme

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	8,7	13,5	4,7
Coût financier	3,7	3,6	3,3
Rendement attendu des actifs sur la période	- 0,1	0,0	- 0,5
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	0,0	0,0	0,0
Amortissement du coût des services passés	2,8	2,8	2,8
Coûts des régimes à prestations définies	15,0	19,9	10,3
Coûts des régimes à cotisations définies	0,0	2,5	2,8
COÛT TOTAL AU TITRE DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	15,0	22,5	13,2

15.3.4 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestation définie

En millions d'euros	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Montant au 1^{er} janvier ⁽¹⁾	80,5	61,1	50,4
Effet des variations de taux de change ⁽²⁾	0,0	0,0	0,0
Charge de retraite ⁽³⁾	15,0	23,5	10,3
Cotisations ⁽⁴⁾	- 0,2	- 3,2	- 1,7
Prestations payées ⁽⁵⁾	- 3,0	- 5,3	- 6,0
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SoRIE ⁽⁶⁾	10,8	3,8	9,2
Perte et gains actuariels comptabilisés en résultat	0,0	0,0	0,1
Variations de périmètre ⁽⁷⁾	0,8	0,8	- 1,2
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	- 0,2	0,0
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE ⁽⁸⁾	104,0	80,5	61,1

(1) (Passif)/actif net comptabilisé au bilan au 01/01/n au titre des régimes à prestations définies.

(2) Écart de change lié à la comptabilisation des engagements (Brésil).

(3) (Charges)/Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies (cf. point (7) du tableau précédent).

(4) Cotisations payées au titre des actifs de couverture.

(5) Prestations payées par le groupe CNP Assurances (ou remboursée à la CDC via refacturation).

(6) Écarts actuariels intégralement enregistrés en capitaux propres dès leur apparition - méthode retenue par le groupe CNP Assurances.

(7) Acquisition/Cession, modification du % de participation dans l'ICDC ou dans d'autres activités.

(8) (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6) + (7).

15.3.5 Évolution des gains actuariels

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi	Régimes postérieurs à l'emploi
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en début de période	16,2	11,8	2,6
Pertes et gains actuariels sur avantages au personnel comptabilisés au bilan	10,8	4,3	9,2
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en fin de période	27,0	16,2	11,8

NOTE 16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises ;
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne « chiffre d'affaires et produits des autres activités » du compte de résultat.

16.1 PRIMES ACQUISES ET CHIFFRE D'AFFAIRES OU PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Activité et type de contrat			
Contrats Assurance	23 079,9	19 649,3	16 546,8
Vie	20 375,9	17 055,6	14 020,9
Primes pures	19 076,5	15 936,2	13 018,2
Chargements	1 299,4	1 119,5	1 002,7
Non-vie	2 704,0	2 593,7	2 525,9
Primes pures	1 938,4	1 876,7	1 852,4
Chargements	765,6	717,0	673,5
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	9 160,7	12 873,8	11 727,7
Primes pures	9 019,9	12 712,0	11 565,3
Chargements	140,8	161,8	162,3
Primes acquises	32 240,6	32 523,1	28 274,4

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	75,1	89,8	84,4
Chargements	75,1	89,8	84,4
Flux	74,5	62,6	47,7
Encours	0,7	27,2	36,7
IAS 18	116,1	76,8	69,3
Autres activités	7,9	2,0	4,7
TOTAL	199,0	168,6	158,4

16.2 RÉCONCILIATION AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Primes acquises	32 240,6	32 523,1	28 274,4
Chargements sur flux IAS 39	74,5	62,6	47,7
TOTAL	32 315,1	32 585,6	28 322,2

16.3 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CENTRE DE PARTENARIAT

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
La Banque Postale	10 613,1	10 984,0	11 718,2
Caisse d'Épargne	10 548,3	10 346,6	8 131,5
CNP Trésor	733,4	673,4	720,1
Établissements financiers	1 521,8	1 473,5	1 457,5
Entreprises et collectivités locales	1 730,5	1 881,1	2 036,2
Mutuelles	844,5	745,4	915,5
Filiales étrangères	6 185,9	6 296,9	3 256,7
Autres	137,6	184,8	86,5
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	32 315,1	32 585,6	28 322,2

16.4 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT DE MARCHÉ

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Épargne	23 587,3	24 711,2	20 618,9
Retraite	3 160,5	2 875,8	2 856,5
Prévoyance	1 727,7	1 486,3	1 587,1
Couverture de prêts	3 024,5	2 643,7	2 563,7
Frais de soins de santé	480,3	467,0	349,3
Dommages IARD	334,8	401,6	346,5
Total Prévoyance/Risque	5 567,3	4 998,6	4 846,5
Autres secteurs d'activités	0,0	0,0	0,2
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	32 315,1	32 585,6	28 322,2

16.5 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIÉTÉ

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
CNP Assurances	23 660,2	23 999,6	22 758,1
CNP IAM	2 189,1	2 051,9	2 075,5
Préviposte	240,9	216,6	246,8
ITV	34,9	16,9	7,7
CNP International	0,0	0,0	0,1
La Banque Postale Prévoyance	177,7	161,6	147,8
Global	0,0	138,3	143,1
Global Vida	0,0	54,8	38,7
CNP Seguros de Vida	17,1	7,9	6,3
CAIXA Seguros	2 445,8	1 878,6	1 521,5
CNP UniCredit Vita	2 472,9	3 502,0	1 179,9
CNP Vida	242,0	264,0	196,7
Marfin Insurance Holdings Ltd	202,9	214,4	0,0
CNP Europe	23,4	0,9	0,0
Barclays Vida y Pensiones	608,2	78,1	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	32 315,1	32 585,6	28 322,2

16.6 CHIFFRE D'AFFAIRES DIRECT ET ACCEPTÉ

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Affaires directes	31 446,9	31 761,4	27 454,2
Affaires acceptées	868,2	824,2	868,0
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	32 315,1	32 585,6	28 322,2

NOTE 17 Prestations

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4 <i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Sinistres survenus	7 300,7	6 988,7	6 630,9
Capitaux échus	594,3	397,5	368,2
Arrérages	2 137,5	2 010,1	1 736,4
Rachats	10 921,3	9 545,7	10 312,5
Intérêts techniques et Participation aux bénéfices incluse dans les sinistres de l'année	- 24,1	- 14,3	- 28,9
Frais de gestion prestations	108,7	93,0	85,4
Prestations	21 038,4	19 020,6	19 104,5
Variation des provisions des contrats d'assurance	10 620,0	11 501,3	2 207,2
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire	- 2 618,7	2 177,4	- 2 170,1
Variation des autres provisions techniques	405,9	29,1	- 256,4
Variation des provisions	8 407,2	13 707,8	- 219,3
Intérêts techniques	1 935,0	1 962,4	1 930,5
Participation aux bénéfices	7 827,0	7 604,4	270,7
Participation aux résultats	9 762,0	9 566,8	2 201,2
Charges de prestations d'assurance	39 207,6	42 295,2	21 086,4

NOTE 18 Charges de gestion et de commissions

18.1 CHARGES PAR DESTINATION

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Commissions	- 2 938,4	- 2 837,0	- 2 769,4
Frais ventilés par destination	- 223,7	- 211,3	- 207,7
Frais d'acquisition	- 3 162,1	- 3 048,3	- 2 977,1
Frais d'administration	- 373,2	- 351,0	- 370,4
Autres produits et charges techniques	76,6	69,9	128,9
Autres produits et charges non techniques	- 81,1	185,6	- 240,2
Participation	- 13,8	- 19,4	- 19,2
Autres produits et charges opérationnels courants	- 18,3	236,1	- 130,5
TOTAL	- 3 553,6	- 3 163,2	- 3 478,0

18.2 CHARGES PAR NATURE

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Charges de dépréciation et d'amortissement	32,5	35,2	34,3
Frais de personnel	380,5	372,7	331,5
Impôts et taxes	117,6	113,5	86,4
Autres charges	393,8	325,6	342,8
TOTAL	924,4	847,0	795,0

18.3 CHARGES DE GESTION NETTES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Charges nettes de gestion *			
■ Hors filiales étrangères	577,5	549,6	556,5
■ Y compris filiales étrangères et autres activités	874,0	796,7	752,2
RATIO *			
<i>Charges de gestion</i>			
<i>Provisions techniques fin **</i>			
■ Hors filiales étrangères et autres activités	0,22 %	0,23 %	0,25 %
■ Y compris filiales étrangères et autres activités	0,31 %	0,30 %	0,31 %

* Hors frais du réseau Trésor

36,4

35,2

35,7

** Contrats d'assurance et financier, hors PB différée

18.4 DÉTAIL DES COMMISSIONS

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Caisse d'Épargne	764,2	751,1	755,6
La Banque Postale	527,6	478,8	494,5
Autres	1 646,6	1 607,1	1 519,3
TOTAL	2 938,4	2 837,0	2 769,4

NOTE 19 Résultat de réassurance

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Primes cédées	- 857,4	- 955,6	- 749,9
Variation des charges techniques	978,7	967,7	597,8
Commissions reçues des réassureurs	253,8	243,5	205,0
Produits financiers de la réassurance	- 415,1	- 283,4	- 119,3
TOTAL	- 39,9	- 27,7	- 66,5

NOTE 20 Produits de placements**20.1 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS**

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés

par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur trois exercices consécutifs.

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	Résultats sur titres de créances	133,4	- 237,7	503,5
	Produits d'intérêts	7 947,4	7 099,4	6 643,5
	Produits sur autres placements	955,5	1 284,1	1 136,0
	PV et MV de cession	488,2	832,7	1 068,6
	Impairments	- 211,9	- 174,2	- 2 983,8
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	9 312,5	8 804,4	6 367,9
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	Résultats sur titres de créances	- 0,8	- 1,5	1,9
	Produits d'intérêts	113,5	69,0	69,3
	Autres produits	1,5	5,8	- 0,9
	Impairments	4,0	- 20,4	- 30,6
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	118,2	52,9	39,7
Portefeuille des actifs - Prêts et créances	Résultats sur titres de créances	0,0	0,0	0,0
	Produits d'intérêts	13,7	0,0	0,0
	Autres produits	0,0	0,0	0,0
	Impairments	0,0	0,0	0,0
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs - Prêts et créances	13,7	0,0	0,0
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur titres de transaction et assimilés	2 576,3	6 014,3	- 9 552,7
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	- 215,1	- 459,4	235,2
	PV et MV de cession	109,8	161,5	403,6
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	2 471,0	5 716,4	- 8 913,9
Immeubles de placement	Loyers et autres produits	239,5	187,6	170,6
	Variation de juste valeur	24,6	- 42,6	- 8,6
	PV et MV de cession	42,5	303,5	18,6
Total immeubles de placement	306,6	448,5	180,6	
Autres charges liées aux placements	- 398,7	- 346,2	- 375,2	
Plus-values de dilution	0,0	0,0	0,0	
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	11 823,3	14 676,1	- 2 700,8	
Dette subordonnée au coût amorti	- 95,0	- 85,4	- 108,5	
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	
Total des charges de financement	- 95,0	- 85,4	- 108,5	
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NET DE CHARGES DE FINANCEMENT	11 728,2	14 590,6	- 2 809,3	

I TABLEAU DE RÉCONCILIATION DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS AVEC LE COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Produits financiers hors coût de l'endettement	12 348,1	15 191,8	- 2 141,8
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	- 524,9	- 515,7	- 559,0
Charges de financement	- 95,0	- 85,4	- 108,5
TOTAL	11 728,2	14 590,6	- 2 809,3

20.2 ÉCART DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

20.2.1 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2010

<i>En millions d'euros</i>	Titres détenus au 31.12.2010	Titres détenus au 31.12.2009	Variation N/N- 1
JV avec variation de JV par résultat			
Obligations TF	17 931,5	16 810,5	1 121,0
Obligations TV	9 592,8	10 286,9	- 694,1
TCN	191,3	303,0	- 111,7
ACTIONS	6 574,1	6 351,8	222,3
OPCVM	28 276,7	27 420,5	856,2
Parts de SCI	1 465,8	1 458,3	7,5
Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,9	0,5	0,4
Total	64 033,1	62 631,5	1 401,6
Instruments dérivés			
Instruments dérivés (Juste Valeur positive)	3 012,8	2 661,0	351,8
Instruments dérivés (Juste Valeur négative)	- 2 356,2	- 1 970,7	- 385,5
Total	656,5	690,3	- 33,8
AFS			
Obligations TF	177 743,9	162 705,8	15 038,1
Obligations TV	7 830,3	7 729,0	101,3
TCN	7 963,2	6 388,6	1 574,6
Actions	17 269,4	16 220,2	1 049,2
OPCVM	10 172,0	14 314,9	- 4 142,9
Parts de SCI	3 140,5	3 783,6	- 643,1
Titres participatifs	66,9	63,9	3,0
Autres (dont titres prêtés et pensions)	6 086,1	5 633,0	453,1
Total	230 272,2	216 839,2	13 433,2
HTM			
Obligations TF	1 237,3	1 222,9	14,4
Total	1 237,3	1 222,9	14,4
Prêts et avances			
Prêts et avances	3 959,4	2 451,6	1 507,8
Total	3 959,4	2 451,6	1 507,8
Immeubles de placement			
Immeubles de placement en coût amorti	1 769,3	1 769,2	0,1
Immeubles de placement en juste valeur	485,3	466,1	19,2
Total	2 254,6	2 235,4	19,2
TOTAL	302 413,2	286 070,9	16 342,3

20.2.2 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2009

<i>En millions d'euros</i>		Titres détenus au 31.12.2009	Titres détenus au 31.12.2008	Variation N/N- 1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	16 810,5	15 503,5	1 307,0
	Obligations TV	10 286,9	10 393,0	- 106,1
	TCN	303,0	407,5	- 104,5
	ACTIONS	6 351,8	5 740,3	611,5
	OPCVM	27 420,5	24 104,7	3 315,8
	Parts de SCI	1 458,3	1 972,6	- 514,3
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,5	0,8	- 0,3
	Total	62 631,5	58 122,4	4 509,1
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)	2 661,0	2 234,4	426,6
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)	- 1 970,7	- 1 268,3	- 702,4
	Total	690,3	966,1	- 275,8
AFS	Obligations TF	162 705,8	142 422,6	20 283,2
	Obligations TV	7 729,0	8 816,7	- 1 087,7
	TCN	6 388,6	3 848,8	2 539,8
	Actions	16 220,2	12 648,2	3 572,0
	OPCVM	14 314,9	11 030,1	3 284,8
	Parts de SCI	3 783,6	3 464,5	319,0
	Titres participatifs	63,9	62,9	1,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 633,0	5 612,6	20,4
Total	216 839,2	187 906,4	28 932,4	
HTM	Obligations TF	1 222,9	903,8	319,1
	Total	1 222,9	903,8	319,1
Prêts et avances	Prêts et avances	2 451,6	2 232,9	218,7
	Total	2 451,6	2 232,9	218,7
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	1 769,2	2 346,7	- 577,5
	Immeubles de placement en juste valeur	466,1	520,6	- 54,5
	Total	2 235,4	2 867,3	- 631,9
TOTAL	286 070,9	252 998,8	33 072,1	

20.2.3 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2008

<i>En millions d'euros</i>		Titres détenus au 31.12.2008	Titres détenus au 31.12.2007	Variation N/N- 1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	15 503,5	16 048,2	- 544,7
	Obligations TV	10 393,0	13 003,2	- 2 610,2
	TCN	407,5	1 359,6	- 952,1
	ACTIONS	5 740,3	12 107,7	- 6 367,4
	OPCVM	24 104,7	30 322,0	- 6 217,3
	Parts de SCI	1 972,6	2 140,0	- 167,4
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	0,8	0,3	0,5
	Total	58 122,3	74 981,0	- 16 858,6
Instruments dérivés	Instruments dérivés (Juste Valeur positive)	2 234,4	1 972,7	261,7
	Instruments dérivés (Juste Valeur négative)	- 1 268,3	- 1 456,1	187,8
	Total	966,1	516,6	449,5
AFS	Obligations TF	142 422,6	131 553,1	10 869,5
	Obligations TV	8 816,7	8 373,5	443,2
	TCN	3 848,8	4 728,0	- 879,2
	Actions	12 648,2	21 449,6	- 8 801,4
	OPCVM	11 030,1	6 647,7	4 382,4
	Parts de SCI	3 464,5	2 918,7	545,8
	Titres participatifs	62,9	93,8	- 30,9
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	5 612,6	5 146,4	466,2
Total	187 906,4	180 910,8	6 995,6	
HTM	Obligations TF	903,8	1 134,7	- 230,9
	Total	903,8	1 134,7	- 230,9
Prêts et avances	Prêts et avances	2 232,9	2 088,4	144,4
	Total	2 232,9	2 088,4	144,4
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 346,7	2 387,5	- 40,7
	Immeubles de placement en juste valeur	520,6	445,7	74,8
	Total	2 867,3	2 833,2	34,1
TOTAL	252 998,8	262 464,7	- 9 465,9	

20.2.4 Réconciliation « Écart de juste valeur »/« annexe des placements »

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Juste valeur des actifs	302 413,2	286 070,9	252 998,8
Plus ou moins-values nettes latentes - Annexe des placements	- 1 001,9	- 964,5	- 1 259,4
Valeurs comptables des placements - Annexe des placements	301 411,3	285 106,4	251 739,4

20.3 DÉPRÉCIATION

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Actifs disponibles à la vente	- 382,7	- 579,4	- 3 326,2
Obligations TF	- 21,2	- 12,7	- 216,9
Obligations TV	0,0	0,0	0,0
TCN	0,0	0,0	0,0
Actions	- 168,5	- 293,4	- 2 093,3
OPCVM Action	- 33,0	- 42,5	- 286,3
Titres participatifs	- 0,4	- 0,2	0,0
Autres (dont les FCP...)	- 159,6	- 230,6	- 729,7
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0,0	- 20,4	- 30,6
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0
Total des dotations aux provisions	- 382,7	- 599,8	- 3 356,8
Actifs disponibles à la vente	170,7	405,3	342,5
Obligations TF	43,1	13,7	0,0
Obligations TV	0,0	0,0	0,0
TCN	0,0	0,0	0,0
Actions	55,6	369,0	143,0
OPCVM Action	52,1	2,8	2,4
Titres participatifs	0,0	0,0	0,0
Autres (dont les FCP...)	19,9	19,8	197,1
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	4,0	0,0	0,0
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0
Total des reprises de provisions	174,8	405,3	342,4
VARIATION NETTE DES DOTATIONS/ REPRISES DE PROVISIONS	- 207,9	- 194,5	- 3 014,4

NOTE 21 Charge d'impôt

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

Au 31 décembre 2010, la charge d'impôt est significativement impactée par la réforme fiscale française (cf. paragraphe 1.4).

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Charge fiscale courante	578,6	427,3	443,7
Charge fiscale différée	- 555,8	16,9	- 255,8
CHARGE D'IMPÔT	22,8	444,2	187,9

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net consolidé	1 288,1	1 122,3	814,4
Taux d'impôt	1,74 %	28,36 %	18,75 %
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	22,8	444,2	187,9

Preuve d'impôt <i>En millions d'euros</i>	31.12.2010		31.12.2009		31.12.2008	
	Taux	Montants	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		1 310,9		1 566,5		1 002,3
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège	34,43 %	451,3	34,43 %	539,4	34,43 %	345,1
Différences permanentes	- 45,90 %	- 601,8	- 14,50 %	- 227,2	- 7,27 %	- 72,9
Effet des taux d'impôt réduits sur les PV/MV	6,31 %	82,7	11,18 %	175,1	- 13,09 %	- 131,2
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	- 0,05 %	- 0,7	- 1,62 %	- 25,4	1,48 %	14,8
Effet des changements de taux d'impôt	0,00 %	0,0	- 1,13 %	- 17,7	- 3,84 %	- 38,5
Autres	6,96 %	91,2	0,00 %	0,0	7,03 %	70,5
TOTAL	1,74 %	22,8	28,36 %	444,2	18,74 %	187,8

Impôts différés relatifs à : <i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Juste valeur des actifs financiers en trading	299,4	548,8	- 1 900,7
Participation aux bénéfices différés	- 275,5	- 435,5	1 531,4
Juste valeur des autres actifs financiers	90,1	29,2	10,5
Ajustement de comptabilité reflet lié à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0	0,0
Réévaluations d'immobilisations corporelles avant transfert dans la catégorie des immeubles de placement	0,0	0,0	0,0
Différences fiscales temporaires	0,0	0,0	0,0
Autres	- 669,8	- 125,6	103,0
TOTAL	- 555,8	16,9	- 255,8

NOTE 22 Risque de taux des actifs financiers

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

22.1 CAP ET FLOOR

Cette annexe présente le nominal des Caps et des Floors par niveau de strike et par durée résiduelle, et ce au 31 décembre 2010, au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

22.1.1 Cap et Floor au 31 décembre 2010

En millions d'euros	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥10 ans	
>= 4 % <5 %	550	2 405	5 160	2 659	3 420	3 588	3 092	4 293	3 740	2 757	31 664
>= 5 % <6 %	1 895	1 415	1 310	1 450	4 542	3 590	3 509	2 310	880	600	21 501
>= 6 % <7 %	810	1 115	400	0	0	0	0	0	0	0	2 325
>= 7 % <8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>= 8 % <9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
>= 9 % <10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	3 255	4 935	6 870	4 109	7 962	7 178	6 601	6 603	4 620	3 363	55 495

22.1.2 Cap et Floor au 31 décembre 2009

En millions d'euros	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥10 ans	
>= 4 % <5 %	330	550	2 405	5 160	2 649	1 408	1 310	295	2 330	5 138	21 575
>= 5 % <6 %	1 130	1 895	1 415	260	280	975	1 520	2 211	1 650	1 180	12 516
>= 6 % <7 %	100	810	1 115	400	0	0	0	0	0	0	2 425
>= 7 % <8 %	656	0	0	0	- 70	- 300	- 255	- 235	- 335	- 900	- 1 439
>= 8 % <9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5
>= 9 % <10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 216	3 255	4 935	5 820	2 859	2 083	2 575	2 271	3 645	5 423	35 083

22.1.3 Cap et Floor au 31 décembre 2008

En millions d'euros	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥10 ans	
>= 4 % <5 %	80	330	550	2 405	5 065	2 485	1 290	1 110	190	3 719	17 224
>= 5 % <6 %	1 317	1 130	1 895	1 400	245	100	575	1 250	1 926	2 235	12 073
>= 6 % <7 %	680	100	810	1 115	400	0	2	5	0	0	3 112
>= 7 % <8 %	76	656	0	0	0	0	0	0	0	0	732
>= 8 % <9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>= 9 % <10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 153	2 216	3 255	4 920	5 710	2 585	1 867	2 365	2 116	5 954	33 142

22.2 TAUX D'INTÉRÊT EFFECTIF

L'annexe 22.2 a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons en date d'arrêté et à l'achat.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurance du groupe CNP Assurances :

- France ;
- Italie ;
- Brésil ;
- Espagne.

22.2.1 Taux actuariels à l'achat

31.12.2010	France	Italie	Brésil	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe	4,32 %	3,71 %	11,91 %	4,76 %

31.12.2009	France	Italie	Brésil	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe	4,52 %	3,89 %	10,74 %	4,72 %

31.12.2008	France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro	Euro
Obligations taux fixe	4,63 %	4,38 %	12,64 %	4,59 %	5,31 %

22.2.2 Taux actuariels en date de clôture

	France	Italie	Brésil	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe	3,60 %	3,42 %	11,92 %	8,81 %

31.12.2009	France	Italie	Brésil	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro
Obligations taux fixe	3,23 %	3,50 %	10,94 %	2,89 %

31.12.2008	France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Euro	Euro	Real	Euro	Euro
Obligations taux fixe	4,03 %	3,83 %	12,69 %	3,68 %	4,92 %

22.3 VALEURS COMPTABLES PAR ÉCHÉANCE

22.3.1 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2010

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2010					
Nature de l'instrument financier	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	20 100,1	11 881,3	14 388,4	13 527,7	13 419,0	98 285,3	171 601,8
Obligations zéro coupon	2 932,3	667,6	103,3	254,1	173,0	6 902,9	11 033,2
Obligations à taux révisable	385,7	268,9	197,4	65,9	24,4	1 553,0	2 495,3
Obligations à taux variable	2 379,9	713,0	421,8	362,7	630,7	642,3	5 150,4
Obligations à taux fixe indexées inflation	393,1	1 022,9	957,8	25,4	265,2	7 188,6	9 853,0
Autres obligations	2 469,9	1 877,6	2 938,4	3 471,3	1 781,7	11 469,6	24 008,5
TOTAL	28 661,0	16 431,3	19 007,1	17 707,1	16 294,2	126 041,7	224 142,2

22.3.2 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2009

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2009					
Nature de l'instrument financier	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	13 676,3	16 465,7	12 087,8	14 147,6	12 982,9	85 679,9	155 040,2
Obligations zéro coupon	2 366,5	222,9	633,6	132,5	238,9	4 893,3	8 487,7
Obligations à taux révisable	705,3	349,1	163,7	38,8	53,0	1 315,8	2 625,7
Obligations à taux variable	3 028,2	695,0	439,1	269,9	320,7	701,3	5 454,2
Obligations à taux fixe indexées inflation	37,4	399,3	1 020,2	953,8	25,9	7 284,9	9 721,5
Autres obligations	2 370,6	4 085,9	2 134,5	2 987,2	2 602,5	11 622,9	25 803,6
TOTAL	22 184,3	22 217,9	16 478,9	18 529,8	16 223,9	111 498,1	207 132,9

22.3.3 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2008

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2008					
Nature de l'instrument financier	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	12 830,1	10 725,3	13 709,4	10 309,6	12 701,8	72 964,2	133 240,4
Obligations zéro coupon	2 553,2	398,8	92,6	360,3	132,3	3 736,1	7 273,3
Obligations à taux révisable	2 181,2	427,9	129,5	126,3	31,8	1 085,9	3 982,6
Obligations à taux variable	909,0	305,6	317,4	344,4	133,7	533,9	2 544,0
Obligations à taux fixe indexées inflation	990,3	38,8	395,2	985,8	931,6	6 431,4	9 773,1
Autres obligations	4 806,6	2 586,1	2 405,2	2 138,4	3 050,0	12 716,7	27 703,0
TOTAL	24 270,4	14 482,5	17 049,3	14 264,8	16 981,2	97 468,2	184 516,4

22.4 VALEURS COMPTABLES PAR ÉCHÉANCE DES INSTRUMENTS EN HTM

22.4.1 Valeur comptable au 31 décembre 2010

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti <i>En millions d'euros</i>	31.12.2010						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	231,1	152,5	169,2	118,7	135,5	399,6	1 206,6
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	231,1	152,5	169,2	118,7	135,5	399,6	1 206,6

22.4.2 Valeur comptable au 31 décembre 2009

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti <i>En millions d'euros</i>	31.12.2009						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	161,9	220,8	129,2	134,1	95,8	462,6	1 204,4
Prêts et créances	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0
TOTAL	164,9	220,8	129,2	134,1	95,8	462,6	1 207,4

22.4.3 Valeur comptable au 31 décembre 2008

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti <i>En millions d'euros</i>	31.12.2008						Total
	Moins de 1 an	Entre 1 an et 2 ans	Entre 2 ans et 3 ans	Entre 3 ans et 4 ans	Entre 4 ans et 5 ans	Plus de 5 ans	
HTM	99,4	137,5	198,2	119,1	81,2	319,6	955,0
Prêts et créances	15,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,4
TOTAL	114,8	137,5	198,2	119,1	81,2	319,6	970,4

22.5 DURÉE MOYENNE DES TITRES

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

22.5.1 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2010

France	Italie	Brésil	Espagne
6,6	4,3	2,2	5,2

22.5.2 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2009

France	Italie	Brésil	Espagne
6,5	3,8	2,9	5,3

22.5.3 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2008

France	Italie	Brésil	Portugal	Espagne
6,5	3,6	2,2	5,2	5,3

NOTE 23 Risque de taux des passifs financiers

Cette annexe présente une ventilation des provisions techniques par engagement de taux.

31.12.2010		
Taux minimum garanti	Provisions techniques En millions d'euros	%
0 % ⁽¹⁾	131 955,8	46,6 %
]0 %- 2%]	14 514,3	5,1 %
]2 %- 3%]	51 050,0	18,0 %
]3 %- 4%]	1 761,8	0,6 %
]4 %- 4,5%]	4 984,9	1,8 %
>4,5 % ⁽²⁾	1 762,4	0,6 %
UC	36 694,7	13,0 %
Autres ⁽³⁾	40 264,0	14,2 %
TOTAL	282 987,9	100,0 %

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. note 22.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

31.12.2009		
Taux minimum garanti	Provisions techniques En millions d'euros	%
0 % ⁽¹⁾	121 694,0	46,0 %
]0 %- 2%]	8 856,1	3,3 %
]2 %- 3%]	52 096,1	19,7 %
]3 %- 4%]	2 874,0	1,1 %
]4 %- 4,5%]	4 975,8	1,9 %
>4,5 % ⁽²⁾	1 782,2	0,7 %
UC	36 591,2	13,8 %
Autres ⁽³⁾	35 837,4	13,5 %
TOTAL	264 706,8	100,0 %

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. note 22.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

31.12.2008

Taux minimum garanti	Provisions techniques	
	En millions d'euros	%
0 % ⁽¹⁾	110 717,4	45,8 %
]0 %- 2%]	7 919,9	3,3 %
]2 %- 3%]	49 278,9	20,4 %
]3 %- 4%]	3 891,2	1,6 %
]4 %- 4,5%]	5 568,7	2,3 %
>4,5 % ⁽²⁾	1 224,2	0,5 %
UC	33 772,7	14,0 %
Autres ⁽³⁾	29 140,0	12,1 %
TOTAL	241 513,0	100,0 %

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux.

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale CAIXA établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. note 22.2).

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unité de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres.

NOTE 24 Risque de liquidité

24.1 FLUX FUTURS D'ACTIFS

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (i.e. remboursements, coupons).

24.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2010

Intention de gestion En millions d'euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	28 349	95 308	88 438	36 469
TRADING	5 334	13 068	55 128	1 445
HTM	244	789	225	118
Prêts et créances	17	-	-	-

24.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2009

Intention de gestion En millions d'euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	20 909	76 667	78 664	44 629
TRADING	3 106	13 837	5 671	1 838
HTM	179	607	472	136
Prêts et créances	14	-	-	38

24.1.3 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2008

Intention de gestion

<i>En millions d'euros</i>	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans
AFS	21 151	70 335	65 343	43 602
TRADING	5 849	12 190	6 225	2 305
HTM	124	660	194	104
Prêts et créances	16	1	1	2

24.2 PROJECTIONS DE PAIEMENTS PAR ÉCHÉANCE

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilanciels publiés car il s'agit des flux sortants capitalisés.

24.2.1 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2010

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 919,6	75 250,6	64 480,8	47 053,3	173 962,9

24.2.2 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2009

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2009				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 481,2	70 623,1	61 239,2	45 392,4	158 919,1

24.2.3 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2008

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2008				
	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13 437,1	69 584,4	57 366,5	46 096,5	137 638,7

24.3 PASSIFS IMMÉDIATEMENT RACHETABLES

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010
Passifs immédiatement rachetables	249 334,9
Passifs non rachetables immédiatement	34 404,6

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2010 est de 249,3 Md€ (235,5 Md€ au 31 décembre 2009). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulés par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats « loi Madelin ».

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la durée effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 24.2.

NOTE 25 Adéquation actif/passif des contrats en UC

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	1 008,7	1 122,1	1 276,8
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	36 343,6	35 462,6	32 499,6
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés)	0,0	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée).	0,0	0,0	0,0
Total valeur comptable des actifs représentant les contrats en UC	37 352,3	36 584,7	33 776,4
Passifs des contrats financiers en UC	8 463,3	9 455,7	10 678,0
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garanties plancher	28 946,8	27 135,6	23 094,7
Total passifs contrats en UC	37 410,1	36 591,3	33 772,7
Provisions pour garanties plancher	18,4	28,2	32,4
Total passifs contrats en UC	37 428,5	36 619,5	33 805,1

L'inadéquation Actifs/Passifs des contrats en UC correspond principalement aux provisions pour sinistres à payer : cet agrégat est en effet inclus dans les passifs des contrats en UC, mais n'est pas adossé par des actifs représentant les contrats en UC.

NOTE 26 Gestion des risques

26.1 RISQUE DE CRÉDIT

La stratégie pour la gestion du risque émetteur, validée par le Comité exécutif, vise à conserver un haut niveau de qualité dans les notations et une diversification dans le choix des

investissements obligataires pour éviter des concentrations par émetteur, ou par zone géographique.

Un Comité des risques de contrepartie se réunit périodiquement pour fixer les limites des engagements.

La gestion du risque de crédit fait l'objet d'un *reporting* mensuel détaillé par émetteur et en fonction des différents types de titres détenus (titres de capital, subordonnés, sécurisés etc.). L'approche qualitative (analyse de chaque émetteur par les analystes crédit du groupe CNP Assurances) s'appuie notamment sur les travaux des agences de notation, sur les recherches des banques d'investissement et des sociétés de gestion.

CNP Assurances a développé un outil interne pour le suivi de la gestion du risque émetteur et de contrepartie. Celui-ci est inspiré d'un modèle quantitatif utilisé par des banques d'investissement.

Ce modèle a pour principal objectif de mesurer les risques de perte des portefeuilles obligataires à court, moyen et long terme pour les sociétés du groupe CNP Assurances. Il couvre l'ensemble des « cantons » du groupe CNP Assurances et peut être utilisé par les stratèges financiers pour les allocations de risque. Des simulations peuvent être réalisées pour tester le risque d'un portefeuille de crédit.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille obligataire du Groupe consolidé comporte 89,4 % d'obligations notées A à AAA par les principales agences de notation, dont plus de 39 % bénéficient de la meilleure notation (AAA).

La note 9.7 présente le portefeuille obligataire du Groupe consolidé par notation des émetteurs.

26.2 RISQUE DE CHANGE

Les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro.

L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

Concernant le risque de change, CNP Assurances effectue une analyse de l'impact sur le résultat et les capitaux propres d'une variation de + 10 % de l'Euro par rapport au Dollar, à la Livre Sterling et au Real brésilien. Si l'impact d'une variation du Dollar ou de la Livre Sterling sur le résultat et les capitaux propres provient de la détention d'actifs financiers libellés dans ces devises, l'exposition du Groupe au Real brésilien s'explique par la consolidation par intégration globale de la filiale brésilienne CAIXA.

Analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de change au 31 décembre 2010

En millions d'euros	Change €//\$ + 10%	Change €/£ + 10%	Change €/BRL + 10%
Impact sur le résultat	- 21,6	- 4,1	- 19,6
Impact sur les capitaux propres	- 15,2	- 4,8	- 71,1

Analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de change au 31 décembre 2009

En millions d'euros	Change €//\$ + 10%	Change €/£ + 10%	Change €/BRL + 10%
Impact sur le résultat	- 19,9	- 4,1	- 13,8
Impact sur les capitaux propres	- 16,0	- 8,0	- 60,4

26.3 SENSIBILITÉ DE LA MCEV AUX RISQUES DE MARCHÉ

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres avec efficacité. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV aux risques de marché et d'assurance.

CNP Assurances publie son « *embedded value* » selon les principes de la *Market Consistent European Embedded Value* (MCEV) établis par le CFO Forum (réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurance européennes, créé en 2002), à l'exception de l'intégration d'une prime de liquidité dans les taux d'actualisation des passifs, de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale

brésilienne CAIXA et de l'utilisation de modèles déterministes sur les branches les moins significatives du Groupe.

CNP Assurances a retenu une méthodologie de valorisation des options financières *Market Consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2010.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du groupe CNP Assurances. Bien que les hypothèses retenues soient raisonnables, il serait possible pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

La MCEV est la somme de :

- l'actif net réévalué qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'*In-Force* ;
- la valeur du portefeuille (« In-Force ») qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Cette valeur est calculée sur la base de méthodologie « Market Consistent » à l'exception de CAIXA Seguros dont la méthodologie traditionnelle a été conservée. Selon cette méthodologie, aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de référence est la courbe des taux swap. Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties présentes dans le portefeuille mais pas la valeur temps de ces options.

La sensibilité de la MCEV aux risques de marché vise à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêt et des actions sur la MCEV. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Les sensibilités étudiées sont les suivantes :

- courbe des taux +/- 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation immédiate de 100 points de base à la hausse et à la baisse de la courbe des taux. Cette sensibilité implique, entre autres, une modification de la valeur de marché des produits de taux et des taux d'actualisation du risque ;
- baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité correspond à une baisse immédiate de 10 % de la valeur des actions et de l'immobilier.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2010

<i>En millions d'euros</i>	Taux d'intérêt + 100 bp*	Taux d'intérêt - 100 bp	Actions - 10 %
Impact MCEV	0,0	- 115,0	- 493,0

Périmètre Groupe (ne comprend pas la valeur de portefeuille des entités CNP Seguros de Vida et Barclays Vida y Pensiones).

Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêt et actions au 31 décembre 2009

<i>En millions d'euros</i>	Taux d'intérêt + 100 bp*	Taux d'intérêt - 100 bp	Actions - 10 %
Impact MCEV	54,0	- 222,0	- 383,0

Périmètre Groupe (ne comprend pas la valeur de portefeuille des entités CNP Seguros de Vida et Barclays Vida y Pensiones).

Les sensibilités aux risques d'assurance sont présentées en note 26.5.2.8.

26.4 GESTION ACTIF/PASSIF

Techniques de gestion actif/passif appliquées/prise en compte des hypothèses de renouvellement et de rachat/effets d'une variation des hypothèses de rachat :

Le groupe CNP Assurances effectue régulièrement des simulations afin de tester le comportement de ses différents portefeuilles face à des scénarii contrastés de taux d'intérêt et de marchés financiers.

Les simulations actif/passif sont effectuées par un logiciel développé par CNP Assurances qui intègre les particularités de l'assurance vie. Elles sont basées sur un certain nombre de scénarii caractéristiques de hausse ou de baisse des taux d'intérêt. Les simulations portent également sur un très grand nombre de scénarii, générés de façon aléatoire, afin de mesurer la dispersion statistique des résultats (simulations stochastiques).

L'exposition à la baisse des taux d'intérêt

Le groupe CNP Assurances analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à servir les engagements pris à l'égard des assurés.

Les simulations actif/passif ont confirmé le bon comportement des portefeuilles dans les scénarii de baisse des taux.

Cela résulte de la mise en application, depuis plusieurs années, des mesures suivantes :

- limitation dans les dispositions générales des produits de l'horizon et du niveau des garanties de taux ;
- mise en œuvre de la prorogation et de la « viagérisation » à taux minimum garanti 0 % des contrats à prime unique à taux garanti ;
- politique prudentielle de provisionnement sur les rentes viagères ;

- adossement des engagements de taux par des obligations à taux fixe de durée au moins équivalente.

L'exposition à la hausse des taux d'intérêt

Le groupe CNP Assurances est très attentif à ce risque et le gère des deux côtés de son bilan.

Au passif :

- mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant, en cas d'évolution défavorable des marchés, d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire ;
- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau (développement de produits à taux annuel annoncé à l'avance) offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations longues.

À l'actif :

- les obligations à taux variables et indexés représentent environ 10 % des portefeuilles ;
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP Assurances est couverte par des options de type caps.

Les couvertures acquises par le groupe CNP Assurances permettraient, en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté. Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

26.5 RISQUES D'ASSURANCE

26.5.1 Termes et conditions des contrats

26.5.1.1 NATURE DES RISQUES COUVERTS PAR CLASSE DE CONTRATS ET DESCRIPTION SOMMAIRE DES BRANCHES

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et nous conduisent à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéficiaires en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle.

26.5.1.2 DESCRIPTION DES PRINCIPALES GARANTIES ACCORDÉES

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéficiaires.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale, toutefois ils offrent des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;

- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441- 1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat.

- Temporaires renouvelables pluriannuelles et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel.
- Rentes éducation, rentes de conjoint : rentes temporaires ou viagères en cas de décès du parent ou du conjoint.
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital.
- Contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de toute partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt.
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire.
- Complémentaire maladie destinée à couvrir les soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais à l'occasion d'une maladie ou d'un accident par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et CAIXA Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction, l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

26.5.1.3 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES CLAUSES DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfices. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

26.5.1.4 POLITIQUE D'ATTRIBUTION ET D'ALLOCATION DES PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfices est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfices est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfices jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfices attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation.

26.5.1.5 BASES DE DÉTERMINATION DES TAUX DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

La base de détermination des taux de participation aux bénéfices reste assise sur la comptabilité locale.

26.5.2 Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

26.5.2.1 MODÈLES D'ESTIMATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfices attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéfices ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;

- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'Entreprise.

26.5.2.2 OBJECTIFS DU MODÈLE D'ESTIMATION

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

26.5.2.3 PROCÉDURE POUR DÉTERMINER LES HYPOTHÈSES LES PLUS SIGNIFICATIVES

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification ;
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire soit par recalcul exhaustif ;
- et l'évaluation régulière des risques *via* un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survénance) et du rythme de consommation des provisions.

26.5.2.4 MESURE DANS LAQUELLE LES HYPOTHÈSES REPOSENT SUR DES VARIABLES DE MARCHÉ/DES VARIABLES PROPRES À L'ASSUREUR CONSIDÉRÉ

Pour les contrats d'épargne et d'assurance vie, les taux d'actualisation sont au plus égaux au taux de rendement prudemment estimés des actifs. En assurance non-vie, les taux d'actualisation des provisions sont déterminés en référence au taux de marché. Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

26.5.2.5 JUSTIFICATION DE L'UTILISATION D'HYPOTHÈSES DIFFÉRENTES DE CELLES QUE L'ON POURRAIT INFÉRER DES DONNÉES PASSÉES

D'une manière générale, les hypothèses s'appuient sur l'historique et ne sont pas différentes de celles que l'on pourrait inférer sur la base des observations passées. Toutefois, dans le cadre du test de suffisance du passif (LAT), nous avons utilisé des lois de rachat dynamiques qui anticipent des hausses de loi de rachat qui n'ont pu être vérifiées par les données passées. Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus-values latentes s'appuient sur les calculs de valeur actuelle des profits futurs effectués pour la détermination de l'*embedded value* (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé, mais plutôt d'une projection raisonnable du partage des plus-values latentes selon les principes retenus pour le calcul de l'*embedded value* que le groupe CNP Assurances publie chaque année.

26.5.2.6 PRISE EN COMPTE DES CORRÉLATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES HYPOTHÈSES

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

26.5.2.7 NATURE DES INCERTITUDES SUR LES FLUX DES CONTRATS D'ASSURANCE

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

26.5.2.8 SENSIBILITÉ DE LA MCEV À UNE VARIATION DES RACHATS ET DE LA SINISTRALITÉ

La sensibilité de la MCEV à une baisse des rachats de 10 % est de + 136 M€ au 31 décembre 2010. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité (risque de mortalité et invalidité) impacterait de + 133 M€ la MCEV au 31 décembre 2010.

26.5.3 Concentration du risque d'assurance

26.5.3.1 MESURE DANS LAQUELLE CE RISQUE EST ATTÉNUÉ PAR LA RÉASSURANCE

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en Conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

26.5.3.2 EXPOSITION AU RISQUE DE CATASTROPHE ET RISQUE DE CUMUL

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe par des réassureurs professionnels.

■ Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et acceptations auprès de CNP Assurances souscrites par les filiales LBPP, CNP Vita et CNP Vida) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit. Un événement catastrophique est constitué d'au moins 5 victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice (PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 34 620 euros en 2010) ;

■ Portefeuille collectif :

a) l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès – IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 30 M€ dont CNP Assurances représente 26 %, une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon 4 tranches : tranche 1 : 20XS 30 M€, tranche 2 : 100XS 500 M€, tranche 3 : 250XS 150 M€, tranche 4 : 100XS 400 M€, avec une reconstitution payante à 200 % sauf pour le Nucléaire et le Terrorisme NBC ; un événement est défini à partir de trois victimes ;

b) par ailleurs, les protections Catastrophes accordées par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs 2 ou 3 « têtes sinistrées » les plus élevées) est de 1,25 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 37 M€ par événement et 60 M€ par exercice à l'exception des risques Nucléaire et le Terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 30 M€.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de décès – IPA3 d'un assuré au-delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population ;
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants ;
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance.

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

26.5.4 Options, garanties et dérivés incorporés non séparés

Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché générés par des dérivés incorporés (si dérivés pas à la JV).

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des provisions techniques détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée dans la note 22.

26.5.5 Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)

26.5.5.1 INFORMATIONS SUR LE RISQUE LIÉ À LA RÉASSURANCE SOUSCRITE/TERMES ET CONDITIONS DES GARANTIES REÇUES OU DONNÉES

La solvabilité des Réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en *Excess* apportées au groupe CNP Assurances par des Réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

26.5.6 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit.

Les assignations enregistrées en 2010 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 5 % par rapport à l'exercice 2009. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 11 %, ce qui porte à 1 439 les procès en cours au 31 décembre 2010. Cette baisse est supérieure à celle enregistrée en 2009 (3 %) en raison d'une part de la diminution du nombre des nouveaux contentieux et d'autre part de l'augmentation du nombre de dossiers classés par rapport à l'exercice précédent (+ 5 %).

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP Assurances à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences lourdes pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

On peut également identifier des risques émergents d'assurance. La sécurisation juridique de l'activité doit s'appuyer certes sur l'application rigoureuse des textes, sous réserve des interprétations parfois difficiles à conduire, dans un environnement très encadré, mais également sur le suivi des textes en préparation et la participation, par le biais des instances représentatives de la profession, à leur élaboration.

CNP Assurances veille, à ce titre, à participer activement aux différents travaux professionnels qui accompagnent la sortie des textes afin d'en illustrer concrètement les impacts.

26.6 GESTION DES RISQUES

Objectifs de gestion des risques et méthodes pour atténuer ses risques/politique de souscription (y compris sélection des risques)/politique de tarification/méthodes d'évaluation des risques :

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé vis-à-vis de ses actionnaires. Ces outils de pilotage doivent permettre :

- de décliner au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances la contribution attendue de sa part à la réalisation de ces objectifs ;
- de suivre en cours d'année la réalisation de ces objectifs et prendre, si nécessaire, les mesures correctrices pour les atteindre ;
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur.

Ces outils sont utilisés pour mesurer l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats ainsi que la bonne adéquation de la tarification, ces deux éléments faisant l'objet d'études systématiques et spécifiques.

Plus précisément :

- le plan de marche permet d'analyser la formation du résultat, d'apprécier la rentabilité prévisionnelle et de mesurer l'impact des décisions en matière de produits sur la rentabilité attendue ;
- le calcul de la valeur intrinsèque et de la valeur d'une année de production reflète la richesse actuelle de l'Entreprise et sa capacité à créer de la valeur. Chaque année, les écarts entre valeur attendue et valeur effectivement créée sont analysés et présentés à l'occasion de la publication des comptes.

Le dispositif général de prévision :

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'Entreprise sont réalisés annuellement au quatrième trimestre et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan de marché de l'Entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

Des projections à moyen - long terme permettent d'établir les trajectoires financières, le calcul de la valeur des contrats en stock et des affaires nouvelles dans le cadre des travaux annuels d'évaluation de l'Entreprise.

Les résultats sont issus de modèles de prévision adaptés à la nature des contrats :

- modèle actif/passif pour les contrats d'épargne et de retraite ;
- modèle spécifique aux contrats emprunteurs décomposant le portefeuille par génération ;
- modèle adapté aux produits de prévoyance individuelle et collective intégrant les facteurs d'appréciation des risques ainsi que les observations historiques ;
- modèle de suivi des engagements de rentes.

L'analyse est menée à un niveau détaillé, puis consolidée par nature de risque sur la base d'un scénario central dont les principales caractéristiques sont la stabilisation de l'environnement financier et le maintien des parts de marché de l'Entreprise. Des scénarii alternatifs sont également élaborés et permettent de mesurer la sensibilité des résultats aux évolutions de collecte, des marchés financiers et de comportement des assurés.

4.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CNP Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

4.3.1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans les notes 3.10.2 et 9.1.1 de l'annexe concernant les modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente.

4.3.2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Le contexte d'élaboration des comptes reste particulièrement difficile, notamment du fait de la persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, et de l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone euro. C'est dans ce contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières qu'en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes du Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques et les valeurs de portefeuilles. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 3.9 et 3.13 aux états financiers. Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire du Groupe et de son expérience.
- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 3.9 de l'annexe. Nous nous sommes assurés que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe.
- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 3.10 aux états financiers. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que la cohérence de la classification retenue avec la documentation établie par le Groupe. Nous avons apprécié le caractère approprié des modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ainsi que leur correcte application.

■ Dans le contexte spécifique de la crise financière, nous avons examiné les modalités de recensement des expositions du Groupe, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'information fournie dans les notes relatives aux instruments financiers. Nous avons notamment pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés à la dette souveraine, sa valorisation et son traitement comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

4.3.3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 7 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Éric DUPONT

MAZARS

Jean-Claude PAULY

4.4. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2010

4.4.1. Bilan au 31 décembre 2010

4.4.1.1. ACTIF

Actif	En milliers d'euros		En %
	31.12.2010	31.12.2009	Évolution
Actifs incorporels	32 034	26 226	22,1 %
Placements :	227 412 936	214 605 802	6,0 %
Terrains et constructions	4 163 325	4 479 313	- 7,1 %
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 992 288	2 774 958	43,9 %
Autres placements	219 257 323	207 351 204	5,7 %
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	327	- 100,0 %
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	21 576 016	20 764 247	3,9 %
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	7 109 819	6 296 807	12,9 %
Provisions d'assurance vie	7 032 278	6 219 446	13,1 %
Provisions pour sinistres vie	68 814	69 206	- 0,6 %
Provisions pour sinistres non-vie	2 657	60	4 328,3 %
Provisions pour participation aux bénéficies et ristournes vie	4 752	6 741	- 29,5 %
Provisions pour participation aux bénéficies et ristournes non-vie	1 318	1 354	- 2,7 %
Créances	3 762 218	3 986 831	- 5,6 %
Créances nées d'opérations d'assurance directe :	2 087 995	1 882 623	10,9 %
<i>Primes acquises non émises</i>	<i>1 362 274</i>	<i>1 582 437</i>	<i>- 13,9 %</i>
<i>Autres créances nées d'opérations d'assurance directe</i>	<i>725 721</i>	<i>300 186</i>	<i>141,8 %</i>
Créances nées d'opérations de réassurance	21 968	32 052	- 31,5 %
Autres créances	1 652 255	2 072 156	- 20,3 %
<i>Personnel</i>	<i>2 541</i>	<i>3 128</i>	<i>- 18,8 %</i>
<i>État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	<i>738 255</i>	<i>561 318</i>	<i>31,5 %</i>
<i>Débiteurs divers</i>	<i>911 459</i>	<i>1 507 710</i>	<i>- 39,5 %</i>
Autres actifs	195 705	219 779	- 11,0 %
Actifs corporels d'exploitation	126 516	131 066	- 3,5 %
Comptes courants et caisse	34 546	53 501	- 35,4 %
Actions propres	34 643	35 212	- 1,6 %
Comptes de régularisation Actif :	7 079 458	6 447 796	9,8 %
Intérêts et loyers acquis non échus	3 180 494	3 008 275	5,7 %
Frais d'acquisition reportés	593	732	- 19,0 %
Autres comptes de régularisation	3 898 371	3 438 789	13,4 %
Différence de conversion	0	34 556	- 100,0 %
TOTAL ACTIF	267 168 186	252 382 044	5,9 %

4.4.1.2. PASSIF

Passif	En milliers d'euros		En %
	31.12.2010	31.12.2009	Évolution
Capitaux propres	7 521 619	7 866 623	- 4,4 %
Capital social	594 151	594 151	0,0 %
Primes liées au capital social	981 500	981 500	0,0 %
Réserves de réévaluation	21 564	21 564	0,0 %
Autres réserves	5 838 446	4 942 639	18,1 %
Report à nouveau	- 126 814	392 501	- 132,3 %
Résultat de l'exercice	212 772	934 268	- 77,2 %
Passifs subordonnés	4 324 750	3 576 000	20,9 %
Provisions techniques brutes :	222 435 754	207 430 623	7,2 %
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	20	15	33,3 %
Provisions d'assurance vie	215 840 260	201 930 262	6,9 %
Provisions pour sinistres vie	2 870 146	2 544 224	12,8 %
Provisions pour sinistres non-vie	7 454	799	832,9 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	3 168 653	2 511 568	26,2 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	739	739	0,0 %
Provisions pour égalisation	118 555	118 603	0,0 %
Autres provisions techniques vie	210 184	113 573	85,1 %
Autres provisions techniques non-vie	219 743	210 840	4,2 %
Provisions techniques des contrats en unités de compte	21 576 016	20 764 247	3,9 %
Provisions pour risques et charges	55 746	55 905	- 0,3 %
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	309 569	317 505	- 2,5 %
Autres dettes :	9 152 557	10 918 494	- 16,2 %
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 002 779	1 021 687	- 1,9 %
Dettes nées d'opérations de réassurance	213 563	221 084	- 3,4 %
Dettes envers des établissements de crédit	244 600	256 934	- 4,8 %
Autres dettes :	7 691 615	9 418 789	- 18,3 %
<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	276 653	274 510	0,8 %
<i>Personnel</i>	232 637	186 992	24,4 %
<i>État, sécurité sociale et collectivités publiques</i>	476 740	352 287	35,3 %
<i>Créanciers divers</i>	6 705 585	8 605 000	- 22,1 %
Comptes de régularisation Passif	1 792 175	1 452 647	23,4 %
TOTAL PASSIF	267 168 186	252 382 044	5,9 %

4.4.2. Comptes de résultat au 31 décembre 2010

4.4.2.1. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

	En milliers d'euros			En %	
	31.12.2010			31.12.2009	Évolution
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	
Compte technique non-vie					
Primes acquises :	45 521	- 2 992	42 529	24 884	70,9 %
Primes	45 526	- 2 992	42 534	24 885	70,9 %
Variation des primes non acquises et risques en cours	- 5	0	- 5	- 1	400,0 %
Produit des placements alloués	7 925	0	7 925	7 774	1,9 %
Autres produits techniques	0	0	0	0	0,0 %
Charges des sinistres :	- 33 126	2 597	- 30 529	- 6 732	353,5 %
Prestations et frais payés	- 26 471	0	- 26 471	- 11 227	135,8 %
Charges des provisions pour sinistres	- 6 655	2 597	- 4 058	4 495	- 190,3 %
Charges des autres provisions techniques	- 8 901	0	- 8 901	2 453	- 462,9 %
Participation aux résultats	- 125	6	- 119	- 741	- 83,9 %
Frais d'acquisition et d'administration :	3 502	0	3 502	331	958,0 %
Frais d'acquisition	- 2 981	0	- 2 981	- 187	1 494,1 %
Frais d'administration	6 483	0	6 483	518	1 151,5 %
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0,0 %
Autres charges techniques	- 7 319	0	- 7 319	- 2 698	171,3 %
Variation de la provision pour égalisation	- 1 597	0	- 1 597	- 568	181,2 %
Résultat technique de l'assurance non-vie	5 880	- 389	5 491	24 703	- 77,8 %

4.4.2.2. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

	En milliers d'euros			En %	
	31.12.2010			31.12.2009	Évolution
Compte technique vie	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	
Primes	23 903 142	- 487 782	23 415 360	23 425 319	0,0 %
Produits des placements :	12 631 655	0	12 631 655	12 219 008	3,4 %
Revenus des placements	8 660 910	0	8 660 910	8 540 529	1,4 %
Autres produits des placements	806 734	0	806 734	511 440	57,7 %
Profits provenant de la réalisation des placements	3 164 011	0	3 164 011	3 167 039	- 0,1 %
Ajustements ACAV (plus-values)	2 977 109	0	2 977 109	3 496 171	- 14,8 %
Autres produits techniques	27 040	0	27 040	12 267	120,4 %
Charges des sinistres :	- 15 539 762	264 843	- 15 274 919	- 13 997 649	9,1 %
Prestations et frais payés	- 15 213 851	265 508	- 14 948 343	- 14 082 475	6,1 %
Charges des provisions pour sinistres	- 325 911	- 665	- 326 576	84 826	- 485,0 %
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques :	- 6 776 854	387 138	- 6 389 716	- 8 389 355	- 23,8 %
Provisions d'assurance vie	- 5 882 925	386 328	- 5 496 597	- 7 951 120	- 30,9 %
Provisions sur contrats en unités de compte	- 811 420	0	- 811 420	- 1 029 469	- 21,2 %
Autres provisions techniques	- 82 509	810	- 81 699	591 234	- 113,8 %
Participation aux résultats	- 8 812 531	426 811	- 8 385 720	- 7 894 958	6,2 %
Frais d'acquisition et d'administration :	- 2 219 023	76 400	- 2 142 623	- 2 148 843	- 0,3 %
Frais d'acquisition	- 1 086 248	0	- 1 086 248	- 1 042 807	4,2 %
Frais d'administration	- 1 132 775	0	- 1 132 775	- 1 186 066	- 4,5 %
Commissions reçues des réassureurs	0	76 400	76 400	80 030	- 4,5 %
Charges des placements :	- 4 256 096	0	- 4 256 096	- 4 050 137	5,1 %
Frais int. et ext. de gestion des plac. et intérêts	- 412 152	0	- 412 152	- 434 389	- 5,1 %
Autres charges des placements	- 933 247	0	- 933 247	- 1 559 768	- 40,2 %
Pertes provenant de la réalisation de placements	- 2 910 698	0	- 2 910 698	- 2 055 979	41,6 %
Ajustement ACAV (moins-values)	- 2 463 403	0	- 2 463 403	- 1 408 906	74,8 %
Autres charges techniques	- 78 649	0	- 78 649	- 50 007	57,3 %
Produits des placements transférés			0	0	0,0 %
Résultat technique de l'assurance vie	- 607 373	667 410	60 037	1 212 909	- 95,1 %

4.4.2.3. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

Compte non technique	En milliers d'euros		En %
	31.12.2010	31.12.2009	Évolution
Résultat technique de l'assurance non-vie	5 491	24 703	- 77,8 %
Résultat technique de l'assurance vie	60 037	1 212 909	- 95,1 %
Produits des placements :	337 867	368 337	- 8,3 %
Revenu des placements	231 659	257 451	- 10,0 %
Autres produits des placements	21 578	15 417	40,0 %
Profits provenant de la réalisation des placements	84 630	95 469	- 11,4 %
Produits des placements alloués			0,0 %
Charges des placements :	- 113 841	- 122 090	- 6,8 %
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 11 024	- 13 095	- 15,8 %
Autres charges des placements	- 24 962	- 47 019	- 46,9 %
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 77 854	- 61 977	25,6 %
Produits des placements transférés	- 7 925	- 7 774	1,9 %
Autres produits non techniques	11 190	- 378 135	- 103,0 %
Autres charges non techniques	- 12 105	- 1 691	615,8 %
Résultat exceptionnel :	- 11 822	- 2 425	387,5 %
Produits exceptionnels	66 083	16 860	292,0 %
Charges exceptionnelles	- 77 905	- 19 285	304,0 %
Participation des salariés	- 9 964	- 17 062	- 41,6 %
Impôts sur les bénéfices	- 46 156	- 142 505	- 67,6 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	212 772	934 268	- 77,2 %

4.4.3. Engagements reçus et donnés

En milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
1. Engagements reçus	36 989 797	40 588 547
2. Engagements donnés :	12 803 226	13 588 333
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	4 116	3 818
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	4 728 681	6 024 768
2d. Autres engagements donnés	8 070 428	7 559 747
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	5 606 574	3 060 961

4.4.4. Proposition d'affectation du résultat 2010

Le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2010 s'élève à 212 772 033,62 € et le report à nouveau, après comptabilisation de « l'exit tax » sur la réserve de capitalisation à - 126 814 672,84 €, formant un résultat distribuable de 85 957 360,78 €, auquel il convient de retrancher une somme non distribuable de 33 475,17 € constituée en application de l'article R. 331-5-4 du Code des assurances et affectée en report à nouveau. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 06 mai 2011 statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires :

- de prélever sur les réserves facultatives de la Société, la somme de 371 572 610,00 € afin d'augmenter le montant distribuable ;
- de prélever, sur le montant distribuable, à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 457 496 494,84 € ;
- d'affecter le solde du montant distribuable en report à nouveau pour un montant de 0,77 €.

Le dividende revenant à chacune des 594 151 292 actions ainsi distribué serait d'un montant de 0,77 € par action. La mise en paiement interviendrait le 13 mai 2011, la date de détachement du dividende sur Nyse Euronext Paris serait le 10 mai 2011.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution serait diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant serait affecté au poste comptable « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliées en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues. Toutefois, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement au prélèvement au taux de 18 % (tel que prévu à l'article 177quater du CGI).

NOTE 1	Faits caractéristiques de l'exercice 2010	231
NOTE 2	Événements significatifs postérieurs à la clôture 2010	232
NOTE 3	Principes et méthodes comptables	232
NOTE 4	Postes du Bilan	240
NOTE 5	Compte de Résultat	263
NOTE 6	Engagements hors bilan	271
NOTE 7	Renseignements relatifs au passif subordonnés	272

4.5. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

CNP Assurances, société anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce, au Capital de 594 151 292 €, est agréée, conformément à l'article « 2 - Objet » des statuts de la Société, pour :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;
- et plus généralement effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

NOTE 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2010

1.1. FINALISATION DE LA CESSION DE LA PARTICIPATION DANS LE GROUPE GLOBAL SEGUROS

Après l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, CNP Assurances a finalisé le 3 mars 2010 la transaction avec Rentipar Seguros SGPS ayant pour objet la cession de ses participations de 83,52 % et 83,57 % respectivement dans Global - Companhia de Seguros, S.A. et Global Vida - Companhia de Seguros de Vida, S.A. (Global Seguros), pour un montant total final de 114,6 M€, valorisant ainsi les deux sociétés à 137,2 M€ pour 100 % du capital. Cette opération permet à CNP Assurances de dégager une plus-value de 37,1 M€ nette d'impôts.

Dans le prolongement des récents partenariats signés avec Barclays Bank Plc en Espagne, au Portugal et en Italie et avec Marfin Popular Bank en Grèce et à Chypre, cette transaction complète la démarche de recentrage de CNP Assurances en Europe du Sud sur son cœur de métier, la bancassurance.

1.2. ÉMISSION DE DETTES SUBORDONNÉES

CNP Assurances a émis, le 14 septembre 2010, 750 M€ d'obligations subordonnées venant à échéance le 14 septembre 2040 avec une première option de remboursement anticipé au pair le 14 septembre 2020.

Les obligations porteront intérêt au taux fixe de 6 % jusqu'en 2020, puis le taux d'intérêt deviendra variable intégrant un supplément d'intérêt (*step-up*) de 100 points de base.

1.3. RÉFORME FISCALE RELATIVE À LA RÉSERVE DE CAPITALISATION

Les entreprises françaises d'assurance sont tenues de constituer dans leurs comptes sociaux une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligataires, indépendamment des plus ou moins-values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1^{er} janvier 2010, est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

La loi de finance de 2011, publiée le 31 décembre 2010, instaure une taxe exceptionnelle au taux de 10 % sur les sommes mises en réserve en franchise d'impôt par les entreprises d'assurance jusqu'au 1^{er} janvier 2010. En contrepartie, les reprises ultérieures de sommes ayant subi cette imposition ne sont pas taxées. De plus, les sommes dotées ou reprises postérieurement au 1^{er} janvier 2010 sur la réserve de capitalisation sont désormais immédiatement taxables ou déductibles dans le résultat imposable. Cette taxe de 140,9 M€ a été inscrite en dette au bilan du 31 décembre 2010 par prélèvement sur le report à nouveau et sera acquittée pour moitié lors du dépôt de la déclaration et pour moitié dans un délai de seize mois.

1.4. PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE COMPLÉMENTAIRE DU RÉGIME L. 441-1 PRÉFON-RETRAITE

CNP Assurances est assureur de plusieurs régimes de retraites en point régis par l'article L. 441-1 du Code des assurances. L'article R. 441-21 du Code des assurances dispose que l'assureur calcule chaque année le montant de la provision mathématique théorique (PMT) qui serait nécessaire pour assurer le service des rentes viagères sur la base de la valeur de service à la date de l'inventaire. Lorsque le montant de la provision technique spéciale (PTS) – solde des versements et prestations du contrat cantonné – est inférieur au montant de la PMT, l'assureur doit doter une provision technique spéciale complémentaire (PTSC.) à hauteur de la différence entre ces deux montants. En cas de retour de la PTS à un niveau au moins supérieur à la PMT, la PTSC est reprise.

Par ailleurs, lorsque le niveau de la représentation de ses engagements au titre de la convention le permet, les actifs sont réaffectés au patrimoine général de l'entreprise d'assurance.

Au 31 décembre 2010, la Société a doté au titre du régime Préfon-Retraite une PTSC de 444,0 M€ brute de réassurance et 155,1 M€ net de réassurance.

1.5. MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT STRUCTUREL ENTRE CNP ASSURANCES ET MFPRÉVOYANCE

CNP Assurances et MFP Services, une union de mutuelles des fonctions publiques d'État, ont souhaité asseoir leur partenariat et créer une structure commune destinée à développer une offre d'assurance prévoyance. CNP Assurances a ainsi investi 86,5 M€ pour acquérir 65 % des fonds propres de la structure MFPrévoyance SA en date du 3 novembre 2010.

1.6. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE CNP ASSURANCES

L'Assemblée générale du 25 mai 2010 a approuvé la division par 4 du nominal de l'action CNP Assurances. La division du nominal est effective au 5 juillet 2010 conduisant le mardi 6 juillet matin à un capital de la Société composé de 594 151 292 actions, ayant une valeur nominale de 1 € chacune.

NOTE 2 Evénements significatifs postérieurs à la clôture 2010

Néant.

NOTE 3 Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la société CNP Assurances sont présentés en conformité avec les dispositions des articles 8 à 16 du Code de commerce et du décret du 29 novembre 1983 pris en application de la loi du 3 avril 1983.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation sont conformes au décret du 8 juin 1994 et à l'arrêté du 20 juin 1994 modifiant le Code des assurances en vue de la transposition de la directive CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et les comptes consolidés des entreprises d'assurance.

3.1. FONDS PROPRES

3.1.1. Capitaux propres

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Exceptionnellement, en 1995, les charges de provisionnement résultant de l'application des nouvelles dispositions comptables (décret du 8 juin 1994 et arrêté du 20 juin 1994) et qui concernent les dépréciations d'actifs ayant un caractère durable existant à l'ouverture de l'exercice, ont été imputées sur les fonds propres, au 1^{er} janvier 1995 conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité. Ces montants donnent lieu à reprise en cas d'appréciation des actifs concernés.

3.1.2. Actions propres

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées essentiellement à régulariser les cours, sont inscrites dans un compte « valeurs mobilières de placement » (avis du Comité d'Urgence n° 98D et du règlement N° 2000-02 du CRC).

3.2. ACTIFS INCORPORELS

Pour l'évaluation et la comptabilisation de ses actifs incorporels, qu'il s'agisse des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métier ou des licences achetées, CNP Assurances applique dans ses comptes sociaux l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-15 du 23 juin 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, texte qui vise notamment à une convergence avec la norme internationale IAS 38.

La durée d'amortissement correspond à la meilleure estimation de la durée d'utilité pour l'entreprise :

- Logiciels développés en interne : 5 ans ;
- Progiciels Métiers (licences) : 5 ans.

Les amortissements relatifs aux logiciels développés en interne sont pratiqués à compter de la date réelle de mise en exploitation du logiciel. Les licences sont amorties à compter de leur date d'acquisition.

3.3. OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les placements et opérations afférentes sont enregistrés conformément aux dispositions du Code des assurances.

3.3.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'acquisition, nette de frais d'acquisition à l'exception :

- des placements affectés à des contrats libellés en unités de compte qui sont réestimés en fin de période en fonction de la variation des plus ou moins-values latentes afférentes. Les engagements techniques relatifs à ces contrats sont réestimés corrélativement ;
- des placements réévalués dans le cadre de régimes légaux.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Conformément au règlement 2005-09 du 3 novembre 2005 portant diverses modifications au règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 du CRC relatif au plan comptable général et à l'article 15-1 du règlement n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, CNP Assurances enregistre depuis le 1^{er} janvier 2005, les immeubles par composant.

Le coût amorti : Il correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain ;
- gros œuvre, structures et charpentes ;
- façade et toiture ;
- agencements ;
- installations générales techniques.

Les dépenses d'entretien sont immobilisées par composant, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'elles puissent être estimées de façon fiable.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Les revenus locatifs courus sont enregistrés au compte de résultat.

Pour établir le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005, CNP Assurances a appliqué la méthode du calcul rétrospectif des amortissements. Cela signifie que la Société doit se replacer au moment de l'acquisition de chaque immeuble, ventiler chaque immeuble en composants, appliquer les durées d'amortissement déterminées par le Groupe et recalculer l'amortissement depuis la date d'acquisition de l'immeuble jusqu'au 1^{er} janvier 2005.

Pour déterminer la ventilation par composant du coût amorti de chaque immeuble au 1^{er} janvier 2005, une approche forfaitaire a été retenue consistant à définir des pourcentages de ventilation forfaitaire des catégories de composants observées sur des immeubles de référence (8 catégories) :

- habitations « haussmannien » ;
- habitations « intermédiaire et récent » ;
- bureaux « ancien » ;
- bureaux « intermédiaire et récent » ;
- centres commerciaux et cinémas ;
- locaux d'activité ;
- IGH « habitation » ;
- IGH « bureaux ».

Les pourcentages de composants correspondent à la moyenne observée sur les immeubles de référence pour chacune des 8 catégories.

Les agencements ont été réaffectés par composant compte tenu de leurs poids peu significatifs.

PLACEMENTS ACTIONS

Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice.

OBLIGATIONS ET TITRES ASSIMILÉS

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

Conformément aux dispositions du décret du 28 décembre 1991, la différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

3.3.2 Amortissements des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre : 50 ans ;
- façade et toiture 30 ans sauf pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas : 20 ans ;
- installations générales techniques : 20 ans ;
- agencements : 10 ans.

3.3.3 Dépréciations des immeubles et valeurs mobilières titre par titre

Les provisions pour dépréciation sont constituées en conformité avec les articles R. 332-19 et R. 332-20 du Code des assurances, en fonction de la classification des actifs examinés.

VALEURS MOBILIÈRES CLASSÉES EN R. 332-19

L'avis n° 2006-07 du Conseil National de la Comptabilité du 30 juin 2006 précise que « l'organisme d'assurance doit apprécier s'il existe un risque avéré de contrepartie résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable ».

Les titres de dettes classées en R. 332-19 sont provisionnés dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par la Société sur la base d'une analyse multicritères. En cas de retour à meilleure fortune, la provision est reprise à due concurrence de l'amélioration du risque.

ACTIFS CLASSÉS EN R. 332-20

Une provision pour dépréciation est constituée sur un bien immobilier ou une valeur mobilière lorsqu'il y a lieu de

considérer que la dépréciation a un caractère durable (article R 332-20 du Code des assurances).

Lors de la première application de la nouvelle réglementation comptable de l'assurance, en 1995, les dépréciations à caractère durable qui existaient au 1^{er} janvier 1995 ont été imputées directement sur les fonds propres des entreprises du Groupe, sans effet sur le compte de résultat.

Immeubles classés en R. 332-20

Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros œuvre des immeubles concernés. À chaque clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée.

Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur d'expertise déterminée annuellement pour tout le patrimoine immobilier de la Société. La ventilation de la valeur recouvrable entre les composants terrain et gros œuvre est faite au prorata de la valeur nette comptable de l'immeuble.

Valeurs mobilières classées en R. 332-20

a) Critères de présomption d'une dépréciation à caractère durable :

Les critères retenus pour déterminer s'il y a un indice de dépréciation durable sont adaptés en fonction de la nature et du niveau de risque des actifs concernés :

- Titres de participations classés en R. 332-20.

Est considéré comme indice de dépréciation durable l'existence d'un faisceau d'indices de perte de valeur de la participation, intégrant par exemple des éléments de résultat durablement négatifs ou des données prévisionnelles issues des plans d'activité.

- Autres titres classés en R. 332-20 (actions, OPCVM et titres de créances hors titres de participations).

L'avis n° 2002-F du comité d'urgence du 18 décembre 2002 précise que le critère de présomption de dépréciation durable relatif au « niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

Dans le contexte de crise financière, le CNC et l'ACP ont émis le 15 décembre 2008 une recommandation applicable pour les comptes clos le 31 décembre 2008, considérant que la situation de forte volatilité des marchés permettait de porter le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 30 % de moins-value latente des placements en actions françaises et, sauf cas particuliers, également européennes.

En 2010, compte tenu de la volatilité des marchés, CNP Assurances a maintenu le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 30 %

de moins-value latente. Ce critère s'applique aussi bien aux titres de source française ou étrangère.

Pour les titres de créances, au-delà du critère de 20 % ou 30 % de moins-values latentes, CNP Assurances considère comme un critère supplémentaire de présomption de dépréciation un risque avéré de défaut de l'émetteur ou une intention de céder le titre à brève échéance.

Doivent faire également l'objet d'un examen, les titres :

- pour lesquels une provision a déjà été constituée ;
- qui recèlent des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement ;
- qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 30 % en cas de forte volatilité.

b) Montant de la provision :

Dans tous les cas, le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur au bilan et la valeur recouvrable.

Par conséquent, si la cession est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché. Dans le cas où la Société a l'intention et la capacité de détenir les placements, en se référant notamment à la stabilité des engagements au passif et à la politique de rotation de l'actif, la valeur recouvrable prendra en compte l'horizon de détention.

La valeur recouvrable des titres de créances classés en R. 332-20 est appréciée au cas par cas, sur la base d'une analyse multicritère prenant en compte l'intention de détention, le risque prospectif de défaut et de l'existence d'éventuelles garanties en capital.

La valeur recouvrable des titres de participation prend en compte les spécificités de chaque société notamment en termes de perspectives de résultat et de données prévisionnelles issues des plans d'activité. Elle est établie en fonction de la valeur d'utilité des titres et selon une approche multicritère, dans une approche long terme.

Pour les autres actions et parts d'OPCVM, la valeur recouvrable est établie par référence à la juste valeur appréciée selon une approche multicritère, capitalisée au taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque prudemment estimée (le taux de capitalisation correspondant au taux TME + 400 points de base), sur la durée de détention probable des actifs correspondants.

3.3.4 Dépréciation globale des immeubles, actions et titres assimilés

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité figurant au passif du bilan lorsque la valeur globale des immeubles, actions et titres assimilés inscrite au bilan relevant de l'article R. 332-20 du Code des assurances est en moins-value latente conformément à l'article R. 331-5-1 du Code des assurances.

CNP Assurances a, au 31 décembre 2008, opté pour l'option d'étalement de la PRE comme il est permis par l'article R. 331-5-4 du Code des assurances, dès lors que

l'ensemble des conditions requises sont réunies (marge de solvabilité, couverture, durée des passifs).

Les hypothèses relatives à l'évaluation de la durée des passifs définie par l'article A. 331-26 du Code des assurances sont les suivantes : projections année par année des flux de prestations (rachats, rachats partiels et décès) sur une période de 50 années. Les échéances de prestations peuvent être amenées à évoluer pour de multiples raisons, notamment du fait des options de rachats portées par l'assuré. Par ailleurs, aucun effet d'actualisation n'a été pris en compte. La durée a été bornée par 8 et arrondie afin d'obtenir un nombre entier.

Sur la base de cette durée, la PRE est étalée sur 8 ans. Le report de charge est constaté en produit non technique au crédit du compte de produit non technique « 753 — variation de PRE restant à constater » par le débit du compte « 379 — PRE restant à constater ». Il en est fait mention dans les annexes des états financiers (annexe 4.10).

Conformément à l'article R. 322-6 du Code des assurances, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 331-5-4 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L. 232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L. 232-12 du même code.

VALEUR DE RÉALISATION.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- Les valeurs mobilières et titres cotés sont retenus pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours avant cette date.
- Les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenus pour la moyenne des prix de rachat publié au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date.
- La valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la commission de contrôle des assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net déterminé selon l'expertise annuelle à laquelle procède CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

- Les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

La PRE est calculée sur la base des cours moyens du mois de décembre conformément à l'article R. 331-5-4 du Code des assurances.

Par ailleurs, sont comprises dans la base de calcul de la PRE « les moins-values latentes des opérations sur instruments

financiers à terme prévues aux articles R. 332-45 à R. 332-47 ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R. 332-20. Ces moins-values latentes sont prises en compte à hauteur de la partie excédant la valeur des titres ou espèces donnés en garantie. Les plus-values latentes ne sont prises en compte que si elles sont garanties dans les conditions prévues à l'article R. 332-56, c'est-à-dire s'il existe une convention-cadre entre l'émetteur et le détenteur de l'IFT avec collatéralisation des plus ou moins-values latentes.

Les autres IFT non garantis par un collatéral sont exclus de l'évaluation des plus ou moins-values latentes non couvertes par des provisions.

3.3.5 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cessions sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation.

Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

La plus ou moins-value constatée dans le cadre d'une OPE est calculée sur la base de l'estimation la plus sûre du titre, qui peut correspondre :

- soit à la moyenne des cours de la société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date de l'échéance ;
- soit au cours de bourse (cours de clôture) de la date de publication des résultats de l'offre par l'autorité compétente.

3.3.6 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements (hors ajustement des actifs représentatifs de contrats en unité de compte) est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation), qui figurent dans le cadre « *opérations techniques* », et celle issue des capitaux propres (à l'exclusion de la réserve de capitalisation) qui est classée dans la partie « *opérations non techniques* ».

3.3.7 Conversion des opérations en devises

Depuis le 31 décembre 2008, CNP Assurances applique le règlement CRC 2007-07 du 14 décembre 2007 relatif au traitement comptable des opérations en devises des entreprises régies par le Code des assurances.

Les opérations en devises sont définies à l'article A. 342-3 du Code des assurances. Elles sont enregistrées dans leur devise de négociation ou de règlement dans chacune des comptabilités devises (utilisation d'une comptabilité plurimonnaire).

Le CRC 2007-07 définit les opérations de change et indique que le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction de ces opérations selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernant

principalement en assurance et réassurance les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne doit pas être affectée par la volatilité des cours de change ;

- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

En outre, des comptes distincts de positions de change sont utilisés, dans le bilan et le hors bilan et pour chaque devise pour d'une part, les positions de change structurelles et d'autre part, pour les positions de change opérationnelles.

À l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euro, au cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Les différences de conversion sur les positions structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et au hors bilan.

Les différences de change sur les positions opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Conformément au CRC 2007-07 du 14 décembre 2007, les différences latentes de change opérationnelles de CNP Assurances au 31.12.2010 ont été comptabilisées par résultat.

3.3.8 Instruments financiers à terme

CNP Assurances utilise des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur des marchés organisés, dans le cadre de la gestion de son exposition financière. Ces produits sont utilisés uniquement dans des stratégies de couverture.

CNP Assurances applique le règlement 2002-09 du CRC relatif aux instruments financiers à terme depuis le 1^{er} janvier 2003.

Les stratégies mises en place permettent notamment de gérer l'exposition aux risques de :

- taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire et sur les contrats d'assurance à rendement minimum garanti ;
- baisse des actions ;
- change.

RISQUE DE TAUX

Les instruments de couverture sont :

- des options sur les taux d'intérêt du type cap ou floor qui prennent de la valeur en phase de baisse des taux (*floors*) ou de hausse des taux (*caps*) ;
- des options de vente d'obligation qui se valorisent en corrélation avec la baisse de cours de l'obligation.

COUVERTURE DU RISQUE DE BAISSÉ DES ACTIONS

CNP Assurances a mis en place une couverture partielle de son portefeuille action par des options qui se valorisent en corrélation avec la baisse du marché actions.

Compte tenu des masses et des enjeux financiers en résultant, les couvertures partielles du portefeuille de CNP Assurances sont réalisées de manière dynamique en profitant d'opportunités de marché et en recherchant une optimisation du coût global du dispositif.

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

CNP Assurances a mis en place une stratégie de couverture du risque de change sur le real brésilien lors de l'acquisition de Caixa Seguros.

TRAITEMENT COMPTABLE

- L'ensemble des IFT en cours à la clôture de l'exercice est pris en compte dans l'état récapitulatif des placements fourni dans l'annexe aux comptes annuels. Dans l'état récapitulatif, les IFT liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie.
- En l'absence de transfert en pleine propriété, les titres donnés ou reçus en garantie sont évalués en valeur de réalisation dans le tableau des engagements donnés ou reçus.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT OU DE DÉINVESTISSEMENT

- La fraction de la prime correspondant à la valeur intrinsèque est portée en compte de régularisation jusqu'au déboucement de la stratégie. Par exception, pour les contrats garantissant un taux plancher ou plafond, la prime est étalée sur la durée de vie de l'instrument.
- La fraction de la prime correspondant à la valeur temps est étalée sur la durée de vie de l'instrument.
- Les liquidations de marges créditrices ou débitrices, les autres flux périodiques et les soultes sont maintenues en compte de régularisation sur la durée de vie de la stratégie.
- Au dénouement de la stratégie, le solde du compte de régularisation ou le résultat dégagé sur l'IFT sont intégrés au prix d'achat des placements acquis ou au prix de vente des placements cédés.

STRATÉGIE DE RENDEMENT

- Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'instrument.
- Néanmoins, il a été procédé à un étalement linéaire car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de façon significative des calculs effectués sur la base du taux de rendement effectif.
- Les résultats sur les stratégies de rendement sont appréhendés sur la durée de vie de l'IFT, les éventuels flux résiduels sont pris en résultat au dénouement.

3.4 ASSURANCE-VIE ET CAPITALISATION

3.4.1 Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

Les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

3.4.2 Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques de primes des contrats en unités monétaires (euros) correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal au plus haut taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. Par ailleurs, CNP Assurances peut avoir recours à la faculté d'étalement du changement de table prévu par les textes ; l'effet du changement de table n'est pas systématiquement affecté au contrat. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques sont zillmétrisées sans que toutefois la provision d'un contrat puisse être négative. La zillmétrisation consiste à déduire des provisions mathématiques la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les primes. Les chargements retenus pour la zillmétrisation correspondent aux conditions tarifaires.

Les frais d'acquisition des contrats figurent à l'actif du bilan à concurrence de l'écart de zillmétrisation (écart entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L. 331-1 du Code des assurances et le montant des mêmes provisions qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements des assurés).

Corrélativement, une provision pour frais d'acquisition reportés (R. 331-3-7° du Code des assurances) a été constituée au passif du bilan pour un montant équivalent.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

La provision globale de gestion est dotée en application de l'article A. 331-1 du Code des assurances. Celui-ci a été modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998. La provision constituée répond aux dispositions de cet arrêté ainsi qu'aux conditions de déductibilité fiscale prévue par la loi de finance rectificative du 30 décembre 1998.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article A. 331-2 du Code des assurances.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

3.5 ASSURANCE INVALIDITÉ-ACCIDENT-MALADIE

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations. Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période ;
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés d'après un taux calculé en fonction des coûts réels.

3.6 RÉASSURANCE

3.6.1 Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

3.6.2 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont enregistrées d'après les éléments transmis par les cédants ou en l'absence d'informations suffisantes d'après une estimation des comptes non reçus.

3.7 FRAIS D'ACQUISITION ET DE GESTION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes ;
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats ;
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille ;
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière ;
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.

Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

L'enregistrement et l'affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination ;
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité ;
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.8 PLAN ÉPARGNE-RETRAITE POPULAIRE ET PLAN ÉPARGNE-RETRAITE ENTREPRISE

La comptabilité des PERP et des PERE commercialisés par CNP Assurances est tenue selon l'avis CNC N°2004-16 du 27 octobre 2004. Afin de préserver le droit des assurés d'exercer un privilège spécial prévoyant que l'actif est affecté au règlement des prestations, un canton a été créé pour enregistrer ces opérations. Chaque PERP et PERE fait l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation.

Des comptes distincts sont établis au titre du PERP et PERE et présentés au Comité de surveillance.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de la Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode Fifo.

Dans les comptes du plan :

- la Provision pour Participation aux Excédents enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice ;
- la Provision pour Risque d'Exigibilité doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du Canton est globalement en moins-value latente ;
- la Réserve de capitalisation est calculée sur le portefeuille cantonné du PERP et est classée en Autres Provisions Techniques Vie relatives aux contrats PERP et PERE.

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits avant.

Lorsqu'une provision pour risque d'exigibilité est constituée dans la comptabilité auxiliaire d'affectation d'un PERP ou d'un PERE, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 331-5-4 du Code des assurances est constaté dans les comptes de l'entreprise et n'affecte pas cette comptabilité auxiliaire.

3.9 FISCALITÉ

3.9.1 Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Sogestop J, Carrés bleus SA (ex-Sogestop O), Prévimum, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Filassistance Services, Filassistance International, Âge d'or Expansion, AEP 3, AEP 4, ASSURIMMEUBLE, ETAGES FRANKLIN, KUPKA, PYRAMIDES 2, ASSURHELENE, FONCIÈRE INVESTISSEMENT, ÉCUREUIL VIE CRÉDIT et ÉCUREUIL VIE INVESTMENT.

3.9.2 Impôt différé

CNP Assurances n'enregistre pas de provision pour impôt différé dans ses comptes sociaux.

3.10 CONSOLIDATION

Les comptes de CNP Assurances, en tant que société mère, sont consolidés dans les comptes du groupe CNP Assurances par intégration globale.

NOTE 4 Postes du Bilan

4.1 ÉVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS, CONSTRUCTIONS, TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

En milliers d'euros

Montants bruts	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	218 158	16 203			234 361
Logiciels	218 158	16 203			234 361
Terrains et constructions	4 751 880	1 000 141	708 468	- 610 155	4 433 398
Terrains forestiers	63 012	439	617		62 834
Immeubles bâtis	562 304	268	18 488	2 846	546 930
Parts et actions de stés immobilières non cotées	4 112 780	991 083	681 225	- 610 155	3 812 483
Placements immobiliers en cours	13 784	8 351	8 138	- 2 846	11 151
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	3 029 958	1 081 860	227 688	350 677	4 234 807
Placements dans les entreprises liées	2 642 664	668 162	195 455	246 423	3 361 794
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	387 294	413 698	32 233	104 254	873 013
TOTAL GÉNÉRAL	7 999 996	2 098 204	936 156	- 259 478	8 902 566

En milliers d'euros

Amortissements et provisions	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Amortissements des logiciels	191 932	10 395			202 327
Amortissements des immeubles	191 359	10 935	11 496		190 798
Provisions pour dépréciation des immeubles	20 829	1 454	3 359		18 924
Provisions sur participations immobilières	60 379	18 102	5 381	- 12 749	60 351
Provisions sur entreprises liées	230 493	10 430	56 901	10 612	194 634
Provisions sur autres participations	24 507	10 373	8 610	21 615	47 885
TOTAL GÉNÉRAL	719 499	61 689	85 747	19 478	714 919

En milliers d'euros

Montants nets (montants bruts moins amortissements et provisions)	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	26 226	5 808			32 034
Logiciels	26 226	5 808			32 034
Terrains et constructions	4 479 313	969 650	688 232	- 597 406	4 163 325
Terrains forestiers	63 012	439	617		62 834
Immeubles bâtis	350 116	- 12 121	3 633	2 846	337 208
Parts et actions de stés immobilières non cotées	4 052 401	972 981	675 844	- 597 406	3 752 132
Placements immobiliers en cours	13 784	8 351	8 138	- 2 846	11 151
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	2 774 958	1 061 057	162 177	318 450	3 992 288
Placements dans les entreprises liées	2 412 171	657 732	138 554	235 811	3 167 160
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	362 787	403 325	23 623	82 639	825 128
TOTAL GÉNÉRAL	7 280 497	2 036 515	850 409	- 278 956	8 187 647

4.2 PLACEMENTS

4.2.1 État récapitulatif des placements

En milliers d'euros

État 31.12.2010	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
I- Placements (détail des postes 3 & 4 du Bilan)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 611 738	4 341 666	6 248 537
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	19 809 255	18 173 420	21 251 350
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	13 350	4 798	18 793
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	13 840 743	13 696 622	14 474 360
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	6 660 338	6 644 730	6 628 000
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	182 236 826	182 963 191	184 522 598
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	1 107 470	658 445	614 748
6) Prêts hypothécaires	69	69	69
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0

En milliers d'euros

État 31.12.2010	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
IFT stratégies de rendement	0	0	0
7) Autres prêts et effets assimilés	619 771	619 771	591 702
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	1 531 900	1 531 900	1 531 900
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	21 575 987	21 575 987	21 575 987
Placements immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
IFT stratégies de rendement	0	0	0
IFT autres opérations	0	0	0
12) Total des lignes 1 à 11.	252 007 447	250 210 597	257 458 043
a) dont :			
■ placements évalués selon l'article R. 332 - 19	175 247 684	176 095 181	178 378 113
■ placements évalués selon l'article R. 332 - 20	55 183 776	52 539 429	57 503 943
■ placements évalués selon l'article R. 332 - 5	21 575 987	21 575 987	21 575 987
b) dont :			
■ valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	239 611 526	237 905 136	244 053 222
■ valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
■ valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 614 176	1 614 176	1 614 176
■ valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	5 828 672	5 929 532	6 129 473
■ autres affectations ou sans affectation	4 953 071	4 761 753	5 661 172
c) dont :			
■ placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	250 896 759	249 128 563	256 296 059
■ placements et instruments financiers à terme hors OCDE	1 110 687	1 082 034	1 161 984
II- Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
Intérêts courus et non échus	3 715 401	3 715 401	3 715 401
Banques et chèques postaux	- 210 056	- 210 056	- 210 056
Autres	22 335	22 335	22 335
Total Actif affectable à la représentation des provisions techniques	3 527 680	3 527 680	3 527 680

En milliers d'euros

État 31.12.2010	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
TOTAL GÉNÉRAL	255 535 126	253 738 277	260 985 723

4.2.2 Investissements en obligations d'État

En milliers d'euros

Émetteurs	Valeur au bilan brute	Valeur estimée nette d'impôt et d'effet de PB futurs
ALLEMAGNE	2 655 900	67 290
AUTRICHE	7 082 457	163 530
BELGIQUE	9 206 904	233 381
BRÉSIL	2 000	1 311
CANADA	89 384	2 596
DANEMARK	179 661	2 592
ESPAGNE	8 622 516	318 745
FINLANDE	1 568 544	29 905
FRANCE EMPRUNT D'ÉTAT	34 454 646	1 363 357
GRÈCE	1 797 140	51 345
IRLANDE	3 280 061	89 598
ITALIE	10 371 640	379 722
PAYS-BAS	2 887 873	52 238
POLOGNE	233 031	4 057
PORTUGAL	3 401 780	189 682
SLOVAQUIE	52 251	1 127
SLOVÉNIE	147 411	2 366
SUÈDE	219 876	3 129
TCHÈQUE (RÉPUBLIQUE)	10 170	145
TOTAL	86 263 245	2 956 116

En milliers d'euros

Émetteurs	Valeur acquisition amortie	Valeur boursière	Plus ou moins- value latente	Plus ou moins-value latente après impôts et effet PB futurs
GRÈCE	1 797 140	1 183 467	- 613 673	- 15 810
IRLANDE	3 280 061	2 587 945	- 692 117	- 17 196

4.3 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE

En milliers d'euros

État des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 087 995	2 083 378		4 617
Primes restant à émettre	1 362 274	1 362 274		
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	725 721	721 104		4 617
Créances nées d'opérations de réassurance	21 968	21 968		
Autres créances	1 652 255	1 652 255		
Personnel	2 541	2 541		
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	738 255	738 255		
Débiteurs divers	911 459	911 459		
Capital appelé non versé				
TOTAL	3 762 218	3 757 601		4 617

En milliers d'euros

État des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	309 569	309 569		
Autres dettes	9 152 557	9 106 067		46 490
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 002 779	1 002 779		
Dettes nées d'opérations de réassurance	213 563	213 563		
Dettes envers des établissements de crédit	244 600	244 600		
Autres dettes :	7 691 615	7 645 125		46 490
<i>Titres de créance négociables émis par l'entreprise</i>				
<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	276 653	230 163		46 490
<i>Personnel</i>	232 637	232 637		
<i>État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques</i>	476 740	476 740		
<i>Créanciers divers</i>	6 705 585	6 705 585		
TOTAL	9 462 126	9 415 636		46 490

4.4 PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES

4.4.1 Montant des participations

En milliers d'euros

Libellé	Total 31.12.2010				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC
Sociétés d'assurances												
CAIXA SEGURADORA	437 321			437 321					437 321			437 321
CNP ASSURANCES BRASIL HOLDING	8 128			8 128					8 128			8 128
CNP ASSURANCES SEGUROS DE VIDA	6 060	7	4 319	1 748					6 060	7	4 319	1 748
CNP BARCLAYS VIDA Y PENSIONES	205 142			205 142					205 142			205 142
CNP CAUTION	12 000		9 280	2 720					12 000		9 280	2 720
CNP EUROPE LIFE LIMITED	48 240			48 240					48 240			48 240
CNP IAM	245 596			245 596					245 596			245 596
CNP INTERNATIONAL	23 325			23 325					23 325			23 325
CNP UNICREDIT VITA S.P.A.	703 775		130 775	573 000					703 775		130 775	573 000
CNP VIDA DE SEGUROS Y REASEGUR	78 526			78 526					78 526			78 526
FILASSIS-TANCE INTERNATIONAL	10 087		3 293	6 795					10 087		3 293	6 795
I.T.V	22 410			22 410					22 410			22 410
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE	94 061			94 061					94 061			94 061
MARFIN INSURANCE HOLDINGS LIMI	144 859			144 859					144 859			144 859
MPFPRE-VOYANCE	67 853			67 853					67 853			67 853
PREVIPOSTE	125 770			125 770					125 770			125 770
PREVISOL AFJP	7 690		7 690		7 690		7 690					
SINO-FRENCH LIFE INSURANCE	12 250			12 250					12 250			12 250
Sous-total	2 253 094	7	155 356	2 097 745	7 690		7 690		2 245 405	7	147 667	2 097 745

En milliers d'euros

Libellé	Total 31.12.2010				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC
Autres sociétés												
3I GROWTH CAPITAL	40 000			40 000					40 000			40 000
AGE D'OR EXPANSION	6 841	1 900	5 144	3 597					6 841	1 900	5 144	3 597
ANTICIPA	1			1					1			1
AXA INFRASTRUCTURE PARTNERS	68 039			68 039	68 039			68 039				
BRIDGEPOINT EUROPE IV	24 500			24 500					24 500			24 500
CANTIS	0	1 042		1 042	0	1 042		1 042				
CARRÉS BLEUS	3 581		658	2 923					3 581		658	2 923
CBPE VIII	17 427			17 427					17 427			17 427
CDC INTERNATIONAL	0			0	0			0				
CLEANTECH EUROPE II	20 251			20 251					20 251			20 251
CNP FORMATION	19			19					19			19
DIF INFRASTRUCTURE II	12 240			12 240					12 240			12 240
ÉCUREUIL VIE CRÉDIT	33 073		23 800	9 273					33 073		23 800	9 273
ÉCUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	19	1 000		1 019					19	1 000		1 019
ÉCUREUIL VIE INVESTMENT	328 338	10 000		338 338					328 338	10 000		338 338
EQUASANTE	885		885		885		885					
ESDF IV	18 711			18 711					18 711			18 711
FILASSISTANCE SERVICES	378		378						378		378	
FIRST RESERVE XII SPECIAL INVE	12 326			12 326					12 326			12 326
GESPRES EUROPE	3 000		896	2 104	3 000		896	2 104				
GIMAR FINANCE	454			454	454			454				
I-CDC	914			914	914			914				
INFRA-INVEST	18 444	51	801	17 693					18 444	51	801	17 693
INFRASTRUCTURE PARTNERS (MS)	37 139			37 139					37 139			37 139
MEIF III SCOTLAND LP	70 048			70 048	70 048			70 048				

En milliers d'euros

Libellé	Total 31.12.2010				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC
OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPP II	16 358			16 358					16 358			16 358
OFI INFRAVIA	20 201			20 201	20 201			20 201				
PREVIMUT	352 477		4 873	347 603					352 477		4 873	347 603
SOGESTOP G	11 167	97	11 167	97					11 167	97	11 167	97
SOGESTOP J	38		26	12					38		26	12
SOGESTOP K	156		119	36					156		119	36
SOGESTOP L	18 626	411		19 037					18 626	411		19 037
UBS INTERNATIONAL INFRA FUND	33 232	605		33 836					33 232	605		33 836
UNIGESTION SECONDARY OPP II	15 000			15 000					15 000			15 000
Autres sociétés *	700 739		38 415	662 325	700 739		38 415	662 325				
Obligations cotées - Entreprises liées		81 980		81 980						81 980		81 980
Sous-total	1 884 620	97 086	87 163	1 894 543	864 281	1 042	40 196	825 127	1 020 339	96 043	46 967	1 069 416
Total par nature	4 137 714	97 093	242 519	3 992 288	871 971	1 042	47 886	825 127	3 265 743	96 050	194 634	3 167 160
TOTAL GÉNÉRAL	4 234 807		242 519	3 992 288	873 013		47 886	825 127	3 361 794		194 634	3 167 160

* Correspond à des FCPR dont CNP Assurances détient moins de 50 % du capital.

4.4.2 Charges et produits financiers des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

En milliers d'euros

Libellé	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation		31.12.2010	31.12.2009
	Entreprises liées			
Charges financières	10 430	10 375	20 805	202 293
Produits financiers	240 851	14 284	255 135	617 019

4.4.3 Créances et dettes des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

En milliers d'euros

Libellé	Entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation		31.12.2010	31.12.2009
	Entreprises liées			
Créances	187 575	74	187 649	170 923
Autres créances	187 575	74	187 649	170 923
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 400		14 400	10 606
Débiteurs divers	173 175	74	173 249	160 317
Autres dettes :	524 332	323 933	848 265	848 088
Autres dettes :	524 332	323 933	848 265	848 088
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	230 163	38 639	268 802	264 457
Créanciers divers	294 169	285 294	579 463	583 631

4.4.4 Tableau des filiales et participations (art. L. 233-1 et L. 233.2 du Code de commerce)

I RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31.12.2010

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres		Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
						Valeur brute	Nette (dont KNL)						

A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication.

I - Filiales (détenues à plus de 50 %)

3i GROWTH CAPITAL	16 Palace Street SW1E 5JD LONDON - UK	EUR	ND	ND	ND	14 800	14 800	72,72 %		ND	ND		Gestion d'actifs
AEW IMCOM UN	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	ND	ND	ND	102 119	102 119	100,00 %	29 189	ND	ND		Immobilier
Âge D'Or Expansion ⁽⁶⁾	28 rue J. Didier 10120 ST ANDRE LES VERGERS	EUR	2 063	0	3 895	6 841	1 697	99,98 %	1 902	2 091	- 365		Services
Assurbail Patrimoine ⁽⁶⁾	56, rue de Lille 75007 PARIS	EUR	177 408	29 834	433 491	160 974	160 974	80,83 %	90 013	17 831	12 660	20 595	Immobilier
Assurecureuil Pierre ⁽⁶⁾	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	118 563	479	132 265	127 911	127 911	86,33 %		10 891	5 718	25 059	Immobilier
Assurecureuil Pierre 2 ⁽⁶⁾	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	63 077	- 8 742	81 705	65 296	65 296	99,99 %		0	- 14 587	50 035	Immobilier
Assurecureuil Pierre 3 ⁽⁶⁾	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	199 625	170 756	817 110	252 165	252 165	77,98 %	162 211	7 928	36 051	17 157	Immobilier

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Assureureuil Pierre 4 ⁽⁵⁾	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	101 740	91 035	294 147	168 599	168 599	100,00 %	83 465	1 423	12 990	12 046	Immobilier
Assureureuil Pierre 5 ⁽⁵⁾	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	6 361	3 133	10 775	11 224	11 224	100,00 %		1 353	1 026	1 904	Immobilier
Assureureuil Pierre 7 ⁽⁵⁾	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	6 742	1 261	10 949	6 705	6 705	99,99 %		657	199	150	Immobilier
Assurim-meuble ⁽⁵⁾	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	238 512	218 252	486 087	547 280	547 280	100,00 %		0	27 658	23 998	Immobilier
Bridgepoint Europe IV	30 Warwich Street LONDON W1B5AL ROYAUME UNI	EUR	ND	ND	ND	7 134	7 134	98,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Caixa Seguradora ⁽⁵⁾	SCN QUADRA 01 LOTE A Ed.N°1 - 15°,16° e 17° ANDARES Brasilia	EUR	450 918	298 122	2 618 686	437 321	437 321	50,75 %		880 930	401 092	119 280	Assurance
CBPE VIII	2 George Yard EC3V 9DH LONDON - UK	GBP	ND	ND	ND	1 519	1 519	74,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Cicoge ⁽⁵⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	37 320	62 642	110 705	198 580	198 580	99,99 %	9	9 851	6 023	11 072	Immobilier
Cimo ⁽⁵⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	213 022	123 169	367 817	555 304	555 304	93,04 %		18 935	15 891	13 476	Immobilier
CLEANTECH EUROPE II	140 Brompton Road - SW3 1HY LONDON - UK	EUR	ND	ND	ND	3 251	3 251	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CNP Assurances Brasil Holding ⁽⁵⁾	Setor Comercial Norte, Quadra 01, Bloco A n° 77, Sala 1702, parte Edificio n° 1 CEP 70710-900 Brasilia (Brésil)	EUR	10 912	6 941	22 952	8 128	8 128	100,00 %		0	4 534		Assurance
CNP Assurances Seguros De Vida ⁽⁵⁾	M.T. de Alvear 1541 (C1060AAC) 1001 Buenos Aires - Argentine	EUR	1 711	7 026	29 971	6 060	1 741	76,47 %	7	16 452	2 382		Assurance

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
CNP Caution ⁽⁵⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	12 000	2 029	94 406	12 000	2 720	100,00 %		28 483	- 6 476		Assurance
CNP Europe Life Limited ⁽⁵⁾	Embassy House Herbert Park Lane Ballsbridge DUBLINO 4 Irlande	EUR	38 523	16 512	1 997 975	48 240	48 240	100,00 %		23 420	473		Assurance
CNP Iam	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR				245 596	245 596	100,00 %					Assurance
CNP International	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR				23 325	23 325	100,00 %					Assurance
CNP Unicredit Vita S.P.A. ⁽⁵⁾	Piazza Durante 11 - 20131 MILAN - Italie	EUR	341 699	111 293	13 584 707	703 775	573 000	57,50 %		2 778 540	- 10 980		Assurance
CNP Vida De Seguros Y Reasegur ⁽⁵⁾	El Plantio Calle Ochandiano n°10 Planta 2a 28023 Madrid	EUR	46 877	49 722	1 624 640	78 526	78 526	94,00 %		241 993	3 129		Assurance
DIF INFRAS-TRUCTURE II	WTC Schiphol Airport, Tower D, 10th Floor. Schiphol Boulevard 269. 1118 BH Schiphol. The Netherlands	EUR	ND	ND	ND	12 240	12 240	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Écureuil Vie Crédit ⁽⁵⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	90 037	- 80 607	9 234	33 073	9 273	100,00 %		0	- 3		Services
Écureuil Vie Investment ⁽⁵⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	10 935	318 497	345 394	328 338	338 338	100,00 %	10 000	0	5 216	1 607	Gestion d'actifs
Esdif IV	P.O. Box 255 Trafalgar Court Les Banques GY1 3QL St Peter Port Guernesey	EUR	ND	ND	ND	7 111	7 111	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Filassistance International ⁽⁵⁾	108 Bureaux de la Colline 92213 Saint-Cloud Cedex	EUR	3 500	1 754	11 844	10 087	6 795	99,98 %		10 329	1 541	514	Assurance
First Reserve Xii Special Inve	One Lafayette Place 06830 Greenwich Connecticut États-Unis d'Amérique	USD	ND	ND	ND	5 369	5 369	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
I.T.V	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR				22 410	22 410	100,00 %				2 367	Assurance

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Îlot A5B ⁽⁶⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	7 644	1 227	9 131	8 871	8 871	100,00 %		0	93	2 511	Immobilier
Infra-Invest ⁽⁶⁾	5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg	EUR	603	- 6 958	51 341	18 444	401	100,00 %	57 570		- 1 307		Gestion d'actifs
Infrastructure Partners (MS) ⁽⁶⁾	9 rue de Téhéran 75008 PARIS	USD	31 959	- 177	32 615	24 978	24 978	64,94 %		0	802		Gestion d'actifs
Issy Vivaldi	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	ND	ND	ND	33 010	33 010	100,00 %	48 952	ND	ND		Immobilier
L'Amiral ⁽⁶⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	30 490	0	79 898	30 489	30 489	100,00 %	41 591	7 280	2 766	1 309	Immobilier
LBP Actifs Immo ⁽⁶⁾	147 bd Haussmann 75008 PARIS	EUR	328 754	0	335 977	328 900	328 900	100,00 %	1 500	3 492	896	5 460	Immobilier
Marfin Insurance Holdings Limi ⁽⁶⁾	CNP MARFIN LAIKI BANK, 64 Arch. Makarios III ave. & 1 Karpenisiou Str 1077 Nicosia Chypre	EUR	90	95 065	113 446	144 859	144 859	50,10 %			17 683	5 350	Assurance
MPFPRE-VOYANCE	62 rue Jeanne d'Arc 75640 Paris Cedex 13	EUR	ND	ND	ND	67 853	67 853	78,46 %					Assurance
Ocm European Principal Opp II	333 South Grand Avenue, Los Angeles, CA 90071 - USA	EUR	ND	ND	ND	11 658	11 658	62,64 %		ND	ND		Gestion d'actifs
OREA	24 rue Jacques Ibert 92300 Levallois-Perret	EUR	ND	ND	ND	49 928	49 928	100,00 %					Immobilier
FONCIÈRE ELBP (ex-PIAL 22) ⁽⁶⁾	1/3, rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	3 600	32 390	92 722	51 131	51 131	100,00 %	75 170	1 867	46		Immobilier
PIAL 23 ⁽⁶⁾	1/3, rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	2 300	20 689	59 162	22 991	22 991	100,00 %	33 310	926	- 11		Immobilier
Placement CIOGER 3	147 boulevard Haussmann 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	42 211	42 211	36,24 %		ND	ND		Immobilier
Previmut ⁽⁶⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	88 000	1 130	529 143	352 477	347 603	90,00 %		0	- 234		Gestion d'actifs
Previposte	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR				125 770	125 770	100,00 %				23 348	Assurance

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Rue De Rennes (136) ⁽⁵⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	9	534	37 405	16 420	16 420	99,83 %	29 431	6 203	4 281	3 773	Immobilier
Sci De La CNP ⁽⁵⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	59 711	36 687	97 262	136 221	136 221	100,00 %		4 767	- 531	1 524	Immobilier
SCI EQUINOX	1 rue de Gramont 75002 Paris	EUR	ND	ND	ND	41 400	41 400	100,00 %	61 033	ND	ND		Immobilier
Sogestop G ⁽⁶⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	11 167	- 11 262	0	11 167	0	100,00 %	97	0	- 11		Gestion d'actifs
Ubs International Infra Fund ⁽⁶⁾	8 avenue Hoche 75008 PARIS	EUR	14 635	11 968	28 635	33 232	33 232	100,00 %	605	0	- 1 332		Gestion d'actifs
II - Participations (détenues entre 10 et 50 %)													
ALTERCAP LUX I BIS-D	LBO France 148 rue de l'Université 75007 PARIS	EUR	ND	ND	ND	10 000	10 000	27,69 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Axa Infrastructure Partners ⁽⁶⁾	20 place Vendôme 75001 PARIS	EUR	273 105	0	354 031	39 787	39 787	12,90 %		0	- 1 802		Gestion d'actifs
Capital Regions II	47 Avenue George V 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	4 858	4 858	10,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Cdc Capital III	148, rue de l'Université 75007 PARIS	EUR	ND	ND	ND	76 751	76 751	34,77 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Cdc Capital III B	148 rue de l'Université 75007 PARIS	EUR	ND	ND	ND	142 736	142 736	44,21 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Cdc Developpemt Transmission 2	41 avenue de Friedland 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	22 721	22 721	39,89 %		ND	ND		Gestion d'actifs
China Equity Links	TX PRIVATE EQUITY 9 avenue de l'opéra 75001 PARIS	EUR	ND	ND	ND	3 072	3 072	15,83 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Clearsight turnaround Fund I	Carinthia House 9-12 The Grange GY1 4BF St Peter Port Guernsey Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	1 220	1 220	10,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CNP Barclays Vida Y Pensiones ⁽⁵⁾	El Plantio. Calle Ochandiano n°16, Planta 1. 28023 Madrid	EUR	25 700	137 200	2 108 700	205 142	205 142	50,00 %		745 662	27 300	14 888	Assurance
DÉFENSE CB3 ⁽⁵⁾	117, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux	EUR	38	15 944	148 737	22 604	22 604	25,00 %	5 212	17 495	1 830	1 000	Immobilier

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Développement Pme IV	152 avenue de Malakoff 75116 PARIS	EUR	ND	ND	ND	27 000	24 771	28,40 %		ND	ND		Gestion d'actifs
EPF IV	152 avenue des Champs Élysées 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	0	0	12,50 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Epl ⁽⁶⁾	13 bd du Fort de Vaux 75017 PARIS	EUR	63 809	14 131	67 228	39 833	28 426	38,20 %	28 800		0 - 15 646		Immobilier
Etmf III	ORKOS CAPITAL 34 boulevard Haussman 75009 PARIS	EUR	ND	ND	ND	4 270	2 277	10,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Eurooffice ⁽⁴⁾	1/3, rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	80 122	- 38 046	195 630	21 250	12 733	18,48 %	26 982		0 4 304		Immobilier
Foncière Adyton 1 ⁽⁶⁾	24 rue Jacques Ibert 92300 Levallois-Perret	EUR	249	21 442	86 317	8 439	8 439	33,33 %	10 520	5 486	379	1 673	Immobilier
Foncière CNP ⁽⁶⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	18	6 759	59 002	8 734	8 734	47,92 %	17 455	9 846	4 196	6 230	Immobilier
Foncière Écureuil II ⁽⁶⁾	1/3, rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	210 548	- 12 844	416 530	13 729	11 686	21,77 %	8 797	30 779	19 403		Immobilier
Fondinvest V	33, rue de La Baume 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	7 947	7 947	14,53 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Fondinvest VII	33, rue de La Baume 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	7 747	7 747	40,85 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Fondinvest VIII	33, rue de La Baume 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	13 701	13 701	14,96 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Hexagone III	148 rue de l'Université 75007 PARIS	EUR	ND	ND	ND	5 025	5 025	12,10 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Îlot 13 ⁽⁶⁾	50-56, rue de la Procession 75015 PARIS	EUR	45 000	0	108 707	22 500	22 500	50,00 %	27 883	8 009	2 636	1 559	Immobilier
La Banque Postale Prévoyance	83, bd du Montparnasse 75006 PARIS	EUR				94 061	94 061	50,00 %				4 216	Assurance
Logistis 2 ⁽⁶⁾	5 allée Scheffer 2520 Luxembourg	EUR	27 335	89 763	652 840	17 139	17 139	17,78 %	15 854	45 955	- 51 632		Immobilier
Longchamp Fcpr Merrill Lynch	5 rue de la Baume 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	20 750	18 985	23,47 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Mantra Invest Feeder 3	75201 Dallas	EUR	ND	ND	ND	12 000	6 520	24,49 %		ND	ND		Gestion d'actifs

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Masseran France Selection 1	Texas	EUR	ND	ND	ND	6 709	6 709	16,66 %			ND	ND	Gestion d'actifs
Meif III Scotland Lp	Carinthia House 9-12 The Grange St PETER PORT GUERNESEY GY 4BF	EUR	ND	ND	ND	40 310	40 310	36,46 %			ND	ND	Gestion d'actifs
Montaigne Capital	28 rue Bayard 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	5 717	5 717	10,37 %			ND	ND	Gestion d'actifs
Nb Crossroads XVII-A	325 North St Paul Street 75201 DALLAS TEXAS - USA	USD	ND	ND	ND	7 632	7 632	19,18 %			ND	ND	Gestion d'actifs
Ofelia ⁽⁶⁾	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	12 609	23 593	39 425	19 629	11 916	33,33 %	49 731		0	3 176	931 Immobilier
OFI Infravia ⁽⁶⁾	1 rue Vernier 75017 PARIS	EUR	32 096	0	30 458	4 905	4 905	14,97 %			0	- 3 964	Gestion d'actifs
Onze Private Equity	Schuetzens- trasse 6, P.O. Box 8808 Pfaeffikon	EUR	ND	ND	ND	11 385	11 385	21,61 %			ND	ND	Gestion d'actifs
Opc 1 ⁽⁶⁾	147 boulevard Hausmann 75008 PARIS	EUR	45 753	1	48 059	12 168	12 168	19,94 %			1 626	1 129	413 Immobilier
OPC2 ⁽⁶⁾	147 boulevard Hausmann 75008 PARIS	EUR	58 611	0	75 678	24 518	24 518	41,48 %			158	- 37	Immobilier
Pai Gaillon	5 Rur Guillaume Kroll - L1882 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	7 477	7 477	11,54 %			ND	ND	Gestion d'actifs
Partech Ventures V	49 avenue Hoche 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	7 269	7 269	13,92 %			ND	ND	Gestion d'actifs
PB 6 ⁽⁵⁾	1-3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	23 500	2 147	194 577	7 622	7 622	25,00 %	32 782	26 582	8 242	3 300	Immobilier
Pbw II Real Estate Fund ⁽³⁾	5, allée Scheffer - 2520 Luxembourg Luxembourg	EUR	339 700	- 136 771	457 233	49 500	32 421	14,57 %		20 012	55		Immobilier
Pechel Industries III	162, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	5 377	4 790	10,26 %			ND	ND	Gestion d'actifs
Pechel Pablo Co-Invest	162, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	10 779	4 735	33,30 %			ND	ND	Gestion d'actifs

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Plantagenet Capital Europe	39, avenue Pierre 1er de Serbie 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	7 793	0	47,73 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Previsol Afjp	25 de Mayo 445 Capital Federal	EUR	1 286	132	2 996	7 690	0	29,84 %	0	0	- 7 454	0	Assurance
Pyramides 1 ⁽⁶⁾	42, Av. R. Poincaré 75116 PARIS	EUR	51 103	2 851	112 697	23 881	23 881	45,00 %	23 246	0	2 294	1 840	Immobilier
Reim Eurocore 1 ⁽⁶⁾	10 Boulevard Royal Luxembourg B118, 089	EUR	10 224	- 9 242	68 179	16 471	0	32,22 %	22 714	0	- 7 829		Immobilier
SCCD ⁽⁶⁾	7 place du Chancelier Adenauer 75016 PARIS	EUR	3 048	1	345 187	27 567	27 567	22,00 %	33 856	62 563	44 836	9 864	Immobilier
Science Et Innovation 2001	63 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	12 263	11 832	11,05 %		ND	ND		Immobilier
Sg Am Ai Private Value A	2, place de la Coupole 92078 PARIS La Défense	EUR	ND	ND	ND	8 212	6 187	19,61 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Sierra Fund	2nd floor Regency Court Gategny Esplanade StPETER PORT. GERNSEY GY1 3NQ	EUR	ND	ND	ND	60 134	60 134	11,56 %		ND	ND	707	Immobilier
SOGESTOP L ⁽⁶⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	22 897	19 725	42 632	18 626	18 626	49,00 %	411	0	- 5	0	Assurance
Unicapital Investments IV	12, avenue Matignon 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	12 746	12 746	15,81 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Unicapital Investments V	12, avenue Matignon 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	13 733	13 733	21,47 %		ND	ND		Gestion d'actifs
Unigestion secondary Opp II	12, avenue Matignon 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	4 650	4 650	50,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs

B - Renseignements globaux concernant les participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la Société astreinte à la publication.

Filiales françaises	-	-	-	20 281	16 409	-	198 260	---	---	3 855		
Filiales étrangères	-	-	-	135	0	-	13 336	---	---	0		
Participations dans les sociétés françaises	-	-	-	43 251	33 224	-	221 411	---	---	5 434		

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux Propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres Brute	Valeur d'inventaire des titres Nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
Participations dans les sociétés étrangères			-	-	-	2 694	23	-	0	---	---	0	
C - Renseignements globaux sur les titres (A+B)													
Filiales françaises			-	-	- 5 751 724	5 547 158		- 924 315		---	---	346 388	
Filiales étrangères			-	-	- 32 000	31 865		- 13 336		---	---	0	
Participations dans les sociétés françaises			-	-	- 1 362 512	1 246 693		- 525 652		---	---	53 598	
Participations dans les sociétés étrangères			-	-	- 10 327	7 656		- 0		---	---	0	

(3) Les données renseignées sont les données au 30.09.10.

(4) Les données renseignées sont les données au 30.06.2010.

(5) Les données renseignées sont des données au 31.12.2010 (non auditées).

(6) Les données renseignées sont les données 31.12.2009.

4.4.5 Entreprises dans lesquelles CNP Assurances est associée indéfiniment responsable

Nom	Forme juridique	Siège social
5/7 RUE SCRIBE	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
ALPÉCUREUIL	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
ANTICIPA	GIE	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE 2	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE 3	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE 4	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE 5	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE 6	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
ASSURÉCUREUIL PIERRE 7	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
ASSURIMMEUBLE	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
CANOPÉE	SCI	1, rue de Gramont - 14 rue Saint Augustin - 75002 Paris
CANTIS	GIE	16-18, place du Général Catroux - 75017 Paris
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS	SCA	41, avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II	SCA	41, avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III	SCA	41, avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
CDC INTERNATIONAL	GIE	56, rue de Lille - 75007 Paris
CIMO	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
CNP IMMOBILIER	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
EdR REAL ESTATE	SCA	20, boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg
EQUINOX	SCI	1, rue de Gramont - 14, rue Saint Augustin - 75002 Paris
FONCIÈRE ADYTON 1	SCI	24, rue Jacques Ibert - 92533 Levallois-Perret

Nom	Forme juridique	Siège social
FONCIÈRE CNP	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
GF DE LA GRANDE HAYE	SC	102, rue de Réaumur - 75002 Paris
GIMAR FINANCE	SCA	9, avenue de l'Opéra - 75001 Paris
GROUPEMENT PROPRIÉTÉS CDC CNP	SC	45, avenue Vicor Hugo - 93530 Aubervilliers
I-CDC	GIE	56, rue de Lille - 75007 Paris
ÎLOT 13	SCI	50/56, rue de la Procession - 75015 Paris
ÎLOT A5B	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
ISSY DESMOULINS	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
ISSY VIVALDI	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
JASMIN	SCI	1, rue de Gramont - 14, rue Saint Augustin - 75002 Paris
JESCO	SCI	4, rue Auber - 75009 Paris
KLEMURS	SCA	21, avenue Kléber - 75116 Paris
L'AMIRAL	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
MONTAGNE DE LA FAGE	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
NATURIM	SCI	24, rue Jacques Ibert - 92533 Levallois-Perret
PARVIS BELVÉDÈRE	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
PÉGASE	SCI	7, place du chancelier Adenauer - 75016 Paris
FONCIÈRE ELBP (ex-PIAL 22)	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
PIAL 23	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
QUAI DE SEINE	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
REIM EUROCORE 1	SCA	10, boulevard Royal - L-2449 Luxembourg
RUE DE RENNES (136)	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
RUEIL NEWTON	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
S-CDC	GIE	84, rue de Lille - 75007 Paris
SCI DE LA CNP	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
SICAC	SCI	4, place Raoul Dautry - 75015 Paris
SOCIÉTÉ DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE	SCI	7, place du chancelier Adenauer - 75016 Paris
VENDÔME EUROPE	SCI	Cœur Défense Tour B - La Défense 4 - 100, Esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris La Défense Cedex
VICTOR HUGO 147	SCI	4 place Raoul Dautry - 75015 Paris
VIVIER MERLE	SCI	1/3, rue des Italiens - 75009 Paris
WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS	SCA	46A, avenue J.F. Kennedy - L-1855 Luxembourg
WHITEHALL 2008	SCA	9-11, Grande Rue L-1661 Luxembourg

4.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

L'Assemblée générale mixte de CNP Assurances, qui s'est réunie le 25 mai 2010, a décidé dans sa 10^e résolution de procéder à la division par 4 de la valeur nominale de l'action. La division de la valeur nominale a été réalisée le lundi 5 juillet 2010 à la clôture de la séance de bourse, et effective le mardi 6 juillet 2010 au matin. À cette date, le nombre d'actions détenues par les actionnaires a été multiplié par 4, tandis que le cours de bourse a été divisé dans les mêmes proportions.

4.5.1 Composition du capital social

Le capital social est composé de 594 151 292 actions de 1 € nominal chacune, dont 591 653 031 donnent droit au dividende de l'exercice.

Le nombre d'action de la période en cours et de la période antérieure a été ajusté pour refléter l'impact de la division du nominal par 4 le 5 juillet 2010.

Nombre d'actions	31.12.2010	31.12.2009
Nombre d'actions ordinaires existantes	594 151 292	594 151 292
Actions propres-Nombre d'actions	- 2 498 261	- 2 017 052
Nombre d'actions ordinaires donnant droit à dividende	591 653 031	592 134 240

4.5.2 Actions propres détenues par CNP Assurances

Mouvements intervenus dans l'exercice :

Mouvements	Nombre d'actions	
Acquisitions	9 024 239	
Cessions	8 543 030	

Nombre et valeur à la clôture :

Mouvements	31.12.2010	31.12.2009
Nombre d'actions	2 498 261	2 017 052
Valeur Comptable des actions en euro	34 643 035	35 212 317

4.6 RÉSERVES, FONDS PROPRES, RÉÉVALUATION

En milliers d'euros

Dénomination	Nature des réserves	31.12.2009	Affectation du résultat 2009	Résultat 2010	Transfert de portefeuille	Exit Tax	Variation de l'exercice	31.12.2010
Capital social	Statutaire	594 151					-	594 151
Prime d'émission	Statutaire	981 500					-	981 500
Réserve de réévaluation des forêts	Réglementaire	21 564					-	21 564
Réserve spéciale des plus-values à long terme	Réglementaire	1 396 309					-	1 396 309
Réserve de capitalisation	Réglementaire	1 409 715			- 551		24 605	1 433 769
Réserve fonds de garantie	Réglementaire	48 072	753					48 825
Réserves facultatives	Autre	1 818 684	867 911					2 686 595
Réserve pour éventualité	Autre	338 850						338 850
Impacts Fonds Propres Immeubles	Autre	- 62 334						- 62 334
Provision pour dépréciation durable	Réglementaire	- 6 657					3 089	- 3 568
Report à nouveau		392 501	- 378 398			- 140 917		- 126 814
Résultat de l'exercice		934 268	- 934 268	212 772				212 772
TOTAL GÉNÉRAL		7 866 623	- 444 002	212 772	- 551	- 140 917	27 694	7 521 619

4.7 AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

4.7.1 Comptes de régularisation Actif Passif

En milliers d'euros	31.12.2010		31.12.2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de régularisation				
Intérêts courus non échus	3 180 494		3 008 275	
Frais d'acquisition reportés	593		732	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges payées d'avance	935 988		773 477	
Produits à recevoir	46 828		48 662	
Amortissement actuariel (produits)	2 915 555		2 616 651	
Produits comptabilisés d'avance		281 377		132 810
Amortissement actuariel (charges)		1 473 893		1 276 112
Intérêts perçus d'avance		36 905		43 724
TOTAL	7 079 458	1 792 175	6 447 797	1 452 647

4.7.2 Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et dettes

En milliers d'euros	Produits à recevoir		Charges à payer	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12. 2009
Postes du Bilan				
Autres créances :	257 374	250 099	224 011	207 537
Personnel			2 186	2 813
Débiteurs divers	257 374	250 099	221 825	204 724
Comptes de régularisation actif	3 227 292	3 056 937		
Intérêts et loyers acquis non échus	3 180 493	3 008 275		
Frais d'acquisition reportés				
Autres comptes de régularisation	46 799	48 662		
Autres dettes :			1 642 604	1 511 912
Personnel			218 543	174 098
Créanciers divers			1 424 061	1 337 814
TOTAL	3 484 666	3 307 036	1 866 615	1 719 449

En milliers d'euros

Postes du Bilan	Produits constatés d'avance		Charges constatées d'avance	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Comptes de régularisation actif			3 852 166	3 390 860
Frais d'acquisition reportés			593	732
Amortissement actuariel			2 915 555	2 616 651
Autres comptes de régularisation			936 018	773 477
Comptes de régularisation passif	1 792 175	1 452 646		
Produits comptabilisés d'avance	281 377	132 810		
Amortissement actuariel	1 473 893	1 276 112		
Intérêts perçus d'avance	36 905	43 724		
TOTAL	1 792 175	1 452 646	3 852 166	3 390 860

4.7.3 Détail de la provision pour risques et charges

En milliers d'euros

Intitulé de la provision	Objet	31.12.2010	31.12.2009
Provision de réévaluation	Secteur immobilier	2 793	3 088
Provision Tempête	Provision destinée à couvrir les frais de remise en état des massifs forestiers		
Provision de change	Provision Perte de change	754	754
Autres provisions	Provision pour litiges et risques divers	52 199	52 063
TOTAL		55 746	55 905

4.7.4 Actif en devises

Poste du bilan	Nature de la devise	Mt devise En milliers	Contre valeur En milliers d'euros
Autres placements		1 016 056	813 378
	\$ US	837 557	626 820
	Couronne Suédoise	529	59
	Franc Suisse	55 970	44 762
	Livre sterling	122 000	141 737

4.8 DÉTAIL DE LA VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE RÉASSURANCE

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Au résultat		
1. Charges des provisions d'assurance vie	5 882 926	8 460 702
2. Intérêts techniques et participations aux résultats incorporés directement	7 206 397	7 195 463
<i>Intérêts techniques incorporés</i>	<i>1 814 047</i>	<i>1 835 260</i>
<i>Participation aux bénéfices incorporée</i>	<i>5 392 350</i>	<i>5 360 203</i>
3. Utilisation des provisions pour participations aux bénéfices	878 808	712 427
4. Transfert de portefeuille	- 58 133	- 366 838
TOTAL	13 909 998	16 001 754
Au bilan		
Variation des Provisions mathématiques		
1. Provisions d'assurance vie à la fin de l'exercice	215 840 260	201 930 262
2. Provisions d'assurance vie au début de l'exercice	- 201 930 262	- 185 928 509
TOTAL	13 909 998	16 001 753

4.9 VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ISSUES DES CONTRATS PERP

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Engagements d'assurances libellés en euros - provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	525 434	442 858
Engagements d'assurance libellés en unités de comptes	98 691	89 258
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	139 670	109 662
TOTAL	763 795	641 778

4.10 PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009
Montant de la moins-value latente globale nette article R. 331-5-1	- 2 684 638	- 3 061 485
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute constituée au niveau des autres provisions techniques	7 012	23 333
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constituer sur exercices futurs	33	12 490
Bénéfice net réel hors impact du transfert de charge sur la PRE	220 939	1 182 412

NOTE 5 Compte de Résultat

5.1 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	31.12.2010			31.12.2009
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et participations	Autres revenus et frais financiers	Total	
<i>En milliers d'euros</i>				
Produits des placements				
Revenus des participations	175 763	9 111	184 874	217 775
Revenus des placements immobiliers	234	327 387	327 621	419 092
Revenus des autres placements		8 040 748	8 040 748	7 637 361
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	5 040	334 286	339 326	523 752
Revenus des placements	181 037	8 711 532	8 892 569	8 797 980
Autres produits des placements	65 511	762 801	828 312	526 857
Profits provenant de la réalisation des placements	8 587	3 240 053	3 248 641	3 262 508
Total produits des placements	255 135	12 714 386	12 969 522	12 587 345
Charges des placements				
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...)	2	423 174	423 176	447 484
Autres charges des placements	20 802	937 407	958 209	1 606 787
Pertes provenant de la réalisation des placements		2 988 552	2 988 552	2 117 956
Total charges des placements	20 804	4 349 133	4 369 937	4 172 227
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	234 331	8 365 253	8 599 585	8 415 118

5.2 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES

I CATÉGORIE VIE *En milliers d'euros*

Catégories 1 à 19	Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres)	Contrats individuels d'assurance temporaire décès (y compris groupes ouverts)	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres) (y compris groupes ouverts)	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime périodique (y compris groupes ouverts)	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès
Primes	69 389	89 793	18 725 168	49 840	1 649 106
Charges des prestations	55 178	17 416	12 999 968	163 632	560 520
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	13 506	- 401	4 476 119	9 340	103 900
Ajustement A.C.A.V					
Solde de souscription	705	72 778	1 249 081	- 123 132	984 686
Frais d'acquisition	478	7 293	334 874	1 618	659 895
Autres charges de gestion nettes	1 130	840	923 030	2 250	129 265
Charges d'acquisition et de gestion nettes	1 608	8 133	1 257 904	3 868	789 160
Produit net des placements	19 036	428	7 361 869	57 308	252 744
Participation aux résultats et intérêts techniques	16 711	2 466	7 768 647	62 228	23 156
Solde financier	2 325	- 2 038	- 406 778	- 4 920	229 588
Primes cédées		59 311	22 535	915	121 843
Part des réassureurs dans les charges des prestations		16 539	622	2 222	42 409
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		10 058	- 1	- 115	4 713
Part des réassureurs dans la participation aux résultats					4 447
Commissions reçues des réassureurs		30 037		223	45 046
Solde de la réassurance		- 2 677	- 21 914	1 415	- 25 228
Résultat technique	1 422	59 930	- 437 515	- 130 505	399 886
Hors compte					
Montant des rachats	25 193	1 233	7 432 333	80 652	241
Intérêts techniques bruts de l'exercice	2 201	1 839	1 700 398	53 110	1
Provisions techniques brutes à la clôture	607 125	85 760	201 227 820	1 579 879	1 454 315
Provisions techniques brutes à l'ouverture	590 818	97 005	187 835 702	1 514 309	1 347 773

* Y compris PERP Poste L. 441.

Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unités de compte à primes périodiques	Contrats collectifs relevant de l'article L. 441.1 du Code des assurances *	PERP	Acceptations en réassurance (vie)	Total
255 719	2 157 847	29 011	534 262	114 491	228 516	23 903 142
230 319	1 008 397	77 063	315 468	8 414	103 387	15 539 762
89 708	1 558 547	- 182 351	637 654	97 118	- 26 286	6 776 854
	509 378	1 982		2 346		513 706
- 64 308	100 281	136 281	- 418 860	11 305	151 415	2 100 232
- 2 799	54 045	214	19 038	5	11 587	1 086 248
6 474	103 782	1 297	493	9 916	5 907	1 184 384
3 675	157 827	1 511	19 531	9 921	17 494	2 270 632
148 460	312 174	1 215	181 897	24 501	15 926	8 375 558
123 481	156 291	13 841	601 341	25 971	18 398	8 812 531
24 979	155 883	- 12 626	- 419 444	- 1 470	- 2 472	- 436 973
11 103	72		258 866		13 137	487 782
17 905	255		175 664		9 227	264 843
- 1 412	- 225		372 112		2 008	387 138
9 628			412 736			426 811
- 637	3				1 728	76 400
14 381	- 39		701 646		- 174	667 410
- 28 623	98 298	122 144	- 156 189	- 86	131 275	60 037
37 471	644 283	43 217		7 964	228	8 272 815
51 949		10 625			1 820 123	3 640 246
3 932 586	20 796 127	762 508	12 091 699	770 302	467 539	243 775 660
3 769 022	19 923 554	933 427	10 846 084	647 369	425 092	227 930 155

I CATÉGORIE NON VIE *En milliers d'euros*

Catégories 20 à 39	Dommages corporels contrats individuels	Dommages corporels contrats collectifs	Acceptations	Total
Primes acquises	3 804	22 966	18 751	45 521
<i>1a. Primes</i>	3 809	22 966	18 751	45 526
<i>1b. Variation des primes acquises et risques en cours</i>	5			5
Charges des prestations	4 756	23 410	15 458	43 624
<i>2a. Prestations et frais payés</i>	384	18 066	8 021	26 471
<i>2b. Charges des provisions pour prestations et diverses</i>	4 372	5 344	7 437	17 153
Solde de souscription	- 952	- 444	3 293	1 897
Frais d'acquisition	108	1 564	1 309	2 981
Autres charges de gestion nettes	48	779	9	836
Charges d'acquisition et de gestion nettes	156	2 343	1 318	3 817
Produits des placements	958	6 794	173	7 925
Participation aux résultats	3		122	125
Solde financier	955	6 794	51	7 800
Part des réassureurs dans les primes acquises		2 992		2 992
Part des réassureurs dans les prestations payées				
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	- 18	2 615		2 597
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	6			6
Commissions reçues des réassureurs				
Solde de la réassurance	- 12	- 377		- 389
Résultat technique	- 165	3 630	2 026	5 491
Hors compte				
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)	20			20
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture)	15			15
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	443	- 1 510	8 521	7 454
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	- 268	2	1 065	799
Autres provisions techniques (clôture)	28 315	193 594	738	222 647
Autres provisions techniques (ouverture)	24 651	186 738	757	212 146

5.3 CHARGES DE PERSONNEL

La ventilation des charges de personnel s'établit ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2009	Variations
Salaires	165 924	167 055	-0,7 %
Charges sociales	86 239	92 911	-7,2 %
Autres	5 671	9 216	-38,5 %
TOTAL	257 834	269 182	-4,2 %

À partir de 2010, les charges de personnel mentionnées sont hors personnel GIE GIP.

5.4 COMMISSIONS

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe, comptabilisé pendant l'exercice, est de 1 829 033 milliers d'euros. Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux partenaires de CNP Assurances qui distribuent ses produits.

5.5 VENTILATION DES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

En milliers d'euros

Postes du compte de résultat	31.12.2010	31.12.2009
Détail des autres produits non techniques	11 190	- 378 135
Intérêts sur prêts divers	23 618	39
Autres produits non techniques	28	287
Report de charges constitué en vertu de l'art. R. 331-5-4 du Code des assurances	- 12 456	- 378 461
Détail des autres charges non techniques	12 105	1 691
Frais de communication	12 105	1 691
Détail des produits exceptionnels	66 083	16 860
Produits exceptionnels	63 699	11 639
Reprises des provisions pour risques et charges	2 384	5 221
Détail des charges exceptionnelles	77 905	19 286
Pertes sur exercices antérieurs	61 558	2 847
Charges exceptionnelles de l'exercice	14 123	11 583
Cessions d'immobilisations d'exploitation		
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 224	4 856

5.6 CHARGES D'IMPÔTS

En milliers d'euros

Détail de la charge d'impôts	31.12.2010	31.12.2009	Variations
Impôt société	46 156	142 505	- 67,6 %

5.7 PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

En milliers d'euros

Désignation	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
A. Participation aux résultats	8 812 656	8 200 118	6 870 424	7 398 508	4 361 253
A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	8 154 832	8 255 903	7 294 578	7 231 051	3 730 707
A2. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	657 824	- 55 785	- 424 154	167 458	630 546
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132.2 ⁽¹⁾					
B1. Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	204 077 943	190 213 416	176 166 996	161 154 346	87 885 646
B2. Montant minimal de la participation aux résultats ⁽³⁾	4 976 167	5 582 383	4 295 598	5 264 174	3 732 252
B3. Montant effectif de la participation aux résultats ^{(2) & (3)}	6 924 295	6 514 975	5 509 731	6 410 968	4 041 142
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	6 265 514	6 573 179	5 936 413	6 240 936	3 639 312
B3b. Variation de la provision pour participation aux bénéfices	658 781	- 58 204	- 426 682	170 032	401 830

(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories à l'article A. 331.3.

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331.3.

(3) Participation nette de prélèvement sur encours à compter de 2007 (participation brute pour les exercices antérieurs).

5.8 EFFECTIF

L'effectif au 31 décembre 2010 par catégorie se décompose comme suit :

En nombre de personnes

Statuts	31.12.2010	31.12.2009	Variations
Cadres	1 712	1 970	- 13,1 %
Non cadres	1 356	1 462	- 7,3 %
TOTAL	3 068	3 432	- 10,6 %

À partir de 2010, les effectifs mentionnés sont hors personnel GIE GIP.

5.9 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération des administrateurs de CNP Assurances, comprenant ceux du Président du Conseil d'administration et du Directeur général.

En 2010 :

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au Président du Conseil d'administration et du Directeur général, au titre de l'exercice 2010 se monte à 1 878 665 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Directeur général et du Président de CNP Assurances s'élève à 3 787 210 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2010 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

En 2009 :

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au Président du Conseil d'administration et du Directeur général, au titre de l'exercice 2009 se monte à 1 911 316 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du Directeur général et du Président de CNP Assurances s'élève à 3 152 550 €.
- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2009 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

5.10 RÉSULTATS FINANCIERS SUR CINQ ANS

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	594 151	594 151	594 151	594 151	554 541
Nombre d'actions ordinaires existantes **	594 151 292	594 151 292	594 151 292	594 151 292	554 541 208
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	23 948 663	24 376 642	22 817 647	25 010 601	15 491 627
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	282 402	1 099 789	1 301 111	1 295 608	713 358
Impôt sur les bénéfices	46 156	142 505	260 975	285 510	113 740
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	212 772	934 268	970 903	922 744	553 654
Résultats par action (en unité) **					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,48	1,85	2,19	2,18	1,29
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	0,36	1,57	1,63	1,55	1,00
Dividende attribué à chaque action *	0,77	0,75	0,71	0,71	0,58
Personnel					
Effectif moyen pendant l'exercice	3 068	3 432	3 357	3 261	3 247
Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux (en milliers d'euros)	257 834	269 182	254 496	242 250	224 539

* Proposition de dividende à distribuer en 2011.

Le nominal de l'action est passé de 4 à 1 euro le 6 juillet 2010.

** Le nombre d'actions de la période en cours et de la période antérieure a été ajusté pour refléter l'impact de la division du nominal par 4 le 5 juillet 2010.

5.11 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Opérations brutes

En milliers d'euros

Chiffre d'affaires par secteur géographique	31.12.2010	31.12.2009	%
France	23 824 251	24 266 976	- 1,8 %
Hors de France	124 412	109 666	13,4 %
Succursale Italie	81 162	57 646	40,8 %
Succursale Espagne	546	262	108,4 %
Cofidis Union européenne	42 704	51 758	- 17,5 %
TOTAL	23 948 663	24 376 642	- 1,76 %

5.12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros

Honoraires des commissaires aux comptes en 2010

Audit	Mazars & Guerard	%	Price Waterhouse Coopers	%
Certification, examen des comptes individuels et consolidés	784	93 %	735	89 %
CNP Assurances	772		723	
PERP CNP Assurances	12		12	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit *	56	7 %	94	11 %
TOTAL	840	100 %	829	100 %

* Les « autres missions accessoires et autres missions d'audit » recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisitions externes.

NOTE 6 Engagements hors bilan

En milliers d'euros

Catégories de stratégies par nature d'IFT	Montants 31 décembre 2010		Durées de vie résiduelles		
	Engagements reçus	Engagements donnés	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Stratégie de rendement					
IFT Equity					
Achat Call - Put	502 493		439 365	41 318	21 810
Vente Call - Put		410 319	410 319		
IFT Taux					
Achat Cap	53 541 000		2 955 000	15 180 000	35 406 000
Vente Cap		21 820 000		2 250 000	19 570 000
Swap					
Receive Swap	4 083 792		201 879	920 223	2 961 690
Pay Swap		4 318 362	200 806	1 113 166	3 004 390
TOTAL REÇUS	58 127 285		3 596 244	16 141 541	38 389 500
TOTAL DONNÉS		26 548 681	611 125	3 363 166	22 574 390
IFT EN COURS	31 578 604		2 985 119	12 778 375	15 815 110

Les comptes de régularisation sur IFT (primes restant à amortir) correspondent essentiellement à des stratégies de rendement avec des achats de CAP.

NOTE 7 Renseignements relatifs au passif subordonnés

TSR

En millions d'euros

Date d'émission	Nature juridique	Code ISIN	Devise	Montant total émis	Taux servi	Échéance
11.04.2001	TSR Taux fixe / variable	FR0000485294	Euros	150	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor3M + 1,57 % à partir du 11 juillet 2011	11.04.2021
23.05.2001	TSR Taux fixe / variable	FR0000485294	Euros	50	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor3M + 1,57 % à partir du 11 juillet 2011	11.04.2021
17.07.2001	TSR Taux fixe / variable	FR0000485294	Euros	50	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor3M + 1,57 % à partir du 11 juillet 2011	11.04.2021
04.12.2001	TSR Taux fixe / variable	FR0000485294	Euros	150	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor3M + 1,57 % à partir du 11 juillet 2011	11.04.2021
25.02.2002	TSR Taux fixe / variable	FR0000485294	Euros	100	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor3M + 1,57 % à partir du 11 juillet 2011	11.04.2021
10.04.2002	TSR Taux fixe / variable	FR0000485294	Euros	250	5,75 % jusqu'en 2011 puis Euribor3M + 1,57 % à partir du 11 juillet 2011	11.04.2021
25.04.2003	TSR Taux fixe / variable	FR0000474421	Euros	300	5,25 % annuel jusqu'en 2013, puis Euribor3M + 200bps jusqu'en 2023	16.05.2023
23.06.2003	TSR Taux fixe / variable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	Euros	200	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 200bps à partir du 24.06.2013	23.06.2023
15.11.2004	TSR Taux fixe / variable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	Euros	90	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 160bps à partir du 15.11.2016	Indéterminée
15.11.2004	TSR Taux fixe / variable	Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	Euros	93	Euribor 3 mois + 70bps jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 160bps à partir du 15.11.2016	Indéterminée
14.09.2010	TSR Taux fixe / variable	FR0010941484	Euros	750	6 % jusqu'en septembre 2020 puis Euribor 3M + 447,2 bp	14.09.2040
TOTAL TSR				2 183		

I EMPRUNTS SUBORDONNÉS

En millions d'euros

Date d'émission	Nature juridique	Code ISIN	Devise	Montant total émis	Taux servi	Échéance
21.06.2004	Emprunt subordonné Taux variable	HSBC	Euros	250	TEC10 + 10bps Cap à 9 %	Perpétuelle
24.09.2004	Emprunt subordonné Taux variable	HSBC	Euros	50	TEC10 + 10bps Taux global capé à 9 %	Perpétuelle
11.03.2005	Emprunt subordonné Taux variable	ABN AMRO	Euros	23,75	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) Cap à 9 % et floor à 2,75 %	Perpétuelle
11.03.2005	Emprunt subordonné Taux variable	ABN AMRO	Euros	225	6,5 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + (CMS10 * 22,5 %)	Perpétuelle
27.06.2005	Emprunt subordonné Taux variable	DEUTSCHE BANK	Euros	75	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 bp	Perpétuelle
16.05.2006	Emprunt subordonné Taux variable	IXIS CIB	Euros	160	5,25 % jusqu'au 16.05.2036 puis EURIBOR 3 mois + 185bps (y compris Step Up 100 bps à Call Date)	Perpétuelle
22.12.2006	Emprunt subordonné Taux fixe	IXIS CIB	Euros	1 250	4,75 % jusqu'au 22.12.2016 puis EURIBOR 3 mois + 184 bp	Perpétuelle
20.12.2006	Emprunt subordonné Taux variable	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance	Euros	108	EURIBOR 3 mois + 95bps jusqu'au 20.12.2026 puis EURIBOR 3 mois + 195bps à compter du 20.12.2026	Indéterminée
TOTAL EMPRUNTS SUBORDONNÉS				2 142		
TOTAL PASSIFS SUBORDONNÉS				4 325		

4.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNP Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

Le contexte d'élaboration des comptes reste particulièrement difficile, notamment du fait de la persistance d'un environnement économique dégradé et incertain, et de l'évolution de la crise financière qui comporte désormais des ramifications monétaires au sein de la zone euro. C'est dans ce contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques et financières qu'en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 3.4, 3.5, et 3.6 de l'annexe aux comptes.
- Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la société CNP Assurances et de son expérience.
- Les provisions pour dépréciation sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3.3 figurant dans l'annexe aux comptes.
- Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par CNP Assurances et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci. Dans le contexte d'incertitude financière qui prévaut, nous avons notamment pris connaissance des analyses effectuées par la société sur les risques éventuels attachés à la dette souveraine, sa valorisation et son traitement comptable.
- Pour la détermination des provisions pour titres et participation, nous avons examiné les informations données par la Direction sur l'activité, les perspectives d'avenir envisageables, les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 7 mars 2011

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Éric DUPONT

Jean-Claude PAULY



5 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

5.1	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 6 MAI 2011	278
5.2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL - INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	286
5.3.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL - INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	289
5.4.	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	302
5.5.	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2011 SUR LES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS CNP ASSURANCES	304
5.6.	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES	305
5.7.	BILAN DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2010 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS	306
5.8.	RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	308
5.9.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	310

5.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 6 MAI 2011

5.1.1 Rapport sur les projets de résolution

Rapport du Conseil d'administration sur les projets de résolution Assemblée générale mixte du 6 mai 2011

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE ORDINAIRE

Approbation des comptes sociaux et consolidés 2010 de CNP Assurances et de son groupe et du rapport de gestion du Conseil d'administration (1^{re} et 2^e résolutions)

Ces résolutions classiques, relatives à l'approbation des comptes, constituent l'objet essentiel de la convocation de l'Assemblée générale.

La 1^{re} résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1 050 millions d'euros.

Affectation du résultat ; fixation du dividende à 0,77 € par action (3^e résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2010 ressort à 212 772 033, 62 € (contre 934 267 620,14 € en 2009).

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée d'affecter le résultat distribuable de l'exercice 2010, de fixer le montant du dividende et sa date de mise en paiement à compter du 13 mai 2011 selon les modalités présentées dans la 3^e résolution et conformément aux normes de la place qui imposent, pour des raisons d'homogénéité, le respect d'un délai de distribution de 5 jours ouvrés minimum.

Le montant du dividende proposé est de 0,77 euro par action. Ce dividende correspond à un taux de distribution stable de 43 % du résultat net.

Conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, le dividende versé au profit des seuls actionnaires personnes physiques domiciliés en France, ouvrira droit à un abattement de 40 % sur le montant des sommes perçues.

Il sera précisé dans le rapport du Conseil que toutefois, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement susvisé, peuvent opter pour leur assujettissement au prélèvement au taux de 19 % (tel que prévu à l'article 177 quater du CGI). Cette option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des revenus.

Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce (4^e résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sont relatives, d'une part, à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le Conseil d'administration et qui ont poursuivi leurs effets en 2010 et d'autre part, à une nouvelle convention autorisée par le Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Ratification de la nomination de quatre administrateurs et d'un censeur (5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e résolutions)

Les 5^e, 6^e et 7^e résolutions concernent la ratification de la nomination de MM. Antoine Gosset-Grainville et Philippe Wahl, en qualité d'administrateur et de Pierre Garcin en qualité de censeur. Ces personnes ont été respectivement cooptées par le Conseil d'administration du 22 juin 2010, du 22 février 2011 et du 7 octobre 2010 en remplacement de MM. Jérôme Gallot et Patrick Werner, administrateurs démissionnaires, et de M. Paul Le Bihan, censeur démissionnaire.

S'agissant des 8^e et 9^e résolutions, la proposition du Conseil d'administration se rapporte à la nomination de deux administratrices dont l'élection permet de pourvoir les sièges laissés vacants par M. Padoa-Schioppa, administrateur décédé et M. Antonio Borgès, administrateur démissionnaire.

La ratification de ces 2 nominations par l'Assemblée permettrait en outre une féminisation du Conseil d'administration de la Société.

Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions propres de la Société.**Prix maximum d'achat : 35 €/ action (10^e résolution)**

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'Assemblée des actionnaires au cours des années précédentes, y compris le prix maximum d'achat par action, qui reste, suite à la division du nominal de l'action, proportionnellement inchangé à 35 €/action.

Conformément à la loi, il est prévu que l'Assemblée autorise le Conseil d'administration à procéder à la mise en œuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit en outre, que le Conseil d'administration pourra subdéléguer les pouvoirs nécessaires pour cette mise en œuvre.

La mise en œuvre du programme de rachat voté par l'Assemblée nécessite donc une réunion du Conseil d'administration, soit pour décider lui-même de la réalisation matérielle des opérations, soit déléguer à son Directeur général cette réalisation.

Or, le prochain Conseil d'administration qui suit l'Assemblée se réunira plusieurs semaines après cette Assemblée. Dans ce laps de temps, le programme de rachat ne pourrait pas être immédiatement mis en œuvre. Pour pallier cette difficulté, il est proposé au Conseil qui arrêtera les comptes ainsi que les projets de résolution, de subdéléguer au Directeur général tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre le programme de rachat, sous réserve de son adoption par l'Assemblée générale des actionnaires.

Une telle délégation peut d'ores et déjà être donnée à ce stade, puisque les modalités et conditions du nouveau programme de rachat sont connues, dans la mesure où elles ont été arrêtées par le Conseil d'administration avec les autres projets de résolution.

Le vote conforme de l'Assemblée générale entraînera ainsi automatiquement la levée de la condition suspensive, et Gilles Benoist pourra immédiatement mettre en œuvre le programme de rachat ainsi adopté.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE**Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou de groupe (11^e résolution)**

En application de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce, une Assemblée générale extraordinaire doit être convoquée tous les trois ans, pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un PEE, si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée générale par le Conseil d'administration, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article

L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital de la société.

La part des actions détenues par les salariés s'élève au 31.12. 2010 à 0,36 % du capital social de CNP Assurances.

La onzième résolution soumise au vote de l'Assemblée prévoit donc, en substance, une délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise et/ou de groupe dans la limite du montant maximum légal, primes d'émission incluses, en octroyant éventuellement une décote de 20 %. Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois.

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de CNP Assurances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (12^e résolution)

Le tableau récapitulatif des autorisations et délégations données par l'Assemblée générale des actionnaires montre clairement que la plupart de celles-ci arrivent à échéance ou sont très largement consommées.

C'est pourquoi, dans un contexte économique et stratégique qui exige des entreprises une réactivité permanente, il a semblé utile au Conseil de proposer une résolution ayant pour objet de donner délégation de compétence au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital. Cette délégation permettrait de renforcer et d'accélérer le processus de décision, sans avoir, en cas de besoin, à réunir de façon précipitée les actionnaires en Assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration disposerait alors du pouvoir d'apprécier l'opportunité d'une augmentation de capital (avec maintien du droit préférentiel de souscription pour ses actionnaires existants) et de mettre en œuvre celle-ci.

L'encadrement législatif de cette délégation de compétence exige toutefois que l'Assemblée générale extraordinaire fixe :

- Le plafond global de l'augmentation de capital (ou des augmentations) susceptible(s) d'être mise(s) en œuvre dans le cadre de cette délégation de compétence, soit 500 M€ ;
- La durée de la délégation de compétence au profit de du Conseil, durée qui ne peut excéder 26 mois.

Il est précisé également qu'il est demandé à l'Assemblée l'autorisation pour le Conseil d'administration de subdéléguer au Directeur général la compétence qui serait reconnue à l'organe collégial.

Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de la Société au profit des salariés de la Société (13^e résolution)

L'attribution gratuite d'actions au profit des personnels de l'Entreprise constitue l'une des mesures destinées à développer l'actionariat salarié. Elle constitue également un mécanisme de rémunération différé à moyen terme qui

s'ajoute aux systèmes de rémunération traditionnels (salaire de base, prime annuelle).

L'attribution d'actions gratuites ne se confond pas avec les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés adhérents du Plan d'Épargne Groupe qui s'inscrivent dans des offres à caractère collectif.

Dans le cadre de la résolution proposée, l'Assemblée fixe notamment le délai d'utilisation de l'autorisation consentie au Conseil d'administration, lequel ne peut excéder 38 mois ainsi que le pourcentage maximal du capital pouvant être attribué gratuitement, que le Conseil d'administration propose de limiter à 0,5 %.

Il est proposé en outre que l'Assemblée donne délégation au Conseil d'administration pour fixer notamment les conditions relatives à l'identité des bénéficiaires, ainsi que, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, telles que des conditions d'ancienneté, des conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective.

Le projet de résolution qui est proposé au vote de l'Assemblée du 6 mai 2011 reprend l'essentiel du dispositif qui avait été antérieurement approuvé par les actionnaires en 2007.

Tel est l'objet des résolutions soumises par le Conseil d'administration à l'approbation des actionnaires de CNP Assurances.

5.1.2 Projets d'ordre du jour et de résolution

Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2011

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Ordre du jour à caractère ordinaire

Rapport de gestion du Conseil d'administration, Rapport du Président du Conseil d'administration et rapports des Commissaires aux comptes,

- I – Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- II – Approbation des comptes consolidés du Groupe clos le 31 décembre 2010 ;
- III – Affectation du résultat de l'exercice 2010 et fixation du dividende ;
- IV – Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- V – Ratification de la nomination de M. Antoine Gosset-Grainville en qualité d'administrateur ;
- VI – Ratification de la nomination de M. Philippe Wahl en qualité d'administrateur ;
- VII – Ratification de la nomination de M. Pierre Garcin en qualité de censeur ;
- VIII – Ratification de la nomination de Mme Marcia Campbell en qualité d'administratrice
- IX – Ratification de la nomination de Mme Stéphane Pallez en qualité d'administratrice ;
- X – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société ;

Ordre du jour à caractère extraordinaire

- XI – Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou de groupe dans la limite de 3 % du capital social ;
- XII – Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de CNP Assurances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- XIII – Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'attribution gratuite d'actions de la Société dans la limite de 0,5 % du capital social ;
- XIV – Pouvoirs pour formalités.

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux clos au 31.12.2010)

L'Assemblée générale à caractère ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration sur la marche et la gestion de CNP Assurances et de son groupe au cours de l'exercice 2010 ;
- des comptes annuels de la Société (compte de résultat, bilan, annexes) et des comptes consolidés du groupe CNP Assurances ;
- du rapport général des Commissaires aux comptes ;
- du rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, le fonctionnement du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;

■ du rapport spécial des Commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-235 du Code de commerce ;

approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 212 772 033,62 €.

L'Assemblée générale approuve également le prélèvement d'un montant de 4 278 331 euros sur les réserves facultatives de la Société et l'affectation de l'intégralité de ce prélèvement à la réserve du Fonds de garantie constituée dans le cadre de la loi du 25 juin 1999.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés clos au 31.12.2010)

L'Assemblée générale à caractère ordinaire, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve expressément les comptes consolidés du groupe CNP Assurances clos le 31 décembre 2010, faisant apparaître un résultat net part du Groupe de 1 050 millions d'euros tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion du Groupe, telle qu'elle ressort de l'examen de ces comptes et de ces rapports.

Troisième résolution

(Affectation du résultat et fixation du dividende)

L'Assemblée générale à caractère ordinaire, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2010 s'élève à 212 772 033,62 € et le report à nouveau négatif de - 126 814 672,84 €, formant un résultat distribuable de 85 957 360,78 € :

■ auquel il convient de retrancher une somme non distribuable de 33 475,17 €, constituée en application de l'article R. 331-5-4 du Code des assurances et affectée en report à nouveau ;

■ auquel s'ajoute un montant prélevé sur les réserves facultatives (dont la Société a la libre disposition), soit 371 572 610 € ;

approuve les propositions d'affectation du résultat et de fixation du montant du dividende faites par le Conseil d'administration.

L'Assemblée décide en conséquence :

■ de distribuer à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 457 496 494,84 € ;

■ d'affecter le solde, soit 0,77 €, au poste report à nouveau.

Le dividende revenant à chacune des 594 151 292 actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée est fixé à 0,77 € par action.

Il sera mis en paiement le 13 mai 2011 étant précisé que la date de détachement du dividende sur Nyse Euronext Paris est le 10 mai 2011.

Il sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce, au poste comptable « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Le dividende versé au titre des trois derniers exercices est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action
2007	148 537 823	2,85 €
2008	148 537 823	2,85 €
2009	148 537 823	3,00 €

Quatrième résolution

(Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'Assemblée générale à caractère ordinaire approuve ledit rapport et la nouvelle convention qui y est mentionnée.

Cinquième résolution

(Ratification de la cooptation de M. Antoine Gosset-Grainville, en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale à caractère ordinaire ratifie la nomination de M. Antoine Gosset-Grainville en qualité d'administrateur, désigné par le Conseil d'administration du 22 juin 2010 en remplacement de M. Jérôme Gallot, membre démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sixième résolution

(Ratification de la cooptation de M. Philippe Wahl, en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale à caractère ordinaire ratifie la nomination de M. Philippe Wahl en qualité d'administrateur, désigné par le Conseil d'administration du 22 février 2011, en remplacement de M. Patrick Werner, membre démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Septième résolution***(Ratification de la cooptation de M. Pierre Garcin, en qualité de censeur)***

L'Assemblée générale à caractère ordinaire ratifie la nomination de M. Pierre Garcin en qualité de censeur, désigné par le Conseil d'administration du 7 octobre 2010, en remplacement de M. Paul Le Bihan, censeur démissionnaire, pour la durée des fonctions restant à courir, soit pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Huitième résolution***(Ratification de la cooptation de Mme Marcia Campbell, en qualité d'administratrice)***

L'Assemblée générale à caractère ordinaire ratifie la nomination de Mme Marcia Campbell en qualité d'administratrice, désignée par le Conseil d'administration du 22 février 2011, en remplacement de M. Antonio Borgès, membre démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Neuvième résolution***(Ratification de la cooptation de Mme Stéphane Pallez, en qualité d'administratrice)***

L'Assemblée générale à caractère ordinaire ratifie la nomination de Mme Stéphane Pallez en qualité d'administratrice, désignée par le Conseil d'administration du 5 avril 2011, en remplacement de M. Tommaso Padoa-Schioppa, administrateur décédé, pour la durée du mandat restant à courir, soit pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Dixième résolution***(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du descriptif du programme envisagé, descriptif rendu public dans les conditions prescrites par l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, décide :

- De mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2010 au terme de sa septième résolution ;
- D'adopter le programme ci-après et à cette fin :
 - autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et par les articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de

l'Autorité des Marchés Financiers à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de 10 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 % ;

- Décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Amafi (Association française des marchés financiers) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société,
 - d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son Groupe, ou par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
 - de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière,
 - d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en Assemblée générale extraordinaire ;
- Décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser trente-cinq (35) euros, hors frais ;
- Décide que le Conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action ;
- Décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser deux milliards soixante-dix-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cent vingt-deux (2 079 529 522) euros ;

- Décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le Conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment ;
 - Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :
 - conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
 - passer tous ordres en Bourse ou hors marché,
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action,
 - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achat et de vente d'actions,
 - établir tous documents et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tous autres organismes,
 - effectuer toutes formalités et publications,
 - et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation ;
 - Décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la date de la présente Assemblée.
- Le Conseil d'administration informera chaque année l'Assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce.
- Onzième résolution**
- (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou de groupe dans la limite de 3 % du capital social)***
- L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, et notamment aux articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail :
- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le cas échéant par tranches distinctes, dans la limite d'un montant maximum de trois pour cent (3 %) du capital social, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
 - décide que la présente délégation emporte suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit desdits adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, aux titres de capital et valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, et renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit ;
 - décide, en application de l'article L. 3332-19 du Code du travail, de fixer la décote à 20 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur l'Eurolist d'Euronext lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, à réduire ou à ne pas consentir de décote, et ce dans les limites légales ou réglementaires ;
 - décide que le Conseil d'administration pourra procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au titre de l'abondement ;
 - donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet notamment :
 - d'arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir ;
 - de fixer un périmètre des sociétés concernées par l'offre plus étroit que le périmètre des sociétés éligibles au plan d'épargne entreprise ou de groupe ;
 - de fixer les conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment décider des montants proposés à la souscription, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
 - sur ces seules décisions, après chaque augmentation de capital, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes ;
 - d'accomplir tous actes et formalités à l'effet de réaliser et constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en vertu de la présente autorisation, notamment de modifier les statuts en conséquence, et, plus généralement, faire tout le nécessaire.
- Cette délégation est donnée pour une période de vingt-six (26) mois.

Douzième résolution

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de CNP Assurances avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et statuant conformément aux articles L. 225-129 et L. 225-129-2 du Code de commerce :

■ Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, en euros ou en monnaie étrangère, et avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ;

■ Décide que le montant total des augmentations de capital de la Société, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra dépasser un plafond de cinq cents (500) millions d'euros (primes d'émission incluses) ;

■ Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. Le Conseil d'administration pourra, en outre, conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible à un nombre d'actions ordinaires supérieur à celui qu'ils pourront souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires, le Conseil d'administration pourra, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les actions non souscrites, et/ou les offrir au public ;

■ Délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution, fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder, le cas échéant, à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence de l'opération sur le capital de la Société, procéder à la modification corrélative des statuts et permettre l'imputation éventuelle des frais sur la prime d'émission et plus généralement, faire le nécessaire.

Il appartiendra au Conseil d'administration de fixer le prix d'émission des actions ordinaires. La somme perçue par la Société sera pour chaque action ordinaire émise, au moins égale à sa valeur nominale ;

■ Décide que le Conseil d'administration pourra, dans les limites légales, déléguer au Directeur Général, les compétences qui lui sont conférées au titre de la présente résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est consentie pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Treizième résolution

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'attribution gratuite d'actions de la Société dans la limite de 0,5 % du capital social)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

■ Autorise le Conseil d'administration, conformément et dans les conditions prévues par les dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce et L. 3332-25 et suivants du Code du travail, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'aux membres du personnel salarié des sociétés liées à la Société dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la Société existantes ;

■ Décide que le nombre total des actions qui pourront être attribuées ne pourra excéder le seuil de 0,5 % du capital social, ce pourcentage étant calculé compte tenu desdites actions attribuées.

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à procéder dans la limite fixée à l'alinéa précédent à l'attribution d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

L'Assemblée générale :

■ fixe à deux années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, étant rappelé que ces droits sont incessibles jusqu'au terme de cette période, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce. Toutefois, en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès. En outre, les actions seront attribuées avant le terme de cette période en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale ;

■ fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires. Toutefois, les actions seront librement cessibles en cas de décès du bénéficiaire, ainsi qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, à l'effet :

■ de déterminer l'identité des bénéficiaires ou la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, étant rappelé qu'il ne peut être attribué d'actions aux salariés et

aux mandataires sociaux détenant chacun plus de 10 % du capital social et que l'attribution gratuite d'actions ne peut avoir pour effet de faire franchir à chacun de ces derniers le seuil de détention de plus de 10 % du capital social ;

- de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns ;
- de fixer, le cas échéant, les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération qui suit soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition, et toute autre condition financière ou de performance individuelle ou collective ;
- de déterminer les durées définitives de la période d'acquisition et de durée de conservation des actions dans le respect des limites minimales fixées ci-dessus par l'Assemblée ;
- d'inscrire éventuellement les actions gratuitement attribuées sur un compte nominatif au nom de leurs titulaires, mentionnant l'indisponibilité et la durée de celle-ci ;
- en cas de réalisation d'opérations financières visées par les dispositions de l'article L. 228-99, premier alinéa du Code de commerce, pendant la période d'acquisition, de mettre

en œuvre toutes mesures propres à préserver et ajuster les droits des attributaires d'actions, selon les modalités et conditions prévues par ledit article.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-197-4 et L. 225-197-5 du Code de commerce, un rapport spécial informera chaque année l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées conformément à la présente autorisation.

L'Assemblée générale fixe à trente-huit (38) mois, le délai pendant lequel le Conseil d'administration pourra faire usage de la présente autorisation.

Quatorzième résolution

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale à caractère ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

5.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Informations sur la Société

5.2.1. Dénomination, siège social, N° RCS et Code APE

CNP Assurances

4, place Raoul Dautry

75716 Paris Cedex 15.

341 737 062 RCS Paris – APE : 6511 Z

5.2.2. Forme juridique et législation

La société anonyme CNP Assurances, de droit français, a été créée par la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit.

L'Assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 a modifié la structure juridique de CNP Assurances en dotant la Société d'un nouveau mode de gestion avec Conseil

d'administration en lieu et place de la structure duale du Conseil de surveillance et du Directoire.

CNP Assurances est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance. La Société, émetteur coté sur Euronext Paris, relève également de la tutelle de l'Autorité des Marchés Financiers.

5.2.3. Date de constitution et date d'expiration, durée de la Société

Issue des Caisses nationales d'assurance créées en 1850, la Société est née en 1959 et a été dotée du statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par le décret n° 87-833 du 12 octobre 1987. Son statut actuel, sous forme de société anonyme d'assurance, résulte

de la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 (Journal officiel du 17 juillet 1992). CNP Assurances relève du secteur public.

Durée et expiration de la Société : 99 ans, jusqu'au 15 juillet 2086.

5.2.4. ■ Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation ;
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie ;
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurance.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social ;
- et plus généralement effectuer toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

5.2.5. ■ Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre (année civile).

5.2.6. ■ Affectation et répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 30 des statuts)

Les produits nets de l'exercice constitués par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée ordinaire, sur la proposition du Conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle

juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ou être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires généraux ou spéciaux. Ceux-ci peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'Assemblée, sur proposition du Conseil d'administration. Elle pourra également décider, sur proposition de celui-ci, une distribution de dividendes sur tout ou partie du bénéfice.

L'Assemblée peut décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

5.2.7. ■ Admission aux Assemblées et exercice du droit de vote des actionnaires

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (EXTRAIT STATUTAIRE DE L'ARTICLE 28 - ASSEMBLÉES)

« (...) 3. L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, ou s'agissant de l'actionnaire non résident en France, à l'intermédiaire inscrit (au sens de l'article L. 228 3-2 du Code de commerce) ou encore à toute autre personne admise par les lois et règlements, ou

■ voter à distance, ou

■ adresser une procuration à la Société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

L'actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser sa formule de procuration et de vote à distance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission, y compris par des moyens électroniques de télécommunication.

Le formulaire de vote à distance ou par procuration, de même que l'attestation de participation, peuvent être établis sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables. À cette fin, la saisie des choix exprimés et la signature électronique du formulaire peuvent être directement effectuées sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée. La signature électronique du formulaire peut être effectuée par la saisie, dans les conditions conformes aux dispositions de la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, d'un code identifiant et d'un mot de passe ou par tout autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa du même article. Le pouvoir ou le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique ainsi que, le cas échéant, l'accusé

de réception qui en est donné seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, hors le cas des cessions des titres qui font l'objet de la notification prévue au IV de l'article R. 225-85 du Code de commerce et celui immédiatement exposé ci-après.

Lorsque l'actionnaire au porteur a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il peut néanmoins choisir le jour même de l'Assemblée un autre mode de participation si les moyens techniques permettent que la Société, en liaison avec le teneur de compte conservateur, « désactive » immédiatement et sur place le mode d'expression exprimé précédemment. »

DROITS DE VOTE

Chaque actionnaire dispose à l'Assemblée, que celle-ci soit ordinaire ou extraordinaire, d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ayant le droit de vote.

CONDITIONS D'ACQUISITION DE DROITS DE VOTE MULTIPLES

Néant.

5.2.8. Existence de seuils statutaires devant être déclarés à l'émetteur (article 11.3 des statuts)

DÉCLARATION STATUTAIRE DE SEUILS DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE

« Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement au moins 0,5 % puis 1 %, puis tous multiples de ce dernier pourcentage du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours* de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que chacun de ces seuils statutaires sera franchi en hausse ou en baisse.

(...)

À l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi. »

* Conformément aux textes en vigueur, ce délai est désormais de quatre jours.

Dans le cadre de l'application de cette disposition statutaire, CNP Assurances a été informée des opérations suivantes : Tweedy Browne Company LLC a franchi à la hausse le seuil de détention de 3 % du capital et des droits de vote de CNP Assurances le 8 septembre 2010 et détenait à cette date 17 921 411 actions CNP Assurances.

5.3. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Informations sur le capital

5.3.1. Montant du capital social, valeur nominale

Montant du capital social au 31 décembre 2010, entièrement souscrit et libéré :

594 151 292 €, divisé en 594 151 292 actions de 1 € de nominal.

5.3.2. Délégations de compétence

Après adoption par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 6 mai 2011 de ses 11^e et 12^e résolutions.

5.3.2.1. DÉLÉGATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

Les 11^e et 12^e résolutions sont reproduites ci-avant à la rubrique 5.1.2.

5.3.2.2. DÉLÉGATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Après adoption par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 6 mai 2011 de sa 13^e résolution.

La 13^e résolution est reproduite ci-avant à la rubrique 5.1.2.

5.3.3. Autorisations financières

5.3.3.1. AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE SUR LES PROPRES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Après adoption par l'Assemblée générale mixte à caractère ordinaire du 6 mai 2011 de sa 10^e résolution.

La 10^e résolution proposée au vote des actionnaires lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011 est reproduite ci-avant à la rubrique 5.1.2.

5.3.3.2. AUTORISATION EN VUE DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS, DE TITRES OU VALEURS MOBILIÈRES REPRÉSENTATIFS DE CRÉANCES

La teneur de la décision, visée ci-dessous, peut être résumée ainsi qu'il suit :

Selon l'article L. 228-40 du Code de commerce, le Conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, sauf si les statuts réservent ce pouvoir à l'Assemblée générale des actionnaires ou si celle-ci décide de l'exercer. Aucune disposition des statuts de CNP Assurances ne réserve ce pouvoir à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration du 22 février 2011 a autorisé le Directeur général de la Société, Gilles Benoist, dans les conditions prévues par la loi, à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés (le cas échéant dans le cadre d'un programme EMTN) tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération, y compris une indexation), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société (étant rappelé que ces titres ne pourront pas être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres titres et/ou d'autres valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance sur la Société).

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration a fixé le montant nominal maximal pour lequel pourront être libellés les titres à émettre, à la somme de 1,5 Md€, ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies).

Tous pouvoirs sont donnés au Directeur général, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites de l'autorisation ci-dessus fixées, aux fins :

- de décider la nature, les formes, conditions et modalités des émissions ;
- d'arrêter toutes les caractéristiques des titres à émettre et notamment de fixer leurs conditions d'exercice, le rang qui pourra, le cas échéant, être subordonné, leur mode d'amortissement, les conditions de libération des titres émis, la périodicité du paiement des intérêts, et la date et le mode du ou des remboursement(s) du capital, avec ou sans prime, ainsi que le montant de la prime de remboursement éventuelle qui s'ajoutera au montant maximal total des titres qui pourront être émis en vertu de la présente délégation, le droit applicable ;
- de décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, de définir et conférer cette garantie ; et,
- d'une manière générale, d'arrêter l'ensemble des taux, conditions et modalités que le Directeur général jugera convenables au regard des conditions de marché et de l'intérêt de la Société.

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an, soit jusqu'au 22 février 2012.

5.3.4. Tableau d'évolution du capital social

Depuis 1987 jusqu'à la réforme législative du 16 juillet 1992, CNP Assurances était un Établissement public industriel et commercial sans capital social au sens de la loi du

24 juillet 1966. Devenue société anonyme d'assurances, le 9 décembre 1992, CNP Assurances dispose d'un capital dont l'évolution est schématisée de la façon suivante :

Date	Nature des opérations réalisées	Nombre d'actions nouvelles	Inscription au capital	Montant de la prime d'émission nette
31.12.1991	Capital initial de CNP Assurances	50 000	5 000 000 F ⁽¹⁾	–
01.01.1992	Augmentation de capital par apport en nature de CNP EPIC	28 500 000	2 850 000 000 F ⁽¹⁾	4 243 612 960 F (affectés à des postes de réserve)
23.04.1993	Augmentation de capital en numéraire	3 170 000	317 000 000 F ⁽¹⁾	538 900 000 F
27.10.1994	Division de la valeur nominale par 4	126 880 000	3 172 000 000 F ⁽²⁾	–
18.09.1998	Augmentation de capital en numéraire	9 803 922	245 098 050 F ⁽²⁾	1 244 619 067 F
31.12.2000	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEG	443 786	11 094 650 F ⁽²⁾	67 620 016 F
01.01.2001	Augmentation du capital par incorporation de réserve consécutive à la conversion du capital social en euros	–	25 886 223,98 € ⁽³⁾	–
21.06.2002	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	726 356	2 905 424 €	17 105 683,80 €
25.06.2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	731 402	2 925 608 €	20 508 512,08 €
22.12.2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG International CNP Assurances	49 836	199 344 €	1 678 476,48 €
06.02.2007	Augmentation de capital avec maintien du DPS	9 902 521	39 610 084 €	660 003 024,65 €
06.07.2010	Division de la valeur nominale de l'action CNP Assurances par 4	n/a	n/a	n/a

(1) Valeur nominale de 100 F.

(2) Valeur nominale de 25 F.

(3) Valeur nominale de 4 €.

n/a non applicable.

5.3.5. Évolution du capital social sur trois ans

EXERCICE 2008

Nombre d'actions : 148 537 823.

Nombre de droits de vote : 147 830 142.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des dépôts et consignations	59 415 129	40,00 %	40,19 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et du groupe Caisse d'Épargne)	52 705 478	35,48 %	35,65 %
État	1 618 841	1,09 %	1,10 %
TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾	113 739 448	76,57 %	76,94 %
Public, personnels de la Société et autres	34 798 375	23,43 %	23,06 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	707 681	0,48 %	–
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	148 537 823	100 %	100 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.

EXERCICE 2009

Nombre d'actions : 148 537 823.

Nombre de droits de vote : 148 033 560.

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des dépôts et consignations	59 415 129	40,00 %	40,14 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et de BPCE)	52 705 478	35,48 %	35,60 %
État	1 618 841	1,09 %	1,10 %
TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾	113 739 448	76,57 %	76,83 %
Public, personnels de la Société et autres	34 798 375	23,43 %	23,17 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	504 263	0,34 %	–
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	148 537 823	100 %	100 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.

EXERCICE 2010

Nombre d'actions : 594 151 292

Nombre de droits de vote : 591 653 031

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des dépôts et consignations	237 660 516	40,00 %	40,17 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et de BPCE)	210 821 912	35,48 %	35,63 %
État	6 475 364	1,09 %	1,09 %
TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾	454 957 792	76,57 %	76,89 %
Public, personnels de la Société et autres	139 193 500	23,43 %	23,10 %
dont :	dont :	dont	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	2 498 261	0,42 %	–
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	594 151 292	100 %	100 %

⁽¹⁾ La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote.⁽²⁾ Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant.**PACTE D'ACTIONNAIRES****I TABLEAU SIMPLIFIÉ DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE CNP ASSURANCES (1998 –2009)**

(sans changement en 2010)

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1 ^{re} cotation : 06.10.1998 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/ Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité.)			
Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Signature du Pacte CNP Assurances : 2 septembre 1998 Durée initiale : 5 ans , avec tacite reconduction, par période de 2 ans.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des dépôts et consignations : 40 % ■ La Poste : 20 % ■ CNCEP : 12,5 % ■ État : 1 % 	<p>Les principaux actionnaires de CNP Assurances, à savoir la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, la cencep et l'État ont affirmé par le biais d'un protocole conclu pour une durée de cinq ans renouvelable, signé le 2 septembre 1998, leur intention de rester durablement au capital de la Société et de mettre en œuvre une politique commune :</p> <p>les parties se sont engagées à se consulter préalablement à toute décision importante, concernant notamment les projets de modifications statutaires, les investissements hors placements financiers, la composition du Directoire et du Conseil de surveillance et plus généralement toute décision stratégique pour la Société CNP Assurances.</p>	<p>Ce pacte comporte des dispositions relatives à l'inaliénabilité temporaire des actions pactées et à un droit de préemption applicable à toutes les cessions, à l'exception de celles réalisées par l'État :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ inaliénabilité temporaire des actions pactées, (100 % des actions pendant un an, 80 % l'année suivante, puis 75 % jusqu'à la 5^e année) ; ■ toutes les cessions sont soumises à droit de préemption à l'exception de celles de l'État ; ■ les parties appartenant au secteur public doivent conserver ensemble 61 % du capital.

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06.10.1998
 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/
 Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité.)

Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Premier avenant			
<p>Signature : 19 décembre 2000</p> <p>Durée : Échéance modifiée : 3 ans, après regroupement des actions CNP Assurances dans la holding Sopassure, soit le : 5 janvier 2004</p>	<p>36 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des dépôts et consignations : 37 % (40 % → 37 %) ■ La Poste (20 % → 18 %) ■ CNECEP (12,5 % → 18 %) ■ État : 1,2 % (1,7 % → 1,2 %) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ En octobre 2000, les signataires de ce pacte ont réaménagé leurs participations au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Le nouvel équilibre a donné lieu à la substitution de la holding Sopassure dans les droits et obligations de La Poste et des Caisses d'Épargne. ■ La durée de vie de la holding et de celle du pacte qui lie La Poste et le groupe Caisse d'Épargne sont alignées sur celle du Pacte de CNP Assurances. À l'échéance du pacte CNP Assurances, les 2 actionnaires de la holding disposeront chacun de leur participation propre et se détermineront en fonction des circonstances du moment, sur la poursuite d'une volonté commune vis-à-vis de CNP Assurances. ■ Composition du Conseil de surveillance : maintien de l'équilibre initial des sièges entre les signataires du pacte (CDC : 5 sièges ; La Poste : 3 sièges ; CNECEP : 2 sièges ; État : 1 siège). <p>Dans sa décision du 24.11.2000, le CMF avait considéré que la conjonction des intérêts de La Poste et du groupe des Caisses d'Épargne (via Sopassure) n'entraînait pas de modification significative de l'équilibre initial, laissant à la Caisse des dépôts sa place de 1^{er} actionnaire dans le bloc majoritaire.</p>	<p>Réaménagement des participations CNP Assurances au sein du bloc majoritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ acquisition par le groupe Caisse d'Épargne de 5,5 % du capital auprès de la CDC (3 %) de La Poste (2 %) et de l'État (0,5 %) ; ■ regroupement des actions CNP Assurances de La Poste et du groupe Caisse d'Épargne dans le holding commun Sopassure qui appartient au secteur public (détenue de La Poste : 50,1 %) ; ■ Sopassure détient et conservera une participation d'environ 36 %, inférieure à celle de la Caisse des dépôts et consignations, fixée à environ 37 %.
Deuxième avenant			
<p>Signature : 26 mai 2003</p> <p>Durée : Prorogation de l'échéance : 31.12.2008</p>	<p>36 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des dépôts et consignations : 37 % ■ La Poste ■ CNECEP ■ État : 1 % 	<p>Par ce 2^e avenant, les parties ont convenu, par anticipation de reporter l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2008.</p>	<p>Jusqu'à l'échéance du pacte, la Caisse des dépôts et consignations, Sopassure, la CNECEP et La Poste s'engagent à ne procéder à aucune cession ou acquisition d'actions sous quelque forme que ce soit. Afin de garantir l'équilibre des participations, la part de la Caisse des dépôts dans le capital social de CNP Assurances est maintenue à : 50 582 880 actions et celle de Sopassure à : 49 191 780 actions.</p>

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06.10.1998
**(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/
 Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité.)**

Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Troisième avenant			
Signature : 8 janvier 2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des dépôts et consignations : 37 % ■ La Banque Postale ■ CNCEP ■ État : 1 % 	<p>Par ce 3^e avenant, les parties ont convenu de proroger l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2015. Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions. La composition du Conseil de surveillance est réorganisée de la façon suivante : 18 membres, soit 1 sur proposition de l'État, 6 sur proposition de la CDC, 5 sur proposition de Sopassure, 1 sur proposition d'actionnaires entrés au capital sur le fondement d'accords de coopération industrielle, commerciale ou financière, 1 représentant des salariés actionnaires et 4 personnalités qualifiées indépendantes.</p>	<p>Jusqu'à l'échéance du pacte, la CDC, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions. Les signataires du pacte ne pourront procéder à aucune opération, notamment à aucune acquisition d'actions qui conduirait (i) la CDC à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 40 % du capital de CNP Assurances et/ou (ii) Sopassure, La Banque Postale et la CNCE, à détenir ensemble, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 35,48 % du capital de CNP Assurances.</p>
Durée : Prorogation de l'échéance : 31.12.2015 Réf. AMF : 207C0117-16.01.2007	36 %		
Quatrième avenant			
Signature : 9 juillet 2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des dépôts et consignations : 40 % ■ La Banque Postale ■ CNCEP ■ État : 1 % 	<p>Dans la perspective du changement de mode d'administration de la Société et de son passage en société anonyme de forme moniste, les Parties sont convenues, de mettre ledit Pacte en conformité avec le nouveau mode d'administration de CNP Assurances. Pendant toute la durée du Pacte, les Parties proposeront que les membres du Conseil d'administration soient élus de la manière suivante : 1 sur proposition de l'État ; 6 sur proposition de la CDC ; 5 sur proposition de Sopassure ; 1 représentant des salariés actionnaires ; 4 personnalités qualifiées indépendantes.</p>	<p>Les principales clauses relatives au capital ne sont pas modifiées par ce 4^e avenant. Elles demeurent inchangées et pleinement en vigueur.</p>
Durée (inchangée) de l'échéance : 31.12.2015 Réf. AMF : 207C1599-27.07.2007	35,48 %		

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06.10.1998
 (Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au Conseil des Marchés Financiers/
 Autorité des Marchés Financiers qui en a assuré la publicité.)

Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Cinquième avenant			
Signature : 28 juillet 2009	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des dépôts et consignations : 40 % 	Le rapprochement des Caisses d'Épargne avec les Banques Populaires a donné naissance, le 31 juillet 2009, au nouveau groupe bancaire coopératif, BPCE. Au terme de l'avenant n° 5 du pacte d'actionnaires de CNP Assurances, BPCE a acquis la participation de la CNCE dans Sopassure (holding commun de La Banque Postale et de la CNCE) et a été substitué dans l'intégralité des droits et obligations de la CNCE résultant du pacte. L'adhésion de la BPCE audit pacte ne modifie ni l'équilibre actionnarial de CNP Assurances ni les conventions commerciales qui se poursuivent sans modification du fait de cette opération. Les autres dispositions du pacte, non modifiées par ce 5 ^e avenant, demeurent inchangées et pleinement en vigueur.	Les principales clauses relatives au capital de la Société ne sont pas modifiées par ce 5 ^e avenant qui ne remet pas en cause l'existence de Sopassure, holding qui regroupe désormais les participations de La Banque Postale et de la BPCE.
Durée (inchangée) de l'échéance : 31.12.2015 Réf. AMF : 209C1086-04.09. 2009	35,48 % [<ul style="list-style-type: none"> ■ La Banque Postale ■ BPCE ■ État : 1,09 % 		

5.3.6. Évolution de la répartition du capital

EXERCICE 1998

Le 23 septembre 1998 dans le cadre des opérations préliminaires au transfert au secteur privé d'une participation minoritaire de l'État au capital de CNP Assurances, les participations dans le capital de la Société, de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste ont été respectivement portées de 30 % à 40 % et de 17,5 % à 20 % à la suite d'une cession d'actions de gré à gré opérée par l'État.

Conformément à l'avis conforme de la Commission des participations et transferts et à l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances du 23 septembre 1998, l'État a cédé environ 6,5 % du capital à de nouveaux partenaires de la Société : les Mutuelles de la fonction publique, l'AGRR prévoyance et la Compagnie Suisse de réassurances.

La participation de l'État à l'issue des deux opérations décrites ci-dessus a été ramenée de 42,38 % à environ 23,39 %.

À l'issue des opérations de transfert au secteur privé, l'État a conservé une part résiduelle d'environ 2,24 % du capital.

Néanmoins le secteur public détiendra par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts et consignations et de La Poste 61 % du capital de la Société.

Faisant application de la délégation de pouvoirs consentie par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 18 septembre 1998, le Directoire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 245 098 050 francs pour le porter à 3 417 098 050 francs, par émission de 9 803 922 actions nouvelles de 25 francs de valeur nominale chacune, dans le cadre des modalités de transfert au secteur privé de la participation minoritaire de l'État et du prix de 149 francs et 153 francs par action fixé par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie dans le cadre respectivement de l'Offre à Prix Ferme et du Placement Global Garanti.

Les actions nouvelles ont été émises au prix de 153 francs par action, soit avec une prime d'émission de 128 francs par action, et sont de même catégorie que les actions existantes de la Société.

EXERCICE 1999

Sans changement.

EXERCICE 2000

Le 25 septembre 2000, le Directoire faisant usage pour la première fois de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 15 décembre 2000 une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 443 786 actions nouvelles de 25 francs de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé à 11 999 973,44 € soit 78 714 665,78 F dont 11 094 650 F ont été portés au compte Capital social et 67 620 015,78 francs au compte Prime d'émission. Au 31 décembre 2000, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 207 896 actions.

Le 19 décembre 2000, les principaux actionnaires de la Société, signataires du pacte conclu en septembre 1998, (à savoir la Caisse des dépôts et consignations, La Poste, le groupe Caisse d'Épargne et l'État) ont réaménagé leurs participations respectives au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Au terme de ce processus qui s'est achevé au 5 janvier 2001, la situation de l'actionnariat majoritaire de la Société s'établit comme suit :

- regroupement des actions CNP Assurances détenues par La Poste et le groupe des Caisses d'Épargne (18 % chacune) au sein de la société Sopassure, laquelle détient ainsi environ 36 % du capital de CNP Assurances ;
- participation de la CDC ramenée de 40 % à environ 37 % et celle de l'État de 1,7 % à 1,2 %.

EXERCICE 2001

Le Directoire, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, pour convertir le capital social en euros au moyen notamment de la conversion de la valeur nominale des actions de capital, a décidé de convertir le capital social de CNP Assurances en euros à la date d'effet du 1^{er} janvier 2001, par majoration de la valeur nominale des actions de la Société. Cette conversion a entraîné une augmentation du capital social par incorporation de réserves qui a porté le capital de 3 428 192 700 francs à 548 510 832 € (divisé en 137 127 708 actions de nominal de 4 € entièrement libérées).

Dans le cadre de cette délégation, le Directoire a reçu pouvoir de modifier corrélativement les statuts.

EXERCICE 2002

Le 17 avril 2002, le Directoire faisant usage pour la seconde fois de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 21 juin 2002 une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 726 356 actions nouvelles de 4 € de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé à 20 011 107,80 €, dont un montant de 2 905 424 € a été porté au capital social de CNP Assurances, le solde, soit 17 105 683,80 €, étant inscrit au compte Prime d'émission. Le capital social statutaire a été porté à 551 416 256 €, divisé en 137 854 064 actions de nominal de 4 € entièrement libérées.

Au 31 décembre 2002, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 744 969 actions, soit 1,26 % du capital social.

EXERCICE 2003

Il n'a été apporté aucune modification au capital social de la Société au cours de l'exercice 2003. Au 31 décembre 2003, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 482 563 actions, soit environ 1,08 % du capital social.

EXERCICE 2004

Le 7 janvier 2004, le Directoire, faisant usage de la délégation donnée par l'Assemblée générale mixte du 4 juin 2002, a réalisé le 25 juin 2004 une augmentation du capital social réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du Plan d'Épargne groupe CNP Assurances, par création de 731 402 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 23 434 120,08 €, dont un montant de 2 925 608 € a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 20 508 512,08 €. Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 551 416 256 € à 554 341 864 €, divisé en 138 585 466 actions entièrement libérées.

Par décision du 19 juillet 2004, le Directoire a réalisé le 22 décembre 2004 une nouvelle augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents du Plan d'Épargne groupe International CNP Assurances, par création de 49 836 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 1 877 820,48 €, dont un montant de 199 344 € a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 1 678 476,48 €. Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 554 341 864 € à 554 541 208 €, divisé en 138 635 302 actions entièrement libérées.

EXERCICE 2005

Sans changement.

Au 31 décembre 2005, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 148 300 actions détenues en direct et 1 445 276 actions détenues dans les FCPE Actions de l'Entreprise, soit environ 1,15 % du capital social.

EXERCICE 2006

Sans changement.

Au 31 décembre 2006, la part détenue indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 458 866 actions détenues dans les FCPE « Actions » de l'Entreprise, soit environ 1 % du capital social.

EXERCICE 2007

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 8 janvier 2007 par CNP Assurances, destinée à financer en partie l'acquisition de 49,9 % du capital d'Ecureuil Vie, s'est traduite par la création de 9 902 521 actions nouvelles. Le montant final brut de l'opération s'élève à 699 613 108,65 €.

Le 6 février 2007, après cotation des actions nouvelles, sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, le capital de CNP Assurances est composé de 148 537 823 actions.

Au 31 décembre 2007, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,58 % du capital social.

EXERCICE 2008

Au 31 décembre 2008, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,6 % du capital social.

EXERCICE 2009

BPCE a acquis la participation de la CNCE dans Sopassure (holding commun de La Banque Postale et de la CNCE).

Au 31 décembre 2009, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,37 % du capital social.

EXERCICE 2010

La modification apportée au capital social en 2010 a uniquement porté sur la division du nominal de l'action par 4 le 6 juillet 2010 portant ainsi le nombre d'actions à 594 151 292.

Au 31 décembre 2010, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,36 % du capital social.

5.3.7. Cotation du titre CNP Assurances

CNP Assurances a été introduite en Bourse le 6 octobre 1998.

L'action CNP Assurances est cotée sur le compartiment A Eurolist, Code ISIN FR 0000120222. Elle fait partie des indices suivants : SBF 120, Euronext 100, DJ Eurostoxx Insurance, CAC Next 20 MSCI France.

■ TRANSACTIONS SUR L'ACTION CNP ASSURANCES SUR 24 MOIS (SOURCE BLOOMBERG) APRÈS PRISE EN COMPTE DE LA DIVISION PAR 4 DU NOMINAL DE L'ACTION EN JUILLET 2010

Dates	Volume	Minimum mensuel (en €/action)	Maximum mensuel (en €/action)
Mars 2009	14 100 236	9,71	12,73
Avril 2009	11 579 512	11,80	15,05
Mai 2009	10 239 176	14,57	16,97
Juin 2009	11 714 200	15,25	17,50
Juillet 2009	11 846 952	15,50	17,45
Août 2009	10 675 024	15,50	17,43
Septembre 2009	9 522 592	16,44	18,00
Octobre 2009	11 351 292	16,38	18,87
Novembre 2009	6 659 736	16,14	18,62
Décembre 2009	6 201 472	16,82	17,94
Janvier 2010	7 794 776	15,88	17,56
Février 2010	7 089 304	14,95	16,75
Mars 2010	6 623 260	16,21	17,70
Avril 2010	11 483 320	15,69	17,84
Mai 2010	11 645 656	14,07	16,23
Juin 2010	12 414 312	13,31	14,99
Juillet 2010	8 202 533	13,59	16,14
Août 2010	8 315 629	12,92	16,12
Septembre 2010	9 482 995	13,28	14,50
Octobre 2010	8 811 893	13,15	14,39
Novembre 2010	8 482 670	12,30	15,10
Décembre 2010	9 049 565	12,03	14,10
Janvier 2011	11 163 697	13,52	16,71
Février 2011	8 911 209	15,23	17,19

5.3.8. Dividendes

CNP Assurances a, au titre des exercices 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010* mis en distribution les dividendes suivants.

Mise en distribution	2006	2007	2008	2009	2010 **
Bénéfice net consolidé/action	7,7 €	8,2 €	4,9 €	6,8 €	1,67 €***
Dividende par action	2,30 €	2,85 €	2,85 €	3,00 €	0,77 €
Nombre de titres rémunérés	148 537 823	148 537 823	148 537 823	148 537 823	594 151 292

* Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2011.

** En juillet 2010, le groupe CNP Assurances a procédé à la division par 4 du nominal de son action.

*** Corrigé de la charge sur les titres supersubordonnés.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État.

5.3.9. Cautions et avals consentis

Cf. Comptes consolidés, note 9.10 « Engagements donnés et reçus » (page 171).

5.3.10. Schéma d'intéressement et de participation du personnel

INTÉRESSEMENT

Le type d'intéressement retenu est un intéressement au développement des performances collectives. Il n'y a pas d'abondement versé dans le cadre du schéma d'intéressement du personnel.

Sommes affectées à ce titre aux personnels de CNP Assurances pour chacune des cinq dernières années.

Exercices	Montant global de l'intéressement	Nombre de personnes concernées
2006	7 576 867,78 €	3 089
2007	8 104 653,25 €	3 229
2008	5 028 030,62 €	3 256
2009	5 883 556,85 €	3 238
2010	6 139 919,08 €	3 283

PARTICIPATION

L'accord de participation du groupe CNP Assurances, signé le 17 mai 2000, s'applique depuis le 1^{er} janvier 1999. La Réserve Spéciale de Participation est partagée entre les ayants droit (salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté au 31 décembre de l'exercice concerné) proportionnellement à leur temps de présence et à leur salaire brut respectif.

Le montant net individuel est versé sur un Compte Courant Bloqué géré par la société Fongépar. Il est productif d'intérêt au taux de 5 % l'an (à compter du 1^{er} avril de l'année de versement). Les sommes capitalisées sont indisponibles pendant cinq ans – depuis le 1^{er} avril 2004 – sauf cas de déblocage anticipé dans les cas prévus par la loi, et bénéficient d'une exonération fiscale totale. À tout moment pendant le délai de cinq ans, le salarié pourra demander le transfert intégral de ses fonds vers le Plan d'Épargne Groupe.

Exercices	Montant global de la participation	Nombre de personnes concernées
2006	12 622 450,84 €	2 716
2007	16 186 311,75 €	2 893
2008	16 603 194,00 €	2 939
2009	12 700 000,00 €	2 956
2010	11 487 075,00 €	3 015

5.3.11. Options conférées au personnel sur des actions CNP Assurances

Néant.

5.3.12. Litiges

Le groupe CNP Assurances est partie prenante à des litiges survenus dans le cadre normal de ses activités.

Les principales procédures judiciaires sont décrites à la note 26.5.6 des états financiers consolidés et au chapitre 2.5 à la rubrique « risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance ». Le groupe CNP Assurances ne s'attend pas à ce que les passifs relatifs à ces litiges soient globalement significatifs par rapport à l'activité ou à sa situation financière.

A la connaissance de la Société et de son Groupe, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir, ou a eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

5.4. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois (du 06.03.2010 au 05.03.2011) dans un ou

plusieurs États partie(s) à l'accord sur l'Espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

**Mode de consultation
(lien Internet
ou lieu de consultation)**

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois

RFA / Document de référence // RFS/ IFT

Rapport financier annuel 2009 (26.04.2010)

Document de référence 2009 (26.04.2010)

Rapport financier semestriel 2010 (30.07.2010)

Information financière trimestrielle

1^{er} trimestre 2010 (12.05.2010)

3^e trimestre 2010 (10.11.2010)

www.cnp-finances.fr

Communiqués publiés au titre de l'obligation d'information permanente / Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations destinées à l'Assemblée générale

www.cnp-finances.fr

CNP Assurances : indicateur trimestriels au 31 mars 2010 (12.05.2010)

Descriptif du programme de rachat en application de la résolution votée par l'Assemblée générale mixte du 25 mai 2010 (25.05.2010)

Bilan semestriel du contrat de liquidité de CNP Assurances au 30 juin 2010 (02.07.2010)

Division par 4 de la valeur nominale de l'action CNP Assurances (02.07.2010)

Mise à disposition ou consultation des informations relatives à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 29 juillet 2010 (13.07.2010)

Chiffres d'affaires et résultats au 30 juin 2010 (30.07.2010)

Mise à disposition du rapport financier semestriel 2010 (30.07.2010)

CNP Assurances et MFPrévoyance SA mettent en œuvre un partenariat structurel (02.08.2010)

CNP Assurances annonce le succès d'une émission de dette subordonnée et met à disposition le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (10.09.2010)

Publication du calendrier des publications financières de CNP Assurances (15.10.2010)

CNP Assurances : indicateur trimestriels au 30 septembre 2010 (10.11.2010)

Bilan semestriel du contrat de liquidité de CNP Assurances au 31 décembre 2010 (07.01.2011)

CNP Assurances : Chiffre d'affaires et résultat au 31 décembre 2010 (23.02.2011)

Publication des conventions et avenants entre actionnaires (article L. 233-11 du Code de commerce)

www.amf-france.org

-

Documents publiés au BALO (dates de publication)

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de réunion valant avis de convocation à l'AGO du 25 mai 2010 (15.03.2010)

Comptes annuels 2009 définitifs (09.06.2010)

Avis de réunion valant avis de convocation à l'AGM du 29 juillet 2010 (23.06.2010)

Additif à l'avis de réunion valant avis de convocation à l'AGM du 29 juillet 2010 (30.06.2010)

Avis relatif à la conclusion d'un projet d'apport partiel d'actifs entre CNP Assurances et Sevriana 1 (30.06.2010)

Documents déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris (dates de dépôt)

www.infogreffe.fr

Traité d'apport partiel d'actifs entre CNP Assurances et Sevriana 1 (30.06.2010)

Extrait du procès-verbal : Changement d'administrateur(s) (23.06.2009)

Siège social
4, Place Raoul Dautry
75015 Paris

Documents mis à disposition des actionnaires

Assemblée générale mixte du 25 mai 2010

BALO du 15 mars 2010 contenant l'Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de CNP Assurances

Journal d'annonces légales du 7 mai 2010 contenant l'Avis de convocation

Dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce)

Assemblée générale mixte du 29 juillet 2010

BALO du 23 juin 2010 contenant l'Avis de réunion valant avis de convocation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de CNP Assurances

BALO du 30 juin 2010 contenant l'avis rectificatif

Journal d'annonces légales du 8 juillet 2010 contenant l'Avis de convocation

Dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce)

Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social

www.cnp-finances.fr
<http://www.lesechoscomfi.com>

Droit de vote au 30.03.2010 (07.04.2010) Droit de vote au 30.04.2010 (06.05.2010)

Droit de vote au 31.05.2010 (14.06.2010) Droit de vote au 30.06.2010 (05.07.2010)

Droit de vote au 31.07.2010 (06.09.2010) Droit de vote au 31.08.2010 (06.09.2010)

Droit de vote au 30.09.2010 (05.10.2010) Droit de vote au 31.10.2010 (10.11.2010)

Droit de vote au 30.11.2010 (07.12.2010) Droit de vote au 31.12.2010 (06.01.2011)

Droit de vote au 31.01.2011 (03.02.2011) Droit de vote au 28.02.2011 (03.03.2011)

5.5. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2011 SUR LES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS CNP ASSURANCES RÉALISÉS EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-197-1 À L. 225-197-3

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration de CNP Assurances rend compte aux actionnaires de la Société, au travers du présent rapport, des opérations d'attribution gratuite d'actions intervenues au titre des plans mis en œuvre. Cette information intègre l'impact de la division du nominal du titre CNP Assurances par 4 de juillet 2010, c'est-à-dire que les 15 ou 30 actions attribuées dans ces plans sont devenues respectivement 60 et 120 actions et apparaissent ainsi ci-après.

I CARACTÉRISTIQUES COMMUNES AUX OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION GRATUITE MIS EN ŒUVRE EN 2006 ET 2007

Le 1^{er} Plan du 5 juillet 2006 et le 2nd Plan du 19 juin 2007 ont été réalisés dans le cadre de la délégation de compétence accordée par l'Assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 7 juin 2005. Le nombre total des actions qui pouvaient être attribuées ne pouvait excéder 0,4 % du capital social de CNP Assurances. Ces opérations se sont réalisées avec des actions existantes, sans que la Société procède à une augmentation de capital. Cette délégation de compétence a expiré le 7 août 2008.

Les bénéficiaires de ces attributions gratuites d'actions ont concerné, à l'exception des mandataires sociaux et des cadres de direction, tous les salariés titulaires d'un contrat de travail de droit français à durée indéterminée effectivement rémunérés à ce titre par CNP Assurances au moment de la décision d'attribution et possédant une ancienneté d'au moins trois mois au sein du Groupe.

Conformément à la loi et à la résolution de l'Assemblée générale des actionnaires, l'attribution des actions CNP Assurances à leurs bénéficiaires est devenue définitive au terme d'une période d'acquisition de 2 ans à compter des

dates d'attribution précitées (5 juillet 2006 et 19 juin 2007). Au terme de chacune de ces périodes biennales, les actions offertes ont été définitivement attribuées et inscrites, comme telles, en compte titres nominatif auprès du teneur de comptes de CNP Assurances.

La période de conservation obligatoire des actions acquises, qui court à compter de chacune des dates définitives d'acquisition, est également de 2 ans. Elle est réalisée pour le plan de juillet 2006 et le sera en juin 2011 pour le plan 2007.

II MISE EN ŒUVRE RESPECTIVE DES PLANS D'ATTRIBUTION

II a) Plan d'attribution gratuite d'actions du 5 juillet 2006

Les actions attribuées gratuitement — 60 actions pour chaque salarié(e) non cadre, 120 actions pour chaque salarié(e) cadre — ont été attribuées aux salariés concernés sous condition de leur présence dans l'Entreprise jusqu'en juillet 2008. 2 311 salariés bénéficiaires ont ainsi reçu 201 120 actions au total. Ces actions sont librement négociables par les intéressés depuis la fin de la période de conservation intervenue début juillet 2010.

II b) Plan d'attribution gratuite d'actions du 19 juin 2007

Deux ans après l'attribution de droits, le 19 juin 2009, les actions gratuites — 120 actions pour chaque salarié(e) non cadre, 60 actions pour chaque salarié(e) cadre — ont été définitivement acquises par les salariés concernés sous condition de leur présence dans l'Entreprise. 2 385 salariés bénéficiaires ont ainsi reçu 202 260 actions au total. Ces actions seront librement négociables par les intéressés à l'issue de la période de conservation intervenant en juin 2011.

5.6. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES

■ PÉRIODE DE VALIDITÉ ET UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2010
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 21 avril 2009, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 21 octobre 2010	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 19 mai 2010, auto détention de 498 482 actions, soit 0,34 % du capital social
	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 25 mai 2010, 7 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 25 novembre 2011	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31 décembre 2010 auto détention de 2 498 261 actions, soit 0,42 % du capital social
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances	Accordée par AGE du 22 avril 2008, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22 juin 2010	3 % du capital social	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par AGE du 22 avril 2008, 12 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 22 juin 2011	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
	Consentir des options donnant droit à l'achat d'actions	Accordée par AGE du 22 avril 2008, 11 ^e résolution Pour une durée de : 38 mois Échéance : 22 juin 2011	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires	Accordée par AGE du 22 avril 2008, 9 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Échéance : 22 juin 2010	500 M€ primes d'émission incluses	Néant

5.7. BILAN DES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS DURANT L'EXERCICE 2010 AUTORISÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 25 MAI 2010

L'Assemblée générale du 25 mai 2010 avait renouvelé le programme de rachat mis en place depuis l'introduction en Bourse de la Société.

Achat et vente d'actions ⁽¹⁾

Sur la base de l'autorisation donnée à l'Assemblée générale du 25 mai 2010, la Société a acheté (du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010) 4 979 496 actions au prix moyen de 27,57 € et vendu 4 794 632 actions au prix moyen de 27,38 €.

DU 1^{ER} JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats en €	Ventes en €	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call achetés	Put vendus	Achats à terme
Nombre de titres	4 979 496	4 794 632						
Échéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction (en euros)	27,57	27,38						
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (en euros)	137 281 541,94	131 287 702,37						

TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	0,42 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2010 :	2 498 261
Valeur comptable (mis à la juste valeur*) :	33 726 523,50 euros
Valeur de marché du portefeuille* :	33 726 523,50 euros

* Au cours de clôture du 31 décembre 2010 : 13,50 euros.

(1) CNP Assurances a procédé en juillet 2010 à la division par quatre du nominal de son action. Les prix moyens sont établis à partir d'une moyenne pondérée dont les composantes n'ont pas fait l'objet d'un retraitement.

Finalités poursuivies

Toutes les opérations ont été effectuées dans l'objectif d'animation de marché du titre par un prestataire de services d'investissement. La Société n'a pas racheté d'actions en vue de leur affectation aux autres catégories d'objectifs de son programme de rachat de l'exercice 2010.

Toutes les actions détenues au 31 décembre 2010 sont affectées au programme d'animation du titre, à l'exception des 295 009 actions détenues sur des comptes distincts.

Annulation

La Société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

5.8. RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

Responsables du Document de référence et du contrôle des comptes

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Gilles Benoist, Directeur général de CNP Assurances

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont mentionnées dans le sommaire du Document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence (à l'exception des informations concernant l'Embedded value, qu'ils n'ont pas revues mais dont ils se sont assurés de la concordance avec les conclusions des travaux de l'actuaire Milliman établies en date du 22 février 2011) ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 222 à 223 (pour les comptes consolidés) et 274 à 275 (pour les comptes sociaux) du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2008 et 2009, respectivement en pages 202 et 203 du Document de référence 2008 et en pages 210 à 211 (pour les comptes consolidés) et 258 à 259 (pour les comptes sociaux) du Document de référence 2009. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et 2009 contiennent une observation.

Le rapport des contrôleurs légaux des comptes référant aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 contient une observation. »

Gilles Benoist

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes de CNP Assurances	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92 200 Neuilly-sur-Seine représenté par Eric Dupont*	Exercice 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015
<i>Suppléant</i> : Yves Nicolas*	Exercice 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015
Mazars 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis 92 400 Courbevoie représenté par Jean-Claude Pauly*	Exercice 1998 Mandat renouvelé : ex. 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015
<i>Suppléant</i> : M. Michel Barbet-Massin*	Exercice 2010	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

* Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Politique d'information

Responsable de l'information financière

Antoine Lissowski, Directeur général adjoint

4 Place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15

Lieu de consultation des documents sociaux

Siège social de la Société

Service « Droit des sociétés »

4 Place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15

Tél. : 01 42 18 97 73

5.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	MAZARS				PWC		KPMG	
	Montant HT		%		Montant HT	%	Montant HT	%
	2010	2009	2010	2009	2010	2010	2009	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 252	1 126	94 %	94 %	1 380	86 %	1 912	74 %
Émetteur	656	689	58 %	58 %	614	38 %	732	28 %
Filiales intégrées globalement	596	437	37 %	37 %	766	48 %	1 180	46 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes	47	70	6 %	6 %	222	14 %	665	26 %
Émetteur	47	70			79		609	24 %
Filiales intégrées globalement					143	9 %	56	2 %
Sous-total	1 299	1 196	100 %	100 %	1 602	100 %	2 577	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	1 299	1 196	100 %	100 %	1 602	100 %	2 577	100 %

Les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes » recouvrent notamment des prestations liées à des opérations d'acquisition externes.

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement n°809/2004 pris en application de la directive 2003-1971/CE et aux pages du présent Document de référence de CNP Assurances.

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004		PAGES
1.	Personnes responsables	308
2.	Contrôleurs légaux des comptes	309
3.	Informations financières sélectionnées	10 à 12
4.	Facteurs de risques	23 à 26 ; 54 à 63
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	5 ; 286 à 288
5.2.	Investissements	85 ; 154 à 169
6.	Aperçu des activités	6 à 8 ; 78 à 82
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du Groupe	4 à 12
7.2.	Liste des filiales importantes	248 à 257
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	n/a
9.	Examen de la situation financière et du résultat	83 à 87
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	289 à 298
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	115 à 117
10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	183 à 185 ; 272 à 273
10.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux	28
10.5.	Sources de financement attendues	n/a
11.	Recherche et développement, brevet et licences	n/a
12.	Information sur les tendances	87
13.	Prévision ou estimation du bénéfice	n/a
14.	Organes d'administration, de direction, et de surveillance et de direction générale	
14.1.	Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	27 à 44
14.2.	Conflits d'intérêt	30
15.	Rémunérations et avantages	
15.1.	Rémunérations versées	29 ; 45 à 53
15.2.	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versements de pensions, retraites ou autres avantages	140 à 141 ; 269
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	31 à 44
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	30 ; 66 à 71
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations et des nominations	16 à 17
16.4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	14

TABLES DE CONCORDANCE

> Table de concordance du Document de référence

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	PAGES
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	4 ; 101
17.2. Stock options et actions gratuites	50 à 51 ; 304
17.3. Participation des salariés au capital social de la Société	298
18. Principaux actionnaires	292 à 296
19. Opérations avec des apparentés	139 à 140
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques annuelles *	107 à 275
20.2. Informations financières pro forma	107 à 275
20.3. Etats financiers	107 à 275
20.4. Vérifications des informations historiques annuelles	222 à 223 ; 274 à 275
20.5. Date des dernières informations financières	302 à 303
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	302 à 303
20.7. Politique de distribution des dividendes	12 ; 278 ; 300
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	61 ; 301
20.9. Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale de Groupe	74 à 76
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	289 à 293
21.2. Actes constitutifs et statuts	286 à 288
22. Contrats importants	66 à 71
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	98
24. Documents accessibles au public	309 ; 3ème de couverture
25. Information sur les participations	245 à 257

Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'AMF

Document d'information annuel (article 221-1-1)	302 à 303
Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes en 2010 et 2009 (article 221-1-2)	301

Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne

Rapport sur les conditions de préparation des travaux du Conseil	14 à 17
Rapport sur les procédures de contrôle interne et la gestion des risques	17 à 26
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président du Conseil d'administration	64 à 65

* En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les éléments suivants sont inclus par référence :

- Les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, présentés aux pages 81 à 201 du Document de référence n° D.09-0417 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 mai 2009.
 - Les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009, présentés aux pages 102 à 211 du Document de référence n° D.10-0317 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2010.
- Les comptes sociaux de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2009, présentés aux pages 212 à 259 du Document de référence n° D.10-0317 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2010.

n/a : non applicable

INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION DE CNP ASSURANCES

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion requis par les dispositions légales et réglementaires.

Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gestion du Conseil d'administration de CNP Assurances à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 06 mai 2011.

Rubriques	PAGES
1. Activité et évolution des affaires / Résultats/ situation financière et performances	74 à 87
2. Description des principaux risques et incertitudes	54 à 63
3. Faits postérieurs à la clôture de l'exercice / Perspectives d'avenir	76 ; 87
4. Information relative aux délais de paiement des fournisseurs	86
5. Utilisation des instruments financiers pour la Société et le Groupe	85
6. Actionnariat de la Société	292 à 298
7. Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la Société	n/a
8. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels	n/a
9. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	n/a
10. Tableau des résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices	270
11. Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	306 à 307
12. Etat de la participation des salariés au capital social	298
13. Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	305
14. Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	n/a
15. Montants des dividendes mis en distribution au titre des 3 exercices précédents	281
16. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n/a
17. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	n/a
18. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	31 à 44
19. Rémunérations des mandataires sociaux	45 à 53
20. Attribution de stock options	n/a
21. Opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	n/a
22. Informations sur les plans d'attribution gratuite d'actions aux dirigeants	n/a
23. Informations sur les plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés	304
24. Informations environnementales et sociales	99 à 106
25. Activité en matière de recherche et de développement	n/a
26. Rapport sur les projets de résolution	278 à 280

n/a : non applicable

TABLE THÉMATIQUE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

La table thématique suivante permet d'identifier les informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers au titre du rapport financier annuel (article 212-13 VI et 222-3 du Règlement général de l'AMF)

1.	Comptes annuels	224 à 273
2.	Comptes consolidés	108 à 221
3.	Rapport de gestion (cf. Informations relatives au rapport de gestion de CNP Assurances)	
4.	Déclaration du responsable	308
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés	274 à 275 et 222 à 223
6.	Honoraires des Commissaires aux comptes	310
7.	Rapport du Président établi en vertu de l'article L. 225-37 du Code de commerce	14 à 26
8.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président	64 à 65



Mieux connaître CNP Assurances

Toutes les informations disponibles sur www.cnp.fr

Ce site Internet présente CNP Assurances, ses métiers, son actualité, sa saga publicitaire.

Deux boîtes aux lettres électroniques : actionnaires@cnp.fr et infofi@cnp.fr permettent de répondre aux actionnaires individuels et aux investisseurs.

Une newsletter mensuelle « L'Actu Actionnaires » est envoyée par e-mail sur inscription *via* le site www.cnp-finances.fr

www.toutsavoirsurlassurancevie.fr : le premier site vidéo interactif et pédagogique entièrement dédié à l'assurance vie lancé en 2010. Au travers d'une web série de six vidéos, CNP Assurances a souhaité offrir ce service aux internautes et leur donner les clés permettant de mieux appréhender les mécanismes d'un contrat d'assurance vie. Ce site vidéo interactif est purement pédagogique et n'a pas vocation à orienter ou conseiller l'internaute sur un produit particulier.

Toutes les informations financières sur www.cnp-finances.fr

Ce site, entièrement dédié à l'information financière, comprend deux espaces, l'un pour les actionnaires et l'autre pour les investisseurs. Il permet de télécharger des informations sur le cours de l'action, le Document de référence, le Rapport d'activité et de développement durable, les communiqués financiers, le calendrier financier, les présentations faites aux analystes, un résumé de l'Assemblée générale...

Des éditions financières et institutionnelles complètes

Le Document de référence, le Guide de l'Assemblée générale, le Guide de l'actionnaire, la Lettre aux actionnaires (trimestrielle), le Rapport d'activité et de développement

durable et la brochure « L'assureur de toute une vie » sont mis à la disposition des personnes intéressées sur simple demande.

Des espaces dédiés aux actionnaires

Un site internet www.cnp-lecercle.fr permet à tous les actionnaires de s'inscrire gratuitement en ligne au Cercle des actionnaires puis de s'informer sur les services privilégiés ou de s'inscrire aux manifestations proposées par le Cercle.

Un numéro vert  (appel gratuit depuis un poste fixe) permet de connaître en temps réel, le cours du titre CNP Assurances et la valeur des indices de référence et propose l'accès à un journal téléphonique mis à jour régulièrement.

Les actionnaires peuvent également, du lundi au vendredi, joindre des téléconseillers, en touche 4 du numéro vert, pour obtenir des renseignements sur la Société ou enregistrer les demandes d'adhésion au Cercle, de documentation financière et les changements d'adresse.

CNP Trésor

Des démarches facilitées

1- Un numéro unique :



Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30 pour répondre à toutes les questions concernant les contrats des assurés et prendre rendez-vous avec un conseiller CNP Trésor.

2- Un accès Internet *via* www.cnp.fr

La rubrique « espace CNP Trésor » présente les produits et services et permet d'organiser un rendez-vous avec un conseiller CNP Trésor.

Agenda 2011

6 mai

Assemblée générale des actionnaires au Palais Brongniart à Paris.

9 mai

Chiffre d'affaires et indicateurs de résultats au 1^{er} trimestre 2011.

24 mai

Réunion d'actionnaires à Bordeaux en partenariat avec le journal *Investir*.

25 juin

Conférence « Mieux comprendre l'assurance » à Lyon.

29 juillet

Chiffre d'affaires et résultats au 30 juin.

10 septembre

Conférence « Mieux comprendre l'assurance » à Orléans.

19 septembre

Réunion d'actionnaires à Strasbourg avec M. Gilles Benoit, Directeur général de CNP Assurances et en partenariat avec le journal *Le Revenu*.

29 et 30 septembre

Salon Patrimonia à Lyon.

8 octobre

Conférence « Mieux comprendre l'assurance » à Nancy.

17 octobre

Réunion d'actionnaires à Lyon en partenariat avec le journal *Le Revenu*.

9 novembre

Chiffre d'affaires et indicateurs de résultats des neuf premiers mois.

18 et 19 novembre

Salon Actionaria à Paris.

10 décembre

Conférence « Mieux comprendre l'assurance » à Paris Est.

CNP Assurances, Société Anonyme
au capital de 594 151 292 € entièrement libéré.
Siège social : 4, place Raoul Dautry
75716 Paris Cedex 15 -
341 737 062 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances
Site internet : www.cnp.fr



L'assureur de toute une vie



Avril 2011 – CNP/2011/004/F6

 Labrador +33 (0)1 53 06 30 80